

RAPPORT ANNUEL & FINANCIER 2025



HERIGE
INDUSTRIES

01

HERIGE Industries

Regards croisés.....	4
Présentation du Groupe.....	6
Faits marquants 2025.....	8

02

Rapport de performance extra-financière

Présentation du Groupe et tendances de marché.....	10	Mesure de la performance extra-financière 2025.....	20
Stratégie RSE et feuille de route 2025-2030.....	11	Méthodologie du reporting.....	22
Modèle d'affaires 2025.....	12	Engagement social.....	23
Chaîne de valeur.....	14	Engagement environnemental.....	37
Dialogue parties prenantes.....	16	Gouvernance.....	54
Enquête de matérialité.....	17	Attestation de l'organisme tiers indépendant.....	62
Principaux risques extrafinanciers.....	18		

03

Rapport de gestion du Directoire

Environnement économique et conjoncturel.....	66	Évènements postérieurs à la clôture.....	77
Faits marquants.....	67	Perspectives 2026.....	77
Comptes du Groupe.....	67	Gestion des risques.....	77
Comptes sociaux de la société HERIGE S.A.....	71	Affectation du résultat.....	81
Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.....	73	Rémunération des membres du Conseil.....	82
Détenteurs du capital et des droits de vote.....	74	Mandats des dirigeants et des Commissaires aux comptes.....	82
Informations boursières.....	75	Achat par la société de ses actions.....	82
Filiales et participations.....	76	Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Extraordinaire.....	83
Succursales.....	77		

04

Informations Financières

États financiers consolidés.....	85
Notes sur les états financiers consolidés.....	86
Comptes annuels d'HERIGE S.A.....	113
Annexes aux comptes sociaux d'HERIGE S.A.....	116

05

Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise – P. 130

06

Rapport des Commissaires aux comptes

Sur les comptes annuels.....	143
Sur les comptes consolidés.....	145
Sur les conventions réglementées.....	147

07

Autres Informations

Renseignements sur la société.....	149
Attestation du rapport financier annuel.....	150
Résolutions proposées à l'AG du 29 mai 2026.....	150

01



HERIGE
INDUSTRIES

Sommaire



REGARDS CROISÉS SUR HERIGE INDUSTRIES

BENOIT HENNAUT, PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

JÉRÔME CAILLAUD, PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE



Face à une conjoncture durablement dégradée et à des exigences de marché en profonde mutation en 2025, le Groupe a par ailleurs engagé durant l'exercice un plan d'adaptation visant à renforcer sa performance opérationnelle, rationaliser son organisation et préserver sa compétitivité. Cette démarche, menée dans un dialogue social renforcé, s'est accompagnée d'une réorganisation progressive de nos activités pour gagner en agilité et en réactivité.

Jérôme Caillaud, Président du Conseil de Surveillance : Ce que nous observons, c'est un renforcement clair de notre performance industrielle. Les gains d'efficacité, la qualité de nos gammes et la progression de nos indicateurs RSE témoignent d'un modèle résilient. L'enjeu pour le Conseil est de garantir la continuité de cette dynamique tout en conservant une gouvernance rigoureuse et transparente.

Comment qualifieriez-vous l'environnement 2025 et ses impacts pour le Groupe ?

Benoît Hennaut, Président du Directoire : 2025 a marqué un tournant. Le marché est resté contrasté, mais il révèle une constante : la transformation structurelle de la filière construction. La contraction de la construction neuve, l'évolution des réglementations environnementales et l'accélération de la rénovation énergétique créent un contexte où la performance industrielle est plus déterminante que jamais. Pour notre Groupe, cela signifie renforcer la maîtrise de nos opérations, poursuivre la modernisation de nos outils et concentrer nos efforts sur les segments les plus porteurs.

Jérôme Caillaud, Président du Conseil de Surveillance : L'environnement de marché est exigeant, mais il valide nos choix stratégiques. La décision de focaliser le Groupe sur ses deux métiers industriels — la menuiserie et le béton — s'avère particulièrement pertinente. Elle nous permet d'engager nos ressources sur des activités à forte valeur ajoutée, capables de répondre aux enjeux de transition du secteur.

Quels effets observez-vous sur vos activités et votre performance ?

Benoît Hennaut, Président du Directoire : Pour nos activités de menuiserie industrielle, la demande évolue rapidement vers des produits plus performants et plus durables. La modernisation de nos sites, la montée en compétence de nos équipes et l'innovation renforcent notre compétitivité. Nos investissements ne sont pas uniquement techniques : ils améliorent notre performance opérationnelle, notre qualité et notre capacité à livrer nos clients dans un marché exigeant. Pour nos activités Béton, la transformation est tout aussi stratégique. Les transitions réglementaires poussent l'ensemble du secteur vers des offres plus sobres et des approches à empreinte carbone réduite. Notre capacité d'innovation, soutenue par des partenariats structurants, nous permet de proposer des solutions alignées avec les attentes environnementales et d'accompagner nos clients dans leurs projets.

« 2026 doit permettre de confirmer notre rôle d'industriel responsable et performant, capable de saisir les opportunités d'un marché en transformation. »

Quelles perspectives stratégiques identifiez-vous ?

Benoît Hennaut, Président du Directoire : Notre ambition est de poursuivre la consolidation de notre performance et d'accélérer notre transformation industrielle. Nous préparons également les prochaines étapes, en nous appuyant sur des fondamentaux solides.

Jérôme Caillaud, Président du Conseil de Surveillance : Notre objectif collectif sera d'assurer que cette dynamique s'inscrive dans un temps long. 2026 doit permettre de confirmer notre rôle d'industriel responsable et performant, capable de saisir les opportunités d'un marché en transformation.

Quelles sont vos priorités pour 2026 et les années suivantes ?

Benoît Hennaut, Président du Directoire : Nos priorités sont parfaitement alignées avec notre stratégie et commencent par la performance économique, que nous renforçons grâce à un pilotage rigoureux. Nous accélérons la modernisation de notre outil industriel, notre transition environnementale et le développement des compétences de nos équipes, tout en plaçant la conquête commerciale — sur tous nos réseaux, en menuiserie comme en béton — au cœur de notre dynamique, avec des déploiements géographiques et de nouvelles offres pour capter pleinement le potentiel de nos marchés.

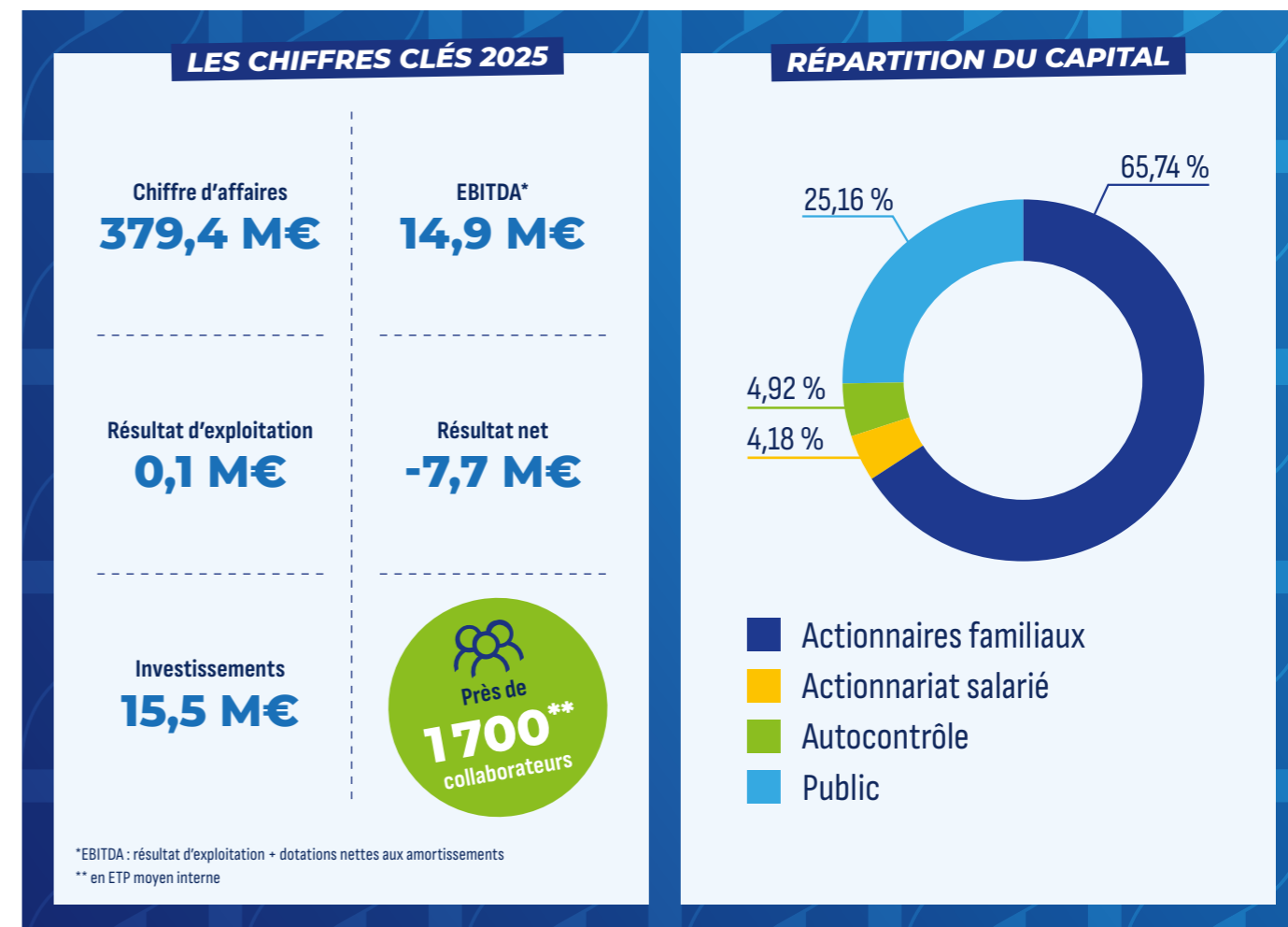
Jérôme Caillaud, Président du Conseil de Surveillance : 2026 sera une année d'exécution et de consolidation. Le Groupe dispose des atouts et des ressources nécessaires pour accompagner durablement la transformation de la filière pour l'avenir. Nous veillerons à ce que ces priorités soient mises en œuvre avec exigence, dans une logique de continuité, de responsabilité et de création de valeur durable.

> Une gouvernance structurée autour de la vision stratégique et de la performance opérationnelle

Le Groupe repose sur un modèle de gouvernance dual solide, fondé sur l'équilibre et la complémentarité entre le Directoire et le Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance, présidé par Jérôme Caillaud depuis mai 2025, développe l'entreprise avec une vision patrimoniale et impulse les orientations stratégiques, économiques et sociétales du Groupe. Il est composé de membres familiaux (familles Robin et Caillaud), de membres indépendants et d'un membre collaborateur représentant des salariés. Cette gouvernance s'appuie également sur des comités stratégiques et spécialisés, qui apportent expertise et analyses approfondies pour éclairer les décisions clés du Conseil.

Le Directoire est composé de Benoît HENNAUT, en qualité de Président du Directoire, et d'Hélène DELAUNAY, Directrice administrative et financière du Groupe. Ils assurent la direction, l'animation et la gestion des activités du Groupe en s'appuyant sur le Comité Exécutif. Le Comité Exécutif, est composé des directeurs opérationnels des différents départements et filiales du Groupe. Il pilote la mise en œuvre de la stratégie et veille à la performance industrielle, commerciale, financière et RSE du Groupe.



HERIGE INDUSTRIES : UN GROUPE INDUSTRIEL ENGAGÉ, DES SOLUTIONS POUR BÂTIR L'AVENIR

Fondé en 1907 en Vendée, HERIGE est un acteur de l'industrie française structuré autour de deux métiers stratégiques : la menuiserie industrielle et le béton. Le Groupe et ses filiales accompagnent chaque jour les professionnels de la construction, de l'aménagement et de la rénovation ainsi que les particuliers dans leur projet de construction, rénovation ou réhabilitation. Entreprise de taille intermédiaire, le Groupe à capital principalement familial, est coté en Bourse depuis 1990.



> La Menuiserie industrielle

Présent à l'échelle nationale, ATLANTEM est spécialisé dans la conception, la fabrication et la commercialisation d'une offre complète multiproduits (ouvertures et fermetures) et multi-matériaux (PVC, bois, aluminium) de menuiseries auprès de professionnels du bâtiment et de la construction.

À travers sa filiale chantier PORALU, ATLANTEM propose aux maîtres d'ouvrage une offre de services intégrée : de la conception des menuiseries à la pose, en passant par la fabrication, la logistique et le service après-vente.

Avec ses adhérents SOLABAIE, ATLANTEM anime un réseau d'installateurs à destination des particuliers.

Le Groupe est également présent au Canada avec FENE-TECH, spécialisé dans la fabrication de portes et fenêtres.



> L'industrie du Béton

EDYCEM, spécialiste du béton, regroupe trois activités à destination de l'ensemble des acteurs du bâtiment, du génie civil et des TP-VRD du Grand Ouest.

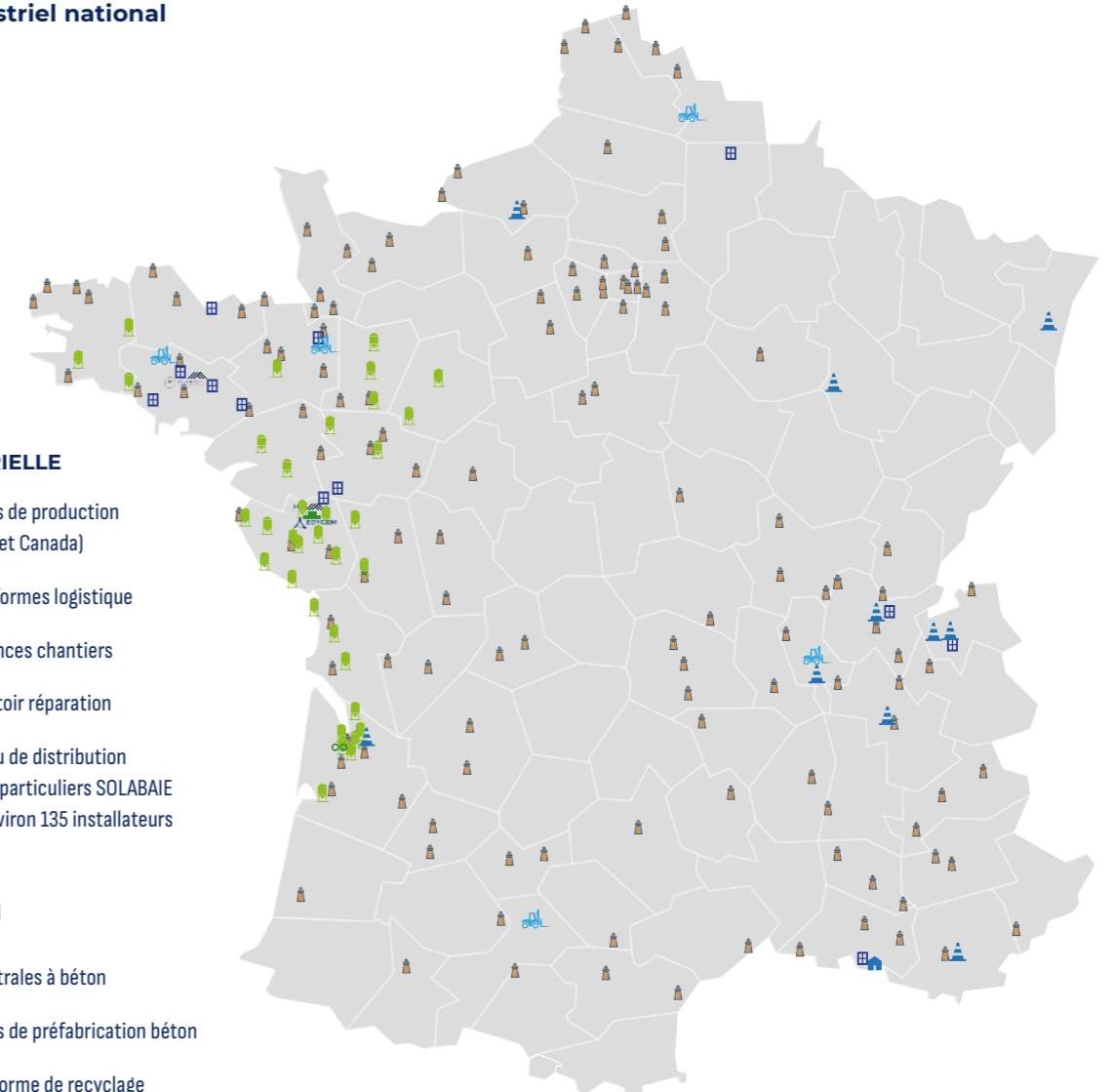
Béton prêt à l'emploi : EDYCEM formule, fabrique et livre des bétons prêts à l'emploi sur tout le grand ouest grâce à son réseau de centrales à béton.

Béton préfabriqué : l'activité de préfabrication légère en Vendée développe des solutions destinées au gros œuvre, à l'aménagement extérieur et à la voirie.

Valorisation et granulats : Près de Bordeaux, la plateforme accueille et valorise des déblais de l'excavation ou de la déconstruction de bâtiments. Une offre de produits recyclés a ainsi été développée.



> Un maillage industriel national



MENUISERIE INDUSTRIELLE

- 15 sites de production (France et Canada)
- 5 plateformes logistique
- 10 agences chantiers
- 1 comptoir réparation
- 1 réseau de distribution vers les particuliers SOLABAIE avec environ 135 installateurs

INDUSTRIE DU BÉTON

- 35 centrales à béton
- 3 usines de préfabrication béton
- 1 plateforme de recyclage de matériaux inertes
- 1 laboratoire de recherche

AUTRES ACTIVITÉS

- 7 agences matériaux / dépôt second œuvre et TP-VRD
- 2 sites industriels charpente et structure bois



> Nos autres activités

Le Groupe est également présent à travers d'autres activités.

- La charpente bois avec INCOBOIS, spécialisée dans la conception et la fabrication de charpente et structures en bois pour des projets du Grand Ouest de la France
- La distribution de matériaux de construction et de TP-VRD à destination des professionnels du bâtiment avec ses enseignes SOREPRO et BTP Services dans l'Océan Indien.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2025

> ATLANTEM optimise ses chutes de production grâce à une IA adaptée à son outil industriel.



> EDYCEM choisi pour la restauration en pleine mer de Fort Boyard.



> À travers ses agences de proximité, ATLANTEM développe son offre de services pour les chantiers.



> INCOBOIS expose pour la première fois à Artibat.



> Une nouvelle offre de produits valorisés issus de la plateforme valorisation et granulats d'EDYCEM.



> HERIGE renouvelle sa médaille d'argent EcoVadis.



> L'association historique du Groupe, édite son premier rapport d'activité.



> Industrie Circulaire : ATLANTEM valorise ses chutes de PVC.



Rapport de performance extra-financière



02

■ PRÉSENTATION DU GROUPE ET TENDANCES DE MARCHÉ

PRÉSENTATION DU GROUPE

HERIGE est un acteur industriel français, issu d'une histoire entamée en 1907 en Vendée et aujourd'hui centré sur deux savoir-faire stratégiques : la menuiserie industrielle et le béton.

Avec ses marques ATLANTEM et EDYCEM, HERIGE s'appuie sur un réseau industriel dense — 15 sites de menuiserie, 35 centrales à béton, des unités de préfabrication et une plateforme de recyclage — pour accompagner durablement les professionnels du bâtiment dans leurs projets de construction, rénovation et réhabilitation. Implanté principalement en France, le Groupe est également présent dans l'Océan Indien et au Canada.

Le Groupe, à travers ses filiales, déploie son expertise au service de l'ensemble des professionnels du bâtiment — artisans, entreprises générales, prescripteurs, promoteurs, bailleurs et distributeurs spécialisés — en leur apportant des solutions fiables, performantes et adaptées aux enjeux contemporains de la construction. Il intervient sur des marchés variés : logement individuel et collectif, bâtiments tertiaires, infrastructures, réhabilitation énergétique, construction à empreinte carbone réduite et filières circulaires.

ATLANTEM développe et fabrique une gamme complète de menuiseries et de fermetures destinées au neuf comme à la rénovation :

- fenêtres et portes-fenêtres PVC, aluminium, bois et hybrides,
- portes d'entrée et portes intérieures,
- volets roulants, battants et blocs-baie.

Les produits ATLANTEM sont conçus pour améliorer l'efficacité énergétique, faciliter la mise en œuvre et garantir une conformité durable aux réglementations du bâtiment.

EDYCEM propose une offre adaptée aux évolutions du marché et aux impératifs de réduction de l'empreinte carbone :

- béton prêt à l'emploi,
- éléments préfabriqués pour les bâtiments et infrastructures,
- solutions de recyclage et valorisation des matériaux.

Les équipes d'EDYCEM accompagnent au quotidien les chantiers grâce à une expertise technique reconnue, un maillage territorial dense et une démarche active de réduction de l'empreinte carbone.

Porté par près de 1 700 collaborateurs et un chiffre d'affaires de 379,4 M€ en 2025, HERIGE déploie sa stratégie autour de trois piliers : performance économique, performance environnementale — notamment via le développement de la circularité — et performance humaine, soutenue par une politique de formation ambitieuse.

TENDANCES DE MARCHÉ

L'année 2025 a été marquée par une instabilité politique et géopolitique persistante, pesant sur les décisions d'investissement et la dynamique de la filière construction. Les entreprises ont évolué dans un contexte mêlant chocs conjoncturels et mutations structurelles, limitant la visibilité et renforçant la nécessité d'anticipation, d'agilité et de maîtrise des risques. Le marché du logement neuf s'est amélioré avec 379 222 logements autorisés en 2025 (+15 % vs 2024), mais l'activité reste 8,8 % sous la moyenne des cinq années précédentes. Les mises en chantier ont progressé de 4,4 % (274 611 unités), tout en demeurant 21,3 % en dessous des niveaux historiques.

La reprise a donc été donc réelle mais fragile, très contrastée selon les territoires et reposant sur une base encore faible. L'entretien-amélioration a continué de reculer, freinée par l'instabilité des aides à la rénovation. Le marché de l'habitat a poursuivi sa stabilisation, totalisant 945 000 transactions sur douze mois à fin décembre 2025 (+12 %). Le redressement engagé en milieu d'année s'est confirmé, mais dans un contexte de demande encore prudente, du fait de conditions économiques tendues et de budgets resserrés.

ÉVALUATION DE LA RÉSILIENCE DES MODÈLES D'AFFAIRES FACE AUX RISQUES

Au-delà des fluctuations économiques, la filière est engagée dans une transition profonde. La tension durable sur les recrutements, les enjeux de digitalisation et d'optimisation des processus revêtent une importance croissante face aux exigences de productivité et de performance. Les contraintes énergétiques, la raréfaction des ressources naturelles, les risques climatiques et les exigences environnementales renforcent la nécessité d'adapter les modes de production et les outils industriels, dans une perspective de résilience et de durabilité.

Ces évolutions sont susceptibles d'affecter directement les activités industrielles et commerciales du Groupe, en générant des perturbations opérationnelles, une dégradation de certains actifs ainsi que des impacts économiques liés notamment, à la disponibilité des matériaux et à l'évolution des normes techniques et environnementales. L'analyse des risques de transition est essentielle pour anticiper les transformations du secteur. Ainsi, le Groupe déploie une démarche d'adaptation visant à renforcer la résilience de ses activités, à préserver la valeur à long terme et à soutenir une croissance durable, en lien avec sa feuille de route RSE.

Dans le secteur de la menuiserie, l'élévation des températures et la multiplication des épisodes de chaleur augmentent les risques d'inconfort thermique, rendant déterminants le rôle des menuiseries, de l'isolation et des occultations dans la performance climatique des bâtiments. Les matériaux utilisés, fortement concernés par les analyses de cycle de vie et les exigences bas carbone, exposent l'activité à des risques de transition significatifs, notamment via l'évolution rapide des référentiels (ACV dynamique, FDES, exigences carbone).

Dans le béton, les aléas climatiques chroniques — hausse des températures, stress hydrique — peuvent affecter la formulation, la durabilité et les performances des bétons, tandis que les épisodes aigus (canicules, pluies intenses) perturbent les conditions de production, logistiques et de mise en œuvre. Les évolutions réglementaires liées à la baisse progressive de l'indice carbone construction et à la montée en puissance des exigences de décarbonation renforcent par ailleurs les risques de transition, nécessitant une adaptation accélérée de l'offre vers des bétons à empreinte réduite.

■ STRATÉGIE RSE ET FEUILLE DE ROUTE 2025-2030




STRATÉGIE RSE

Entreprise familiale fondée sur des valeurs humaines fortes, HERIGE réaffirme son ambition de construire une organisation inclusive, protectrice et apprenante. En inscrivant le développement de ses activités dans une dynamique durable et circulaire, le Groupe s'engage à conduire ses actions avec exemplarité éthique et à promouvoir une gouvernance ouverte et plurielle, au service d'une performance globale, responsable et pérenne.

La stratégie RSE du Groupe s'est construite sur la base de fondations solides, intégrant

des valeurs sociétales, une analyse approfondie des risques extra-financiers, l'écoute attentive de ses parties prenantes et une prospective des enjeux stratégiques et économiques.

Les enjeux RSE s'appuient sur les trois piliers structurants de l'ESG — Environnement, Social et Gouvernance — qui se déclinent en axes d'action et en engagements opérationnels. Cette démarche repose sur un principe d'amélioration continue, fondé sur une dynamique rigoureuse : agir, mesurer, puis améliorer.

ENVIRONNEMENT	SOCIAL	GOVERNANCE
<p>Nos enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Atténuation et adaptation au changement climatique • Achats responsables • Transition vers une économie circulaire • Utilisation durable de l'eau • Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes <p>Notre contribution aux ODD</p> 	<p>Nos enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Santé-sécurité • Développement des compétences • Attractivité et fidélisation • Dialogue social • Promotion de l'égalité des chances et la diversité <p>Notre contribution aux ODD</p> 	<p>Nos enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance • Loyauté des pratiques • Dialogue parties prenantes <p>Notre contribution aux ODD</p> 

FEUILLE DE ROUTE 2025-2030

En 2025, HERIGE a renouvelé sa feuille de route RSE pour une durée de cinq ans. Conçue en cohérence avec les grands axes de la stratégie RSE du Groupe et adaptée aux évolutions du contexte sectoriel, cette feuille de route définit une trajectoire claire et ambitieuse. Elle s'articule autour de quatre axes majeurs et vise à accompagner

les mutations du secteur, les attentes des clients et collaborateurs afin de préparer l'avenir et renforcer la performance globale du Groupe, en conciliant profitabilité et durabilité.

<p>Réduire nos impacts sur le climat</p> 	<p>Pivoter vers une industrie plus circulaire</p> 
<p>Apporter à nos clients des offres plus responsables</p> 	<p>Développer une politique sociale apprenante, protectrice et inclusive pour renforcer l'attractivité et la fidélisation</p> 

MODÈLE D'AFFAIRES – 2025

ENJEUX CLÉS



Contexte politique et géopolitique instable



Marché de la construction en tension



Augmentation des coûts de l'énergie



Dérèglement climatique et raréfaction des ressources naturelles



Transformation digitale et IA



Formation et difficulté de recrutement

NOS RESSOURCES

UNE CULTURE DU DIALOGUE AVEC NOS PARTIES PRENANTES

- **Avec nos collaborateurs :**
Baromètre social annuel auprès de 100% des collaborateurs connectés et non-connectés
- **Avec nos clients :**
Mesure trimestrielle du NPS en menuiserie et appel d'avis clients après chaque chantier béton
- **Avec nos fournisseurs :**
Engagement collectif à travers la Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables
- **Avec nos réseaux professionnels :**
Présence au sein de la gouvernance des réseaux et syndicats professionnels
- **Avec nos actionnaires et la communauté financière :**
Publications semestrielles des résultats et publications des chiffres d'affaires trimestriels
- **Avec la société civile :**
Dialogue régulier avec la presse et partenariats avec les écoles et les associations

UNE SOLIDITÉ FINANCIÈRE DANS UN CONTEXTE DE MARCHÉ PERTURBÉ

- 379 222 logements autorisés (-8,8% par rapport à la moyenne des 5 dernières années)
- 274 611 logements mis en chantier (-21,3% par rapport à la moyenne des 5 dernières années)
- 65,74 % du capital détenu par des actionnaires familiaux
- 4,18 % de salariés actionnaires

DES SOLUTIONS PLUS PERFORMANTES ET RESPONSABLES POUR NOS CLIENTS

- Des offres de produits adaptées aux enjeux de transition environnementale (gamme Vitaliss®, Confort Urbain, REponse®)
- Déploiement de démarches d'écoconception et d'intégration de matières premières recyclées
- Culture de l'innovation : services R&D, Chaire de recherche avec Ecole Centrale Nantes et partenariats
- Mise en oeuvre d'une politique environnementale engagée



UN MAILLAGE INDUSTRIEL DE PROXIMITÉ

- 20 sites industriels
- 35 centrales à béton
- 1 plateforme de recyclage
- 5 plateformes logistiques
- 1 réseau de distribution
- 10 agences chantier

NOS VALEURS

Ambition et humilité
Excellence
Innovation
Responsabilité

UN PLAN STRATÉGIQUE VOLONTARISTE

Une stratégie de performance globale associant nos enjeux financiers et extra-financiers pour une croissance profitable et durable.

Révolution
ENVIRONNEMENT
ECONOMIE
HUMAIN

Notre plan stratégique :



UNE PERFORMANCE RSE RECONNUE

ESG Ratings
Score : 68/100

SCIENCE BASED TARGETS
DRIVING AMBITIOUS CORPORATE CLIMATE ACTION
BUSINESS AMBITION FOR 1.5°C

SILVER | Top 15%
ecovadis
Sustainability Rating
FEB 2025
Score : 70/100

CRÉATION DE VALEUR

NOTRE ENGAGEMENT SOCIAL ET SOCIÉTAL

- **Avec nos collaborateurs :**
Taux de participation au baromètre social : 77 %
Taux de collaborateurs formés : 68,7 %
Ancienneté moyenne en CDI : 11 années
- **Avec nos clients :**
Net Promoteur Score (NPS) ATLANTEM : 28
2 événements La Fabriq' EDYCEM
- **Avec nos fournisseurs :**
Taux d'achats auprès de fournisseurs ATLANTEM ayant répondu au questionnaire ESG : 64,2 %
Part des nouveaux contrats disposant de clauses ESG dans l'activité Menuiserie : 100 %
- **Avec nos actionnaires et la communauté financière :**
Réunions SFAF lors des publications annuelles et semestrielles
Rencontre annuelle avec les partenaires financiers du Groupe
Score Ethifinance ESG Ratings : 68/100
Part des financements à impact dans les souscriptions : 30 %
- **Avec la société civile :**
Enquête de matérialité ouverte à tous via LinkedIn
Politique philanthropique (BaskIN, Ohé la Terre, AMC...)

NOTRE PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

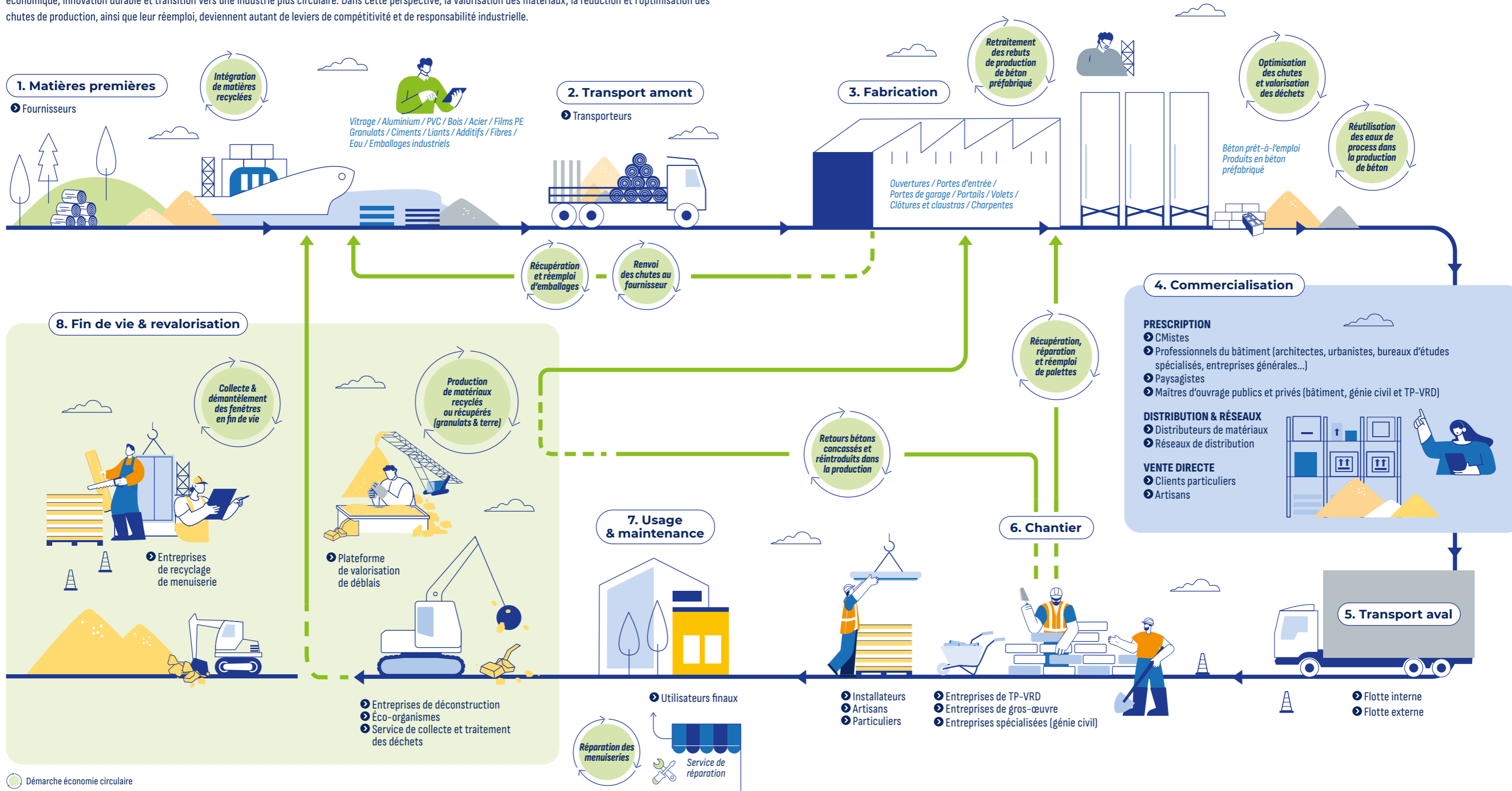
- 374,9 M€ de chiffre d'affaires
- 14,9 M€ d'EBITDA
- 0,1 M€ de REX
- 21 % de gearing
- 15,5 M€ d'investissements

NOS INITIATIVES POUR L'AVENIR

- Investissement dans une nouvelle usine pour produits préfabriqués en béton
- Déploiement des offres Vitaliss® B, A et A+ et nouvelles offres issues de la plateforme de granulats recyclés
- Mise en place de boucles fermées avec nos fournisseurs en menuiserie
- FDES individuelles et FDES collectives sur l'ensemble de nos produits
- Formalisation d'une trajectoire carbone et suivi annuel
- Partenariat avec Reverse Systems
- 4 thèses engagées dans le cadre de la Chaire de recherche avec Centrale Nantes

CHAÎNE DE VALEUR

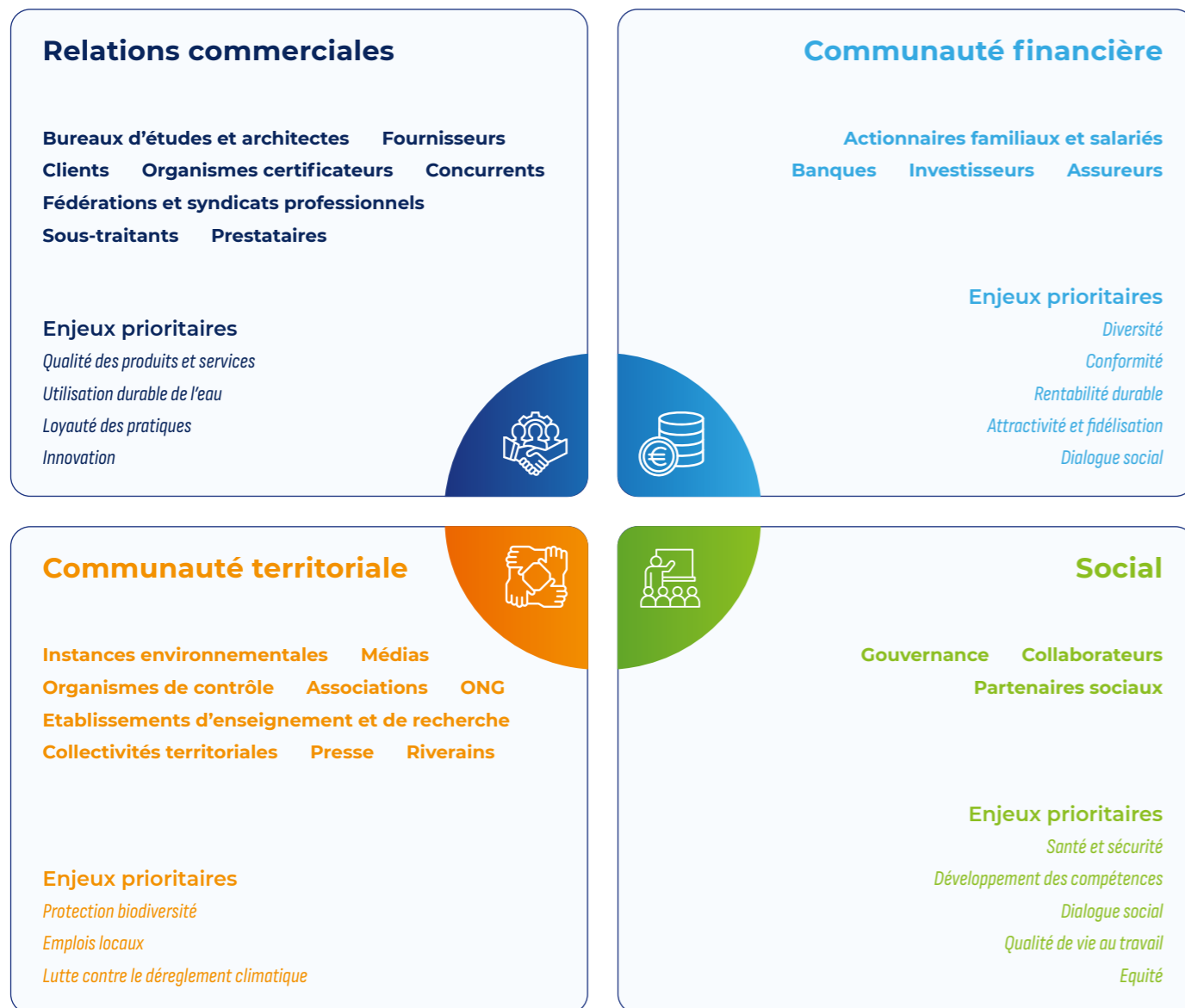
L'analyse de la chaîne de valeur et l'optimisation des processus constituent des enjeux stratégiques majeurs pour HERIGE. Elles offrent l'opportunité de concilier performance économique, innovation durable et transition vers une industrie plus circulaire. Dans cette perspective, la valorisation des matériaux, la réduction et l'optimisation des chutes de production, ainsi que leur réemploi, deviennent autant de leviers de compétitivité et de responsabilité industrielle.



Démarche économie circulaire
 Parties prenantes
 Principes d'économie circulaire existants

■ DIALOGUE PARTIES PRENANTES

Depuis de nombreuses années, le Groupe entretient un dialogue régulier et constructif avec ses parties prenantes avec qui il cultive des relations de proximité. Il privilégie un dialogue ouvert, qualitatif avec pour objectif de développer des projets ou des partenariats solides et innovants par le moyen d'entretiens, d'enquêtes, de groupes de travail, d'audits etc.



■ ENQUÊTE DE MATÉRIALITÉ

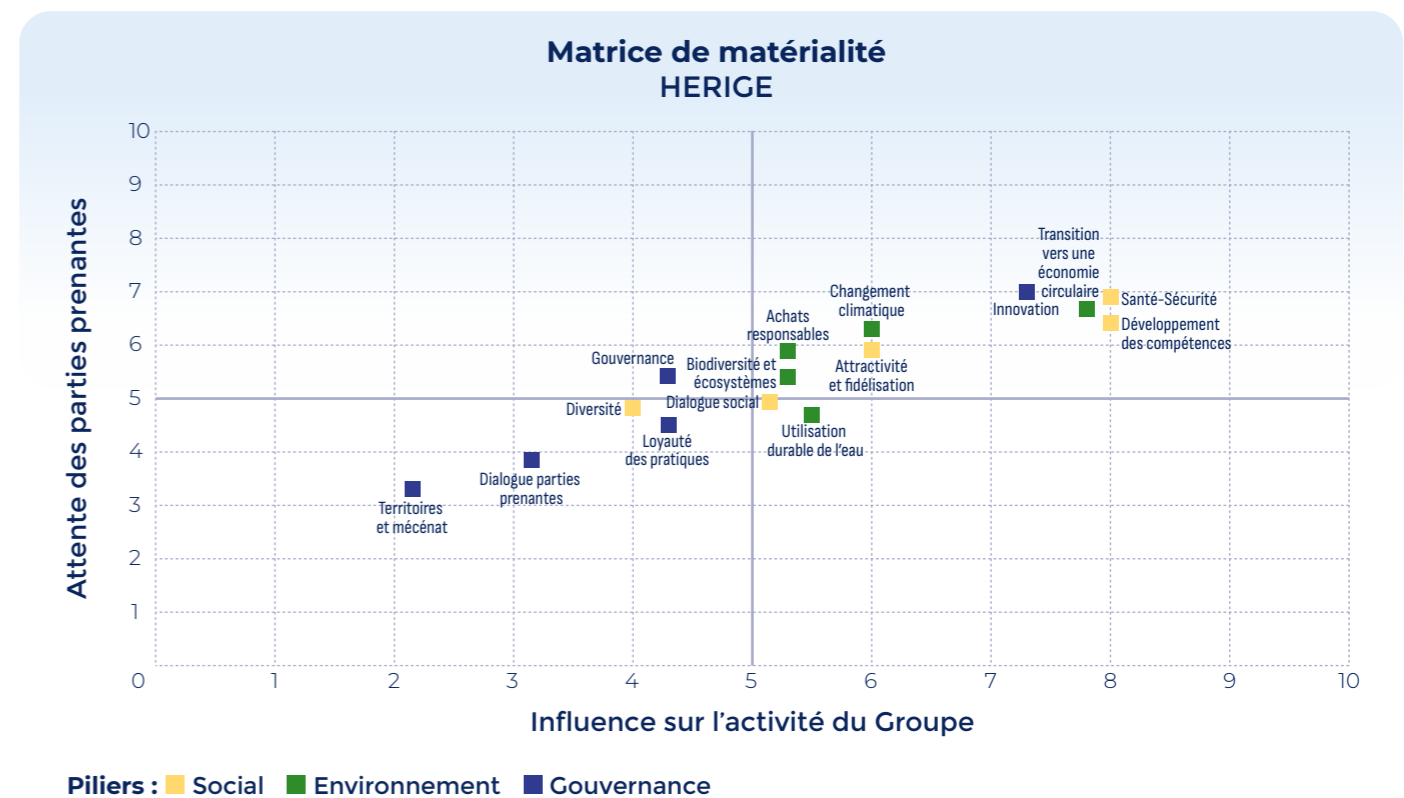
> Méthodologie et participation

L'enquête de matérialité constitue une démarche essentielle dans la stratégie RSE du Groupe. Elle vise à identifier, analyser et hiérarchiser les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance en fonction de leur importance pour le Groupe et pour ses parties prenantes. Elle permet de définir les priorités et d'assurer l'alignement de la politique RSE avec les enjeux spécifiques des différentes activités.

En 2025, le Groupe a actualisé sa matrice de matérialité en menant une enquête

interne et externe auprès de ses parties prenantes via un questionnaire en ligne, basé sur les lignes directrices de la norme ISO 26000.

Il a été demandé aux participants de classer les 15 enjeux clés en trois catégories : 5 enjeux « Modéré », 5 enjeux « Important » et 5 enjeux « Stratégique ». Près de 441 personnes ont répondu à cette enquête, soit un taux de participation global de 25,4 %, avec un taux de participation interne de 36 % et de 7 % en externe.



> Méthode de calcul

Dans le cadre de l'analyse des résultats, chaque enjeu a été évalué selon un système de notation, reposant sur l'attribution d'un score numérique à chaque catégorie de classement, puis sur le calcul de la moyenne obtenue par enjeu et la normalisation des résultats sur une échelle de 1 à 10.

> Analyse des résultats 2025

Les résultats de l'analyse confirment la stabilité des enjeux, identiques à ceux de l'année précédente. Les cinq thématiques prioritaires - Innovation, santé-sécurité, économie circulaire, développement des compétences et changement climatique - sont pleinement intégrées à la feuille de route RSE 2025-2030. Deux évolutions méritent toutefois une attention particulière. Le développement des compétences progresse nettement, passant du 6^e au 4^e rang, signe d'une attente accrue des collaborateurs à l'égard de la formation et du renforcement des parcours. Parallèlement, la diversité gagne en importance, remontant de la 14^e à la 11^e place, ce qui traduit une sensibilité croissante à cet enjeu au sein de l'organisation.

Les thématiques liées à la loyauté des pratiques, au dialogue avec les parties prenantes ou encore au mécénat et à l'ancrage territorial apparaissent en bas de classement. Si elles sont perçues comme moins structurantes, elles n'en demeurent pas moins intégrées dans les pratiques et la démarche globale de responsabilité du Groupe.

Activité Menuiserie

Les résultats rejoignent globalement ceux du Groupe : l'innovation (7,35), la santé-sécurité (7,08) et l'économie circulaire (6,81) constituent les priorités majeures. Les enjeux les moins stratégiques portent sur l'utilisation durable de l'eau, le dialogue parties prenantes et le mécénat et territoire, confirmant une perception d'impact plus limité sur ces dimensions pour cette activité.

Activité Béton

La hiérarchie diffère sensiblement. Le changement climatique et la santé-sécurité occupent conjointement la première place (6,75), suivis de l'économie circulaire (6,58). L'innovation se positionne au 5^e rang (6,02). L'utilisation durable de l'eau, située au 7^e rang, demeure toutefois un enjeu important pour l'activité Béton, compte tenu de sa sensibilité propre à cette ressource et aux exigences croissantes de sobriété hydrique.

PRINCIPAUX RISQUES EXTRA-FINANCIERS

En complément du dispositif d'écoute de ses parties prenantes, le Groupe est attentif aux impacts de ses activités. HERIGE effectue une analyse des risques extra-financiers, fondée sur l'identification et l'évaluation de ses principaux risques, afin de réduire les impacts directs (stratégique, opérationnel ou financier) et indirects (réputation, conformité), au moyen de politiques, de stratégies et de plans d'action adaptés. La cartographie des risques extra-financiers présente donc la hiérarchisation des risques ESG jugés prioritaires pour le Groupe. Elle est actualisée tous les trois

ans, avec une dernière mise à jour effectuée en 2024. Les risques identifiés ont été révisés en tenant compte des évolutions de contexte interne et externe, et alignés aux enjeux RSE du Groupe. Cette cartographie est réalisée en collaboration avec le Département de l'audit, des risques et du contrôle interne du Groupe. Les risques sont évalués en brut, avant la mise en œuvre de toute mesure d'atténuation, selon une échelle de cotation « faible », « modéré » ou « élevé », puis présentés en net après la mise en place des actions de mitigation des risques.

🔴 Risque élevé – 🟡 Risque moyen – 🟢 Risque faible

	Thématique	Description du risque 2025	Intensité du risque brut	Politiques	Plans d'action	Intensité du risque net*
SOCIAL	SANTÉ ET SÉCURITÉ	Préserver la santé et la sécurité de l'ensemble des collaborateurs, prestataires, sous-traitants, intérimaires et clients intervenant sur nos sites.	🔴	Politique Santé-Sécurité Groupe fondée sur l'ambition du "zéro accident", incluant un pilotage HSE dans chaque activité.	Déploiement de programmes de formation « sécurité », campagne de sensibilisation, analyse des incidents et mise en œuvre d'actions correctives.	🟡
	DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	Accompagner l'employabilité et le développement des compétences des collaborateurs nécessaires à la performance du Groupe.	🟡	Politique RH Groupe visant à garantir l'adéquation entre compétences, performance et employabilité grâce à la formation continue.	Mise en œuvre des plans de formation métiers à travers la plateforme campus digital et la HERIGE Académie, complétée par les entretiens professionnels annuels et le suivi des plans de développement individuels.	🟢
	ATTRACTIVITÉ ET FIDÉLISATION	Attirer et fidéliser des talents diversifiés en offrant un cadre de travail stimulant.	🟡	Politique de marque employeur et d'expérience collaborateur, valorisation des parcours professionnels.	Mise en place de dispositifs de recrutement innovants et optimisation des parcours d'intégration afin d'attirer et de fidéliser les collaborateurs.	🟡
	ÉGALITÉ DES CHANCES	Défendre l'égalité des chances et la diversité afin de favoriser un environnement de travail inclusif.	🟡	Politique de diversité et d'inclusion, renforcée par l'adhésion à des chartes externes, dont la Charte de la Diversité.	Formations à la non-discrimination, suivi des indicateurs de diversité, adaptation des processus RH et animation de groupes de travail internes.	🟢
	DIALOGUE SOCIAL	Renforcer la qualité du dialogue social et garantir des conditions de travail favorisant la qualité de vie au travail.	🔴	Politique de dialogue social fondée sur la concertation et la transparence.	Organisation régulière de réunions avec les CSE, réalisation d'un baromètre social annuel assorti de plans d'amélioration continue, négociation d'accords d'entreprise et mise en œuvre de dispositifs QVCT (Qualité de Vie et des Conditions de Travail).	🟡
ENVIRONNEMENT	ATTENUATION ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	Contribuer à la baisse des émissions de gaz à effet de serre pour limiter les impacts du dérèglement climatique. Suivre l'évolution du prix du carbone.	🔴	Politique Climat Groupe alignée avec l'Accord de Paris, intégrant une trajectoire validée SBTi validée (1,5°C), et intégration d'un prix interne du carbone dans les processus décisionnels.	Réalisation du bilan de gaz à effet de serre Groupe et par activité, déploiement d'un plan de réduction des émissions (scopes 1, 2 et 3), investissements dans des solutions/offres bas carbone et actions de sensibilisation des équipes.	🟡
	TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE	Maîtriser la production de déchets et optimiser l'usage des ressources en s'appuyant sur les principes de l'économie circulaire.	🔴	Politique d'économie circulaire intégrant les principes d'éco-conception, de réemploi et de recyclage.	Mise en œuvre de démarches d'éco-conception produit, tri des déchets, valorisation des chutes de production, développement de partenariats avec des filières de recyclage et suivi d'indicateurs d'approvisionnement en matières premières recyclées.	🟡
	UTILISATION DURABLE DE L'EAU	Assurer une gestion durable de l'eau dans nos activités.	🔴	Politique de gestion durable de l'eau intégrée dans les processus industriels.	Installation de systèmes de récupération et de réutilisation des eaux dans la production de béton, suivi des consommations, audits hydriques et sensibilisation des centraliers.	🟡
	PROTECTION ET RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ÉCOSYSTÈMES	Prévenir l'impact de nos activités sur les écosystèmes et la biodiversité. Prévenir les atteintes à l'eau, l'air et aux sols.	🟡	Politique environnementale intégrant la préservation des écosystèmes et la maîtrise des impacts directs des activités.	Réalisation d'un diagnostic de l'impact direct des sites sur la biodiversité et présence de directions HSE dans chaque activité pour assurer le suivi des enjeux environnementaux.	🟡

🔴 Risque élevé – 🟡 Risque moyen – 🟢 Risque faible


	Thématique	Description du risque 2025	Intensité du risque brut	Politiques	Plans d'action	Intensité du risque net*
GOVERNANCE	GOVERNANCE	Garantir une gouvernance pour superviser les engagements RSE. Garantir l'alignement entre la stratégie du Groupe et les évolutions réglementaires ESG.	🔴	Pilotage RSE à tous les niveaux de l'entreprise - Conseil de surveillance, Comité Exécutif et relais opérationnels dans chaque activité pour assurer prévention, anticipation et dialogue.	Tenue régulière d'un comité RSE du Conseil de Surveillance, animation d'un réseau RSE, suivi des indicateurs ESG à travers des « business review ESG » régulières, veille réglementaire et intégration des enjeux RSE dans les comités de direction des activités.	🟢
	LOYAUTE DES PRATIQUES	Agir avec probité et équité dans la conduite des affaires, conformément aux valeurs de l'entreprise et aux réglementations en vigueur.	🔴	Politiques d'éthique et de conformité intégrées au système de gouvernance, encadrées par la direction juridique, avec l'appui des DRH des activités et des directions achats.	Formations à l'éthique, cartographie des risques de fraude, dispositifs d'alerte éthique et diffusion du code de conduite.	🟢
	DIALOGUE PARTIES PRENANTES	Renforcer le dialogue avec nos parties prenantes internes et externes. Veiller à l'écoute des attentes clients.	🟡	Politique de dialogue avec les parties prenantes intégrée à la stratégie RSE.	Engagement auprès des parties prenantes internes et externes à travers une enquête RSE annuelle d'écoute et d'analyse des attentes, assorti d'une participation active aux fédérations professionnelles.	🟢
	CYBERSÉCURITÉ	Sécuriser les systèmes IT et limiter les risques de fuite de données personnelles ou de manipulation d'informations sensibles relatives à l'entreprise.	🔴	Politique de cybersécurité Groupe intégrée à la gouvernance des systèmes d'information avec un Responsable Sécurité et Système d'Information rattaché au Président du Directoire.	Développement et mise en œuvre d'un plan d'action cybersécurité incluant la formation continue des collaborateurs, la mise à jour régulière des systèmes de sécurité, et la réalisation d'audits de sécurité pour identifier et corriger les vulnérabilités.	🟢
	GOVERNANCE DE LA DONNÉE	Garantir une gouvernance structurée permettant d'assurer la fiabilité et l'intégrité des données de l'entreprise liées aux enjeux extra-financiers.	🔴	Politique de gouvernance de la donnée visant à structurer et fiabiliser les données ESG, ainsi qu'à encadrer la gouvernance du RGPD.	Centralisation des données ESG, outils de reporting et dispositif de contrôle et fiabilisation des données.	🟡
	INNOVATION	Developper l'innovation pour permettre une transition environnementale et sociétale tout en s'alignant sur l'évolution de la réglementation.	🟡	Politique d'innovation responsable intégrée à la stratégie du Groupe.	Développement de l'innovation visant à adapter les produits et les conceptions aux exigences de la transition environnementale.	🟢
	RELATIONS FOURNISSEURS	Adopter des pratiques d'achats éthiques, responsables et durables. Sensibiliser notre chaîne de valeur dans une démarche commune d'amélioration continue.	🟡	Politique d'achats responsables fondée sur la charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables.	Intégration progressive de clauses ESG dans les contrats fournisseurs, animation d'un groupe de travail sur les achats responsables, et diffusion de bonnes pratiques.	🟡

*Le risque net correspond au niveau de risque résiduel, c'est-à-dire le risque après prise en compte des mesures d'atténuation.

MESURE DE LA PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2025

HERIGE pilote sa stratégie RSE en s'appuyant sur un cadre structuré, reposant sur des indicateurs clés et des objectifs mesurables, afin de garantir transparence et efficacité dans l'évaluation de sa performance extra-financière. Actualisés à horizon


2030 dans le cadre de la nouvelle feuille de route, ces objectifs inscrivent le Groupe dans une dynamique de progrès continu et contribuent à optimiser sa performance environnementale, sociale et de gouvernance.

SOCIAL 	2024	2025	Objectifs 2030
SANTÉ-SÉCURITÉ			
Taux de fréquence (TF1)	19,5	19,9	15
Taux de gravité	1,5	1,1	1
DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES			
Taux de l'effectif formé	78,6%	68,7%	67 %
Nombre d'heures moyen de formation par collaborateur	13,8	8,9	14
ATTRACTIVITÉ ET FIDÉLISATION			
Taux de roulement	12,8 %	14,0 % *	10 à 12 %
Taux d'absentéisme**	5,8 %	5,0 %	≤ 5 %
DIALOGUE SOCIAL			
Taux de participation au baromètre social	67 %	77 %	70 %
Note moyenne de satisfaction exprimée au baromètre social	7,4/10	6,9/10	7,5/10
PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA DIVERSITÉ			
Taux de femmes dans l'effectif	22,7 %	23,6 %	26 %
Taux de femmes cadres dans l'effectif	21,3 %	23,8 %	24 %
Taux d'alternants dans l'effectif	2,9 %	3,1 %	5 %


* Dans le cadre du processus d'amélioration continue du suivi des données dans nos outils de reporting, certaines données 2025 ont pu faire l'objet de correctifs.

** En raison de la fiabilité insuffisante de cette donnée en 2024, un changement de système d'information a été mis en œuvre à compter du 01 janvier 2025.

Les chiffres sont présentés en périmètre courant et non en périmètre comparable

ENVIRONNEMENT 	2024	2025	Objectifs 2030
ATTÉNUATION ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE			
Émissions de GES – scopes 1 & 2 (en tCO ₂ éq.)	7 287,82	7 344,00	5 026,00
Émissions de GES – scope 3 (en tCO ₂ éq.)	345 125,85	265 200,32	Réduire les émissions de GES de l'ordre de 20 % sur la base 2020
Intensité carbone monétaire tout scope (kgCO ₂ éq./k€CA)	867,92	718,32	Assurer une baisse continue de l'intensité carbone
ACHATS RESPONSABLES			
Taux d'achats auprès de fournisseurs ayant répondu au questionnaire ESG sur l'ensemble des familles d'achats – En pourcentage de chiffre d'affaires – Activité Menuiserie (%)	-	64,2 %	80 %
Taux d'achats auprès de fournisseurs dont le contrats inclus des clauses ESG sur l'ensemble des familles d'achats - En pourcentage de chiffre d'affaires - Activité Menuiserie (%)	-	53,1 %	67 %
TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE			
Taux d'approvisionnement en matière recyclée sur nos matières premières principales - Activité Menuiserie (%)	26,0 %	25,7 %	30 %
UTILISATION DURABLE DE L'EAU			
Intensité de la consommation d'eau extérieure (eau de réseau et eau de forage) par quantité de béton produit - Activité Béton (L/m ³)	197	203	Maintien en deçà du seuil réglementaire de 350 L/m ³
PROTECTION ET RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ÉCOSYSTÈMES			
Diagnostic sur la biodiversité – Indicateur de Sensibilité Ecologique Réglementaire (SER) de la démarche Score Biodiversité (LaCEN des Territoire)	Très sensible : 32 % Sensible : 68 % Non sensible : 0 %	Très sensible : 32 % Sensible : 68 % Non sensible : 0 %	Mettre en place un diagnostic sur la biodiversité lors de chaque acquisition significative, et en assurer le suivi

Les chiffres sont présentés en périmètre courant et non en périmètre comparable

GOVERNANCE 	2024	2025	Objectifs 2030
GOVERNANCE			
Taux de participation aux Comités RSE du Conseil de Surveillance	55 %	85 %	67 %
LOYAUTÉ DES PRATIQUES			
Taux de personnes à risques formées dans l'année ou l'année suivante, sur l'ensemble des personnes à risques identifiées	100 %	100 %	100 %
Nombre d'alertes internes déclarées	10	28	-
DIALOGUE PARTIES PRENANTES			
Taux de réponse des parties prenantes internes interrogées dans le cadre de l'enquête de matérialité	41,60 %	25,40 %	-
Net Promoting Score - ATLANTEM	31	28	-
Score EcoVadis	61/100 Médaille Argent	70/100 Médaille Argent	-
Score Ethifinance-ESG ratings	60/100*	68/100	-

* Résultat établi selon la méthodologie de notation Ethifinance révisée en 2025. Selon l'approche méthodologique antérieure, la note attribuée en 2024 était de 68/100.

MÉTHODOLOGIE DU REPORTING

L'animation du reporting RSE pour l'ensemble des activités et la consolidation des indicateurs sont assurées par la Direction RSE Groupe. Un processus de collecte interne a été mis en place afin de garantir la cohérence et la fiabilité des données (qualitatives et quantitatives) sur les volets sociaux, environnementaux et sociétaux. Cette méthodologie permet une analyse fine selon 5 critères : définition, périmètre, unité, mode de calcul et contributeurs concernés. Elle est intégrée à l'outil de reporting centralisé pour la collecte des données. Chaque indicateur est décrit dans l'outil, ainsi que le mode de calcul.

> Périmètre de collecte

Les indicateurs sociaux, environnementaux et de gouvernance ont été établis sur la base des obligations et recommandations légales (articles L.225-102-1 et R.225-104 du Code de commerce).

> Reporting social, sociétal et environnemental

Le présent reporting volontaire s'appuie sur le référentiel européen NFRD (*Non-Financial Reporting Directive*), qui encadrait précédemment la publication d'informations extra-financières, ainsi que sur le cadre de référence VSME (*Voluntary Standard for Micro, Small and Medium Enterprises*).

Le périmètre retenu est le Groupe métropole. Il se décompose en 15 sociétés comprenant 73 établissements basés en France métropolitaine. CARPEL a été absorbée par fusion-simplifiée au profit de la société ATLANTEM INDUSTRIES au 31 décembre 2024.

Les acquisitions du Groupe sont intégrées dès que possible dans les dispositifs métiers (procédures, reporting). Le Groupe met en œuvre ses meilleurs efforts afin que ce processus s'achève au plus tard 36 mois après la date d'acquisition en matière de reporting. Ce choix de délai s'explique par le temps nécessaire à l'acquisition des méthodes et des standards du Groupe.

En raison de l'évolution de l'information sectorielle durant l'exercice 2025, l'activité Charpente est désormais intégrée au périmètre « Autres » et non plus au périmètre « Menuiserie ». De ce fait, les données sont présentées à périmètre courant et non comparable lorsque le détail des données par secteur est communiqué.

Sociétés	Informations sectorielles	Nombre d'établissements
HERIGE	Autres activités	1
INCOBOIS		3
EDYCEM		1
EDYCEM BÉTON	Activité Béton	27
BÉTON DES OLLONNES		2
BÉTON D'ILLE-ET-VILAINE (BIV)		2
LE BÉTON DU POHER		5
C.H. Béton		2
PPL (Préfa des Pays de Loire)		1
AUDOIN & FILS BÉTONS		3
ATLANTEM Industries	Activité Menuiserie	15
FINANCIÈRE BLAVET		1
TBM (Transport Bois Matériaux)		1
PORALU BOIS		2
PORALU MENUISERIES		7
TOTAL		73

Les informations sur les effectifs et leurs mouvements sont communiquées hors intérimaires et stagiaires non rémunérés et concernent le périmètre métropole. Les indicateurs du volet environnemental concernent le périmètre métropole, toutefois, certains indicateurs ne sont pas applicables à l'ensemble des activités. Le bilan carbone est réalisé suivant la méthodologie réglementaire v5.0, basée sur la norme ISO 14064-1:2018 et le rapport technique ISO/TR 14069:2013.

> Source des données

Les indicateurs sociaux, environnementaux et sociétaux s'appuient sur plusieurs sources de données : celles issues du SIRH Groupe et du système de paie ADP, celles remontées via les ERP pour certains indicateurs environnementaux sur le périmètre métropole, ainsi que les informations collectées directement auprès des activités pour compléter les volets sociaux, sociétaux et environnementaux. Les facteurs d'émissions proviennent quant à eux des bases Empreinte de l'ADEME et INIES, administrée par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB). Les données financières, enfin, sont fournies directement par la Direction financière du Groupe.

> Structuration et collecte des données

Le Groupe s'appuie sur une architecture de données combinant des informations issues de ses collectes internes et des référentiels externes reconnus. Les données opérationnelles sont centralisées, consolidées et fiabilisées dans la plateforme Mетро, puis analysées au travers de tableaux de bord Power BI développés spécifiquement pour le pilotage RSE. En complément, le recours à des sources externes telles que la plateforme R4RE de l'OID ou les référentiels de l'AFNOR enrichit les analyses, notamment sur le patrimoine bâti et les politiques d'achats responsables. L'intégration de ces données multiples dans nos outils de pilotage renforce la qualité des diagnostics et assure une vision complète et objectivée de nos enjeux RSE. Grâce à cette combinaison de données internes consolidées et de référentiels externes spécialisés, le Groupe est en mesure de concevoir des plans d'action structurés, documentés et alignés avec les attentes réglementaires comme avec ses ambitions de performance durable.

> Points méthodologiques

Afin de disposer d'un mode de comptabilisation uniformisé au sein du Groupe, depuis 2022, les collaborateurs sortant des effectifs au 31 décembre sont conservés dans les effectifs à cette même date. Les chiffres sont présentés en périmètre courant et non en périmètre comparable. Enfin, dans le cadre du processus d'amélioration continue du suivi des données dans nos outils de reporting, certaines données 2024 ont pu faire l'objet de correctifs, et de nouveaux niveaux de détail ont été ajoutés en 2025.

ENGAGEMENT SOCIAL

HERIGE place la dimension humaine au cœur de sa stratégie sociale, convaincu que la performance collective repose sur l'épanouissement individuel des salariés. Cet ADN, historique du Groupe, s'articule autour de trois piliers majeurs :

- développement humain : être une organisation apprenante, insufflant une culture de l'apprentissage continu et favorisant le développement des compétences,
- dialogue social et dispositifs engagés : être une organisation protectrice, contribuant à la sécurité, à l'épanouissement et au dialogue de qualité avec l'ensemble des collaborateurs,
- diversité et inclusion : être une organisation inclusive, en valorisant la diversité comme fondement d'une société innovante, socialement et économiquement performante.

L'année 2025 a été marquée par des ajustements stratégiques dictés par le contexte économique et budgétaire, orientant les priorités RH vers la mise en œuvre d'un plan d'adaptation et la réorganisation du Département des Ressources Humaines.

Dans ce cadre, HERIGE a inscrit durablement ses engagements sociaux en adoptant une politique RH structurante, conçue pour guider et soutenir l'ensemble des actions en matière de gestion des talents et de développement social.

UNE ORGANISATION APPRENANTE

Insuffler une culture de l'apprentissage continu pour développer les compétences de chacun au service du collectif

UNE ORGANISATION PROTECTRICE

Contribuer à la sécurité et à l'épanouissement de tous



UNE ORGANISATION INCLUSIVE

Favoriser la diversité, fondement d'une société innovante et performante socialement et économiquement

POLITIQUE SOCIALE DU GROUPE

La politique sociale du Groupe présente les engagements forts en matière de responsabilité sociale et vise à garantir un environnement de travail sûr, inclusif, épanouissant et équitable pour l'ensemble des collaborateurs, dans le respect des droits humains et des principes sociétaux.

Cette politique s'inscrit dans une démarche de progrès continu, de conformité aux exigences légales et conventionnelles, et de dialogue avec les parties prenantes internes. Elle promeut une culture d'écoute, de respect et de responsabilité partagée. À travers ses pratiques, ses accords d'entreprise et ses dispositifs internes, HERIGE s'engage à :

- préserver la santé, la sécurité et le bien-être au travail : ce point constitue une priorité, avec des actions de prévention, des formations régulières et des dispositifs d'assistance pour soutenir le bien-être physique et mental des collaborateurs,
- développer les compétences et les parcours professionnels, en s'appuyant sur une politique de formation continue, des outils d'évaluation et un accompagnement individualisé pour favoriser l'évolution et la mobilité interne,
- renforcer l'attractivité et la fidélisation : cette dimension repose sur une marque employeur dynamique, des parcours d'intégration adaptés et un suivi tout au long de la carrière,
- favoriser un dialogue social constructif : cela se traduit par des échanges réguliers avec les représentants du personnel, la négociation d'accords et la mise en œuvre de plans d'action issus du baromètre social,
- promouvoir la diversité, l'égalité des chances et l'inclusion, impliquant notamment la lutte contre les discriminations, la féminisation de l'entreprise,

l'intégration des personnes en situation de handicap, l'accueil d'alternants et la sensibilisation des collaborateurs,

- développer des pratiques managériales éthiques et mobilisatrices, visant à garantir un management exemplaire, fondé sur la transparence, l'écoute et l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle, complétées d'entretiens annuels pour accompagner la progression,
- respecter les droits fondamentaux par la prévention des atteintes aux droits humains, l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants et l'évaluation responsable des partenaires et fournisseurs,
- mesurer et améliorer la performance sociale à travers une démarche d'amélioration continue, avec des objectifs clairs, des indicateurs suivis et une communication transparente dans le cadre des obligations réglementaires et des engagements volontaires.

La Direction du Groupe et ses instances de gouvernance veillent à ce que cette politique soit activement soutenue, notamment en s'assurant que l'ensemble des collaborateurs et parties prenantes comprennent leur rôle et leur responsabilité dans le respect des engagements décrits dans cette politique et les instructions de gouvernance afférentes. Chacun est acteur de sa mise en œuvre, dans le respect des valeurs humaines qui fondent la culture de l'entreprise.



Politique sociale HERIGE

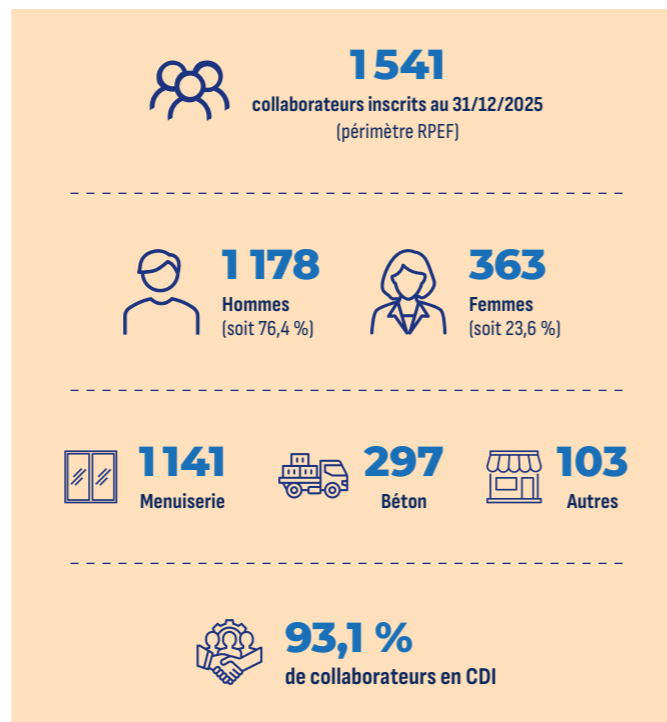
Consultation en ligne

> Organisation des Ressources Humaines dans le Groupe

Face à des défis majeurs liés à la conjoncture, à la digitalisation, aux exigences réglementaires et aux attentes croissantes en matière d'accompagnement, de développement des compétences et de qualité de vie au travail, la fonction RH a repensé son organisation pour conjuguer proximité et expertise. La Direction des Ressources Humaines s'articule désormais autour de quatre pôles complémentaires :

- un pôle RH de proximité au sein des activités, garantissant une présence RH au plus près des équipes. Ce pôle assure un accompagnement global des collaborateurs et des managers sur l'ensemble du parcours (carrière, formation, recrutement, évolutions métiers et organisations, gestion disciplinaire). Il déploie les projets RH sur le terrain en lien étroit avec les pôles experts,
- trois pôles transverses Groupe :
 - affaires sociales : pilote la politique sociale, harmonise les pratiques, assure la conformité juridique et réglementaire, et optimise les dispositifs de protection sociale, rémunération et épargne salariale,
 - développement humain et formation : définit et met en œuvre la politique de développement des compétences, la qualité de vie au travail et la promotion de la diversité et de l'inclusion,
 - paie : garantit une gestion mutualisée, fiable et sécurisée de la paie, en veillant à l'optimisation des processus et à l'harmonisation des pratiques.

Cette organisation vise à concilier pilotage harmonisé et proximité terrain, afin d'offrir une expérience RH fluide et adaptée. Elle renforce la capacité à accompagner la transformation du Groupe, à soutenir les projets et à créer les conditions d'une performance collective durable.



1. SANTÉ ET SÉCURITÉ

La santé, la sécurité et le bien-être des salariés représentent un enjeu majeur pour HERIGE et occupent une place centrale dans les orientations du Groupe. Les enquêtes RSE et les baromètres sociaux confirment l'importance stratégique de ces sujets, qui répondent à des attentes fortes et partagées par l'ensemble des salariés.

POLITIQUE

Le Groupe affirme son ambition en matière de santé et sécurité au travail en visant le « zéro accident » grâce au développement d'une culture forte de la sécurité. Cette démarche repose sur la maîtrise des risques professionnels et l'amélioration continue des conditions de travail, articulée autour de quatre principes fondamentaux, qui traduisent les engagements inscrits dans la politique sociale du Groupe :

- prévenir les accidents du travail et améliorer les conditions de sécurité sur tous les sites pour l'ensemble des collaborateurs, y compris les travailleurs temporaires, sous-traitants et prestataires,
- déployer des formations régulières en matière de sécurité et de prévention des risques,
- favoriser un environnement de travail sain, propice au bien-être physique et mental des collaborateurs,
- proposer des services d'assistance accessibles à tous les collaborateurs, apportant soutien psychologique, conseil et accompagnement pour faire face aux moments de fragilité.

Activité Menuiserie : depuis 2022, ATLANTEM fait vivre sa politique « Sécurité'M » afin d'ancrer durablement la sécurité au cœur de sa culture d'entreprise. Portée par la Direction, cette démarche s'appuie sur trois engagements majeurs : être acteur de sa propre sécurité et de celle des autres, protéger sa vie et celle des autres et prévenir les blessures graves et irréversibles. En 2025, près de la moitié des formations dispensées par ATLANTEM ont été consacrées à la sécurité, traduisant une volonté forte de maintenir un haut niveau de vigilance et de compétence au sein des équipes.

Activité Béton : EDYCEM poursuit le renforcement de sa feuille de route Hygiène Sécurité Environnement (HSE), centrée sur la prévention des risques et la mise en place de processus de contrôle rigoureux. Cette approche vise à responsabiliser chaque collaborateur pour adopter un comportement sûr en toutes circonstances. Elle repose sur des actions techniques, organisationnelles et de formation, ainsi que sur l'exemplarité managériale à tous les niveaux hiérarchiques.

ORGANISATION

Chaque entité assure le pilotage et le déploiement de sa politique Santé et Sécurité grâce à des responsables prévention santé-sécurité et environnement, accompagnés d'alternants. Ces responsables s'appuient également sur un réseau de techniciens HSE et organisent régulièrement des actions de communication et de sensibilisation autour des incontournables de la sécurité au travail.

PLAN D'ACTION

> Formation : un levier d'amélioration de la sécurité

La formation constitue un des leviers majeurs pour sensibiliser les collaborateurs aux enjeux de santé et de sécurité. Afin d'accompagner la politique du Groupe en la matière, plusieurs actions ont été déployées en 2025 pour renforcer la culture sécurité et garantir un haut niveau de vigilance. Au total 38,7% des effectifs ont bénéficié de formations dédiées à la sécurité. Ces sessions ont abordé des thématiques variées, allant de la prévention des risques à la maîtrise des gestes de secours, afin d'assurer la protection des équipes et la conformité des pratiques.

Activité Menuiserie : en 2025, ATLANTEM a fait de la sécurité un axe majeur de son programme de formation afin de maintenir un haut niveau de vigilance et de compétence au sein des équipes. Les principaux modules ont porté sur la manipulation des extincteurs et la sécurité incendie, le sauvetage et secourisme du travail, la prévention des risques sur chantiers pour les chauffeurs en partenariat avec l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBP), le recyclage des habilitations électriques basse et haute tension, ainsi que le dialogue sécurité et l'analyse des causes d'accidents.

La culture sécurité a continué d'être déployée au sein des sites, notamment au travers du dialogue sécurité, du quart d'heure sécurité et de la méthode « arbre des causes ». Enfin, ATLANTEM a également poursuivi son engagement au sein de la communauté « Vigilance Attitude », un programme suivi par l'ensemble des collaborateurs, axé sur la gestion des risques et la vigilance partagée. Ce dispositif encourage chacun à intervenir lorsqu'une situation dangereuse est observée. PORALU a intensifié ses actions de formation pour améliorer la sécurité et la prévention au sein de ses équipes. Plusieurs parcours ont été mis en œuvre :

- formations sécurité, dont le programme « Dialogue sécurité » animé par un cabinet spécialisé, visant à sensibiliser aux bonnes pratiques,
- habilitation électrique, pour garantir la conformité et la sécurité des interventions.

Activité Béton : en 2025, des sessions spécifiques ont été organisées pour répondre aux enjeux de sécurité propres à chaque fonction. Les équipes opérationnelles ont participé à une journée dédiée à la santé et à la sécurité, incluant la sensibilisation aux risques métiers, ainsi que la présentation des nouvelles consignes, des équipements et des équipements de protection individuels (EPI). Ces temps d'échanges ont permis de travailler en petits groupes sur des situations concrètes et de vérifier les connaissances en matière de bonnes pratiques et de consignes. Tous les chauffeurs ont été formés à la manipulation des extincteurs afin de garantir une meilleure préparation et réactivité face aux situations d'urgence. Par ailleurs, tous les techniciens et responsables de maintenance ont suivi une formation à la consignation des équipements lors des interventions, dispensée par un organisme externe.

Depuis 2022, chaque nouvel arrivant suit le module e-learning « Accueil sécurité » du Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi (SNBPE), couvrant les risques spécifiques aux métiers et aux unités de production de béton prêt à l'emploi. Ces parcours, adaptés aux services techniques, administratifs ou aux chauffeurs, se concluent par la délivrance d'un passeport sécurité. Le dispositif est également déployé auprès des intérimaires pour garantir une sensibilisation homogène. Enfin, des sessions ont été organisées pour les nouveaux Attachés Technico-Commerciaux afin de les former aux fondamentaux de la sécurité et au document d'audit qu'ils utilisent lors de leurs tournées sur les sites.

> Actions pour améliorer la sécurité des salariés

Le Groupe intègre la sécurité dans ses systèmes de management et déploie des initiatives permanentes pour améliorer les conditions de travail et réduire les risques. Plusieurs actions ont été réalisées en 2025 :

Activité Menuiserie : à Vitrolles, les équipes ont optimisé l'organisation en réaménageant le stockage des profils, notamment grâce à l'installation d'un sapin de stockage à proximité du poste de coupe. Cette évolution limite les sollicitations physiques des opérateurs et renforce la sécurité. Le poste d'emballage des volets roulants a également été entièrement repensé dans une logique « Lean », afin d'améliorer la productivité, l'ergonomie et, avant tout, la sécurité des collaborateurs. À La Bruffière, le poste de montage et de finition a été ajusté pour renforcer la sécurité et l'ergonomie, tout en augmentant la performance globale. Ces améliorations réduisent les contraintes pour les opérateurs et facilitent l'intégration des nouveaux arrivants.

Activité Béton : un nouveau processus d'intégration des produits chimiques a été mis en place, couvrant les produits liés à la fabrication du béton (liants, adjuvants, ciments) ainsi que ceux utilisés par les services supports (produits de lavage et de maintenance). L'objectif est d'assurer une meilleure maîtrise des composants et des usages par les collaborateurs. Les équipes concernées ont été formées à ce processus, dont le suivi est piloté par le service HSE.

> Poursuite des investissements et des aménagements pour améliorer la sécurité et les conditions de travail

Les investissements se sont poursuivis en 2025 avec des actions visant à renforcer la sécurité et améliorer les conditions de travail.

Activité Menuiserie :

- les escabeaux ont été remplacés par des Plateformes Individuelles Roulantes Légères (PIRL) afin de sécuriser le travail en hauteur,
- plusieurs équipements ont été mis en place pour renforcer la sécurité et réduire la pénibilité, notamment des tracteurs pousseurs et des visseuses automatiques,
- deux dispositifs manutentionnaires ont également été installés pour limiter le port de charges à l'expédition et à l'atelier « Porte de garage » de Carentoir.

Activité Béton :

- plusieurs améliorations ont été apportées aux camions pour réduire les risques de chutes et de troubles musculo-squelettiques, notamment l'installation de portillons, d'échelles en aluminium et de goulottes en aluminium,
- des dispositifs de sécurisation des accès aux machines ont été mis en place sur le site EDYCEM PPL,
- le remplacement des échelles par des plateformes mobiles est en cours, avec une mise en place complète prévue en 2026,
- une passerelle de travail en hauteur a été conçue par un groupe pluridisciplinaire associant maintenance, production et HSE, puis homologuée par un bureau de contrôle pour garantir la conformité aux exigences réglementaires. Déployée en 2025 sur les 35 sites de production, elle facilite le remplacement et le nettoyage de pièces telles que le cône de chargement et la goulotte de recentrage lors de la vidange du malaxeur. Cette solution sécurise les interventions en hauteur et réduit significativement les risques liés à ces opérations,
- une « canne à chape » a également été développée après plus d'un an de travail collaboratif. Cet outil, innovant et unique sur le marché, réduit la pénibilité lors du coulage du béton grâce à un tuyau cinq fois plus léger qu'un modèle standard, et améliore la sécurité lors du nettoyage de la pompe et de la reprise de la chape dans le camion toupie,

• tous les sites ont été équipés de fontaines à eau pour faire face aux périodes de fortes chaleurs.

> Renouvellement régulier des EPI

Tous les collaborateurs du Groupe dont l'activité nécessite des Équipements de Protection Individuelle (EPI) disposent du matériel adapté, afin de garantir leur sécurité et leur confort au travail.

Activité Menuiserie : dans une démarche d'amélioration continue, ATLANTEM s'appuie sur les retours d'expérience de ses collaborateurs afin d'ajuster et de renforcer la qualité de ses EPI. L'entreprise bénéficie également de l'expertise d'un prestataire spécialisé, qui l'accompagne dans le choix et les essais des équipements, garantissant des solutions adaptées aux besoins opérationnels. Parmi les actions clés :

- l'attribution d'EPI spécifiques pour les postes en contact avec des produits chimiques,
- la généralisation du port de gants dans l'ensemble des ateliers.

Activité Béton : pour renforcer la protection des collaborateurs, EDYCEM procède à des essais des équipements par des collaborateurs volontaires avant leur déploiement. En 2025, l'entreprise a poursuivi la mise à disposition de lunettes de sécurité adaptées à la vue des salariés, de masques individuels contre l'exposition aux poussières et des visières intégrées aux casques. Les protections auditives, obligatoires sur tous les sites, ont été complétées par des modèles moulés pour les collaborateurs dont les fonctions le nécessitent. Les chauffeurs ont été équipés de lampes frontales pour le travail de nuit ainsi que de pantalons de pluie.

Depuis 2023, EDYCEM PPL a mis en place un dispositif de Protection du Travailleur Isolé (PTI), permettant d'alerter en cas d'immobilité et perte de verticalité du collaborateur, grâce à un bracelet d'alerte personnel. En 2024, cette mesure a été étendue à l'ensemble des centraliers travaillant seuls sur leur site. En 2025, chaque collaborateur de l'activité Béton a été équipé d'une application PTI, installée sur son téléphone, destinée à être utilisée en situation de travail isolé.

> Amélioration de la Qualité de Vie et les Conditions de Travail (QVCT)

Depuis plusieurs années, HERIGE déploie des initiatives favorisant le bien-être au travail de ses salariés. Ainsi, en 2025, plusieurs animations ont été mises en place, telles que la livraison de corbeilles de fruits par une association de producteurs une fois par semaine aux sièges d'HERIGE et d'ATLANTEM. Par ailleurs, pour favoriser la pratique sportive, l'accès à une salle de sport communale est disponible pour les collaborateurs du siège d'HERIGE. Le siège d'EDYCEM est également équipé d'une salle de sport pour ses collaborateurs, dotée d'équipements pour la pratique sportive. Le siège d'HERIGE est équipé de bureaux assis-débout réglables, permettant aux collaborateurs d'adopter des postures variées, pour un meilleur confort au travail et de lutte contre la sédentarité. Au sein d'EDYCEM PPL, des ateliers de sophrologie et de sport ont eu lieu en 2025, autour des thématiques du sommeil et de l'alimentation (notamment dans le cadre d'organisation du travail en horaires décalés).

MOYENS ET OUTILS

> Organisation et communication

Le Groupe déploie une politique Santé et Sécurité ambitieuse, intégrée dans l'ensemble de ses activités et visant à ancrer durablement cette culture auprès des collaborateurs. Cette démarche repose sur une organisation structurée et des actions de communication régulières.

Activité Menuiserie : au sein d'ATLANTEM, les initiatives comprennent la formalisation et l'affichage des consignes de sécurité sur chaque site, la diffusion de « flashs sécurité » après un accident ou lors de campagnes de sensibilisation, ainsi que l'organisation de « stops sécurité » permettant d'interrompre la production pour échanger sur les risques et rappeler les règles. Des campagnes d'affichage, des comités de pilotage trimestriels et une Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) réunissant la Direction, la médecine du travail, l'inspection du travail, la CARSAT et les élus complètent ce dispositif. Les réunions quotidiennes ACE - Agilité Clients Engagement - et le « quart d'heure sécurité » mensuel animé par l'encadrement renforcent la vigilance sur les sites. Des « dialogues sécurité » sont également menés pour analyser les comportements au poste et proposer des améliorations. Une attention particulière est portée aux risques routiers, avec des formations à la conduite, des campagnes de sensibilisation, un renforcement de la signalétique et la signature d'une charte de conduite par les salariés disposant d'un véhicule de fonction.

Activité Béton : au sein d'EDYCEM, l'organisation s'appuie sur trois axes : management de la sécurité, communication et technique. Le management repose sur une CSSCT trimestrielle, des points hebdomadaires avec les managers opérationnels et le rituel mensuel « quart d'heure sécurité ». Des audits sont réalisés chaque mois par les Attachés Technico-Commerciaux, complétés par des visites de sécurité planifiées par les managers pour observer les pratiques et sensibiliser les équipes. La communication est renforcée par la diffusion de « Flash info HSE » et de « zooms accidents » détaillant les circonstances, causes et actions correctives. Sur le plan technique, des consignes de sécurité sont rédigées et des actions sont menées pour améliorer les équipements et pratiques. La sécurité des partenaires et prestataires externes est également intégrée, avec la remise annuelle de documents rappelant les règles applicables lors des opérations de chargement, déchargement et interventions sur site.

> Logiciel de mesure de la performance

L'outil ACCILINE+ qui a été déployé en avril 2023 au sein du Groupe et en janvier 2025 au sein de PORALU est déterminant dans la consolidation de la culture Sécurité et des pratiques de prévention du Groupe. Il intègre l'ensemble des obligations réglementaires liées à la sécurité. Tous les événements et plans d'action y sont déclarés : accident du travail, maladie, accident bénin, événement de sécurité, évaluation des risques et Document Unique. Un onglet dédié à la formation, aux habilitations et aux autorisations permet également de suivre le registre des formations obligatoires. Ce logiciel communique en temps réel les informations liées à l'accidentologie à travers différents modules :

- responsabilisation des managers,
- optimisation de la saisie et du suivi des accidents de travail,
- amélioration de l'analyse des accidents grâce à l'intégration de « l'arbre des causes » pour déployer les plans d'action adaptés,
- consolidation des Documents Uniques,
- meilleure quantification statistique de l'accidentologie,
- veille réglementaire HSE.

Cet outil permet au Groupe d'obtenir une visibilité renforcée sur les indicateurs clés de performance, un facteur essentiel pour piloter, renforcer et améliorer les pratiques de santé et sécurité au travail, et in fine, atteindre ses ambitions.

INDICATEURS DE PILOTAGE

En raison de l'évolution de l'information sectorielle durant l'exercice 2025, l'activité Charpente est désormais intégrée au périmètre « Autres » et non plus au périmètre « Menuiserie ». De ce fait, les données sont présentées à périmètre courant et non comparable lorsque le détail des données par secteur est communiqué.

Taux d'absentéisme⁽¹⁾

	2025	2024
Groupe	5,0 %	5,8%*
Menuiserie	4,9%	5,9%*
Béton	4,9%	5,7%*

* Au 1^{er} janvier 2025, un nouveau système d'information a été déployé afin de renforcer la fiabilité des données.

$$(1) \text{ Taux d'absentéisme} = \frac{\text{Nombre de jours d'absence pour maladie, maladie professionnelle, accident de trajet, accident du travail, de grève, et non autorisés}}{\text{Nombre de jours travaillés (base calendaire)}} \times 100$$

Taux de fréquence des accidents du travail (TF1)⁽²⁾

	2025	2024
Groupe	19,9	19,5
Menuiserie	16,4	20,0
Béton	25,2	19,7

$$(2) \text{ Taux de fréquence 1 (Nombre d'accidents du travail avec arrêt pour 1 million d'heures travaillées, hors intérimaires et stagiaires non rémunérés)} = \frac{\text{Nombre d'accidents du travail avec arrêt}}{\text{Nombre total d'heures travaillées}} \times 1000000$$

2. DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Dans un contexte marqué par l'évolution constante des compétences et des métiers, la capacité d'HERIGE à anticiper et à identifier les besoins émergents constitue un enjeu stratégique. Pour y répondre, le Groupe déploie une politique sociale structurée, fondée sur le développement d'une culture de l'apprentissage continu. Cette politique a pour ambition de renforcer l'employabilité des collaborateurs, notamment au moyen de plans de développement des compétences individualisés et de la construction de parcours professionnels. Elle vise à offrir à chacun des opportunités d'apprentissage et d'évolution, tout en contribuant à la performance collective du Groupe. Cette démarche vise à garantir l'adéquation des ressources et des compétences avec les besoins futurs. En 2025, dans un contexte économique exigeant, les priorités de formation ont été réorientées vers les axes réglementaires ainsi que sur la technique et la performance métier.

Nombre d'accidents du travail avec arrêt⁽³⁾

	2025	2024
Groupe	49	59
Menuiserie	30	48
Béton	12	11

(3) Les informations sur le nombre d'accidents du travail avec arrêt concernent l'ensemble de l'effectif sur le périmètre métropole.

Taux de gravité⁽⁴⁾

	2025	2024
Groupe	1,1	1,5
Menuiserie	0,7	1,4
Béton	1,7	2

$$(4) \text{ Taux de gravité (Nombre de jours d'absence pour incapacité temporaire de travail (I.T.) pour 1000 heures travaillées, hors intérimaires et stagiaires non rémunérés)} = \frac{\text{Nombre de jours d'absence suite à un accident du travail}}{\text{Nombre total d'heures travaillées}} \times 1000$$

Nombre de jours d'absence suite à un accident du travail

	2025	2024
Groupe	2714	4181
Menuiserie	1363	3050
Béton	804	1131

POLITIQUE

Conformément aux engagements inscrits dans la politique sociale du Groupe, HERIGE déploie une politique structurée en matière de développement des compétences et de parcours professionnel. Cette démarche s'appuie sur des actions concrètes, déclinées au travers des engagements suivants :

- développer une politique de formation continue, notamment via le dispositif HERIGE Académie et la plateforme d'e-learning Campus digital,
- animer et consolider les dispositifs d'évaluation des compétences, notamment comportementales, pour accompagner la progression individuelle,
- accompagner les collaborateurs dans le développement de leurs compétences et talents, afin de valoriser leur potentiel,
- encourager et soutenir l'évolution professionnelle et la mobilité interne en cohérence avec les aspirations des collaborateurs,
- identifier et valoriser les collaborateurs à fort potentiel afin de soutenir leurs projets professionnels et préparer les futurs leaders du Groupe.

ORGANISATION

Dans le cadre de la réorganisation RH du Groupe, un pôle « Développement humain et formation » a été créé en 2025. Ce pôle transverse co-construit et pilote la politique de développement humain ainsi que les projets articulés autour de trois axes : le développement des compétences, la qualité de vie et les conditions de travail, ainsi que la promotion de la diversité et de l'inclusion. Il intervient en soutien des équipes RH généralistes des différentes activités. Le Groupe a structuré son approche de la formation professionnelle autour de deux catégories principales :

- les formations transverses, qui couvrent des thématiques telles que l'éthique et la conformité, la diversité, l'inclusion, le digital, le management & leadership,
- les formations spécifiques métiers, déployées par les activités, incluant notamment la santé & la sécurité, la force de vente, les techniques produits, la performance industrielle ou encore les Certificats de Qualification Professionnelle (CQP).

Cette organisation assure un pilotage efficace des formations, un alignement stratégique, une mutualisation des moyens et une coordination renforcée entre les activités.

PLAN D'ACTION

> Formations transverses aux activités

En 2025, le Groupe a renforcé son dispositif de développement des compétences à travers des formations transverses et ciblées. Un programme obligatoire de sensibilisation à la cybersécurité a été déployé en deux étapes : une première phase dédiée aux managers, dont 202 ont été formés, puis un parcours e-learning destiné à l'ensemble des collaborateurs connectés, ayant permis de former 668 personnes. Ce dispositif vise à accroître la vigilance face aux risques cyber, promouvoir les bonnes pratiques et consolider une culture commune de la sécurité.

Dans le cadre de la réorganisation, le Groupe a également mis en place une formation RH certifiante, « Les bases juridiques du droit social », à destination des équipes RH, en partenariat avec l'école Sup des RH.

> Développement des compétences avec HERIGE Académie

HERIGE Académie est un dispositif dédié au développement des compétences techniques et comportementales pour les collaborateurs du Groupe. Sa vocation est de soutenir les enjeux clés de transformation pour une performance responsable et durable. Ce dispositif complète les plans de formation déployés au sein de chaque activité en proposant une offre de formation commune à toutes les entités. Ce projet concourt également à :

- améliorer la capacité des leaders et des managers à s'approprier la stratégie de l'entreprise et à la communiquer,
- permettre à l'ensemble des collaborateurs de se former et favoriser le développement de chacun selon son rythme et ses besoins,
- développer l'employabilité des salariés du Groupe.

En 2025, le Groupe a procédé à l'actualisation des axes stratégiques de la HERIGE Académie. Cette démarche s'articule désormais autour de six priorités : la transition écologique et climatique, la diversité et l'inclusion, le management et le leadership, le développement comportemental, le digital, ainsi que l'éthique et la conformité.

L'ensemble de ces formations a représenté 1 699 heures sur l'exercice, soit 12,2 % de la politique globale de formation du Groupe.

Par ailleurs, un parcours « Sprint Manager » a été reconduit en 2025. Ce programme est structuré autour des trois axes du plan stratégique du Groupe et vise à accompagner les managers dans l'adaptation de leurs compétences et de leurs savoir-faire face aux grandes transformations organisationnelles, environnementales et technologiques.

> Auto-formation avec le Campus digital

Cette plateforme de formation en ligne recense plus de 50 000 contenus digitaux (articles, conférences, podcasts, vidéos, MOOC, etc.) et les agrège par thématique. Ouverte à l'ensemble des collaborateurs disposant d'une adresse numérique, cette plateforme est également accessible via une application sur le smartphone professionnel des collaborateurs. Elle est régulièrement complétée par de nouveaux contenus et des parcours spécifiques sur les activités et les pratiques métiers. Des campagnes de communication viennent développer la culture de l'apprentissage des collaborateurs. À fin 2025, la plateforme Campus digital compte 1 921 licences actives, dont 541 nouvelles inscriptions enregistrées au cours de l'année.

Le Groupe a déployé, en 2025, des parcours sur mesure et des programmes « Made in HERIGE » en e-learning, élaborés en co-construction avec les équipes RH et métiers. Les contenus ont connu un vif succès et ont été consultés 4 981 fois, représentant un total de 1253 heures de formation en 2025. L'essor des formations en ligne illustre l'efficacité du dispositif pour répondre aux attentes des collaborateurs d'un renforcement de la formation digitale.

> Formation en famille avec Campus family

En juillet 2024, en complément du Campus digital, le dispositif HERIGE Académie a lancé une plateforme d'auto-formation en ligne, Campus family, destinée aux familles des salariés. Campus family propose aux jeunes, qu'ils soient en maternelle, primaire, collège, lycée ou encore étudiants, des contenus pour les accompagner dans leur scolarité et leur transition vers la vie professionnelle. On y trouve divers supports (vidéos, articles, podcasts...) couvrant une grande variété de thématiques (mathématiques, français, bureautique, langues, sciences...), ainsi que des contenus pour les parents salariés, tels que la parentalité et le soutien scolaire. Depuis le lancement, 72 apprenants se sont inscrits sur la plateforme. Les thématiques les plus prisées sont le français, les mathématiques et « Trouver mon job ». Près de 184 contenus ont été consultés en 2025. HERIGE Académie a la volonté de continuer à développer cette initiative pour offrir toujours plus de ressources et d'accompagnement aux familles des salariés.

> Formations techniques au sein des activités

Les formations métiers ont pour objectif de renforcer l'expertise technique des collaborateurs, en mettant l'accent sur les produits, l'innovation et la technicité des métiers. Elles répondent à la nécessité d'une amélioration continue des connaissances et d'une compréhension approfondie des innovations.

Activité Menuiserie : en 2025, ATLANTEM a déployé un nouveau dispositif de formation destiné aux métiers du commerce, intitulé « Les bases de la menuiserie extérieure ». Ce programme annuel, animé par les chefs de produits, comprend quatre sessions de trois jours, organisées autour d'un contenu structuré visant à renforcer la connaissance des produits : menuiseries, portes d'entrée, volets roulants, volets battants et portes de garage. Par ailleurs, les chauffeurs ont suivi une journée de formation axée sur la conduite rationnelle, la sécurité et l'anticipation, la réduction de la consommation, l'entretien des véhicules, la gestion du stress, les gestes et postures, la manutention, l'attelage, ainsi qu'un coaching personnalisé en conduite.

Activité Béton : dans chaque région, un formateur référent a été désigné. Il assure l'intégration des nouveaux embauchés, participe aux entretiens annuels et constitue l'interlocuteur privilégié des centraliers pour la montée en compétences métier. En 2025, les formations techniques ont porté sur :

- une journée de formation par typologie de métier (chauffeur, centralier, fonctions administratives et commerciales, qualité),
- des formations techniques produits (chape fluide et béton Vitaliss®),
- une formation théorique en approche performantielle.

> Formation en situation de travail : l'AFEST

La promotion interne constitue un axe important de la politique RH du Groupe. Au sein d'ATLANTEM, l'un des leviers mobilisés est l'Action de Formation en Situation de Travail (AFEST), déployée en partenariat avec la branche interprofessionnelle VIA INDUSTRIES. Depuis 2024, des travaux ont été menés par le service des ressources humaines et le service méthodes pour élaborer un processus d'apprentissage conforme à l'appellation AFEST, permettant d'internaliser ce dispositif. En 2025, la première formation AFEST a été mise en œuvre sur le site de Saint-Sauveur-des-Landes, sur la base d'une trame complète et structurée permettant d'acquérir les compétences nécessaires au poste, directement en situation de travail.

> Certificats de qualification professionnelle (CQP)

Afin de développer l'employabilité de ses collaborateurs tout en reconnaissant leur savoir-faire, l'activité Menuiserie s'appuie depuis 2019 sur les Certificats de Qualification Professionnelle (CQP). Trois nouveaux CQP ont été déployés en 2025 sur des thématiques différentes :

- CQP « Assembleur Monteur de Menuiseries Extérieures (AMME) » : 5 collaborateurs,
- coordinateurs d'ilots : 64 collaborateurs,
- CQP « Responsable d'Équipe » : 11 collaborateurs.

MOYENS ET OUTILS

> Entretiens professionnels et individuels

Chaque année, HERIGE organise une campagne d'entretiens professionnels et individuels auprès de l'ensemble des collaborateurs du Groupe. L'entretien professionnel est un moment clé pour élaborer le chemin de carrière du salarié à court, moyen et long terme. Il permet d'aborder les perspectives de développement professionnel et sert de base pour construire des plans de formation personnalisés, répondant aux besoins, aspirations et compétences de chacun. Parallèlement, l'entretien individuel offre l'opportunité de faire le bilan de l'année écoulée. Il permet de suivre l'évolution du parcours du collaborateur, d'évaluer les objectifs atteints et d'échanger sur les axes d'amélioration. Afin de faciliter la préparation de ces entretiens, des ressources dédiées ont été mises à disposition des collaborateurs et des managers par le biais d'une newsletter « Campus digital » consacrée à ce sujet. En complément, le service RH fournit un guide de préparation aux collaborateurs et aux managers pour mieux appréhender l'entretien. En 2025, l'activité Menuiserie a intégré les fiches de poste et les matrices de compétences dans la trame des entretiens, afin de renforcer le suivi et l'évaluation de la performance.

> People Review

En 2025, HERIGE a organisé avec ses activités une revue RH et organisation. Ce nouveau dispositif annuel vise à cartographier les compétences au sein du Groupe,

à identifier les futurs leaders et à renforcer le suivi des talents. Il a également pour objectif d'accompagner les évolutions professionnelles de manière plus précise et d'anticiper les besoins organisationnels en adéquation avec la stratégie du Groupe. Levier essentiel pour assurer le suivi des talents, il vise à fidéliser les salariés et optimiser la performance collective. Une « revue RH et organisation » a été reconduite en 2025. Cette démarche s'est structurée en plusieurs étapes :

- regard croisé sur chaque collaborateur,
- revue des effectifs en termes de performance, risque de départ et potentiel.

Ces analyses sont menées pour chaque branche d'activité, puis partagées auprès du Directoire et Directeur des Ressources Humaines Groupe. Pour la population cadre, le potentiel est segmenté par catégorie et par risque, afin de définir des plans de développement individuels et des plans d'accompagnement adaptés.

> Assessfirst

La Direction des Ressources Humaines utilise le questionnaire de personnalité professionnel AssessFirst dans son processus de recrutement des cadres et des fonctions supports, ainsi que dans le cadre de la mobilité interne. Cet outil permet d'évaluer les compétences comportementales des candidats ou des collaborateurs en se basant sur des critères tels que les *softskills* (personnalité, intelligence émotionnelle, agilité intellectuelle, motivation, etc.) et d'identifier leurs points forts et leur potentiel. Cette approche complémentaire aux entretiens, sensibilise à l'importance des compétences comportementales et contribue à une meilleure collaboration au sein des équipes du Groupe.

> Profil type « leader HERIGE »

Dans la continuité du lancement des revues RH et organisation, le Groupe a défini le profil type du leader HERIGE, permettant de clarifier les attentes en matière de leadership. La définition d'un profil type de leader permet d'assurer une cohérence entre leadership et pratiques managériales tout en alignant les valeurs et la vision du Groupe. Ce référentiel permet d'identifier les collaborateurs à potentiel et de structurer des parcours de formation adaptés. Il contribue également à optimiser le recrutement en ciblant les profils correspondant aux besoins de l'entreprise. En définissant des compétences clés, il renforce la capacité de l'organisation à accompagner ses projets stratégiques et opérer les transformations.

INDICATEURS DE PILOTAGE

En raison de l'évolution de l'information sectorielle durant l'exercice 2025, l'activité Charpente est désormais intégrée au périmètre « Autres » et non plus au périmètre « Menuiserie ». De ce fait, les données sont présentées à périmètre courant et non comparable lorsque le détail des données par secteur est communiqué.

Taux de l'effectif formé⁽¹⁾

	2025	2024
Groupe	68,7 %	78,6 %
(1) Taux de l'effectif formé = $\frac{\text{Nombre de collaborateurs ayant suivi au moins une formation}}{\text{Effectif moyen}}$		

Nombre d'heures de formation par collaborateur⁽²⁾

	2025	2024
Groupe	8,90	13,8

$$\text{Nombre d'heures moyen de formation par collaborateur} = \frac{\text{Nombre total d'heures de formation}}{\text{Effectif moyen}}$$

Nombre d'heures de formation interne sur le campus digital

	2025	2024
Groupe	1 253	773

3. ATTRACTIVITÉ ET FIDÉLISATION

L'attractivité et la fidélisation des collaborateurs représentent des enjeux stratégiques pour le Groupe, essentiels à la stabilité des équipes et à l'intégration de nouveaux talents. Ces enjeux prennent une dimension particulière dans un contexte où le secteur connaît une pénurie de candidats, avec certains métiers identifiés comme étant en tension.

POLITIQUE

Face à cette réalité, le Groupe déploie des actions et initiatives issues des engagements inscrits dans sa politique sociale, afin de créer un environnement de travail favorable, propice à la performance et à la pérennité des équipes :

- développer la marque employeur d'HERIGE pour renforcer l'attractivité des métiers et des marques,
- proposer des parcours d'intégration adaptés au métier de chacun,
- assurer un accompagnement continu des collaborateurs à chaque étape clé de leur carrière, de l'intégration jusqu'à la préparation du départ à la retraite.

ORGANISATION

Dans le cadre de la réorganisation de la fonction RH, les enjeux liés à l'attractivité du Groupe et à la fidélisation des collaborateurs ont été rattachés au pôle Développement Humain et Formation. Ce dernier pilote désormais, à l'échelle du Groupe, les orientations et actions permettant de valoriser l'image de marque du Groupe. Chaque activité contribue à la mise en œuvre de ces priorités en mobilisant des initiatives adaptées à ses propres besoins opérationnels et en assurant leur déploiement sur le terrain.

PLAN D'ACTION

> Développer la marque employeur

Vitrine du Groupe, le site internet de recrutement (www.herige-recrute.fr) développe la marque employeur d'HERIGE et de ses différentes activités à travers la présentation de ses opportunités, mais également via des témoignages et des portraits métiers. Cette visibilité est renforcée par une présence sur les réseaux sociaux. Elle se traduit notamment par une progression du nombre d'abonnés sur le réseau social LinkedIn de 13,4 % (+873 abonnés sur 12 mois) et par une fréquentation du site internet d'HERIGE de plus de 13 060 visiteurs.

Taux de formation par Catégorie Socio-Professionnelle

	2025	2024	
Groupe	Alternants*	4,0 %	2,1 %
	Ouvriers	26,5 %	43,2 %
	ETAM**	47,9 %	35,4 %
	Cadres	23,4 %	19,9 %

* Alternants : apprentis et contrats de professionnalisation

** ETAM : Employés, Techniciens, Agents de Maîtrise (hors contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation)

Les changements de statuts des salariés ayant bénéficié d'une promotion dans l'année peuvent entraîner un résultat total supérieur à 100 %.

Activité Menuiserie : ATLANTEM renforce sa présence sur le territoire grâce à des partenariats avec les écoles et le tissu économique local, notamment en ayant participé à la création d'un Comité Local École Entreprise (CLEE) dans la région de Pontivy. Ce comité vise à accroître et à pérenniser les partenariats entre l'Éducation nationale et le monde économique, tout en proposant des actions destinées aux jeunes du territoire.

Activité Béton : EDYCEM mène diverses actions pour valoriser les métiers de l'industrie du béton, notamment en participant à des événements clés du territoire tels que les forums de l'emploi et la Semaine de l'industrie. En avril 2025, EDYCEM a participé aux « Jeux de la Diversité » organisés avec l'association FACE : une matinée favorisant les échanges entre recruteurs, apprentis et futurs salariés. EDYCEM a également renouvelé, pour la troisième année consécutive, sa participation au dispositif Ecl'Or, qui accompagne des collégiens dans leur orientation professionnelle tout au long de l'année scolaire. Cette initiative permet de faire découvrir des métiers souvent méconnus et de créer un lien concret entre le système éducatif et le monde du travail.

> Favoriser l'intégration des nouveaux collaborateurs

HERIGE remet un livret d'accueil à chaque nouvel arrivant des services transverses regroupant les informations administratives nécessaires. Cet outil accompagne le collaborateur dans ses premiers jours, facilite la découverte de son nouvel environnement professionnel et lui permet de prendre connaissance des méthodes de travail.

Afin de garantir une expérience d'accueil engageante et un même niveau d'information pour tous, le Groupe a déployé en 2025 un parcours d'intégration digital destiné à l'ensemble des collaborateurs, ainsi qu'aux nouveaux embauchés. Cette formation permet aux nouveaux arrivants de s'approprier l'histoire et l'organisation du Groupe, de comprendre les orientations et les enjeux stratégiques, mais également d'appréhender les outils mis à leur disposition.

Activité Menuiserie : ATLANTEM a mis en place un parcours d'intégration spécifique pour certains profils, notamment les commerciaux et les managers. Ce dispositif favorise la compréhension des activités, du plan stratégique et de la politique RSE. Il est complété par trois modules de formation accessibles sur la plateforme Campus digital : « Découvrir ATLANTEM », « Nos valeurs RH » et « ATLANTEM est dans la couRSE ».

Activité Béton : EDYCEM dédie également un parcours d'intégration spécifique pour les métiers en tension tels que les centraliers. Chaque nouveau collaborateur bénéficie d'un tutorat assuré par l'un des trois référents formés, dont la mission est de transmettre les bonnes pratiques du métier. Ce dispositif sera renforcé dans les prochaines années pour élargir son impact à d'autres métiers. Au sein d'EDYCEM PPL, un parcours d'intégration spécifique est également mis en place : les nouveaux embauchés sont accompagnés en binôme par un conducteur de ligne, avec une validation des acquis en fin de parcours.

> Préserver la santé mentale et le bien-être des collaborateurs

Depuis 2024, des sessions spécifiques autour de la formation sur les risques psychosociaux et le harcèlement ont été mises en œuvre. Déployé auprès de tous les managers du Groupe, ainsi qu'aux profils HSE, aux profils RH et référents harcèlement, ce programme vise à répondre à plusieurs enjeux, notamment la préservation de la santé mentale et du bien-être des collaborateurs, ainsi que l'amélioration de la performance et de la productivité. En 2025, cette même formation « Comprendre et agir face aux Risques Psychosociaux et au harcèlement » a été mise à disposition sur la plateforme Campus digital en libre consultation. À compter de 2026, cette formation sera intégrée dans un module obligatoire pour chaque nouvel embauché dans le Groupe.

> Promouvoir la mobilité interne

La gestion de la mobilité favorise l'employabilité et offre des possibilités d'évolution grâce à la diversité des métiers et aux différentes activités et implantations du Groupe. En 2025, ce sont 5 collaborateurs qui ont bénéficié d'une mobilité interne.

> Recruter avec le dispositif « Boost cooptation »

Le Groupe a poursuivi sa démarche de cooptation afin de renforcer son attractivité sur le marché de l'emploi et de valoriser les réseaux professionnels et personnels de ses collaborateurs. Ce dispositif vise à encourager l'engagement des équipes et à développer une culture d'ambassadeurs au sein de l'entreprise.

En 2025, 9 cooptations ont été réalisées, donnant lieu au versement de 8 500 € de primes, attribuées uniquement lorsque la cooptation aboutit à une embauche en CDI à l'issue de la période d'essai.

MOYENS ET OUTILS

> Réseaux sociaux

En 2025, le Groupe a renforcé sa stratégie digitale pour promouvoir l'attractivité de ses métiers et mettre en lumière les femmes et les hommes qui les incarnent. Les réseaux sociaux jouent un rôle clé pour valoriser les savoir-faire, partager les moments marquants de la vie du Groupe et renforcer la fierté d'appartenance, en complément des dispositifs internes déjà en place favorisant l'accès à l'information pour l'ensemble des collaborateurs. Des contenus dédiés – portraits de collaborateurs, focus métiers, valorisation des parcours et publications liées aux départs à la retraite – ont été diffusés tout au long de l'année. Ces mises en avant contribuent à illustrer concrètement la culture d'entreprise et soutiennent les actions en faveur de l'attractivité et de la fidélisation, en cohérence avec les démarches sociales

du Groupe. Les réseaux sociaux ont également permis de relayer des initiatives fédératrices, telles que le match de basket inclusif organisé avec les nouveaux alternants, incarnant des valeurs d'ouverture, d'intégration et de cohésion. Canal incontournable pour atteindre nos futurs talents et engager nos parties prenantes, la communication digitale continuera d'être développée pour renforcer la visibilité des métiers et valoriser les collaborateurs qui contribuent chaque jour à la performance durable du Groupe.

INDICATEURS DE PILOTAGE

En raison de l'évolution de l'information sectorielle durant l'exercice 2025, l'activité Charpente est désormais intégrée au périmètre « Autres » et non plus au périmètre « Menuiserie ». De ce fait, les données sont présentées à périmètre courant et non comparable lorsque le détail des données par secteur est communiqué.

Nombre de départs⁽¹⁾

	2025	2024
Groupe	206	201
Menuiserie	142	156
Béton	46	41

(1) À la suite de l'évolution des outils de pilotage, le mode de calcul a été actualisé en 2025. Il intègre désormais les départs en CDI (y compris les fins de période d'essai) et exclut les départs liés à des mutations ou à des transformations de contrat.

Taux de roulement⁽²⁾

	2025	2024
Groupe	14,0 %	12,8 %
Menuiserie	13,0 %	12,5 %
Béton	16,1 %	13,9 %

$$\text{(2) Nombre de départs CDI} \\ \text{Effectif moyen en CDI}$$

Répartition des départs Groupe

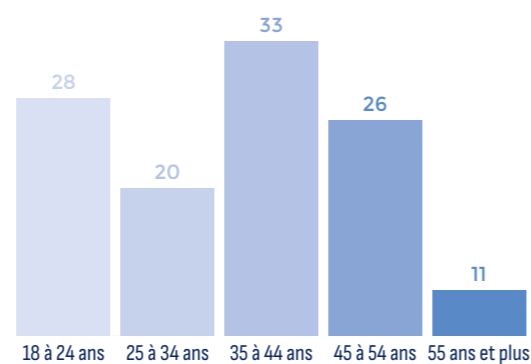
	2025	2024	
Groupe	Retraite	31	31
	Fin de période d'essai	7	-
	Rupture conventionnelle	13	35
	Démission	88	100
	Cession de site/société	0	0
	Licenciement économique	29	0
	Licenciement autre	38	34
Décès	0	1	

Nombre d'embauches⁽³⁾

	2025	2024
Groupe	118	256
Menuiserie	64	200
Béton	42	45

(3) Les données relatives aux embauches comprennent les CDI, CDD et contrats d'alternance.

Répartition des embauches par tranche d'âge



4. DIALOGUE SOCIAL

Le dialogue social constitue un pilier essentiel de la politique sociale du Groupe, garantissant une relation de confiance durable avec l'ensemble des collaborateurs. Il s'inscrit dans une démarche active visant à favoriser l'écoute, la transparence et la co-construction au service de la performance collective. À travers un cadre d'échanges réguliers et ouverts, le Groupe affirme sa volonté d'anticiper les évolutions, d'accompagner les transformations et de renforcer l'engagement des équipes.

POLITIQUE

Afin de donner une portée concrète à cette ambition, le Groupe déploie une politique sociale articulée autour d'engagements opérationnels :

- entretenir un dialogue régulier et transparent avec les représentants du personnel,
- négocier et mettre en œuvre des accords d'entreprise adaptés aux enjeux sociaux et sociétaux,
- mesurer le climat social à travers un baromètre interne annuel et déployer des plans d'action concrets issus des résultats.

ORGANISATION

Dans le cadre de la réorganisation RH du Groupe, un pôle « Affaires sociales Groupe » a été créé pour renforcer la qualité du dialogue social. Il pilote et coordonne les relations collectives, garantit la conformité juridique et réglementaire, et optimise l'ensemble des dispositifs de protection sociale, d'épargne salariale et de rémunération. Il accompagne également les équipes RH généralistes des activités dans la gestion des situations individuelles comme collectives.

PLAN D'ADAPTATION

En 2025, face à la baisse durable et inédite des marchés de la construction neuve et de la rénovation, HERIGE a engagé un projet de transformation visant à adapter son organisation afin de préserver sa compétitivité. Ce projet, pour répondre aux évolutions profondes du secteur, s'est articulé autour de plusieurs axes stratégiques : l'amélioration de la performance opérationnelle, la rationalisation du maillage industriel, l'optimisation de l'organisation commerciale et la cession d'actifs non stratégiques.

Ces ajustements ont conduit à une adaptation des effectifs au volume d'activité, avec une réduction d'environ 10 % de l'effectif total du Groupe. Conscient des impacts

sociaux de cette réorganisation, HERIGE a placé l'accompagnement des salariés au cœur de ses priorités. La démarche s'est appuyée sur un dialogue social renforcé avec les partenaires sociaux, afin de définir et mettre en œuvre des mesures adaptées.

Les mesures mises en place ont eu pour vocation de soutenir et de sécuriser les parcours professionnels des collaborateurs concernés. Elles ont inclus des dispositifs de reclassement interne et externe, des plans de formation et de reconversion pour favoriser l'employabilité, ainsi qu'un accompagnement individualisé comprenant des bilans de compétences et des conseils en orientation. Des aides à la mobilité géographique ou fonctionnelle ont également été proposées.

PLAN D'ACTION

> Accords d'entreprise

En 2025, le dialogue social au sein d'HERIGE s'est concrétisé par la signature de 15 accords d'entreprise, répartis de la manière suivante : 7 accords pour l'activité Menuiserie, 3 accords pour l'activité Béton, 4 accords pour la Holding et 1 pour INCOBOIS. La majorité de ces accords portait sur des dispositifs d'intéressement.

Deux accords spécifiques ont également été conclus :

- un accord relatif à un licenciement collectif pour motif économique,
- un accord de méthode, destiné à organiser les modalités de concertation et de négociation avec les partenaires sociaux.

Ces accords ont été signés dans le cadre des différentes négociations menées au cours de l'année.

> Réunions du CSE

En 2025, le dialogue avec les élus s'est illustré par la tenue régulière des réunions des Comités Sociaux et Économiques (CSE). Le Groupe compte huit CSE répartis au sein de ses différentes activités. Deux instances sont actuellement en situation de vacance de candidatures. Les prochaines élections sont programmées en 2026 pour l'une et en 2028 pour l'autre. En 2025, ces instances ont assuré un suivi régulier des sujets sociaux et économiques à travers 58 réunions ordinaires et 14 réunions extraordinaires, pour traiter des sujets spécifiques, notamment en lien avec le plan d'adaptation et les projets de transformation.

> Baromètre social

La mise en place du baromètre social s'inscrit dans le processus d'amélioration continue de la satisfaction et de l'engagement des collaborateurs au sein du Groupe. Déployé depuis 2021, ce questionnaire en ligne, anonyme, est reconduit chaque année. À travers cet outil, HERIGE offre l'opportunité à ses collaborateurs de s'exprimer sur différents thématiques clés, telles que l'autonomie, la sécurité, le sens du travail, la carrière, l'engagement, etc.

La campagne 2025 a permis de recueillir le retour de 1 277 salariés pour 1 661 sollicités, soit un taux de participation de 77 %, en forte progression par rapport à 2024 (67,1 %). Cette édition a également intégré, pour la première fois, les collaborateurs du Canada. La note moyenne de satisfaction du Groupe s'établit à 6,9/10, en recul par rapport à l'année précédente (7,5/10). Cette baisse s'explique principalement par un contexte de marché dégradé et par la mise en œuvre du plan d'adaptation. Les deux points forts de cette enquête soulignent la satisfaction de nos collaborateurs quant à l'autonomie dans leurs postes de travail (8,2/10) et aux conditions de sécurité dans lesquelles ils exercent leurs fonctions (8,1/10). Les domaines nécessitant une attention particulière et des améliorations concernent l'équité (4,6/10), l'adhésion à la stratégie de l'entreprise et l'information sur la stratégie de l'entreprise (5,3/10).

Dans cette perspective, des groupes de travail ont été constitués au sein de chaque activité, et des plans d'action sont en cours de construction afin de prendre en considération les attentes exprimées par les collaborateurs et d'apporter des réponses adaptées.

> Référents harcèlement

Depuis avril 2023, HERIGE a mis en place des référents harcèlement, désignés en tant qu'ambassadeurs de la prévention du harcèlement et des agissements sexistes afin de renforcer la vigilance et la protection des collaborateurs. Leur rôle est de prévenir, détecter et accompagner les situations à risque, conformément aux obligations légales et aux engagements du Groupe en matière de qualité de vie au travail.

Au sein des différentes entités, ATLANTEM compte 3 référents, dont 1 membre du CSE, et EDYCEM dispose de 2 référents, tous deux élus. Une formation spécifique a été dispensée à l'ensemble des référents lors de leur nomination.

> Conventions collectives

HERIGE relève de 7 conventions collectives, reflétant la diversité de ses activités : la plasturgie, le bâtiment, la charpente et portes planes, le transport, le négoce de matériaux, les carrières et matériaux, ainsi que le commerce de gros. L'ensemble des salariés du Groupe est couvert par une convention collective adaptée à leur activité, garantissant un cadre social conforme aux dispositions légales et aux spécificités de chaque activité.

MOYENS ET OUTILS

> Digitalisation RH

Dans une logique d'amélioration continue, HERIGE poursuit la modernisation et l'optimisation de ses outils RH existants afin de renforcer l'harmonisation des pratiques, la fiabilité des données et la qualité de service apportée aux collaborateurs.

Depuis 2022, le Groupe a engagé une modernisation progressive de ses pratiques RH afin d'améliorer l'expérience collaborateur et de renforcer l'efficacité opérationnelle. Après la mise en place d'un système d'information RH structurant, une nouvelle étape a été franchie au 1^{er} janvier 2025 avec l'adoption du logiciel de paie ADP.

Ce déploiement a permis d'intégrer les sociétés PORALU au SIRH Groupe, celles-ci utilisant jusqu'alors leur propre solution depuis leur acquisition en 2022. Au cours de l'année 2025, de nouveaux modules ADP ont été mis en service, notamment pour le pilotage RH et la Base de Données Économiques, Sociales et Environnementales (BDESE). Le dispositif sera complété en 2026 par l'ajout de fonctionnalités dédiées à l'épargne salariale et à la revue des rémunérations.

Dans une logique d'amélioration continue, HERIGE poursuit l'optimisation de ses outils et processus RH afin de garantir une harmonisation des pratiques, une meilleure fiabilité des données et un service renforcé pour l'ensemble des collaborateurs.

> Road show, séminaire

Activité Menuiserie : en 2025, l'activité Menuiserie a renforcé ses actions de terrain afin de consolider le dialogue social, développer la proximité avec les équipes et encourager une dynamique collective. À cette occasion, des rencontres itinérantes ont été déployées dans plusieurs régions, réunissant les équipes commerciales et les directions opérationnelles pour une journée d'échanges, de partage d'information et de retours d'expérience. Animés par des représentants de la direction, ces rendez-vous ont permis de dresser le bilan de l'année écoulée, d'exposer les perspectives à venir et de répondre directement aux questions des équipes.

Au-delà de la présentation des orientations stratégiques, ces temps forts ont joué un rôle structurant dans la mobilisation des collaborateurs. Ils ont contribué à renforcer l'ancrage terrain, à favoriser l'écoute active et à rappeler l'importance d'une collaboration étroite entre les différentes fonctions. Cette démarche, fondée sur la transparence et la concertation, illustre la volonté du Groupe de maintenir un dialogue social ouvert et de valoriser les interactions directes avec les équipes, essentielles à la cohésion et à l'atteinte des objectifs communs.

Activité Béton : dans cette même dynamique, en 2025, l'activité Béton a organisé huit soirées d'information et d'échange par secteur, réunissant l'ensemble du personnel. Ces rencontres ont permis d'évoquer des points d'actualité sur l'activité, de partager les résultats du baromètre social et de répondre aux interrogations des équipes. Ces moments collectifs se sont prolongés par un temps de convivialité, renforçant la proximité, contribuant ainsi à la cohésion et à l'engagement des collaborateurs.

INDICATEURS DE PILOTAGE

En raison de l'évolution de l'information sectorielle durant l'exercice 2025, l'activité Charpente est désormais intégrée au périmètre « Autres » et non plus au périmètre « Menuiserie ». De ce fait, les données sont présentées à périmètre courant et non comparable lorsque le détail des données par secteur est communiqué.

Taux de participation baromètre social

	2025	2024
Groupe	77,0 %	67,1 %
Menuiserie	76,0 %	65,0 %
Béton	80,0 %	74,0 %

Note moyenne de satisfaction

	2025	2024
Groupe	6,9	7,4
Menuiserie	6,9	7,6
Béton	6,9	6,7

% d'actionariat salarié

	2025	2024
Groupe	4,18 %	4,92 %

Taux de salariés couverts par des conventions collectives

	2025	2024
Groupe	100 %	100 %

5. PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES, LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION

L'égalité des chances, la diversité et l'inclusion constituent des principes essentiels guidant l'action RH du Groupe, traduisant sa volonté d'assurer un cadre de travail respectueux et ouvert à la pluralité des parcours. Conscient de la richesse que représente la diversité des profils, le Groupe s'attache à créer les conditions d'un développement professionnel équitable pour tous.

POLITIQUE

Dans cette perspective, le Groupe a défini des engagements concrets visant à structurer une politique sociale ambitieuse et cohérente en matière de diversité et d'inclusion au travers des axes suivants :

- lutter contre toutes formes de discriminations et d'atteinte aux personnes,
- identifier et accompagner les situations de précarité,
- promouvoir la féminisation de l'entreprise, à tous les échelons, y compris au sein des équipes managériales et de direction,
- accueillir et former des alternants pour favoriser l'insertion professionnelle,
- encourager l'intégration de personnes en situation de handicap et collaborer avec des structures spécialisées,
- accompagner les fins de carrières et le maintien dans l'emploi des seniors,
- sensibiliser les équipes à la diversité et à l'inclusion à travers des actions de formation.

ORGANISATION

Dans le cadre de la réorganisation de la fonction RH, les enjeux liés à l'égalité des chances, la diversité, l'inclusion, et à la fidélisation des collaborateurs ont été rattachés au pôle « Développement Humain et Formation ». Ce dernier pilote désormais, à l'échelle du Groupe, les orientations et les actions mises en œuvre par les activités sur le terrain.

PLAN D'ACTION

> Dispositif d'accueil des alternants

En 2025, le Groupe a maintenu sa politique de recrutement d'alternants, représentant 20,3 % des nouvelles embauches. L'alternance demeure un levier stratégique pour attirer et détecter les talents, et son déploiement s'appuie sur des actions concrètes au sein des différentes activités.

Activité Menuiserie : ATLANTEM a accueilli 13 nouveaux alternants en 2025 et compte 34 alternants au total à fin 2025.

Activité Béton : dans la même dynamique, EDYCEM a accueilli 5 nouveaux alternants en 2025, portant à 10 le nombre de contrats à décembre 2025.

Afin de favoriser une intégration réussie, une journée dédiée aux alternants a été organisée en 2025. Le programme comprenait la présentation du Groupe et des visites de certains sites (centrales à béton, EDYCEM PPL, laboratoire R&D), renforçant la compréhension des métiers et de la stratégie de l'entreprise. Cette journée a également permis d'associer les managers, notamment autour de leur rôle d'accompagnement. Depuis 2024, la présence des équipes RH aux entretiens annuels des alternants est systématique, en appui des managers, afin de garantir un suivi individualisé. En complément, EDYCEM a actualisé son livret d'accueil pour inclure des informations pratiques et facilitatrices : liste des logements disponibles, dispositifs d'aides financières, ainsi que les avantages proposés par le CSE, la mutuelle et les tickets restaurant. Cette initiative vise à faciliter l'installation des alternants dans un secteur où l'accès au logement peut être contraint. Enfin, pour soutenir les managers dans l'accompagnement et le suivi des alternants, EDYCEM a élaboré un guide dédié présentant les objectifs, les pratiques recommandées et les éléments essentiels pour garantir une intégration réussie.

> Engagement en faveur du handicap

Au 31 décembre 2025, HERIGE comptait 4 % de travailleurs reconnus en situation de handicap. Les offres d'emploi sont ouvertes à tous, y compris aux personnes en situation de handicap, et cette information est systématiquement mentionnée dans les annonces publiées sur le site www.herige-recrute.fr.

Activité Menuiserie : ATLANTEM s'engage depuis plusieurs années en faveur de l'insertion de personnes reconnues travailleurs en situation de handicap. L'entreprise emploie actuellement une cinquantaine de collaborateurs, en situation de handicap visible ou non.

Activité Béton : plusieurs initiatives ont été mises en œuvre chez EDYCEM

- expérimentation d'une pince ergonomique destinée à faciliter la manipulation des éprouvettes béton par un salarié en situation de handicap,
- organisation de la « Journée des alternants », intégrant une activité de Basket inclusif, appelé BaskIN afin de sensibiliser au handicap et promouvoir l'inclusion,
- test d'un exosquelette sur le site d'EDYCEM PPL, dans le cadre d'une action de sensibilisation au handicap et à l'ergonomie.

> Soutien au secteur protégé

Dans le cadre de l'inclusion des personnes en situation de handicap, le Groupe a eu recours à des structures spécialisées du secteur protégé et adapté comme les Etablissements et Services d'Accompagnement par le Travail (ESAT) et les Entreprises Adaptées (EA) visant à favoriser l'emploi et l'intégration des personnes en situation de handicap.

Activité Menuiserie : ATLANTEM s'engage à favoriser l'insertion de tous les publics. Cette volonté se traduit par des partenariats établis depuis plusieurs années avec des organismes spécialisés (ESAT, EA, structures de réinsertion professionnelle). Ces collaborations concernent notamment l'entretien des espaces verts sur les sites de Boué et Carentoir. Elles incluent également la découpe d'éléments en aluminium, volets roulants et étrépillons sur les sites de Cholet et Boué. Enfin, des opérations de tri et de prémontage de pièces sont réalisées sur le site d'Hillion.

Activité Béton : EDYCEM a également eu recours à des structures spécialisées du secteur protégé et adapté pour des prestations paysagères ou de déconstruction de palettes.

> Féminisation des métiers

En 2025, le taux de féminisation du Groupe a progressé pour atteindre 23,6 % de l'effectif total, soit une hausse de 0,9 point par rapport à l'année précédente. La proportion de femmes parmi les cadres, de 24,1 %, est également en augmentation de 2,8 points, confirmant une dynamique favorable à une mixité dans les postes à responsabilité. Cette évolution se reflète également au sein des comités de direction du Groupe, où la féminisation progresse. Afin d'accompagner cette évolution et de renforcer l'accès des femmes aux fonctions managériales, un collectif « Leadership au féminin » a été mis en place en 2025.

> Programme leadership au féminin

En 2025, le Groupe a lancé le programme « Leadership au féminin » afin de développer le leadership des collaboratrices et de mobiliser l'ensemble de l'organisation autour de la mixité comme levier de performance. Ce programme repose sur trois axes complémentaires :

- promouvoir l'égalité professionnelle en garantissant à chacun les mêmes opportunités de carrière, d'évolution et de rémunération,
- faciliter l'accès des femmes aux postes à responsabilités en renforçant leur représentation dans les instances de décision et en fidélisant les talents féminins,
- instaurer une culture d'entreprise inclusive en faisant évoluer les représentations, le langage et les pratiques managériales pour permettre à chaque collaborateur de trouver sa place et d'exploiter son potentiel.

> Accompagnement des salariés en fin de carrière

Le Groupe a mis en place plusieurs actions pour accompagner ses collaborateurs en fin de carrière. ATLANTEM a organisé des réunions d'information au sujet de la retraite, permettant aux salariés de comprendre les démarches administratives, préparer leur dossier et accéder aux outils en ligne. De son côté, EDYCEM a assuré un suivi des futurs départs lors des entretiens individuels et proposé, sur la base du volontariat, une formation d'une journée animée par AG2R intitulée « Comment bien préparer sa retraite ». La session abordait les démarches administratives, la déclaration des droits, ainsi que les bonnes pratiques pour anticiper cette transition. Au total, 14 salariés ont bénéficié de ce dispositif en décembre 2024. En complément, une formation spécifique a été menée en 2025 pour les équipes RH d'EDYCEM afin de les préparer à accompagner les collaborateurs concernés.

> Charte de la diversité

Le Groupe poursuit sa transformation et réaffirme ses priorités en matière de capital humain, notamment au travers de la diversité, en garantissant un environnement inclusif pour tous ses collaborateurs. La signature de la Charte de la diversité depuis 2022 en atteste. Cette charte a pour but de lutter contre toutes les discriminations et de favoriser l'égalité des chances. C'est également une opportunité d'améliorer les pratiques RH pour contribuer à des recrutements plus diversifiés et de favoriser un management toujours plus responsable et respectueux. Pour soutenir davantage l'appropriation de ces enjeux de diversité en interne, des ressources ont été mises à disposition des collaborateurs sur la plateforme Campus digital.

> Charte du recrutement éthique

Le Groupe s'engage à lutter contre toutes les formes de discrimination. Considérant la diversité comme un facteur de performance économique, le Groupe développe une politique volontariste visant à favoriser le recrutement de profils variés, à promouvoir l'égalité professionnelle à tous les niveaux et dans tous les processus de l'entreprise. Ainsi, en 2025, les embauches de salariés de moins de 30 ans représentaient 14,5 % des recrutements. En parallèle, HERIGE a poursuivi sa politique d'accueil de collaborateurs de plus de 50 ans, qui représentent 19,7 % des nouveaux arrivants. En lien avec sa politique RH volontariste, sa politique RSE engageante et son devoir d'éthique et de conformité, le Groupe est doté, depuis 2023, d'une charte pour ancrer ses engagements dans la pratique du recrutement. Co-construite avec les représentants des ressources humaines de l'ensemble du Groupe, la charte a été présentée à tous les CSE. Elle vise à encourager la diversité, à s'assurer de l'expertise et du professionnalisme des parties prenantes à toutes les étapes du processus de recrutement, et à assurer un processus homogène et éthique, quel que soit le canal de candidature (cooptation, réponse d'offre, candidature spontanée, etc.).

> Parcours de formation pour encourager la diversité

La loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté impose aux entreprises de former tous les cinq ans les personnes en charge du recrutement à la non-discrimination à l'embauche. En ce sens, le Groupe a déployé, depuis 2023, un programme de formation à destination de membres de la Direction et de 250 managers impliqués dans le recrutement. Ce parcours est constitué de trois étapes :

- un webinaire d'ouverture pour mieux comprendre les enjeux et les modalités du parcours,
- un parcours e-learning sur le recrutement sans discrimination et sur la présentation de la Charte éthique,
- une conférence en ligne sur le thème « La diversité : question d'éthique ou facteur de performance ? ».

En 2025, la plateforme Campus digital a été enrichie de contenus dédiés à la diversité et le module « Recruter sans discriminer » a été mis à disposition en libre accès.

> Égalité professionnelle femmes-hommes

Depuis le 1^{er} mars 2020, les entreprises de plus de 50 salariés ont l'obligation de publier leur performance en matière d'égalité salariale entre les femmes et les hommes, mesurée à partir de cinq indicateurs. En 2025, ATLANTEM a obtenu un score de 89/100 à l'index égalité professionnelle femmes-hommes, tandis que PORALU a atteint un score de 86/100. Au sein de l'activité Béton, l'index égalité professionnelle femmes-hommes s'inscrit également dans une dynamique de transparence et d'amélioration continue, conformément aux engagements du Groupe. Calculable pour la première fois partiellement, il atteint un score de 65/100.

> Lutte contre la précarité

Des indicateurs de suivi (versement de pension alimentaire, demande d'acompte, saisie sur salaire, etc.) sont présentés en comité RSE du Conseil de Surveillance annuellement afin de mieux identifier et de suivre les collaborateurs en situation de précarité.

La mutuelle complémentaire du Groupe offre également un accompagnement aux collaborateurs en situation de précarité, en les aidant dans leurs démarches administratives et en leur fournissant des recommandations adaptées à leur situation.

> Association Martial CAILLAUD

Créée en 1997 sous l'impulsion des actionnaires, collaborateurs et clients d'HERIGE, l'association Martial CAILLAUD soutient des projets humanitaires favorisant l'intégration sociale, l'inclusion et l'égalité des chances, en France et dans les pays en développement.

En 2025, parmi les nombreuses actions accompagnées par l'association grâce à l'engagement de ses partenaires et correspondants locaux, trois initiatives se distinguent par leur impact en matière d'inclusion et d'égalité des chances :

- soutien à une mission humanitaire au Maroc portée par l'association Eau Soleil Bretagne : cette association œuvre pour l'accès à l'eau potable dans les zones désertiques afin de permettre aux jeunes filles de poursuivre leur scolarité plutôt que de consacrer leurs journées à la corvée d'eau. Cette année, sept étudiants du Lycée du Blavet à Pontivy ont installé un système de pompage solaire et un réseau de distribution alimentant 38 maisons à Ait Iazza. En parallèle, une lycéenne a lancé un projet humanitaire visant à améliorer les conditions des femmes en distribuant des culottes menstruelles et des kits d'hygiène, contribuant à leur autonomie et à la réduction des inégalités,
- soutien à l'orphelinat Cœur de Jésus au Cameroun : l'association Martial CAILLAUD a apporté son aide à une collaboratrice d'EDYCEM dont la famille gère l'orphelinat Cœur de Jésus, un établissement accueillant des enfants orphelins ou en situation de grande précarité. Grâce à cette mobilisation, des fournitures scolaires, des vêtements et des produits d'hygiène ont été collectés et envoyés à l'orphelinat. Ces dons ont contribué à améliorer le quotidien des enfants et à préparer leur rentrée scolaire dans de meilleures conditions,
- soutien au réseau L'Outil en Main, partenaire de longue date : cette collaboration s'inscrit dans la volonté de l'association de promouvoir l'apprentissage, l'insertion et la valorisation des métiers manuels, en cohérence avec sa mission historique de transmission et d'éducation.

Ces actions traduisent la volonté du Groupe de promouvoir ces préoccupations en matière de soutien à des initiatives porteuses de sens mais aussi au-delà de ses frontières, en mobilisant ses collaborateurs et partenaires autour de projets à fort impact social.



Rapport d'activité 2025 de l'association Martial Caillaud
Consultation en ligne

INDICATEURS DE PILOTAGE

En raison de l'évolution de l'information sectorielle durant l'exercice 2025, l'activité Charpente est désormais intégrée au périmètre « Autres » et non plus au périmètre « Menuiserie ». De ce fait, les données sont présentées à périmètre courant et non comparable lorsque le détail des données par secteur est communiqué.

Féminisation des métiers

		2025	2024
Groupe	Taux de femmes dans l'effectif	23,6 %	22,7 %
	Taux de femmes dans l'effectif cadre	23,8 %	21,3 %
	Taux de recrutement de femmes	34,7 %	23,4 %
	Taux de recrutement de femmes en CDI	28,9 %	18,6 %

Alternants dans les effectifs

		2025	2024
Groupe		46	47
Menuiserie		34	31
Béton		10	12

Taux d'alternance dans l'effectif

		2025	2024
Groupe		3,1 %	2,9 %

Égalité professionnelle femmes-hommes

	ATLANTEM	PORALU	EDYCEM
Écarts de rémunération	38/40	37/40	35/40
Écarts d'augmentations individuelles	20/20	35/35	0/20
Écarts taux de promotion	15/15	N/A*	15/15
Pourcentage de salariées augmentées au retour d'un congé Maternité	15/15	N/A*	15/15
Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	5/10	0/10	0/10
Résultat	93/100	72/85	65/100

*PORALU Menuiseries comptant moins de 250 salariés n'est pas concerné par l'indicateur «Écart taux de promotion»

Taux de travailleurs reconnus en situation de handicap

		2025	2024
Groupe		4 %	5 %

ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL



Dans un contexte environnemental et climatique marqué par la raréfaction des ressources, l'intensification des effets du changement climatique et la hausse des attentes sociétales et réglementaires, la prise en compte des enjeux environnementaux est devenue une priorité majeure pour HERIGE.

Le Groupe mesure les impacts de ses activités sur l'environnement et fait de la maîtrise de son empreinte un axe central de sa stratégie et de son développement. Il agit pour réduire l'empreinte carbone de ses produits, optimiser l'usage des ressources et renforcer l'économie circulaire sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Il propose également une offre adaptée aux attentes de ses parties prenantes, faisant de l'enjeu environnemental un véritable levier de différenciation et de performance durable dans un contexte en pleine mutation.

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DU GROUPE

En 2025, HERIGE a défini une politique environnementale, validée par ses instances de gouvernance. Cette politique définit les engagements et les trajectoires à atteindre et traduit la volonté du Groupe de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de ses pratiques, dans le respect des exigences réglementaires.

Il s'agit à travers ces différentes chartes et instructions de gouvernance de :

- minimiser les impacts environnementaux de l'ensemble du cycle de vie des produits et services : préservation des ressources naturelles (énergie, eau), réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), limitation des pollutions (air, sol, eau), maîtrise des déchets dangereux et non dangereux, et protection de la biodiversité,
- promouvoir les matériaux durables et les processus d'éco-conception : intégration de matériaux durables, développement de processus d'éco-conception et réduction de l'utilisation des ressources non renouvelables,
- promouvoir la sensibilisation aux enjeux environnementaux auprès de toutes les parties prenantes,

- engager et évaluer les fournisseurs en matière d'engagements environnementaux, d'achats responsables ou encore de conduite des affaires,
- effectuer les contrôles préalables appropriés en matière d'environnement pour ses projets d'investissements,
- s'engager à améliorer de manière continue les pratiques susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement,
- fixer des cibles et des objectifs pertinents pour un suivi de la performance environnementale.

La Direction et les instances de gouvernance veillent à la mise en œuvre effective de cette politique et à l'appropriation des responsabilités par l'ensemble des collaborateurs et partenaires.



Politique environnementale HERIGE
Consultation en ligne

> Organisation du pilotage environnemental dans le Groupe

La politique environnementale du Groupe est définie et impulsée par la Direction RSE du Groupe, garantissant un cadre commun et une cohérence à l'échelle de l'ensemble de ses activités. Sa mise en œuvre opérationnelle est assurée au sein de chaque activité par des pilotes RSE, qui opèrent conjointement le déploiement, la coordination et le suivi des plans d'action prioritaires. Ces pilotes RSE contribuent activement à l'animation de la démarche environnementale. Parallèlement, le pilotage de la performance environnementale s'appuie sur une organisation structurée autour de plusieurs comités.

Opérationnellement, des « Business Review ESG » sont organisées régulièrement et visent à permettre une analyse approfondie des enjeux des activités, tels que l'économie circulaire, l'éco-conception, les achats responsables ou encore la prise en compte des réglementations environnementales. Ces comités offrent aux activités l'opportunité de présenter au Directoire et à la Directrice RSE Groupe les projets et actions engagés, ainsi que les résultats obtenus.

Le Comité RSE du Conseil de Surveillance examine également chaque année le prix interne du carbone, outil volontaire permettant d'intégrer le coût des émissions de gaz à effet de serre dans la prise de décision stratégique et l'évaluation des investissements. Ce mécanisme contribue à renforcer la prise en compte des enjeux climatiques, en incitant le Groupe à revoir ses modes de production, ses chaînes d'approvisionnement et ses modèles économiques, et à orienter ses arbitrages financiers vers des choix compatibles avec la transition bas carbone. Pour l'exercice, le prix interne du carbone a été fixé à 125 €/tCO₂éq., conformément aux recommandations nationales et aux valeurs de référence publiées sur la valeur de l'action pour le climat.

Enfin, un comité environnement, à vocation opérationnelle, se réunit quatre fois par an au sein de l'activité Menuiserie. Il constitue un espace d'échanges dédié au suivi de la mise en œuvre des projets et des processus, au partage des bonnes pratiques entre sites, ainsi qu'à l'identification des difficultés rencontrées et des leviers d'amélioration continue sur le terrain.

1. ATTÉNUATION ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le dérèglement climatique bouleverse les écosystèmes, les modèles économiques et les conditions d'exercice des métiers du Groupe. Conscient de cette réalité, HERIGE fait de la réduction de son impact climatique l'un des quatre axes stratégiques de sa feuille de route RSE 2025-2030.

POLITIQUE

> Formalisation d'une trajectoire climat validée par la Science Based Targets initiative (SBTi)

Depuis plusieurs années, HERIGE produit son Bilan d'Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) sur l'ensemble des scopes, notamment dans le cadre de son engagement SBTi. Cet important travail de collecte a permis de confirmer des axes de travail et d'en identifier de nouveaux au sein de chaque activité du Groupe. Ces plans de transition reposent sur des leviers clairement identifiés de réduction des Gaz à Effet de Serre (GES). Ils sont suivis et mesurés pour garantir leur mise en œuvre efficace et l'atteinte des objectifs fixés. D'ici 2030, HERIGE s'engage à réduire de 42 % ses émissions absolues de gaz à effet de serre liées à sa consommation d'énergie (scopes 1 et 2), par rapport à l'année de référence 2020. Parallèlement, le Groupe déploie des actions permettant de couvrir 67 % des émissions indirectes générées sur l'ensemble de sa chaîne de valeur (scope 3), en mobilisant ses fournisseurs afin qu'ils mesurent leurs propres émissions et adoptent, eux aussi, des trajectoires de réduction. Ces engagements ont été indépendamment validés en septembre 2023 par la Science Based Targets initiative (SBTi), confirmant l'alignement de la stratégie climat du Groupe avec un scénario de réchauffement limité à 1,5 °C, conformément à l'Accord de Paris. Cette validation a fait d'HERIGE l'une des premières entreprises de son secteur en France à obtenir cette reconnaissance pour ses objectifs à court terme.

En 2025, le Groupe a poursuivi ses efforts dans la maîtrise de ses impacts environnementaux. Les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 sont :

- les carburants liés aux activités de fret,
- les carburants liés aux déplacements professionnels de ses activités commerciales,
- le chauffage des unités de production et des locaux tertiaires.

Les principales sources d'émissions de GES du scope 3 sont les achats de biens et la fin de vie des produits vendus.

Afin de réduire ses émissions de GES, le Groupe a décidé de mettre en œuvre différentes initiatives lui permettant de réduire son empreinte carbone sur l'ensemble des scopes, dont :

- écoconception des produits,
- démocratisation et accélération du déploiement de l'offre VITALISS®,
- l'optimisation du fret, notamment à travers l'engagement FRET21,
- le renforcement de la politique d'achats responsables,
- le renouvellement des sujets de la Chaire de recherche signée entre EDYCEM et Centrale Nantes autour de trois thématiques : la réduction de l'empreinte environnementale dans la conception du béton, les apports de l'Intelligence Artificielle (IA) au service des bétons nouvelle génération, la contribution aux enjeux de la ville de demain,

- réduction de la production de déchets,
- réduction de consommation d'énergie.

PLAN D'ACTION

> Empreinte carbone de nos produits

L'un des enjeux majeurs du Groupe consiste à offrir, au sein de ses différentes activités, des solutions et produits conçus de manière responsable, permettant d'accompagner ses clients dans la réponse aux exigences environnementales du secteur du bâtiment.

Activité Menuiserie :

> **Une performance validée par des analyses de cycle de vie** : ATLANTEM dispose de quatre Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) individuelles publiées sur la base INIES :

- fenêtres et portes-fenêtres AM-X hybrides PVC double vitrage,
- fenêtres et portes-fenêtres AM-X hybrides bois double vitrage,
- fenêtres et portes-fenêtres AM-X hybrides aluminium double vitrage,
- coffres en bois de volet roulant et volets roulants aluminium Cofrastyl Green Fit.

Les autres produits d'ATLANTEM sont couverts par des FDES collectives, pour lesquelles ATLANTEM contribue activement à la collecte des données d'entrées. Ces FDES sont publiées par plusieurs organismes représentatifs du secteur, notamment l'Union des Fabricants de Menuiserie (UFME), l'organisation professionnelle représentative des concepteurs, fabricants et installateurs de menuiseries extérieures en profilés aluminium (SNFA), le groupement Actibaie, ainsi que l'institut technologique FCBA.

Les FDES constituent un outil essentiel de valorisation des engagements du Groupe en matière de réduction de l'empreinte environnementale de ses produits. En fournissant des données précises et vérifiées, les FDES individuelles représentent un levier stratégique pour améliorer en continu la performance environnementale des offres, renforcer son positionnement sur le marché et attester, de manière objective, de son engagement en faveur de solutions à impact maîtrisé.

Activité Béton :

> **Innovation et durabilité** : dès 2021, EDYCEM a lancé sa première offre de bétons à empreinte carbone réduite avec des formulations permettant d'atteindre des réductions d'émissions de CO₂ allant de 20 % à plus de 50 % par rapport aux bétons traditionnels, tout en présentant des propriétés de résistance et de durabilité équivalentes.


Depuis 2023, EDYCEM s'est engagé dans une démarche plus globale visant à réduire l'empreinte carbone de l'ensemble de ses bétons prêts à l'emploi : la démarche Vitaliss®.

L'ensemble des bétons prêts à l'emploi est désormais scoré et classé dans le VitaScore, référentiel propre à EDYCEM, basé sur quatre classes de réduction d'émission de CO₂ par rapport à une formule de référence à base de CEM I.



 De 20 à 29% de CO₂

 De 40 à 49% de CO₂

 De 30 à 39% de CO₂

 Supérieur à 50% de CO₂

Cette démarche repose sur trois piliers :

- rendre les solutions à empreinte carbone réduite accessibles à tous,
- offrir une gamme de solutions pour répondre aux besoins et particularités de chaque projet, à travers les quatre scores allant de C à A+,
- innover au travers de la Chaire de recherche avec l'École Centrale de Nantes afin de développer des solutions toujours plus performantes et vertueuses sur un plan environnemental.

Dans ce cadre, EDYCEM vise à renforcer et à généraliser l'utilisation de solutions moins carbonées, notamment à travers des bétons scorés C sur l'échelle VitaScore. L'entreprise ambitionne également qu'à horizon 2030, 90 % des bétons commercialisés affichent un score allant de C à A+, dont 40 % en score A et A+. En 2025, plus de 80 % des volumes vendus correspondaient déjà à des bétons Vitaliss® présentant un score Vitaliss® C minimum.

En 2025, EDYCEM a renouvelé son partenariat avec Hoffman Green Cement Technologies. Ce partenaire conçoit, produit et commercialise des ciments 0% clinker innovants, avec une empreinte carbone divisée par 5 par rapport à des ciments traditionnels. L'utilisation croissante des ciments Hoffmann constitue ainsi l'une des offres complémentaires de la démarche Vitaliss®, permettant d'offrir aux clients un portefeuille étendu de solutions à impact carbone réduite.

> **Des investissements matériels pour généraliser la production** : pour élargir la disponibilité de son offre, EDYCEM poursuit ses investissements afin d'équiper ses centrales de nouveaux silos destinés au stockage de liants à empreinte carbone réduite. Toutes les centrales sont désormais capables de produire du béton à empreinte carbone réduite.

En parallèle, EDYCEM a poursuivi les investissements pour équiper son laboratoire en vue de mesurer la durabilité des nouveaux bétons formulés par approche performantielle. Cette démarche vise à répondre aux besoins exprimés par les clients et les donneurs d'ordre, ainsi qu'aux nouveaux seuils fixés par la RE 2020.

> **Poursuite de la Chaire de recherche** : EDYCEM, engagé dans la conception et la production de solutions minérales innovantes et durables, collabore depuis 2015 avec l'École Centrale Nantes au sein d'une Chaire de recherche dédiée au développement de formulations de bétons plus responsables.

En 2024, EDYCEM a renouvelé le partenariat avec l'École Centrale Nantes pour une durée de 5 ans sur des axes de recherche transversaux pour l'ensemble de ses activités :

- la réduction de l'empreinte environnementale dans la conception du béton,
- les apports de l'IA au service des bétons nouvelle génération,
- la contribution aux enjeux de la ville de demain.

Une thèse de doctorat a été conduite sur une période de trois ans, consacrée à l'étude de la réduction de l'empreinte carbone liée à la conception et au dimensionnement des ouvrages en béton. Le manuscrit a été déposé à la fin de l'année 2025.

> **Renforcement des équipes** : en 2025, EDYCEM a fait évoluer son organisation vers un mode davantage collaboratif, favorisant une synergie renforcée entre les services marketing, innovation, développement et qualité, créant ainsi un pôle dédié à l'innovation. Cette approche transversale permet de conjuguer expertise technique et vision stratégique afin d'accélérer la mise sur le marché de solutions innovantes tout en répondant aux attentes de ses clients. Dans ce cadre, un chef de projet en charge du développement des bétons à faible empreinte carbone a été nommé.

Le pôle veille également à l'évolution des normes, telles que la NF EN 206+A2/CN, qui encadrent notamment la caractérisation des solutions à approche performantielle. À ce titre en 2025, l'entreprise a contribué à l'élaboration de la nouvelle norme béton en participant activement aux groupes de travail pilotés par le Syndicat National du Béton Prêt-à l'emploi (SNBPE).

Le laboratoire pilote les travaux de recherche appliquée et la validation des performances tandis que l'équipe qualité assure le déploiement opérationnel des nouveaux produits. Cette organisation vise à anticiper les évolutions normatives et à répondre aux exigences croissantes en matière de durabilité et de performance environnementale.

> **La Fabriq' by EDYCEM** : dans une démarche de co-construction avec ses clients et prescripteurs, EDYCEM a imaginé « La Fabriq' by EDYCEM ». Véritable espace d'échanges et de travail collaboratif, elle a pour ambition de sensibiliser les acteurs du secteur aux évolutions réglementaires, de les accompagner dans l'adoption des bétons de nouvelle génération et dans l'utilisation des outils mis à leur disposition. Elle permet également de recueillir des retours d'expérience afin d'ajuster les solutions aux besoins du terrain. La Fabriq' favorise l'innovation en développant une approche collaborative avec des acteurs externes, afin de concevoir ensemble les solutions de demain.

À ce titre, en 2025, EDYCEM est intervenu lors de deux visites de chantiers organisées par Novabuild, cluster de la construction des Pays de la Loire, en partenariat avec le SNBPE. EDYCEM a témoigné et présenté les choix techniques retenus pour ces projets pionniers, mettant en œuvre des solutions à empreinte carbone réduite : l'extension des bureaux de CUB ARCHITECTURE à Haute-Goulaine et la construction du bâtiment Crédit Agricole Assurances à La Roche-sur-Yon.

À travers la « Fabriq' by EDYCEM », EDYCEM s'attache également à renforcer sa présence sur les réseaux sociaux en publiant des articles techniques élaborés en partenariat avec des experts du secteur. En 2025, deux articles ont été diffusés, dont l'un consacré à Vitaliss® et à l'évolution de la norme béton.

> **Mise à disposition de Déclarations Environnementales du Produit (DEP)** : afin de rendre compte de la performance du béton, EDYCEM édite, pour ses clients qui en font la demande, des Déclarations Environnementales de Produits (DEP), réalisées grâce au configurateur BETie du SNBPE. Ce service leur permet de fournir un calcul précis de l'impact carbone de la production et de la livraison de leur formulation de béton. En 2025, EDYCEM a édité plus de 100 DEP à destination de ses clients.

En 2025, EDYCEM a développé une calculatrice carbone permettant d'évaluer l'empreinte carbone de ses bétons sur la base d'indicateurs clés : le Potentiel de Réchauffement Global (PRG), qui mesure l'impact climatique des produits, et le GWR, indicateur normatif introduit dans le cadre des exigences béton. Cette solution offre

à EDYCEM un gain d'efficacité en mettant à disposition de ses clients les « données carbone » des bétons dès la réponse aux consultations ou appels d'offres, en amont de l'établissement des DEP.

> **Étude d'impact des produits** : en 2025, EDYCEM s'est doté d'un outil dédié à la réalisation d'Analyses de Cycle de Vie (ACV) appliquées au secteur du bâtiment. Cet investissement permet d'appuyer le dialogue avec les bureaux d'études et les concepteurs en démontrant, à l'échelle de chaque projet, la contribution des solutions Vitaliss® à la réduction de l'empreinte carbone.

Parallèlement, EDYCEM a déployé un « Espace Prescription » destiné aux clients, aux bureaux d'études et à l'ensemble des acteurs de la construction, afin de les accompagner dans le choix du béton le plus adapté à chaque usage. Cet espace met à disposition un ensemble de ressources structurantes, parmi lesquelles des Déclarations Environnementales de Produit (DEP), des modèles de Cahier de Charges Techniques Particulières (CCTP), des documentations techniques et des références chantiers.

> Sobriété et efficacité énergétique

Afin de réduire ses émissions de GES, le Groupe s'inscrit dans les exigences légales portées par le décret tertiaire, qui vise à réduire les consommations énergétiques de 40 % en 2030, de 50 % en 2040 et de 60 % en 2050 par rapport à une année de référence comprise entre 2010 et 2020.

En 2025, ATLANTEM a réalisé un audit énergétique sur six sites de production (Carentoir, Cholet, Hillion, Guillac, Pontivy et Saint-Sauveur-des-Landes), ainsi qu'un audit énergétique « transport » pour les véhicules. Ces audits ont pour objectif d'identifier, dimensionner et chiffrer les leviers de réduction de consommation d'énergie et de leurs émissions associées.

Les activités du Groupe ont poursuivi le déploiement de leur politique environnementale à travers des initiatives visant à réduire leur consommation d'énergie, dont certaines se sont concrétisées en 2025.

Activité Menuiserie :

- détection et réparation de fuites des réseaux d'air comprimé grâce au passage d'un détecteur ultra-sons sur plusieurs sites,
- relamping LED des sites de Vitrolles, Guillac et Carentoir,
- récupération de chaleur sur le compresseur du site de Carentoir pour préchauffage du réseau de chauffage,
- optimisation des programmations de chauffage et d'éclairage extérieur sur cinq sites,
- réduction du talon énergétique hors période de production pour l'ensemble des sites via des bonnes pratiques d'extinction des équipements (matériel informatique, éclairage, compresseurs, etc.),
- mise en place d'un groupe de travail autour de la gestion de l'énergie pour déployer des actions de sensibilisation et de pilotage déployées sur les sites industriels, incluant des campagnes d'affichage pour promouvoir les éco-gestes, la diffusion de flash info « Environnement » sur la gestion de l'énergie, la mise en place de check-lists et de fiches « bonnes pratiques ».

Chez PORALU, une pompe à chaleur au gaz a été remplacée par une pompe à chaleur électrique dans les bureaux de Port. L'atelier de Port a également été équipé d'un destratificateur et d'une porte sectionnelle souple rapide pour améliorer l'efficacité énergétique. Sur le site d'Alex, une chaudière biomasse alimentée par les copeaux d'usinage a été mise en service pour assurer le chauffage autonome de l'atelier, tout en valorisant les déchets de production.

Activité Béton :

- maintenance préventive et corrective sur les éclairages avec relamping graduel par du LED,
- détection et réparation de fuites des réseaux d'air comprimé grâce au passage d'un détecteur ultra-sons.

> Fret et mobilités

Le Groupe et ses activités poursuivent leur investissement dans une flotte de véhicules moins polluants avec le remplacement progressif du matériel roulant par du matériel moins émetteur : norme Euro VI, Gaz Naturel Comprimé (GNC), hybride ou encore électrique. Pour permettre aux véhicules électriques de se développer, le Groupe favorise la mise en place de bornes de recharge.

Activité Menuiserie : en 2025, 9 nouvelles bornes de recharge ont été installées sur différents sites industriels, portant le total à 17 bornes, soit 29 points de charge. Ce déploiement permet d'accélérer la transition du parc de véhicules vers des modèles hybrides rechargeables et électriques.

ATLANTEM poursuit également la modernisation de son parc de poids lourds pour atteindre une conformité Euro VI, réduisant ainsi les émissions polluantes. La flotte actuelle compte 2 camions GNC. Enfin, ATLANTEM a généralisé les transpalettes électriques embarqués dans les camions de livraison.

> **Engagement dans FRET21** : à la suite du renouvellement de son engagement en 2024, ATLANTEM poursuit sa participation au dispositif FRET21, visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à ses opérations de fret internes et externes. L'entreprise avait achevé un premier cycle d'engagement de trois ans fin 2023, au terme duquel l'objectif initial de -11 % d'émissions de GES a été dépassé, avec une réduction effective de 13 %.

L'objectif de réduction des émissions de GES sur la période 2024 à 2027 est de 8 %.

Les nouveaux axes de travail reposent sur :

- l'intensification du report modal (ferroutage),
- la finalisation des hubs de Lyon et Raillencourt-Sainte-olle et les flux associés,
- l'optimisation des taux de chargement,
- la transition vers des énergies décarbonées.

Depuis 2024, ATLANTEM s'appuie sur un hub logistique implanté à Raillencourt-Sainte-olle afin d'optimiser et de réorganiser l'ensemble des flux dans le quart nord de la France. Cette réorganisation s'accompagne d'actions structurantes visant à améliorer le taux de chargement des camions, notamment l'harmonisation des formats de palettes, l'optimisation des techniques de chargement et l'expérimentation d'un chariot de transport à prise latérale. En 2025, l'ensemble des chauffeurs routiers de TBM, filiale transport d'ATLANTEM, a été formé à l'écoconduite, avec un recyclage prévu tous les deux ans ; une prime semestrielle de performance est également attribuée en fonction de la consommation moyenne de carburant. Par ailleurs, ATLANTEM encourage ses transporteurs partenaires à s'engager dans le programme « Objectif CO₂ ».

Activité Béton : en 2025, 6 nouvelles bornes de recharge ont été installées sur les sites, portant le total à 16 bornes, soit 32 points de charge. Ce déploiement permet d'accélérer la transition du parc de véhicules vers des modèles hybrides rechargeables et électriques.

> **Engagement dans FRET21** : depuis 2023, EDYCEM a déployé le dispositif FRET21, qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques liées aux activités de transport interne et externalisé du BPE. EDYCEM s'engage dans

cette démarche volontaire avec pour objectif d'éviter l'émission de 382 tonnes à horizon 2025 par rapport à 2022, en s'appuyant sur les axes suivants :

- optimisation des distances parcourues,
- optimisation du taux de chargement,
- recours à de nouvelles énergies,
- favorisation des entreprises de transport labellisées.

> Report modal vers le ferroutage

En 2025, ATLANTEM a réalisé environ 511 liaisons inter-hubs en ferroutage, dont 463 vers Lyon et 48 vers Raillencourt-Sainte-olle. La ligne de ferroutage reliant Raillencourt-Sainte-olle, mise en service en octobre 2023, est désormais pleinement intégrée aux liaisons. Chaque transfert ferroviaire permet de remplacer une liaison routière. Ces liaisons représentent des transferts de produits finis en vue de la livraison vers les clients finaux. Le ferroutage représente 6,15 % des ramasses inter-sites longues distances, soit 2 % des transports totaux.

> Signature d'un partenariat pour encourager le covoiturage

Depuis mai 2023, HERIGE encourage ses collaborateurs à utiliser la plateforme de covoiturage KAROS pour leurs trajets domicile-travail. Depuis son lancement, 118 collaborateurs ont utilisé l'application, permettant ainsi la réalisation de 3 621 trajets.

> Enquête de mobilité

Dans le cadre de sa démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre, le Groupe a conduit début 2025 une enquête de mobilité auprès de ses collaborateurs. Cette enquête a été déployée auprès de 1 172 salariés, avec une participation de 377 répondants, représentant un taux de réponse de 32,2 %.

L'objectif de cette démarche était de mieux comprendre les pratiques de déplacement domicile-travail des collaborateurs, notamment en identifiant les modes de transport utilisés, les distances parcourues, la répartition géographique, etc. Cette analyse a permis de disposer d'une connaissance plus fine des usages de mobilité au sein du Groupe.

Les résultats de cette enquête constituent une base de diagnostic essentielle pour identifier des leviers d'accompagnement adaptés, favorisant l'évolution des pratiques vers des modes de déplacement plus durables. Ils permettront d'orienter les actions futures du Groupe en matière de mobilité et de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre associées aux trajets domicile-travail.

> Accords d'entreprise incitatifs

Plusieurs accords de télétravail ont été signés dans les différentes entités du Groupe avec l'ambition de réduire les déplacements professionnels et de développer l'usage de la visioconférence. Les mobilités douces sont également encouragées, de la même façon, à travers la signature de plusieurs accords de mobilité au sein du Groupe.

Activité Menuiserie : depuis 2024, ATLANTEM a formalisé un accord mobilité visant à encourager l'utilisation de modes de transport moins émissifs, avec la mise en place de mesures concrètes telles que :

- accompagner l'utilisation des transports en commun,
- développer le recours au covoiturage via la plateforme « KAROS »,
- encourager l'utilisation du vélo,

- fournir un kit sécurité composé d'un harnais lumineux avec clignotants,
- proposer un Forfait Mobilités Durables (FMD),
- poursuivre le développement de la mobilité électrique.

Un accord télétravail est en place depuis 2021 permettant de réduire les déplacements professionnels et de limiter les trajets domicile-travail.

Activité Béton : la politique de renouvellement de flotte a été mise à jour en 2024 afin de répondre aux nouvelles exigences de la Loi d'Orientation des Mobilités.

> La pédagogie comme outil d'atténuation

HERIGE s'appuie sur la formation comme outil d'atténuation au changement climatique. Afin d'embarquer plus largement les équipes, le Groupe a poursuivi sa démarche de sensibilisation aux enjeux climatiques à travers la Fresque du climat. Sur l'ensemble du Groupe, 26 collaborateurs volontaires disposent désormais de la formation « fresqueurs » permettant d'animer des ateliers auprès de leurs collègues.

Le Groupe possède des livrets de sensibilisation pratiques et pragmatiques sur les enjeux environnementaux (sobriété énergétique, mobilité durable et numérique responsable), intitulés « Des petits gestes pour de grands impacts ». Au programme de ceux-ci : des gestes du quotidien à impact positif à mettre en œuvre chez soi comme sur son lieu de travail, une rubrique « Le saviez-vous ? » avec des chiffres clés pour éveiller les consciences ou encore des exemples d'actions concrètes menées au sein du Groupe.

La diffusion bimestrielle de la newsletter « Graines d'impact » contribue à renforcer la culture RSE en interne, en abordant des thématiques concrètes telles que la sobriété énergétique et la mobilité.

Activité Menuiserie : en 2025, 3 Fresques du climat ont été organisées chez ATLANTEM, réunissant 19 collaborateurs. Depuis 2022, ce sont ainsi 322 collaborateurs qui ont été formés, représentant environ 28 % des effectifs totaux.

De plus, une session de formation dédiée aux FDES a été dispensée aux équipes du bureau d'études, rassemblant 10 collaborateurs. Cette démarche a été complétée par une action de sensibilisation auprès des équipes commerciales chantier, visant à leur fournir les clés de lecture des FDES et de leur présenter les outils mis à leur disposition.

Enfin, ATLANTEM a formalisé un argumentaire environnemental destiné à ses équipes commerciales. Ce document leur fournit des informations sur les engagements et actions du Groupe en matière de réduction d'impact. Il leur permet de présenter aux clients les démarches concrètes mises en œuvre et valorise la performance environnementale des produits proposés.

Activité Béton : en 2025, un plan de formation interne a été déployé pour l'ensemble des équipes commerciales afin de renforcer leurs connaissances techniques.

Le Centre d'Études et de Recherches de l'Industrie du Béton (CERIB) est également intervenu pour former les équipes techniques (laboratoire, qualité et prescription) à la méthodologie des études liées à l'approche performantielle, en vue de préparer la conception des futures formulations à empreinte carbone réduite.

Enfin, EDYCEM met à disposition des commerciaux, des clients et prescripteurs un guide complet de ses offres et produits, accompagné de brochures techniques détaillant les différentes solutions à faible empreinte carbone.

INDICATEURS DE PILOTAGE

En raison de l'évolution de l'information sectorielle durant l'exercice 2025, l'activité Charpente est désormais intégrée au périmètre « Autres » et non plus au périmètre « Menuiserie ». De ce fait, les données sont présentées à périmètre courant et non comparable lorsque le détail des données par secteur est communiqué.

Bilan des émissions de gaz à effet de serre du GROUPE

Bilan des émissions de gaz à effet de serre	2025		2024
	En % de l'impact total	En tCO ₂ éq.	En tCO ₂ éq.
1. Émissions directes de GES	2,5 %	6 866,82	6 697,03
1.1 Émissions directes des sources fixes de combustion	0,4 %	1 052,50	1 091,85
1.2 Émissions directes des sources mobiles de combustion	2,1 %	5 814,31	5 515,71
1.4 Émissions directes fugitives	0,0 %	0,00	89,46
2. Émissions indirectes associées à l'énergie	0,2 %	477,18	590,80
2.1 Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	0,2 %	477,18	590,80
3. Émissions indirectes associées au transport	3,4 %	9 301,74	11 557,54
3.1 Transport de marchandise amont	2,5 %	6 858,16	7 420,32
3.3 Déplacements domicile-travail	0,9 %	2 328,65	3 949,90
3.5 Déplacements professionnels	0,0 %	114,93	187,33
4. Émissions indirectes associées aux produits achetés	73,2 %	199 544,24	275 419,93
4.1 Achats de biens	68,9 %	187 863,52	256 959,70
4.2 Immobilisations de biens	1,3 %	3 526,93	7 105,31
4.3 Gestion des déchets	1,0 %	2 825,22	3 031,44
4.4 Actifs en leasing amont	0,7 %	1 995,89	3 167,67
4.5 Achats de services	1,2 %	3 332,69	5 155,82
5. Émissions indirectes associées aux produits vendus	20,7 %	56 354,34	58 148,38
5.3 Fin de vie des produits vendus	20,7 %	56 354,34	58 148,38
TOTAL tout scope (tCO₂éq. et % du total)	100 %	272 544,33	352 413,67
TOTAL scope 1 (tCO₂éq. et % du total)	2,5 %	6 866,82	6 697,03
TOTAL scope 2 (tCO₂éq. et % du total)	0,2 %	477,18	590,80
TOTAL scope 1+2 (tCO₂éq. et % du total)	2,7 %	7 344,00	7 287,82
TOTAL scope 3 (tCO₂éq. et % du total)	97,3 %	265 200,32	345 125,85

Le poste « 1.1 Émissions directes des sources fixes de combustion » inclut les énergies suivantes : fioul, gaz naturel.

Le poste « 1.2 Émissions directes des sources mobiles de combustion » inclut les énergies suivantes : gazole, essence, éthanol, GNC, BioGNC, GNL, GNR, HVO / XTL, Adblue, gaz propane en bouteille.

Le bilan carbone est réalisé suivant la méthodologie réglementaire v5.0, basée sur la norme ISO 14064-1:2018 et le rapport technique ISO/TR 14069.

L'incertitude de ce bilan carbone est estimée à 31,8 % soit 86 778,11 tCO₂ éq. Elle est calculée en suivant les recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et de gestion des incertitudes pour les inventaires nationaux.

Bilan des émissions de gaz à effet de serre de l'ACTIVITÉ MENUISERIE

Bilan des émissions de gaz à effet de serre	2025		2024
	En % de l'impact total	En tCO ₂ éq.	En tCO ₂ éq.
1. Émissions directes de GES	6,3 %	3 339,35	3 668,19
1.1 Émissions directes des sources fixes de combustion	2 %	1 041,41	1 080,39
1.2 Émissions directes des sources mobiles de combustion	4,3 %	2 297,95	2 498,35
1.4 Émissions directes fugitives	0,0 %	0,00	89,46
2. Émissions indirectes associées à l'énergie	0,5 %	284,50	372,10
2.1 Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	0,5 %	284,50	372,10
3. Émissions indirectes associées au transport	7,8 %	4 135,03	6 551,34
3.1 Transport de marchandise amont	4,4 %	2 339,79	3 268,01
3.3 Déplacements domicile-travail	3,3 %	1 734,84	3 161,35
3.5 Déplacements professionnels	0,1 %	60,40	121,99
4. Émissions indirectes associées aux produits achetés	79,8 %	42 407,18	48 852,50
4.1 Achats de biens	69,2 %	36 791,74	38 283,01
4.2 Immobilisations de biens	3,4 %	1 813,85	4 421,39
4.3 Gestion des déchets	2,0 %	1 051,80	1 853,96
4.4 Actifs en leasing amont	2,2 %	1 164,08	1 826,03
4.5 Achats de services	3,0 %	1 585,72	2 468,11
5. Émissions indirectes associées aux produits vendus	5,6 %	2 970,97	3 827,75
5.3 Fin de vie des produits vendus	5,6 %	2 970,97	3 827,75
TOTAL tout scope (tCO₂éq. et % du total)	100 %	53 137,03	63 271,90
TOTAL scope 1 (tCO₂éq. et % du total)	6,3 %	3 339,35	3 668,19
TOTAL scope 2 (tCO₂éq. et % du total)	0,5 %	284,50	372,10
TOTAL scope 1+2 (tCO₂éq. et % du total)	6,8 %	3 623,85	4 040,30
TOTAL scope 3 (tCO₂éq. et % du total)	93,2 %	49 513,18	59 231,60

Le poste « 1.1 Émissions directes des sources fixes de combustion » inclut les énergies suivantes : fioul, gaz naturel.

Le poste « 1.2 Émissions directes des sources mobiles de combustion » inclut les énergies suivantes : gazole, essence, éthanol, GNC, BioGNC, GNL, GNR, HVO / XTL, Adblue, gaz propane en bouteille.

Le bilan carbone est réalisé suivant la méthodologie réglementaire v5.0, basée sur la norme ISO 14064-1:2018 et le rapport technique ISO/TR 14069.

L'incertitude de ce bilan carbone est estimée à 16,1 % soit 8 533,81 tCO₂ éq. Elle est calculée en suivant les recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et de gestion des incertitudes pour les inventaires nationaux.

Bilan des émissions de gaz à effet de serre de l'ACTIVITÉ BÉTON

Bilan des émissions de gaz à effet de serre	2025		2024
	En % de l'impact total	En tCO ₂ éq.	En tCO ₂ éq.
1. Émissions directes de GES	1,5 %	3 246,59	2 938,17
1.1 Émissions directes des sources fixes de combustion	0,0 %	11,10	11,46
1.2 Émissions directes des sources mobiles de combustion	1,5 %	3 235,50	2 926,70
1.4 Émissions directes fuitives	0,0 %	0,00	0,00
2. Émissions indirectes associées à l'énergie	0,1 %	181,31	212,23
2.1 Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	0,1 %	181,31	212,23
3. Émissions indirectes associées au transport	2,2 %	4 867,64	4 877,65
3.1 Transport de marchandise amont	2,0 %	4 417,48	4 152,31
3.3 Déplacements domicile-travail	0,2 %	433,82	708,73
3.5 Déplacements professionnels	0,0 %	16,34	16,61
4. Émissions indirectes associées aux produits achetés	71,8 %	155 597,93	225 549,49
4.1 Achats de biens	69,5 %	150 610,12	218 643,08
4.2 Immobilisations de biens	0,7 %	1 499,80	2 563,73
4.3 Gestion des déchets	0,8 %	1 762,65	1 175,94
4.4 Actifs en leasing amont	0,2 %	461,95	922,31
4.5 Achats de services	0,6 %	1 263,42	2 244,43
5. Émissions indirectes associées aux produits vendus	24,4 %	52 800,74	54 320,63
5.3 Fin de vie des produits vendus	24,4 %	52 800,74	54 320,63
TOTAL tout scope (tCO₂éq. et % du total)	100 %	216 694,21	287 898,16
TOTAL scope 1 (tCO₂éq. et % du total)	1,5 %	3 246,59	2 938,17
TOTAL scope 2 (tCO₂éq. et % du total)	0,1 %	181,31	212,23
TOTAL scope 1+2 (tCO₂éq. et % du total)	1,6 %	3 427,90	3 150,39
TOTAL scope 3 (tCO₂éq. et % du total)	98,4 %	213 266,32	284 747,77

Le poste « 1.1 Émissions directes des sources fixes de combustion » inclut les énergies suivantes : fioul, gaz naturel.

Le poste « 1.2 Émissions directes des sources mobiles de combustion » inclut les énergies suivantes : gazole, essence, éthanol, GNC, BioGNC, GNL, GNR, HVO / XTL, Adblue, gaz propane en bouteille.

Le bilan carbone est réalisé suivant la méthodologie réglementaire v5.0, basée sur la norme ISO 14064-1:2018 et le rapport technique ISO/TR 14069.

L'incertitude de ce bilan carbone est estimée à 40,4 % soit 87 457,78 tCO₂ éq. Elle est calculée en suivant les recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et de gestion des incertitudes pour les inventaires nationaux.

En 2025, la modélisation de l'impact carbone des ciments achetés a été affinée en prenant en compte des facteurs d'émissions différents pour chaque classe de ciment. Les facteurs d'émissions pris en compte sont issus des Déclarations Environnementales Produit (DEP) mis à disposition par l'organisation professionnelle France Ciment en juin et octobre 2025. En 2024, un facteur d'émission unique issu de la base Empreinte de l'ADEME était pris en compte pour l'ensemble des ciments achetés. Il en résulte une baisse importante de l'impact carbone des achats en 2025.

Intensité carbone – tous scopes – rapporté au chiffre d'affaires

	2025	2024
Intensité carbone monétaire (kgCO ₂ éq./k€CA)	718,32	867,92

Engagement dans FRET21 ATLANTEM : Synthèse de l'engagement 2^{ème} phase

	2023	2024	2025	Objectif (2026)
	N	N+1	N+2	N+3
Émissions de GES (tCO ₂ éq.)	3 430	3 062	2 829	-
Émissions évitées (tCO ₂ éq.)	-	131	461	274
Émissions évitées (en %)	- %	4,27 %	16,29 %	8 %
Intensité carbone transport (kgCO ₂ éq./t)	36,9	35,8	31,0	33,9
Tonnes transportées (t)	93 029	85 455	91 177	
Tonnes-kilomètres (t.km)	35 382 679	35 588 772	36 030 649	

2. ACHATS RESPONSABLES

Les achats responsables constituent un levier majeur de la démarche RSE du Groupe, dans la mesure où ils contribuent directement à la maîtrise des impacts environnementaux, sociaux et économiques générés au sein de la chaîne d'approvisionnement. Conscient de cet enjeu, HERIGE déploie une approche structurée visant à encadrer et à réduire ces impacts, en s'appuyant sur des principes de transparence, d'équité et de conformité aux meilleures pratiques du marché. L'ambition du Groupe est d'harmoniser et de renforcer ses pratiques d'achats responsables, tout en tenant compte des spécificités de son secteur d'activité et de la diversité de ses métiers.

POLITIQUE

> Signataire de la charte RFAR

En décembre 2023, le Groupe a signé la charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR), conçue en 2010 par la Médiation des entreprises et le Conseil National des Achats. Cette charte incite et participe à la construction d'une relation équilibrée, loyale et durable entre les acheteurs privés ou publics et leurs fournisseurs, dans toutes les dimensions de la RSE : économique, sociale, sociétale et environnementale. À travers cette signature, HERIGE a rejoint, au 1^{er} octobre 2023, les 2 565 autres entreprises signataires de la charte. La charte prévoit dix engagements fondés sur le référentiel ISO 20400 :

- assurer une relation financière responsable vis-à-vis des fournisseurs,
- entretenir une relation respectueuse avec l'ensemble des fournisseurs et favorable au développement de relations collaboratives,
- identifier et gérer les situations de dépendances réciproques avec les fournisseurs,
- impliquer les organisations signataires dans leur filière,
- apprécier l'ensemble des coûts et des impacts du cycle de vie,
- intégrer les problématiques de responsabilité environnementale et sociétale,
- veiller à la responsabilité territoriale de son organisation,
- le professionnalisme et l'éthique de la fonction Achats,
- une fonction Achats chargée de piloter globalement la relation fournisseurs,
- une fonction de médiateur « relations fournisseurs » chargé de fluidifier les rapports internes et externes à l'entreprise.

Les achats constituent le principal poste d'émissions de gaz à effet de serre pour le Groupe. En incitant les fournisseurs à mesurer leurs propres émissions et à adopter des objectifs de réduction, la politique d'achats responsables constitue un levier clé dans l'atteinte des objectifs climatiques du Groupe validés par la Science Based Targets initiative (SBTi) en septembre 2023.

> Instructions de gouvernance

Le Groupe dispose d'instructions de gouvernance en matière d'achats responsables visant à renforcer la coordination et à guider les actions menées par les entités du Groupe, permettant d'atteindre trois objectifs majeurs :

- assurer la cohérence des stratégies et pratiques achats avec les axes stratégiques sociaux, environnementaux et de gouvernance définis par le Groupe,
- garantir la conformité aux lois, réglementations et normes applicables, en particulier

pour prévenir tout risque susceptible d'affecter l'image et la réputation du Groupe, aligner les pratiques sur les standards ainsi que les meilleures pratiques du marché en matière d'achats responsables.

ORGANISATION

> Groupe de travail transverse « achats responsables »

Depuis 2022, HERIGE a engagé une démarche structurée en matière d'achats responsables. Pour conduire ce chantier stratégique, le Groupe s'est appuyé sur l'expertise d'un prestataire externe et a constitué un groupe de travail transverse réunissant la fonction Achats et les directions concernées. Depuis 2023, cette démarche s'est traduite par le déploiement d'une méthodologie complète ayant abouti à plusieurs livrables structurants. Elle a notamment permis de réaliser un autodiagnostic de la fonction Achats au sein de chaque activité, fondé sur les lignes directrices de la norme ISO 20400, ainsi qu'une cartographie des risques couvrant les principales familles d'achats du Groupe. Des feuilles de route par activité ont ensuite été élaborées, intégrant des objectifs qualitatifs à court, moyen et long terme assortis d'un calendrier de déploiement, et complétées par des instructions de gouvernance applicables à l'échelle du Groupe. En 2025, le groupe de travail s'est réuni à deux reprises afin d'assurer le pilotage et le suivi de ces feuilles de route.

La déclinaison opérationnelle de cette démarche se traduit notamment au sein de l'activité Menuiserie, qui a consolidé sa politique d'achats responsables en renforçant l'intégration des critères ESG dans l'ensemble de ses familles d'achats. À ce jour, 58 % de ses achats sont réalisés auprès de fournisseurs évalués ESG et près de 40 % auprès d'entreprises engagées dans la démarche Science Based Targets initiative (SBTi).

PLAN D'ACTION

> Questionnaires ESG

En 2024, le Groupe a élaboré et envoyé un questionnaire ESG à destination des fournisseurs relevant des familles d'achats identifiées comme les plus stratégiques. Cette initiative poursuit un double objectif : d'une part, cartographier la maturité RSE des fournisseurs du Groupe, et d'autre part, créer une base d'échange favorisant la sensibilisation aux enjeux ESG. Déployé sous la forme d'une enquête annuelle, ce dispositif permet également de collecter des informations précises sur les performances environnementales des produits et offres des fournisseurs.

Activité Menuiserie : en 2025, les réponses recueillies couvrent plus de 64 % du chiffre d'affaires achats. Le questionnaire a été revu et simplifié à la suite des retours des fournisseurs, afin de mieux répondre aux besoins des activités et d'améliorer la qualité des données collectées. Cette évolution reflète la volonté du Groupe de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue et de maintenir un dialogue constructif avec ses partenaires.

> Clause ESG des contrats fournisseurs

Activité Menuiserie : en 2025, ATLANTEM a fait évoluer sa trame contractuelle en intégrant des clauses couvrant les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance. Ces clauses incluent notamment des engagements en matière de lutte

contre la corruption, de réduction des impacts environnementaux dans une démarche proactive, ainsi que de respect des chartes internationales des droits de l'homme. Elles sont désormais systématiquement intégrées dans les nouveaux contrats et les renouvellements, assurant ainsi une prise en compte homogène des enjeux ESG dans les relations avec les fournisseurs. Plus de la moitié du volume d'achats (54%) est désormais contractualisé avec des clauses ESG, renforçant la formalisation des engagements et la gestion des risques à long terme.

> Dialogue fournisseurs

Activité Menuiserie : ATLANTEM organise, tous les deux ans, une convention avec ses fournisseurs, qui constitue un moment privilégié pour partager les enjeux environnementaux et industriels, tout en consolidant des relations durables et équilibrées avec ses partenaires. Ces échanges contribuent à sensibiliser l'ensemble de l'écosystème fournisseurs du Groupe aux enjeux ESG.

Activité Béton : EDYCEM rencontre ses fournisseurs chaque année afin d'échanger sur les évolutions de sa stratégie. Ces rencontres favorisent une meilleure connaissance mutuelle et permettent de développer des partenariats autour de nouveaux produits ou services.

> Norme ISO 9001

Activité Menuiserie : PORALU MENUISERIES mène chaque année une évaluation rigoureuse de ses fournisseurs, conformément à la certification ISO 9001, obtenue en 2001. Cette évaluation repose sur plusieurs critères, tels que le taux de service, la disponibilité des produits, la qualité des articles fournis et les niveaux de prix. La norme ISO 9001 définit les exigences pour la mise en place d'un système de management de la qualité pour les organismes souhaitant améliorer en permanence la satisfaction de leurs clients et fournir des produits et services conformes. L'audit de suivi, réalisé en 2025, n'a relevé aucun cas de non-conformité, soulignant ainsi l'engagement de l'entreprise envers la qualité, la transparence et l'amélioration continue.

> Cartographie des risques extra-financiers liés aux achats

Sur la base du diagnostic posé avec son prestataire externe, le Groupe a déployé en 2025 un outil AFNOR permettant de cartographier les risques RSE associés aux achats. Cette solution identifie les familles d'achats les plus stratégiques et exposées, en tenant compte des zones géographiques d'approvisionnement et des caractéristiques des produits. Elle évalue le niveau d'exposition par famille et recense les mesures existantes pour réduire ces risques, offrant ainsi une vision consolidée des enjeux et guidant les actions d'atténuation. Cette cartographie constitue ainsi un support structurant pour le pilotage et la priorisation des actions d'atténuation des risques.

> Auto-diagnostic ISO 20400

Le Groupe réalise tous les deux ans un autodiagnostic de sa démarche d'achats responsables, fondé sur la norme ISO 20400. La mise à jour menée en décembre 2025 met en évidence une progression globale satisfaisante et homogène de la maturité du dispositif au sein d'ATLANTEM.

Cet outil d'évaluation repose sur un questionnaire composé de vingt items, notés de 1 à 5, couvrant quatre piliers : les fondamentaux, la politique et la stratégie, l'organisation ainsi que les processus d'achats. Chaque item est associé à des critères de notation précis, garantissant la robustesse et la comparabilité des résultats dans le temps.

La comparaison entre l'évaluation réalisée pour ATLANTEM en 2023, qui faisait ressortir une note moyenne de 2,4/5, et celle de 2025, établie à 3,4/5, témoigne d'une amélioration sur la quasi-totalité des thématiques évaluées, en particulier celles relatives à l'organisation interne. La démarche d'achats responsables est désormais solidement intégrée, soutenue par un dispositif structuré de formation, une animation régulière et la définition d'objectifs dédiés.

Les dimensions relevant de l'animation externe, notamment les partenariats et la relation fournisseurs, affichent une progression plus modérée. Ce constat demeure cohérent avec la trajectoire retenue, les premières années ayant prioritairement été consacrées à la structuration des processus, des outils et de l'organisation internes. Le renforcement de ces thématiques interviendra dans une phase ultérieure, une fois le niveau de maturité interne pleinement consolidé.

> Formation des acheteurs

En 2024, les acheteurs du Groupe ont suivi une formation d'une journée dédiée à la RSE, couvrant les principaux enjeux environnementaux et sociaux du Groupe, les réglementations applicables ainsi que les fondements de la démarche d'achats responsables. Tout au long des réunions du groupe de travail Achats responsables, des temps dédiés à la formation sont systématiquement intégrés, notamment pour accompagner les acheteurs dans la compréhension et l'appropriation des évolutions réglementaires en lien avec leurs missions.

INDICATEURS DE PILOTAGE

	2025	2024
Taux d'achats auprès de fournisseurs ayant répondu au questionnaire ESG sur l'ensemble des familles d'achats – En pourcentage de chiffre d'affaires – Activité Menuiserie (%)	64,2%	-
Taux d'achats auprès de fournisseurs dont le contrats inclus des clauses ESG sur l'ensemble des familles d'achats – En pourcentage de chiffre d'affaires – Activité Menuiserie (%)	53,1%	-

3. TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

HERIGE évolue au cœur d'un secteur, le bâtiment, qui demeure l'un des principaux générateurs de déchets issus des matériaux de construction — béton, bois, métaux, plastiques ou encore emballages. Dans un contexte de raréfaction des ressources et de tension croissante sur les matières premières, la transformation des modèles industriels devient indispensable, faisant de l'écoconception un levier stratégique pour réduire l'empreinte environnementale et optimiser l'usage des ressources.

Conscient de ces enjeux, HERIGE a inscrit, parmi les quatre axes prioritaires de sa feuille de route 2025-2030, l'ambition de « pivoter vers une industrie plus circulaire ». Cette orientation traduit une volonté forte : repenser ses pratiques, structurer ses processus et intégrer durablement les principes de circularité au cœur de ses activités industrielles.

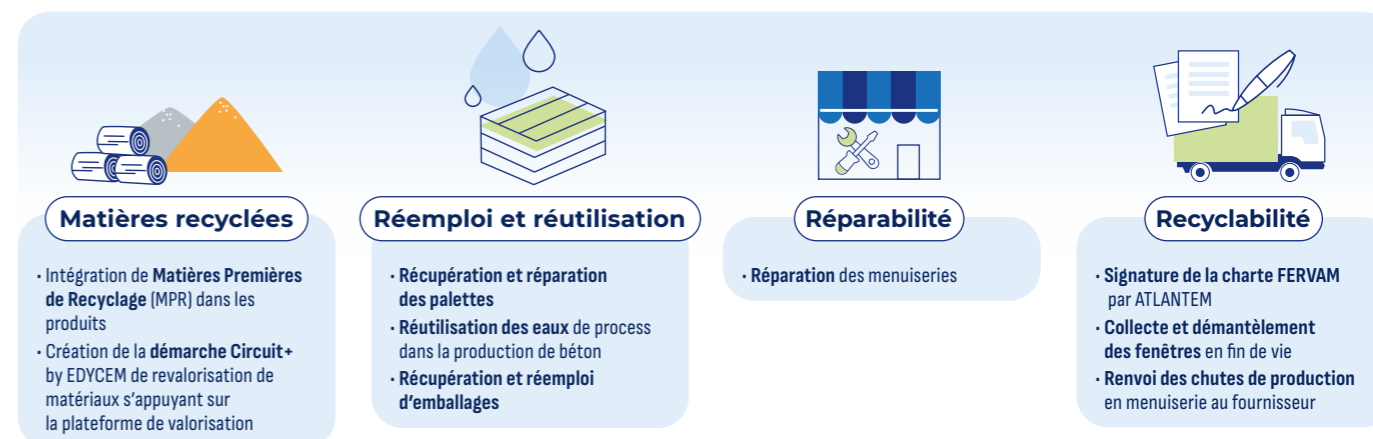
POLITIQUE

Cette ambition en faveur de la circularité s'appuie sur une politique structurée autour de cinq principes clés :

- promouvoir les matériaux durables et l'écoconception pour réduire l'empreinte carbone et limiter l'usage des ressources non renouvelables,
- mettre en place des boucles de recyclage des matières premières, pré-consumer et post-consumer, avec l'ensemble de la chaîne de valeur,

- développer des boucles de réemploi et de réutilisation dans les processus industriels afin d'optimiser la durée de vie des matériaux,
- réduire les déchets de production et améliorer leur valorisation, en favorisant la réintégration dans les cycles de fabrication,
- renforcer la réparabilité des produits, pour prolonger leur usage et limiter la consommation de ressources.

Principes de circularité



ORGANISATION

Au sein du Groupe, chaque activité décline la feuille de route en cohérence avec ses spécificités opérationnelles. L'activité Menuiserie met ainsi en œuvre sa stratégie à travers l'écoconception, l'innovation, des investissements ciblés et une implication active auprès des acteurs de la circularité de son secteur. Concernant l'activité Béton, EDYCEM PPL est l'une des usines pilotes du groupe technique de la Fédération de l'Industrie du Béton (FIB), aux côtés du Centre d'Études et de Recherches de l'Industrie du Béton (CERIB), engagée dans les travaux visant à faire évoluer la norme NF-GR. Grâce à sa capacité à produire des blocs intégrant 100 % d'agrégats récupérés, le site illustre le potentiel de solutions plus vertueuses, contribuant à la réduction des déchets, à la préservation des ressources naturelles et à la diminution de l'empreinte carbone des matériaux de construction. À ce jour, la norme NF-GR limite toutefois l'incorporation d'agrégats récupérés ou recyclés à 30 % dans les blocs traditionnels.

PLAN D'ACTION

> Écoconception des produits

Activité Menuiserie : depuis 2015, ATLANTEM développe la gamme écoconçue et brevetée AM-X, une ligne de fenêtres hybrides associant de manière optimale les atouts de l'aluminium, du PVC et du bois. Cette combinaison maîtrisée permet de proposer des menuiseries alliant performance technique, durabilité et qualité esthétique, tout en optimisant l'usage des ressources. Conçue selon les principes de l'écoconception, la gamme AM-X vise à réduire l'empreinte environnementale des produits, notamment par une consommation maîtrisée de matières premières, une meilleure recyclabilité des composants et une performance énergétique renforcée au service du confort des occupants. Dans le cadre de la fabrication des menuiseries bois de la gamme AM-X, ATLANTEM porte une attention particulière à l'origine et à la traçabilité des matériaux utilisés. L'entreprise privilégie un approvisionnement responsable issu majoritairement du Grand Ouest. Ainsi, le pin mobilisé provient principalement des forêts situées en Pays de la Loire et en Bretagne. La transformation du bois est ensuite réalisée au sein de sites implantés en Loire-Atlantique et en Maine-et-Loire, avant que l'assemblage final des menuiseries ne soit effectué en Ille-et-Vilaine. Cette organisation territorialisée permet de maîtriser la qualité des matériaux, de soutenir les filières régionales et de limiter l'empreinte environnementale liée au transport, en cohérence avec l'engagement d'ATLANTEM en faveur d'une production responsable.

ATLANTEM renforce sa démarche d'innovation responsable en poursuivant la structuration de sa politique d'écoconception, conformément aux exigences du Plan de Prévention et d'Éco-conception (PPE). Une charte d'écoconception est en cours de finalisation, avec une publication prévue début 2026. Ce document formalise les principes directeurs de l'entreprise en matière d'innovation produit et de recherche & développement, en cohérence avec les objectifs réglementaires de réduction de l'usage de ressources non renouvelables, d'intégration accrue de matières recyclées, d'amélioration de la recyclabilité des produits et de prolongation de leur durée de vie. En parallèle, ATLANTEM développe une grille opérationnelle d'écoconception destinée à accompagner de manière concrète les équipes de développement dans la prise en compte systématique de critères environnementaux. Cet outil permettra d'intégrer, dès la conception, des exigences liées à la sobriété en ressources, à la réparabilité, à l'augmentation de la part de matières premières recyclées et, plus largement, à la maîtrise des impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie des produits. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la trajectoire fixée par le PPE qui engage les metteurs sur le marché vers des plans quinquennaux ambitieux en matière de prévention et d'écoconception.

Activité Béton : EDYCEM et l'École Centrale Nantes ont poursuivi leurs travaux à travers leur Chaire de recherche débutée en 2015 pour le développement de bétons responsables. Ces travaux ont porté sur les matériaux capables de répondre aux enjeux de la ville de demain, notamment en diminuant l'impact des bâtiments neufs sur l'environnement et en tenant compte de l'ensemble des émissions sur leur cycle de vie, dès leur construction. Parmi les sujets de recherche, la réduction de l'empreinte environnementale dans la conception du béton est étudiée à travers la réduction supplémentaire du clinker et l'utilisation de nouveaux liants. EDYCEM développe une offre complète de produits et solutions préfabriqués conçus pour répondre aux enjeux du dérèglement climatique et de la gestion durable des eaux pluviales. Ses pavés drainants et dalles engazonnées contribuent à limiter la perturbation du cycle de l'eau en facilitant l'infiltration naturelle des eaux de pluie et en réduisant le ruissellement. En complément, la gamme de bétons décoratifs Lumiliss® propose des solutions poreuses et drainantes adaptées aux projets d'aménagement et de création paysagère, alliant performance technique, fonctionnalité hydraulique et qualité esthétique. Grâce à leur forte perméabilité, ces produits favorisent l'infiltration directe de l'eau dans les sols, participant ainsi à la résilience des aménagements face aux aléas climatiques.

> Développement de la circularité par la réparabilité

Activité Menuiserie : en 2024, ATLANTEM a renforcé sa stratégie environnementale en inaugurant à Marseille son premier « Comptoir ATLANTEM », un espace pilote entièrement dédié à la prolongation de la durée de vie des menuiseries et à l'accompagnement des professionnels vers des pratiques plus sobres en ressources. Véritable lieu de services orientés vers la réparabilité, ce comptoir de proximité réunit un magasin de quincaillerie spécialisé, un showroom ainsi qu'une unité de fabrication express permettant de remettre en fonctionnement ou d'adapter des volets roulants, qu'ils soient manuels ou motorisés. En facilitant la réparation plutôt que le remplacement, ce dispositif contribue directement à la réduction des déchets et au maintien de la valeur des équipements dans le temps. En 2025, ATLANTEM a poursuivi la structuration de cette démarche en déployant, en partenariat avec Ecovolet, une filière de collecte et de valorisation des moteurs de volets roulants. Les moteurs récupérés sont, selon leur état, reconditionnés pour être remis sur le marché ou orientés vers des filières de recyclage adaptées. Ce dispositif, actuellement en phase d'étude pour être étendu aux batteries et aux panneaux solaires, renforce la

dynamique d'économie circulaire portée par l'entreprise et soutient l'objectif national d'amélioration de la réparabilité des produits du bâtiment. À travers le développement du « Comptoir ATLANTEM » et l'expérimentation de nouvelles boucles de réemploi, l'entreprise intègre pleinement la réparabilité dans sa feuille de route RSE. Ce modèle innovant illustre la volonté d'ATLANTEM de réduire l'impact environnemental de ses activités, de contribuer à la sobriété en ressources et de promouvoir la circularité des équipements sur l'ensemble de leur cycle de vie.

> Développement de la circularité par le réemploi et réutilisation

Le Groupe déploie une démarche structurée visant à optimiser la gestion et la circularité des palettes, en cohérence avec ses engagements en faveur d'une utilisation responsable des ressources. Cette démarche repose à la fois sur la mise en place de consignes, sur la récupération et la réutilisation systématique des palettes circulant dans les flux logistiques et sur la remise en état des palettes endommagées afin d'en prolonger significativement la durée de vie. Elle s'accompagne également du déploiement progressif de palettes à dossier métalliques, dont la robustesse et la longévité surpassent largement celles des palettes en bois, contribuant ainsi à réduire la consommation de matières premières.

Par ailleurs, le Groupe développe une approche de logistique inversée consistant à profiter des rotations de transport existantes pour retourner auprès de fournisseurs identifiés certains éléments d'emballages — notamment des cartons et des panneaux en polypropylène alvéolaire — en vue de leur réemploi. Cette organisation renforce la circularité des matériaux et participe directement à la réduction des déchets générés par les activités.

Activité Menuiserie : dans le cadre de ses actions en faveur de la circularité, l'activité Menuiserie poursuit la structuration du réemploi des supports logistiques. Depuis 2024, les sites de Pontivy et de Saint-Sauveur-des-Landes ont ainsi réalisé 38 opérations de réemploi, permettant de trier 6 953 palettes et d'en réparer 5 201, soit une remise en circulation immédiate de plus de 25 % des palettes et une réparation efficace des unités restantes. Le dispositif a également été étendu au site d'Hillion, confirmant la volonté d'ATLANTEM d'harmoniser ces pratiques sur l'ensemble de ses implantations. Parallèlement, la procédure de reprise des palettes sur chantiers, déployée depuis 2023 auprès des clients SOLABAIE du Grand Ouest, demeure pleinement opérationnelle et contribue à renforcer la boucle de réutilisation. En 2025, la dynamique s'est poursuivie avec le réemploi de 153 chevaux de vitrage sur le site de Noyal-Pontivy. La même année, le lancement du déploiement des palettes métalliques réutilisables Moovi'Pal, à l'issue d'une phase pilote concluante, a marqué une nouvelle étape : capables d'assurer jusqu'à 50 rotations, contre 5 à 8 pour une palette bois, ces palettes représentent désormais 1 223 unités utilisées par ATLANTEM et PORALU. Ce dispositif illustre l'engagement de l'entreprise à réduire durablement l'usage de ressources, à prolonger la durée de vie des équipements logistiques et à renforcer la performance environnementale de ses opérations.

> Développement de la circularité par les matières recyclées

Activité Menuiserie, ATLANTEM intègre un taux de Matières Premières de Recyclage (MPR) dans ses produits :

- gamme AM-X : 25 % du poids total des profilés PVC en MPR, dont 86 % de matières recyclées dans les profilés du dormant,
- gamme PVC : 10 % du poids total des profilés PVC en MPR,

- un coffre demi-linteau PVC intégrant pour la partie caisson 98 % de matières recyclées,
- 40 % de matières recyclées dans les profilés de la gamme PVC produite par PORALU.

> **Boucle fermée pré-consumer :** en 2025, ATLANTEM franchit une nouvelle étape en structurant un dispositif de valorisation de ses chutes de production PVC en boucle fermée avec ses partenaires gammistes. L'objectif de cette nouvelle démarche est de sécuriser le circuit du traitement de la matière au sein de la filière menuiserie, afin qu'elle reste en circularité dans l'activité et de garantir sa traçabilité. ATLANTEM a fait le choix de maîtriser le devenir de cette matière première stratégique, en la renvoyant directement à l'un de ses partenaires qui la réintègre dans son processus industriel. Le dispositif s'appuie sur la « reverse logistique » : les camions du fournisseur, qui livrent habituellement les profils PVC dans les usines ATLANTEM, repartent désormais chargés des chutes de production. Un geste qui évite des trajets à vide et optimise les flux de transport.

ATLANTEM déploie progressivement cette démarche sur l'ensemble des sites, avec l'ambition de :

- généraliser la boucle fermée PVC et la déployer sur les autres matériaux,
- accroître la part de matières recyclées dans ses gammes de menuiseries (jusqu'à 45 % pour le PVC).

Deux flux distincts ont été mis en place :

- PVC classique : chutes conditionnées dans des big bags réemployables (jusqu'à 10 rotations possibles), renforçant la durabilité du dispositif,
- PVC renforcé ou fibré : acheminement spécifique en benne, avant broyage et granulation pour réintégration dans les profilés.

Plusieurs sites industriels (Boué, Pontivy et Languidic) ont déjà adapté leurs implantations et protocoles de chargement pour accueillir ces nouveaux flux. Les process mis en place depuis janvier 2024 ont été validés par les équipes HSE afin d'assurer la sécurité des opérateurs et la conformité réglementaire. Ce projet illustre la vision de l'industrie d'ATLANTEM : intégrer la circularité des matériaux au cœur de son modèle industriel. Les chutes collectées sont broyées, granulées et coextrudées directement dans les profils PVC. Ce traitement sobre en énergie permet de réintroduire la matière recyclée au cœur du cycle industriel, sans perte de performance ni de qualité. La mise en œuvre du dispositif devrait permettre à court terme de réinjecter près de 80 % des chutes de production PVC dans le circuit de fabrication, soit plusieurs centaines de tonnes par an.

Activité Béton : EDYCEM déploie « Circuit + by EDYCEM », une démarche d'économie circulaire visant à préserver les ressources naturelles et à valoriser les matériaux issus des chantiers. Elle repose à la fois sur la production de bétons prêts à l'emploi et de produits intégrant des granulats récupérés ou recyclés, sans surcoût pour les clients, réduisant ainsi le recours aux matières premières extraites en carrière. Elle s'appuie également sur une offre de services dédiée à l'accueil, au tri et à la valorisation des déblais de déconstruction, d'excavation et des retours béton sur la plateforme de Mérignac. Sur ce site, les matériaux inertes sont collectés, triés, lavés, concassés et criblés avant d'être réintroduits dans les centrales à béton ou commercialisés, devenant de nouvelles ressources pour un cycle de production circulaire. Enfin, depuis 2017, EDYCEM PPL réalise des campagnes annuelles de concassage permettant de réutiliser l'ensemble des rebuts de sa production, renforçant encore la boucle de réemploi des matériaux.

Avec sa gamme « REponse® », EDYCEM renforce son engagement en faveur d'une construction plus durable. Les blocs intègrent entre 10 et 30 % de granulats récupérés, issus exclusivement des rebuts de production d'EDYCEM PPL. Cette approche permet

de préserver les ressources naturelles en limitant l'extraction en carrière. La gamme REponse® offre ainsi une véritable solution de réemploi et de revalorisation des matériaux conforme aux exigences de la RE 2020. Elle bénéficie également de garanties reconnues : la certification NF 025A Blocs en béton de granulats courants et légers, le marquage NF-GR attestant l'utilisation de granulats recyclés, et des FDES certifiées confirmant sa performance environnementale.

> Développement de la circularité par la recyclabilité

Activité Menuiserie : depuis 2020, ATLANTEM est signataire de la charte FERVAM, mise à jour en 2024, qui vise à structurer et promouvoir les bonnes pratiques de collecte, de démantèlement et de traitement des menuiseries en fin de vie. Cette adhésion engage l'entreprise à renforcer la qualité du recyclage en boucle fermée, notamment en diffusant les bonnes pratiques relatives au conditionnement des déchets, à la manutention, au transport et au tri. Elle implique également d'améliorer la traçabilité des déchets et des matières recyclées issues de leur valorisation, de privilégier l'usage de matériaux recyclés ou renouvelables dans ses approvisionnements et de contribuer à la remontée de données précises sur les menuiseries déposées. À travers cet engagement, ATLANTEM s'inscrit pleinement dans une logique de recyclabilité maîtrisée et de développement d'une filière plus vertueuse pour l'ensemble des acteurs.

Des essais sont en cours sur les sites de Saint-Sauveur-des-Landes et de Carentoir pour la mise en place d'une boucle de recyclage des chutes de joints d'étanchéité en caoutchouc, avec une extension envisagée aux sites de Cholet et d'Hillion. Le gain annuel estimé est de 7 tonnes.

Depuis 2020, ATLANTEM s'est associé à FENÊTRÉA, RIOU GLASS et BOHELAY TRANSPORT pour créer MENREC, une structure dédiée au recyclage des menuiseries en fin de vie dans le Grand Ouest. Cette initiative vise à offrir aux installateurs, artisans, menuisiers ou réseaux spécialisés, une solution opérationnelle et complète pour la collecte et le démantèlement des menuiseries déposées. Mise en service en 2021, la première unité de collecte et de démantèlement située à Saint-Alouestre a constitué le socle du dispositif. Depuis 2024, le réseau s'est significativement renforcé avec l'ouverture de sept concessions supplémentaires implantées dans les Côtes-d'Armor, le Finistère, la Loire-Atlantique, le Maine-et-Loire, la Vendée, la Manche, le Jura et le Doubs, permettant d'élargir la couverture territoriale et d'accompagner davantage d'acteurs de la filière. La même année, le projet de création d'une ligne d'affinage du calcin a été validé et a obtenu un financement de l'ADEME dans le cadre du dispositif ORMAT 2024. Ce développement marque une étape supplémentaire dans la structuration d'une filière performante de recyclage au service d'une économie circulaire renforcée. En 2025, les concessions MENREC ont contribué au recyclage de 8 145 tonnes de menuiseries, soit l'équivalent de 352 000 menuiseries.

Dans le cadre du partenariat signé avec VALOBAT, PORALU organise la collecte des menuiseries en fin de vie directement sur les chantiers et les transfère vers des centres de recyclage VALORSOL Environnement. Ce dernier assure le recyclage et le broyage du PVC sous forme de granulés, permettant ainsi à l'un des fournisseurs de l'entreprise de réintégrer ces matières recyclées dans la fabrication des profilés PVC de la gamme PORALU.

> Réduction des déchets

La gestion et la valorisation des déchets sont des enjeux critiques pour l'environnement en termes de pollution et d'épuisement des ressources. À ce titre, HERIGE s'emploie à maîtriser la reprise de ses déchets d'un point de vue opérationnel à travers différentes initiatives, telles que la limitation des quantités de déchets à la source, l'identification des déchets et la définition de consignes de tri afin de faciliter leur traitement dans des filières de revalorisation, mais aussi la massification de la collecte. Le Groupe a notamment adhéré, en 2022, à l'éco-organisme VALOBAT pour l'ensemble de ses activités et à ÉCOMINERO pour EDYCEM PPL. Au sein des activités, des plans d'action sont mis en œuvre afin de réduire les tonnages de déchets produits.

Activité Menuiserie : dans une démarche de réduction des déchets générés par son activité, ATLANTEM a mené ou reconduit différentes actions en 2025 :

- suivi d'indicateurs de quantité de déchets par pièce produite et par surface de produit,
- récupération des menuiseries en fin de vie sur chantier par ATLANTEM et PORALU,
- poursuite de la procédure sur le site de Noyal-Pontivy afin de mieux isoler le flux de menuiseries rebutées,
- optimisation des formats d'achats pour réduire les pertes : optimisation des tailles de profils, utilisation de joints d'étanchéité en bobine, réduction progressive de l'usage de mandrins,
- équipement de l'ensemble des sites de bennes de tri 5 flux minimum,
- tri des emballages plastiques et changement du conditionnement des moteurs : bacs grillagés réutilisables à la place de cartons sur les sites de Marseille et Languidic depuis 2024,
- mise en place du tri de flux de glassine et feuillard,
- mise en place du tri de Polystyrène Expandé (PSE) sur l'ensemble des sites,
- revente des palettes perdues sur plusieurs sites (Hillion, Carentoir, Saint-Sauveur-des-Landes, Noyal-Pontivy et Languidic),
- travail avec les fournisseurs afin de réduire le nombre de déchets entrants,
- accompagnement des collaborateurs pour un tri conforme, notamment par la mise en place de tableaux d'affichage explicatifs sur certains sites et l'organisation de quarts d'heures « réunions » dédiés.

PORALU a également renforcé ses actions grâce à une démarche reposant sur la sensibilisation des collaborateurs au tri, l'accompagnement sur les bonnes pratiques et la mise en place d'affichages pédagogiques. En 2025, l'ensemble des Déchets Industriels Banals (DIB) a ainsi été orienté vers la valorisation énergétique. Par ailleurs, une caractérisation des bennes DIB est réalisée deux fois par an afin de contrôler la qualité du tri et d'identifier des pistes d'amélioration continue.

En 2025, ATLANTEM a déployé un partenariat avec Reverse Systems, une solution permettant une meilleure caractérisation des matériaux, une réduction et optimisation des chutes de production, ainsi que leur réemploi. Plus qu'un outil de gestion des matériaux, le dispositif collecte l'ensemble des données d'un site afin de calculer et prédire les besoins de matières. S'appuyant sur l'intelligence artificielle, le système permet de prévoir et de caractériser les chutes de production dès la prise de commande. En analysant 36 000 découpes en 45 secondes, le logiciel identifie les chutes réutilisables et optimise la planification des lots, favorisant ainsi le réemploi des matériaux. Cette approche permet de passer d'une logique linéaire (extraire, produire, consommer, jeter) à une logique circulaire, où les déchets d'une production deviennent les ressources d'une autre. ATLANTEM s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de réduction des déchets et d'économies de matières. Avec l'intégration de la solution de Reverse Systems, l'entreprise vise à économiser 5 % d'aluminium.

Activité Béton : L'ensemble des sites d'EDYCEM est équipé de bennes de tri pour assurer le tri 5 flux minimum. Dans le cadre de la préparation à la mise en œuvre de la nouvelle Responsabilité Élargie du Producteur (REP) applicable aux Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB), EDYCEM PPL a adhéré à l'éco-organisme ÉCOMINERO en 2022. La plateforme de valorisation et granulats y a également adhéré en 2025.

INDICATEURS DE PILOTAGE

En raison de l'évolution de l'information sectorielle durant l'exercice 2025, l'activité Charpente est désormais intégrée au périmètre « Autres » et non plus au périmètre « Menuiserie ». De ce fait, les données sont présentées à périmètre courant et non comparable lorsque le détail des données par secteur est communiqué.

Taux d'approvisionnement en matières recyclées sur nos matières premières principales – Activité Menuiserie

	2025	2024
Taux d'approvisionnement en matières premières recyclées sur nos familles d'achats stratégiques (%)	25,7%	26,0%

Cet indicateur porte sur nos famille d'achats stratégiques de l'activité Menuiserie Industrielle : acier, aluminium, verre, PVC

Tonnage des déchets produits annuellement

	Déchets dangereux		Déchets non dangereux		Déchets inertes	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Menuiserie	186,55	154,47	2 861,14	3 339,66	0,00	24,20
Béton	95,53	88,10	231,29	160,13	140 548,44	115 385,74
Autres	0,06	0,00	67,38	52,58	0,00	0,00
TOTAL	282,14	242,57	3 159,81	3 552,37	140 548,44	115 409,94

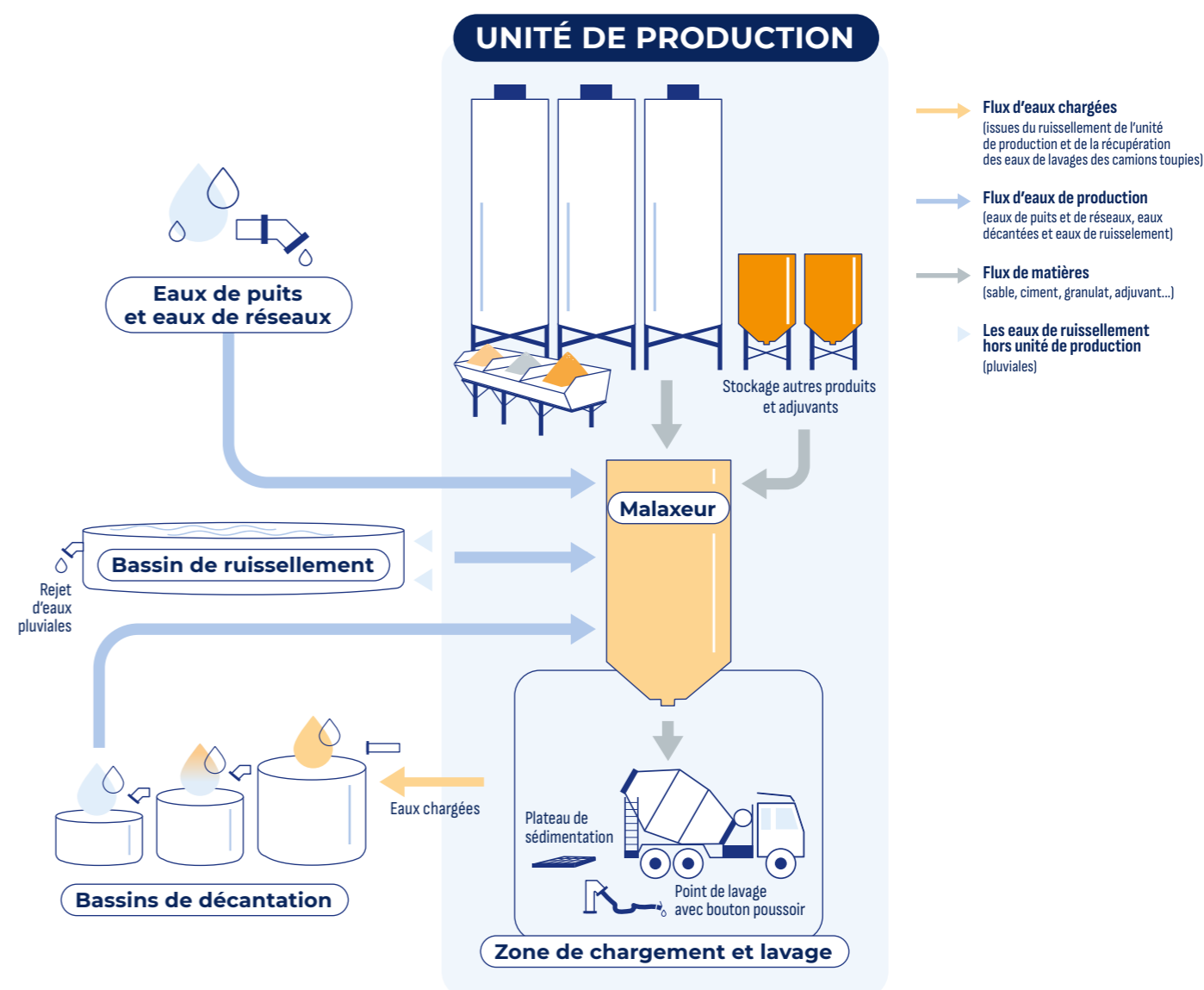
4. UTILISATION DURABLE DE L'EAU

Dans un contexte marqué par l'intensification du changement climatique, l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des sécheresses, la récurrence des périodes de déficit hydrique contribuent à une pression croissante sur la disponibilité de l'eau.

POLITIQUE

L'activité Menuiserie n'est pas exposée de manière significative aux enjeux liés à la ressource en eau ; néanmoins, une attention renforcée est portée à la consommation d'eau, notamment pour les usages sanitaires et les bacs de traitement du bois. En revanche, la gestion de l'eau constitue un enjeu matériel pour l'activité Béton. EDYCEM en a fait un axe majeur dans sa feuille de route. Pour en maîtriser et limiter les consommations, l'activité assure un suivi précis du cycle de l'eau, tant au niveau du processus de fabrication que des opérations de nettoyage.

Utilisation durable de l'eau pour l'activité Béton



PLAN D’ACTION

> Gestion de l’eau dans les centrales

Dans le cadre de la Directive européenne relative à la gestion durable de l’eau, EDYCEM contribue à une meilleure gestion de l’eau par une démarche de réutilisation des eaux à travers :

- l’équipement de toutes ses centrales d’un système de recyclage des eaux de process,
- la réutilisation systématique en circuit fermé des eaux de process dans la production de béton et dans certaines opérations de nettoyage.

En 2025, la consommation des eaux réutilisées (eaux décantées et eaux chargées) s’élevait à 30,6 % contre 32 % en 2024.

En 2025, l’équivalent de 29 sites sont équipés de plateaux de sédimentation permettant de récupérer les eaux chargées, et 14 sites disposent de bassins d’orage destinés à la réutilisation des eaux dans la production.

> Développement de la marque interne « Confort urbain »

Le changement climatique bouleverse profondément les villes, ainsi confrontées à des enjeux d’urbanisme majeurs. Les épisodes pluvieux, de plus en plus intenses et fréquents, et des vagues de chaleur dérèglent les équilibres urbains. L’impermeabilisation des sols et le manque de végétation exacerbent ces phénomènes, entraînant des inondations, une dégradation de la qualité de l’air, des phénomènes d’îlots de chaleur urbains. EDYCEM accompagne et guide ses parties prenantes dans leurs choix de solutions durables. Le logo « Confort urbain » est depuis 2024 estampillé sur les produits préfabriqués et les bétons décoratifs favorisant l’infiltration directe et naturelle de l’eau de pluie dans le sol grâce à leur niveau élevé de drainabilité ou de perméabilité. EDYCEM PPL propose ainsi des produits préfabriqués tels que des pavés drainants et des dalles engazonnées. La gamme de bétons décoratifs Lumiliss® fournit quant à elle des solutions de bétons poreux et drainants.

> Formation des collaborateurs sur l’utilisation de l’eau

En 2025, EDYCEM a poursuivi ses actions de sensibilisation auprès des collaborateurs sur les procédés de recyclage de l’eau de nettoyage des équipements et sur l’usage responsable de l’eau, afin d’améliorer la performance environnementale des sites.

INDICATEURS DE PILOTAGE

En raison de l’évolution de l’information sectorielle durant l’exercice 2025, l’activité Charpente est désormais intégrée au périmètre « Autres » et non plus au périmètre « Menuiserie ». De ce fait, les données sont présentées à périmètre courant et non comparable lorsque le détail des données par secteur est communiqué.

Consommation d’eau extérieure (eau de réseau et eau de forage) en m³

Consommation d’eau extérieure en m³	2025	2024
Menuiserie	7 960,0	7 577,0
Béton	175 912,1	181 539,0
Autres	817,0	5 853,3
TOTAL	183 872,06	189 116,00

Intensité de consommation d’eau extérieure (eau de réseau et eau de forage) par quantité de béton produit

Consommation d’eau extérieure en L/m³	2025	2024
Consommation d’eau « eau de forage »*	128,5	108,1
Consommation d’eau « eau de réseau »*	74,9	89,1
TOTAL	203,4	197,2
Variation (/n-1)	3,2 %	-
Taux d’eau recyclé utilisé	30,6 %	32,0 %

* La consommation d’eau comprend les eaux de lavage, les eaux de production et les eaux d’ajustement sur chantier.

5.PROTECTION ET RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ÉCOSYSTÈMES

La biodiversité constitue l’une des limites planétaires essentielles au maintien des équilibres naturels et à la pérennité des activités humaines. Conscient de cet enjeu, HERIGE a engagé une démarche progressive pour mieux comprendre l’impact potentiel de ses sites et de ses activités sur les écosystèmes, sensibiliser ses collaborateurs et identifier des actions concrètes de réduction de ses impacts. Cette dynamique s’inscrit dans la volonté du Groupe d’intégrer pleinement la biodiversité au cœur de sa stratégie RSE et de contribuer à la préservation des milieux naturels dont dépend son activité.

POLITIQUE

HERIGE réaffirme son engagement en faveur de la préservation de la biodiversité en structurant une démarche dédiée à la compréhension et à la maîtrise de ses

impacts. Cette approche repose d’abord sur la reconnaissance des effets potentiels de son foncier industriel et tertiaire sur les écosystèmes, afin d’intégrer ces enjeux dans la gestion de ses sites. Elle s’appuie également sur le respect des exigences réglementaires et sur la participation volontaire à des initiatives sectorielles destinées à renforcer la prise en compte du vivant dans les pratiques professionnelles. Dans cette dynamique, le Groupe déploie des outils méthodologiques permettant d’évaluer la sensibilité écologique de ses implantations, d’identifier les priorités d’action et de structurer progressivement un plan d’amélioration. Parallèlement, HERIGE poursuit ses actions de sensibilisation auprès de ses collaborateurs, notamment à travers ses partenariats et ses dispositifs de communication interne, afin de diffuser une culture partagée des enjeux liés à la biodiversité et de favoriser l’adoption de pratiques plus responsables.

PLAN D’ACTION

> Démarche Score Biodiversité

Depuis 2023, la Direction RSE du Groupe participe au groupe de travail biodiversité proposé par MiddleNext, dont il est adhérent. Ce groupe de travail s’appuie sur les compétences de l’association LaCEN des Territoires qui a mis en œuvre une méthodologie « Score Biodiversité » en 2023. Cette démarche se focalise dans un premier temps sur l’impact direct du foncier des entreprises, responsable d’environ 30 % de l’impact sur la perte de la biodiversité. À partir de la localisation des sites, en particulier au regard des trames vertes, des trames bleues et des espaces de protection de la biodiversité (ZNIEFF, réserves, etc.), la démarche permet d’établir un diagnostic de l’impact du foncier suivant 3 indicateurs :

- la Sensibilité Écologique Réglementaire (SER) : représente la proximité du site avec des zones protégées et permet ainsi de prioriser les plans d’action à mener en fonction des sites,
- le Taux de Surface Perméable (TSP) : calculé sur base de cartographie satellite, cet indicateur rend compte de l’artificialisation des sites,
- le Coefficient Biotope de Surface (CBS) : permet d’évaluer la qualité environnementale d’une parcelle sur base d’images satellites. Cet indicateur nécessite d’être confirmé sur site par un écologue.

HERIGE complète cette approche par l’adhésion à la plateforme Resilience for Real Estate (R4RE) développée par l’Observatoire de l’Immobilier Durable (OID), qui permet de suivre plusieurs indicateurs analysant la biodiversité à l’échelle du territoire, du bâtiment ou du projet. Elle permet d’intégrer des données territoriales et de renforcer la précision des analyses. Ces outils permettent d’identifier les plans d’action à déployer selon le niveau de risque des sites.

> Adhésion et représentation à Ohé la Terre

HERIGE a adhéré en 2022, et pour une durée de 3 ans, à Ohé la Terre, fonds de dotation indépendant créé à des fins d’utilité publique. Grâce aux dons de ses mécènes et dans le cadre de sa mission d’intérêt général, cet organisme vise à soutenir des projets en faveur de la biodiversité et de l’agroforesterie dans les territoires ruraux en collaboration avec les acteurs clés que sont notamment les agriculteurs.

> Protection de l’air, de l’eau et des sols

Conscient des risques de pollution engendrés par ses activités, le Groupe a déployé des mesures de prévention afin de maîtriser son impact environnemental sur l’air, l’eau et les sols. Ces actions s’inscrivent dans une démarche continue d’amélioration.

Activité Menuiserie

- système d’aspiration sur l’ensemble des usines aux postes de découpe pour limiter les émissions de particules,
- collecte des déchets polystyrène en « sachet » ou en « poche » sur les sites,
- bacs de rétention pour le stockage de produits chimiques pour sécuriser en cas de fuite,
- bennes à toit coulissant sur certains sites afin d’éviter l’envol de déchets, notamment sur le site de Carentoir en 2025,
- machine « AEROTRAP® » pour le débit et l’usinage du Polystyrène Expandé (PSE) des volets roulants intégrés permettant d’éliminer les fumées générées par la découpe du PSE,

- trois sonomètres dans l’usine de Languidic pour contrôler le niveau sonore,
- cabines acoustiques sur les machines bruyantes de Saint-Sauveur-des-Landes et d’Hillion,
- aspirateur à copeaux sur les machines PVC de PORALU,
- 2 centres de coupe d’aluminium équipé de capots, en 2025.

Activité Béton

> L’air :

- mesure des poussières émises dans l’environnement, réalisée tous les 2 ans,
- imperméabilisation des sols des centrales pour éviter les envols permanents de poussières,
- installation d’un système d’aspiration des poussières sur le site d’EDYCEM PPL,
- équipement de la moitié des centrales à béton de convoyeurs avec capotage,
- mise en place, sur certains sites, de trémies de réception couvertes et équipées d’un système de brumisation pour limiter l’émission de poussières lors des livraisons.

> L’eau :

- mesure annuelle de la qualité des eaux pluviales avant rejet (pH, matières en suspension, chrome VI, chrome total, température, hydrocarbures),
- présence de déshuileurs et débourbeurs avant rejet des eaux pluviales sur les sites,
- optimisation de la récupération des eaux dans le process.

> Les sols :

- imperméabilisation des centrales.

INDICATEURS DE PILOTAGE

L’indicateur de Sensibilité Écologique Réglementaire (SER) sur l’ensemble des sites du Groupe

SER*	Nombre	%
TRÈS SENSIBLE	22	32 %
SENSIBLE	46	68 %
NON SENSIBLE	0	0 %
Sites en attente d’évaluation	2	-

*SER : Sensibilité Écologique Réglementaire

Ces valeurs sont issues de la mise à jour de janvier 2025 du rapport « Score biodiversité – Rapport sensibilité écologique réglementaire (SER) » édité par l’association LaCEN des Territoires.

GOVERNANCE

Le respect des principes éthiques constitue un fondement essentiel de la responsabilité sociétale d'HERIGE. L'engagement de la Direction se traduit par une gouvernance formalisée et structurée, dédiée à la définition, au déploiement et au pilotage des politiques internes.

Au-delà de la garantie du respect des règles éthiques, cette organisation assure une prise en compte transversale des enjeux RSE. Elle favorise la coordination entre les entités du Groupe et renforce le dialogue avec les parties prenantes, garantissant ainsi une approche cohérente et partagée des enjeux sociétaux et environnementaux.

POLITIQUE

HERIGE fonde son modèle de gouvernance sur des principes d'intégrité, de transparence et de responsabilité, en cohérence avec les exigences réglementaires applicables et les standards européens en matière d'information extra-financière. La gouvernance constitue un levier essentiel du pilotage durable du Groupe et garantit une prise de décision éclairée, alignée sur l'intérêt général de l'entreprise, de ses collaborateurs et de l'ensemble de ses parties prenantes.

Conformément au Code de commerce et aux exigences du reporting extra-financier, le Groupe procède à l'identification et la hiérarchisation de ses principaux risques extra-financiers (impacts environnementaux, conditions sociales, pratiques d'achat, éthique des affaires, etc.). Ces analyses structurent la mise en place de politiques adaptées, assorties d'indicateurs clés de performance, dont la pertinence et la sincérité sont vérifiées par un organisme tiers indépendant.

> Organisation des Ressources Humaines dans le Groupe

Le Groupe s'appuie sur une gouvernance structurée qui organise clairement les rôles entre instances dirigeantes et équipes opérationnelles. Cette articulation garantit une circulation fluide de l'information, un pilotage rigoureux des engagements et une supervision cohérente des politiques internes. Intégrées au processus décisionnel, les orientations stratégiques tiennent pleinement compte des enjeux de durabilité, sur la base des analyses issues du reporting extra-financier annuel et de leur vérification externe.

La Direction de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE), chargée de piloter et de déployer la stratégie RSE du Groupe, est directement rattachée au Président du Directoire. La Directrice RSE est membre du Comité Exécutif du Groupe. Cette Direction supervise l'ensemble des politiques menées au sein du Groupe et anime un réseau de correspondants au sein des activités. Elle s'appuie également sur plusieurs directions fonctionnelles expertes, notamment la Direction juridique, la Direction des Ressources Humaines, les Directions des achats, HSE, logistique, etc., qui interviennent directement sur les différents axes de la stratégie RSE.

Les comités RSE Groupe et le Comité RSE du Conseil de Surveillance jouent un rôle central dans la gouvernance durable d'HERIGE. Ils constituent des instances d'arbitrage, de pilotage et de coordination qui permettent d'assurer la cohérence, la transparence et la progression continue de la stratégie RSE. Leur mission est d'offrir une vision consolidée des enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, tout en garantissant l'alignement avec la feuille de route 2025-2030 et les exigences réglementaires croissantes. Ces comités renforcent ainsi la capacité du Groupe à anticiper les mutations, structurer ses engagements et mobiliser l'ensemble des équipes autour d'une démarche RSE ambitieuse, crédible et pilotée de manière rigoureuse.

Benoît HENNAUT, Président du Directoire et Caroline LUTINIER, Directrice RSE, sont invités permanents du comité RSE du Conseil de Surveillance. En 2025, le comité s'est réuni cinq fois. Les séances ont été consacrées à :

- assurer le suivi opérationnel de la feuille de route RSE, incluant les avancées sur les axes environnementaux, sociaux et achats responsables, ainsi que le pilotage des plans d'action prioritaires,
- garantir la conformité et le reporting réglementaire,
- remonter l'analyse des attentes des parties prenantes, grâce aux enquêtes de matérialité, échanges terrain et indicateurs de performance,
- assurer le partage d'information en lien régulier avec le Conseil de Surveillance, les « Business Review ESG » et les activités,
- partager des actualités, bonnes pratiques et risques émergents, permettant d'alimenter une vision claire et collective de l'évolution des enjeux RSE,
- assurer la veille sur les évolutions réglementaires.

Le Comité RSE du Conseil de Surveillance bénéficie de formations et de sensibilisations régulières, structurées autour d'une revue systématique des évolutions réglementaires présentées à chaque séance par la Direction RSE. Cette mise à jour continue permet d'anticiper les impacts potentiels sur les activités, de renforcer la compréhension des enjeux émergents et d'orienter les décisions stratégiques du Comité. Cette dynamique s'appuie également sur une veille réglementaire, assurée par la Direction RSE, qui suit de près les textes en préparation ou en évolution. Pour garantir une compréhension fine et actualisée des exigences, cette veille s'enrichit de la participation active aux réunions et groupes de travail de MiddleNext, offrant au Groupe un accès direct aux bonnes pratiques, aux analyses expertes et aux retours d'expérience de ses pairs. Cette combinaison renforce durablement l'expertise et la montée en compétence des membres du Comité RSE.

> Comité RSE Groupe

Le Groupe organise et anime des comités RSE dédiés, permettant d'assurer un pilotage régulier des politiques, des indicateurs et des plans d'action, ainsi qu'un dialogue constant avec les contributeurs internes. Cette approche favorise la cohérence entre la stratégie industrielle, les engagements de durabilité et les attentes des parties

prenantes. Composé des membres de la Direction RSE Groupe et des pilotes RSE de chacune des activités, le Comité RSE s'est réuni en 2025 afin d'aborder plusieurs sujets structurants : la présentation de la feuille de route 2025-2030, une veille sur les évolutions réglementaires, le pilotage de l'exercice de reporting extra-financier ainsi que le suivi opérationnel des projets environnementaux et sociaux du Groupe.

> Comités opérationnels dans les activités

Afin d'assurer le déploiement des plans de transition et animer la stratégie, les équipes RSE Groupe et des activités se réunissent régulièrement. Les « Business Review ESG » permettent une analyse approfondie des enjeux environnementaux et sociaux à l'échelle des activités, à travers des focus thématiques tels que l'économie circulaire, les achats responsables, la formation, la santé et sécurité, etc.

Activité Menuiserie : un Comité environnement, à vocation opérationnelle, se réunit quatre fois par an au sein de l'activité Menuiserie. Il constitue un espace d'échanges dédié au suivi de la mise en œuvre des projets et des processus, au partage des bonnes pratiques entre sites, ainsi qu'à l'identification des difficultés rencontrées et des leviers d'amélioration continue sur le terrain. Un référent environnement par site est nommé et présent au comité.

Présentation de la gouvernance RSE du Groupe



Collaborateurs engagés à travers un collectif



1. GOUVERNANCE DE LA RSE

ORGANISATION

> Comité RSE du Conseil de Surveillance

Il est composé au 31 décembre 2025 de trois membres du Conseil de Surveillance, dont un indépendant, ainsi qu'un membre familial :

Nom, prénom	Qualité	Membre indépendant	Expérience et expertise apportée
ROBIN Daniel	Membre	Non	Ancien dirigeant du Groupe, connaissance métier Béton, membre familial
FILOCHE Catherine	Membre	Oui	Cadre d'entreprise, experte en Finance et immobilier
ROBIN- RAVENEAU Marie-Laure	Membre	Non	Cadre d'entreprise et membre familial
CAILLAUD Caroline	Membre	Non	Ingénieur process, connaissance de l'industrie et membre familial

PLAN D'ACTION

> Critères RSE dans la rémunération

Depuis 2021, des critères RSE ont été intégrés dans le système de rémunération des dirigeants, du Comité Exécutif et des membres des Comités de Direction des activités. Depuis 2023, le dispositif de rémunération variable de la Direction a été indexé à hauteur de 30 % sur la performance RSE. Ces critères et leur évaluation sont présentés annuellement au Comité des rémunérations.

> Respect des normes internationales et référentiels

HERIGE déploie un corpus structuré de chartes, politiques et instructions de gouvernance, qui constituent la base de son dispositif de conformité. Ce cadre inclut notamment :

- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH),
- la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT),
- les principes du Pacte mondial des Nations Unies,
- les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030 des Nations Unies,
- la norme ISO 26000.

Le Groupe veille également à se conformer aux obligations réglementaires en matière de risques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) :

- la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la lutte contre la corruption (loi dite Sapin II),
- la loi n°2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre,
- la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles,
- les obligations relatives à la publication des informations non financières, précisées dans les dispositions des articles R225-105-2, A225-1 et suivants du Code de commerce, modifiés par la loi n°2018-898 du 23 octobre 2018 (transposition de la Directive européenne 2014/95/UE),
- les dispositions légales prévues par l'article L225-102-4 du Code de commerce (plan de vigilance).

Ces dispositifs encadrent les comportements attendus et garantissent le respect des valeurs du Groupe, ainsi que des obligations légales et déontologiques. La diffusion des chartes, politiques et bonnes pratiques est assurée par les correspondants métiers et les responsables opérationnels dans chaque activité. Le Groupe promeut un haut niveau d'exigence, reposant sur la mobilisation des collaborateurs et renforçant une culture de conformité partagée, condition essentielle de la performance durable à long terme.

> Adhésion au Pacte mondial des Nations Unies

Depuis 2022, le Groupe est adhérent du Pacte mondial des Nations Unies. À ce titre, il s'engage à respecter les dix principes universellement reconnus en matière de droits de l'Homme, de normes du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption, et à les intégrer dans la conduite de ses opérations comme dans sa stratégie de développement. À travers cette adhésion, HERIGE a rejoint plus de 1 600 entreprises membres du Global Compact France, relais local officiel mandaté par l'ONU pour accompagner la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et l'appropriation des

Objectifs de Développement Durable (ODD) par les acteurs économiques français. En 2025, le Groupe a renouvelé sa Communication sur le Progrès auprès du Pacte mondial des Nations Unies, témoignant avec transparence et responsabilité de l'avancement de ses engagements et des actions concrètes mises en œuvre.

> Certification des informations de durabilité

Dans le cadre d'une démarche volontaire, le Groupe publie un Rapport de Performance Extra-Financière. Un Commissaire aux comptes, habilité par la Haute Autorité de l'Audit (H2A) à certifier les informations de durabilité, procède à l'audit et à l'analyse de dix données stratégiques et émet un avis sur leur conformité et leur sincérité.

> Chartes, politiques internes, instruction de gouvernance

Le Groupe a déployé ses propres engagements à travers des chartes et instructions de gouvernance depuis plusieurs années. Tout collaborateur se doit d'observer les éléments suivants :

- le code de conduite anticorruption, qui met l'accent sur la prévention de la corruption et la lutte contre la fraude,
- la charte de la diversité,
- la charte du recrutement éthique,
- les instructions de gouvernance sur les achats responsables, qui établissent des principes de relation durable, équilibrée et mutuellement bénéfique avec les fournisseurs,
- la charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR),
- les instructions de gouvernance sur la gestion des cadeaux et des invitations,
- les instructions de gouvernance sur les parrainages, mécénats et adhésions.

En 2025, afin de renforcer les engagements existants, le Groupe a formalisé deux nouvelles politiques :

- la politique environnementale Groupe,
- la politique sociale Groupe.

La diffusion des chartes et politiques est initiée par le Groupe, et leur application ainsi que leur promotion sont assurées par les correspondants métiers au sein de chaque activité.

INDICATEURS DE PILOTAGE

En raison de l'évolution de l'information sectorielle durant l'exercice 2025, l'activité Charpente est désormais intégrée au périmètre « Autres » et non plus au périmètre « Menuiserie ». De ce fait, les données sont présentées à périmètre courant et non comparable lorsque le détail des données par secteur est communiqué.

Nombre de comité RSE

	2025	2024
Groupe	5	4

Taux de participation aux Comités RSE du Conseil de Surveillance

	2025	2024
Groupe	85 %	55 %

2. LOYAUTÉ DES PRATIQUES

Agir avec probité et équité est une composante clé de la performance durable portée par le Groupe. Dans la conduite de ses affaires, HERIGE promeut une culture d'intégrité et de conformité fondée sur le respect et l'adaptation aux nouvelles normes et législations éthiques et sur le principe d'une tolérance zéro à l'égard de toute forme de corruption.

POLITIQUE

Le Groupe dispose d'un Comité éthique, présidé par le Directeur des Ressources Humaines et composé de six membres. La politique de conformité est, quant à elle, supervisée par la Direction juridique du Groupe.

Au sein de chaque activité, des groupes de travail réunissant différentes fonctions (Finance, Ressources Humaines et Commerce) ont été constitués afin de contribuer à l'élaboration et au pilotage du plan de vigilance.

Ces groupes se réunissent annuellement dans le cadre du Comité de conformité Groupe. Cette instance constitue un temps fort de gouvernance, permettant à chaque activité de présenter une synthèse de son programme de conformité et d'échanger sur ses ambitions ainsi que sur les plans d'action envisagés. Elle favorise également une dynamique collective, renforce les synergies entre activités et assure la diffusion des principaux enseignements issus de la veille réglementaire et opérationnelle.

PLAN D'ACTION

> Cartographie des risques de corruption

Conformément aux exigences de la loi Sapin II, le Groupe s'est doté d'un dispositif structuré de prévention et de détection de la corruption, au cœur duquel figure une cartographie des risques revue tous les trois ans afin de garantir son actualité, sa pertinence et son adéquation avec l'évolution des activités. Dans ce cadre, la cartographie a été actualisée en 2023, intégrant notamment les entités ayant rejoint le périmètre en 2022. Cet exercice méthodique permet d'identifier de manière exhaustive les situations dans lesquelles l'entreprise pourrait être exposée à un risque de corruption, d'assurer au Directoire la visibilité nécessaire pour définir et déployer des mesures de prévention et de contrôle adaptées, et d'orienter les dispositifs de détection et de remédiation mis en place. En renforçant ainsi la maîtrise de ses risques, le Groupe assure la protection de ses intérêts humains, juridiques, économiques, financiers et réputationnels, et réaffirme son engagement à conduire ses activités selon les plus hauts standards d'intégrité et d'éthique.

> Lutte contre la corruption

Le code de conduite anticorruption définit les normes de comportement applicables au sein du Groupe et précise les lignes directrices destinées à accompagner les salariés dans leurs décisions sur des sujets à dimension éthique. Disponible sur le site internet du Groupe, ce code s'inscrit dans le cadre des exigences de la loi Sapin II du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique. Il reprend les principes déjà énoncés dans la charte des achats responsables adoptée par l'ensemble des activités, notamment l'équité de traitement des fournisseurs, la prévention des conflits d'intérêts et des risques de corruption, ainsi que le respect des règles relatives aux cadeaux et invitations. Conformément au cadre légal, chaque salarié dispose de la possibilité

de lancer une alerte via une adresse électronique confidentielle, dont le traitement est assuré par le Comité éthique. Depuis plusieurs années, le Groupe met en œuvre des dispositifs de formation à destination des collaborateurs identifiés comme exposés aux risques de corruption et de trafic d'influence. En 2025, le dispositif de formation a été actualisé avec l'appui d'un cabinet externe spécialisé, permettant ainsi de déployer, de manière ciblée, des sessions auprès des collaborateurs identifiés comme exposés aux risques de corruption et de trafic d'influence. En janvier 2026, 100 % des personnes concernées avaient suivi cette formation. Par ailleurs, afin de renforcer la sensibilisation aux enjeux de prévention de la corruption au sein du Groupe, un module d'e-learning a été mis à disposition de tous les collaborateurs. Le pilotage de ce dispositif vise à garantir la complétion de ce parcours par l'ensemble des salariés du Groupe d'ici la fin du premier trimestre 2026.

> Dispositif d'alerte interne

Le Groupe a mis en place un dispositif d'alerte interne conforme aux exigences de la loi Sapin II du 9 décembre 2016. Ce dispositif permet de recueillir les signalements portant sur des comportements contraires au code de conduite anticorruption du Groupe, sur des faits graves susceptibles de constituer une violation de la législation ou sur une menace ou un préjudice grave pour l'intérêt général. Ce dispositif est accessible à l'ensemble des salariés, ainsi qu'aux collaborateurs extérieurs et occasionnels (intérimaires, stagiaires, prestataires, candidats, anciens salariés lorsque les faits ont été constatés dans le cadre de leur emploi, actionnaires ou associés de l'entité concernée, sous-traitants). Les données recueillies sont traitées dans le strict respect de la confidentialité. En 2025, 28 alertes éthiques ont été enregistrées, dont 13 relatives à des problématiques de sécurité. 9 incidents ont conduit à un licenciement. Par ailleurs, trois nouveaux référents éthiques ont été nommés : un par activité et un dédié aux services transverses. Ces nominations ont donné lieu à une mise à jour de l'affichage réglementaire ainsi qu'au déploiement d'une campagne d'information sur l'ensemble des sites.

> Protection des données personnelles

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en 2018, le Groupe a structuré sa démarche d'information et de sensibilisation des équipes en mettant ce règlement à disposition de l'ensemble des collaborateurs. Ce document précise les finalités de traitement des données personnelles, notamment pour :

- la gestion administrative des personnels,
- la mise à disposition d'outils informatiques,
- l'organisation du travail,
- la gestion des carrières et de la mobilité.

> Sécurisation des systèmes d'informations

Organisation et gouvernance

Depuis cinq ans, le Groupe a déployé une gouvernance dédiée à la sécurité des systèmes d'information, reposant sur un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) central, chargé de définir et de piloter la stratégie de sécurité à l'échelle de l'ensemble des activités. Cette organisation est complétée par la

tenue de quatre comités de pilotage Sécurité IT par an, réunissant le Directeur Data et Systèmes d'Information (DDSI) ainsi que les responsables informatiques métiers et techniques. Ces instances assurent un suivi rigoureux des projets et actions de sécurité, permettent l'analyse structurée des incidents, favorisent la capitalisation sur les retours d'expérience et encadrent la planification des campagnes de sensibilisation destinées aux collaborateurs.

Mesures de sécurité

Afin d'assurer une protection optimale de ses systèmes d'information, le Groupe déploie des tests d'intrusion et des scans de vulnérabilité sur les applications métiers exposées à internet (extranet clients, etc.). Tout nouveau logiciel en ligne doit être accompagné d'un rapport de test d'intrusion certifié par l'éditeur-intégrateur. À défaut, le Groupe mandate des prestataires spécialisés pour réaliser ces tests.

Sensibilisation et formation à la cybersécurité

Pour renforcer la résilience collective face aux menaces numériques et assurer un niveau homogène de vigilance au sein de l'organisation, le Groupe a déployé en 2025 un ensemble structuré de mesures de formation et de sensibilisation destiné à l'ensemble de ses publics internes :

- formation des managers : 200 managers formés sur les modes opératoires des cybercriminels, la détection des menaces (phishing, escroqueries, fraudes) et les règles de bonne conduite,
- formation des collaborateurs : déploiement d'un parcours de formation pour tous les utilisateurs du système d'information, basé sur le contenu destiné aux managers, afin d'assurer un niveau homogène de compétences,
- intégration des nouveaux embauchés : sessions systématiques en e-learning sur la prévention du phishing,
- tests de vigilance : quatre campagnes de phishing menées en 2025, suivies de sessions de sensibilisation ciblées pour les collaborateurs ayant échoué aux tests.

MOYENS ET OUTILS

> Campagnes de communication pour renforcer la culture cybersécurité

Depuis 2023, le Groupe conduit des campagnes trimestrielles de communication visant à consolider durablement la culture de cybersécurité au sein de l'organisation. Cette démarche structurée s'appuie sur un renforcement progressif des supports pédagogiques mis à disposition des collaborateurs et sur la diffusion régulière de contenus de sensibilisation. Déployées tout au long de l'année, ces actions ont pour objectif de rappeler les comportements attendus, d'accroître la vigilance face aux menaces émergentes et d'accompagner l'ensemble des équipes dans l'adoption de pratiques numériques responsables, contribuant ainsi à la protection et à la résilience des systèmes d'information du Groupe.

Ces campagnes se déclinent à travers différents leviers, notamment la diffusion de notes internes dédiées aux bonnes pratiques, l'affichage de supports de sensibilisation sur les sites du Groupe, la publication d'une édition spéciale de la newsletter à l'occasion du mois de la cybersécurité, la mise à disposition d'un livret de la sécurité numérique, ainsi que la distribution de stickers rappelant les règles essentielles aux collaborateurs habilités à accéder au système d'information.

INDICATEURS DE PILOTAGE

Nombre d'alertes internes déclarées

	2025	2024
Groupe	28	10

Nombre d'incidents liés aux droits humains

	2025	2024
Groupe	0	0

Taux de personnes à risques formées à l'anticorruption

	2025	2024
Groupe	100 %	100 %

3. DIALOGUE PARTIES PRENANTES

Le dialogue avec les parties prenantes est essentiel pour construire une stratégie durable et adaptée aux attentes des acteurs de l'écosystème de l'entreprise. HERIGE s'attache à maintenir des échanges réguliers et transparents avec l'ensemble des acteurs concernés par ses activités : collaborateurs, clients, fournisseurs, communauté financière, organisation civile et professionnelle, presse et société civile. HERIGE privilégie un dialogue ouvert et qualitatif, avec pour objectif de développer des projets ou des partenariats solides et innovants avec ses clients et fournisseurs. Le Groupe est également impliqué dans le tissu local et auprès d'associations.

ORGANISATION

HERIGE structure son dialogue avec ses parties prenantes internes et externes pour assurer une compréhension fine de leurs attentes et renforcer la pertinence de sa démarche RSE. Ce dialogue s'exerce à travers des échanges continus menés par les directions opérationnelles et fonctionnelles, des interactions avec les clients, fournisseurs et partenaires, ainsi qu'un engagement actif au sein du tissu local et des réseaux professionnels. Chaque année, le Groupe conduit une enquête RSE dédiée qui permet de recueillir les perceptions et recommandations des parties prenantes ; les résultats alimentent la matrice de matérialité et contribuent à orienter les priorités et les actions du Groupe. Par cette organisation, HERIGE veille à maintenir une relation de confiance durable et à intégrer de manière opérationnelle les attentes exprimées dans la construction et la mise en œuvre de sa stratégie RSE.

PLAN D'ACTION

> Collaborateurs

HERIGE entretient un dialogue régulier avec l'ensemble des collaborateurs afin de maintenir un dialogue social constructif et promouvoir les valeurs du Groupe.

Dialogue régulier

HERIGE organise chaque année un baromètre social auprès de l'ensemble des collaborateurs, dans une démarche d'amélioration continue. Des groupes de travail sont ensuite constitués afin de déployer des actions concrètes répondant aux enjeux prioritaires identifiés. Dans cette dynamique, des temps d'échanges réguliers sont également instaurés entre la Direction et les collaborateurs au sein des différentes entités du Groupe.

Activité Menuiserie : En 2025, ATLANTEM a renforcé son dispositif de communication interne afin de favoriser une diffusion homogène, accessible et dynamique des informations au sein de l'entreprise. Des sessions « Webinaire » ont été instaurées pour offrir à la Direction un espace d'expression privilégié, facilitant le partage des orientations stratégiques, des actualités clés et des temps forts de l'activité. Parallèlement, un canal d'information interne sous Teams a été créé pour centraliser et relayer l'actualité de l'entreprise. Cet espace, conçu comme un point de repère pour l'ensemble des collaborateurs, regroupe notamment les informations presse, les notes de bienvenue et les communications transverses essentielles.

Activité Béton : EDYCEM organise régulièrement des rencontres sous forme de « roadshow » afin de présenter sa stratégie et de répondre directement aux questions des équipes. Chaque mois, « Le P'tit dej de l'info » permet d'informer ou de sensibiliser les collaborateurs du siège autour d'une thématique dédiée. Une newsletter mensuelle, « La Revue d'EDYCEM », est également diffusée à l'ensemble des salariés pour partager les actualités du Groupe et de l'activité. Enfin, en décembre 2025, EDYCEM a réuni l'ensemble de ses collaborateurs lors de l'événement « HORIZON 2026 » afin de présenter les perspectives de l'année à venir.

Accès à l'information

HERIGE communique auprès de ses collaborateurs à travers plusieurs canaux de communication. À ce jour, l'intégralité des collaborateurs de l'activité Béton et des services transverses sont équipés d'une adresse électronique, et environ 60 % pour l'activité Menuiserie. Les informations stratégiques et les notes du Président sont transmises par ce biais et affichées sur sites pour les collaborateurs non-connectés. De nombreux sites sont désormais équipés d'affichage dynamique pour partager les actualités en temps réel. Deux fois par an, chaque collaborateur reçoit sous format papier ou numérique le journal interne faisant état de l'actualité du Groupe et des activités.

Ces dispositifs s'inscrivent dans une stratégie visant à renforcer le lien entre les équipes et à améliorer l'accès à l'information. Ils complètent un écosystème de communication interne modernisé, intégrant des supports numériques réguliers, des initiatives managériales structurées pour garantir l'équité de l'information, ainsi que des supports interactifs et accessibles sur les sites, destinés à valoriser les priorités stratégiques, les réussites collectives, la vie des sites et les initiatives remarquables portées par les équipes. Grâce à ces outils, le Groupe s'attache à créer un environnement informatif cohérent et fédérateur, renforçant la compréhension, l'engagement et le sentiment d'appartenance de l'ensemble des collaborateurs.

Promotion de la RSE

HERIGE renforce la culture RSE auprès de ses collaborateurs grâce à des actions régulières de sensibilisation et de communication, parmi lesquelles :

- la newsletter bimestrielle du collectif Graines d'impact, destinée à valoriser les initiatives internes, relayer les actualités RSE du Groupe et faciliter la compréhension des enjeux de développement durable,
- la newsletter Campus digital, diffusée tous les deux mois pour partager des contenus thématiques de la plateforme digitale d'autoformation,
- la sensibilisation des équipes au travers du déploiement progressif de la Fresque du climat.

Participation à des actions solidaires, sportives et culturelles

HERIGE encourage activement les engagements solidaires, sportifs et culturels portés par ses collaborateurs. L'Association Martial Caillaud, structure humanitaire du Groupe, bénéficie de l'implication de plusieurs salariés. En 2025, elle a notamment organisé une collecte de matériel au profit de l'Ukraine et apporté son soutien à une collaboratrice d'EDYCEM engagée dans un orphelinat familial au Cameroun.

Le Groupe accompagne également les initiatives culturelles de ses équipes. À ce titre, il a soutenu Vincent Rannou, collaborateur d'ATLANTEM, dans la réalisation de son second film animalier « ARGOAT », dont la sortie en salle a eu lieu le 19 mars 2025.

Activité Menuiserie : le site d'ATLANTEM Noyal-Pontivy a fait don de 30 000 masques, initialement acquis durant la crise sanitaire, au Groupe Hospitalier du Centre Bretagne. En 2025, ATLANTEM a également mis en place des actions solidaires et sportives auprès de ses collaborateurs :

- organisation de marches, courses et dress code rose dans plusieurs sites d'ATLANTEM à l'occasion d'Octobre Rose,
- participation en équipe à la course Loudéac-Pontivy,
- participation au défi sportif solidaire organisé par Expertis dans la région PACA-Corse afin de soutenir le laboratoire MSC qui accompagne les patients en rémission de cancer.

Activité Béton : en 2025, EDYCEM a mené plusieurs actions solidaires et sportives à destination de ses collaborateurs :

- organisation d'une marche solidaire, d'un dress code rose et d'une conférence pour les équipes du siège à l'occasion d'Octobre Rose,
- prise en charge de l'inscription de collaboratrices à la course 100% féminine « La Joséphine »,
- participation en relais entreprise au trail « De Nantes à Montaigu »,
- participation à une initiation au basket inclusif BaskIN pour les alternants EDYCEM.

> Clients

HERIGE déploie un ensemble de dispositifs dédiés à enrichir l'expérience client, en facilitant la découverte de son offre produits, en renforçant la qualité du dialogue et en mettant à disposition des outils permettant d'exprimer besoins et retours, afin de garantir un accompagnement personnalisé et performant tout au long du parcours client.

Promotion de l'offre produit

Activité Menuiserie : ATLANTEM valorise son offre auprès de ses clients professionnels grâce à des dispositifs dédiés combinant information, échange et immersion. La newsletter mensuelle « Parlons Pro » permet de présenter les évolutions de la gamme et les nouveautés produits. En septembre 2025, une journée dédiée à la prescription

a réuni plus de 40 professionnels à Bordeaux pour découvrir l'offre Fourniture & Pose et les nouveaux services de chantier. En fin d'année, l'activité a également accueilli les membres de son Club Premium dans son usine de Saint-Sauveur-des-Landes pour leur présenter les perspectives marché 2026, les innovations à venir et leur faire visiter le site de production.

Activité Béton : La Fabriq' by EDYCEM constitue un lieu privilégié d'échanges et de collaboration avec les parties prenantes. Elle offre un cadre propice à la présentation de nouveaux produits, à l'émergence d'idées et à l'expérimentation de solutions innovantes via des chantiers pilotes. En 2025, EDYCEM a réuni son réseau d'applicateurs lors des 24 Heures du Mans. En complément, EDYCEM a élaboré un guide complet de ses offres et produits, accompagné de brochures techniques détaillant les différentes solutions à faible empreinte carbone, à destination des équipes commerciales, des clients et des prescripteurs.

Satisfaction et fidélisation

Activité Menuiserie : depuis 2022, ATLANTEM assure un suivi régulier de la satisfaction de ses clients ainsi que de son Net Promoting Score (NPS). En juin 2025, l'entreprise a atteint un score NPS de 28, contre 31 en 2024. Huit thématiques sont analysées : NPS, satisfaction générale, qualité du contact avec les interlocuteurs, délais et livraisons, produits et fabrication, gestion des réclamations, projection commerciale et RSE. Les résultats et commentaires collectés font l'objet d'un suivi consolidé, afin d'orienter les équipes concernées dans la mise en œuvre de plans d'action adaptés, au service de la satisfaction client.

Solabaie a été élue pour la 6^{ème} année consécutive « Meilleure enseigne » dans la catégorie « Vente et pose de fenêtres » par le magazine capital. L'enseigne conserve la première place avec une note de satisfaction de 8,27/10. Une reconnaissance qui confirme la qualité du service et l'engagement des équipes.

Activité Béton : en 2025, EDYCEM a instauré des campagnes régulières de recueil d'avis clients après chantier, afin de mesurer la satisfaction, d'identifier les axes d'amélioration et de renforcer durablement la qualité de service. Cette démarche contribue à bâtir une relation de confiance et à fidéliser ses clients grâce à une écoute active et continue.

Dans le cadre de son partenariat avec la Team Arnaud BOISSIERES, skipper du Vendée Globe 2024, EDYCEM a également invité ses clients de la région bordelaise à un afterwork incluant la visite du nouvel IMOCA, renforçant ainsi la proximité, la valorisation de la relation commerciale et l'engagement de ses clients autour d'expériences exclusives.

Salons professionnels

Activité Béton : en 2025, EDYCEM a participé au salon ARTIBAT à Rennes, salon de la Construction et des Travaux Publics, afin de rencontrer ses clients, prospects et partenaires. EDYCEM a également participé à des événements commerciaux locaux tels que la Foire des Minées, la foire commerciale de Challans.

> Fournisseurs

Le dialogue avec les fournisseurs repose sur des échanges réguliers au sein des relations commerciales. Le Groupe renforce cette démarche avec ses fournisseurs clés par le déploiement d'un questionnaire ESG visant à structurer un dialogue autour des enjeux RSE. Dans l'activité Béton, des entretiens annuels avec les fournisseurs stratégiques permettent de suivre les engagements attendus et de consolider la relation commerciale. Au sein de l'activité Menuiserie, cette dynamique de dialogue

est approfondie par l'organisation, tous les deux ans, d'une convention fournisseurs réunissant l'ensemble des partenaires stratégiques. Cet événement constitue un temps d'échange dédié au partage des orientations de l'activité, notamment en matière d'enjeux sociaux et environnementaux.

Dans le cadre de ses relations fournisseurs, le Groupe s'appuie également sur EcoVadis. En février 2025, le Groupe a maintenu sa médaille d'argent avec une note de 70/100, en progression de 9 points par rapport à son évaluation précédente. Cette performance place HERIGE dans le top 11 % des entreprises évaluées par EcoVadis. L'évaluation a couvert 21 critères répartis en quatre domaines clés : environnement, social et droits humains, éthique, ainsi qu'achats responsables. Des progrès ont été enregistrés dans chacune de ces thématiques.

En qualité de fournisseurs, les activités du Groupe sont régulièrement sollicitées pour répondre à des questionnaires tels que Viaco afin de rendre compte des engagements RSE auprès de leurs différents partenaires.

> Investisseurs, banques et assureurs

Côté en Bourse sur le marché Euronext Growth, HERIGE assure une information régulière et transparente à destination du marché financier et des médias. Le Groupe communique ses chiffres d'affaires et ses résultats selon un calendrier préalablement publié sur son site internet, et diffuse ses communiqués via l'ensemble de ses canaux officiels de communication.

Parallèlement, le Groupe entretient une relation étroite avec ses partenaires bancaires et la communauté financière. Tout au long de l'année, il organise des rencontres dédiées visant à partager son actualité, présenter ses perspectives et éclairer ses orientations stratégiques, contribuant ainsi à renforcer la qualité du dialogue et la confiance de ses parties prenantes financières.

Dans le cadre de sa politique d'emprunts bancaires, le Groupe a souhaité mettre en œuvre depuis 2021 des prêts à impact avec des taux indexés sur des critères Environnement, Social et Gouvernance (ESG). À ce titre, HERIGE s'est engagé sur trois axes principaux : la réduction de ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), la féminisation de ses métiers, ainsi que l'amélioration en matière de sécurité des personnes.

Par ailleurs, le Groupe participe, depuis sa création, à la campagne d'évaluation annuelle Ethifinance ESG Ratings. Cette agence de notation est utilisée par des sociétés de gestion de premier plan dans leur processus de gestion et de décision d'investissement. Ce référentiel se distingue par la pertinence du *benchmark* offert et constitue un point de référence exigeant qui encourage le Groupe et ses activités à rester mobilisés afin d'y figurer tous les ans. En 2025, HERIGE a obtenu la note de 68/100, en progression de 8 points.

> Actionnaires familiaux

Depuis 2005, le Groupe réunit l'ensemble des actionnaires familiaux – enfants, petits-enfants et membres du Comité exécutif – autour de temps forts dédiés à la transmission et au partage. Ce dispositif "Génération HERIGE" vise à entretenir un lien actif entre les générations, à renforcer la compréhension de l'entreprise et à préparer les futurs actionnaires à leurs responsabilités. En 2024, plus de 100 membres familiaux ont participé à cette rencontre annuelle.

Le Conseil de famille occupe une place centrale en assurant la continuité, la vision patrimoniale et l'unité de l'actionnariat familial. Il contribue à structurer le dialogue entre les générations, à partager les informations essentielles relatives à la vie

du Groupe et à faciliter la compréhension de ses enjeux économiques, sociaux et stratégiques. Cette instance veille à préserver les valeurs fondatrices, à accompagner l'engagement des nouveaux membres de la famille et à les préparer aux responsabilités actionnariales, garantissant ainsi la pérennité et la cohérence de l'actionnariat familial dans la durée.

Afin de professionnaliser encore davantage la circulation de l'information, HERIGE a déployé une plateforme digitale, permettant un accès centralisé, sécurisé et fluide aux informations destinées aux actionnaires familiaux.

Mis en place depuis 2021, le dispositif « Family recrute » vise à renforcer durablement le lien entre les actionnaires familiaux et le Groupe et à favoriser l'implication des jeunes générations au sein des activités. L'objectif est également de constituer un vivier de compétences et de mieux anticiper les besoins qui pourraient émerger au sein du Groupe.

> Établissements scolaires et enseignement supérieur

HERIGE est engagé auprès des établissements scolaires et de l'enseignement supérieur. En 2025, le Groupe a accompagné des étudiants de première année de Centrale Nantes dans le cadre d'un projet tutoré mené sur cinq mois. HERIGE a proposé un sujet d'étude portant sur une problématique concrète du monde professionnel. Les étudiants ont organisé librement leur gestion de projet afin d'atteindre les objectifs fixés et de produire les livrables attendus, tandis que le Groupe en assurait le suivi technique.

Activité Menuiserie : ATLANTEM renforce son lien avec les établissements scolaires en soutenant des projets pédagogiques et en facilitant la découverte du monde professionnel. Le site ATLANTEM La Bruffière a ainsi fourni des panneaux martyrs à un lycée de Montaigu-Vendée pour le projet « Course en Cours », dédié à la conception d'un mini-véhicule électrique. Par ailleurs, la participation d'ATLANTEM au Comité Local École-Entreprise (CLEE) de Pontivy permet aux élèves de mieux comprendre le fonctionnement d'une entreprise et d'échanger avec des professionnels, contribuant ainsi à leur orientation et à leur future insertion.

Activité Béton : EDYCEM renforce depuis 2015 sa collaboration avec l'École Centrale Nantes, partenariat renouvelé en 2024 à travers une Chaire de recherche dédiée aux enjeux du béton prêt à l'emploi, du béton préfabriqué et du recyclage des granulats. Dans ce cadre, l'entreprise a contribué en 2025 au congrès NoMaD, mettant en avant les travaux de recherche menés avec les équipes de Centrale Nantes et de l'Institut de Recherche en Génie Civil et Mécanique autour de la construction durable. Parallèlement, EDYCEM s'engage auprès des jeunes via le programme ECL'OR, en accompagnant une classe de 4^{ème} à travers des ateliers et des visites immersives permettant de découvrir les métiers et les enjeux de l'industrie du béton. Enfin, lors de la Semaine de l'industrie, EDYCEM a accueilli deux établissements vendéens pour des visites organisées avec la FIB, contribuant ainsi à promouvoir l'attractivité des métiers industriels et la transformation de la filière.

> Réseaux et organisations professionnelles

Le Groupe et ses filiales sont fortement impliqués dans un large écosystème de réseaux, syndicats et organisations professionnelles, engagement qui constitue un levier essentiel de dialogue sectoriel, de partage de bonnes pratiques et de représentation collective. Les entités d'HERIGE participent activement à de nombreux syndicats et instances, notamment le SNBPE, l'UFME, la FIB, le CERIB ou encore l'AIMCC. Cette présence

soutenue permet au Groupe de contribuer aux réflexions stratégiques de la filière, d'échanger avec ses pairs et de porter des projets communs, notamment autour de la RSE, de l'économie circulaire et des innovations.

Le Groupe s'implique pleinement dans la mise en œuvre de la filière REP PMCB à travers son engagement actif auprès des éco-organismes VALOBAT et ECOMINÉRO. Actionnaire de VALOBAT, le Groupe contribue depuis 2022 à la structuration de la filière, notamment via ses activités EDYCEM et ATLANTEM, qui participent aux comités de secteurs dédiés. Cette implication traduit la volonté du Groupe d'accompagner la transformation de la filière construction vers une économie plus circulaire et de soutenir le déploiement opérationnel de la collecte, du tri et du recyclage des déchets du bâtiment, conformément aux exigences de la REP PMCB. Parallèlement, le Groupe est également associé à ECOMINÉRO, notamment via l'activité EDYCEM PPL. Cette collaboration permet au Groupe de participer à la gestion et à la valorisation des déchets minéraux, mais aussi de préparer les plans d'écoconception exigés par la réglementation, en coordination étroite avec les deux éco-organismes.

> Presse

Le Groupe entretient un dialogue régulier et constructif avec la presse, locale et nationale, afin de garantir une communication transparente et continue sur ses activités, ses engagements et ses résultats. Cette relation repose sur des échanges fréquents, des communiqués et des rencontres permettant d'informer sur les projets stratégiques, les innovations produits et les initiatives RSE. En cultivant cette proximité avec la presse, le Groupe favorise la diffusion d'informations fiables et contribue à renforcer la confiance des parties prenantes externes, tout en valorisant son ancrage territorial et son rôle d'acteur responsable au sein de la filière.

En 2025, HERIGE et ses activités ont poursuivi leurs actions de relations presse à travers une communication structurée et régulière. Au total, 24 communiqués et dossiers de presse ont été diffusés, 24 interviews ont été réalisées et plus de 200 articles ont été publiés dans les médias (hors presse financière), contribuant à assurer une visibilité maîtrisée du Groupe et de ses marques. ATLANTEM a diffusé plusieurs communiqués à dominante institutionnelle, tandis qu'EDYCEM a maintenu une communication soutenue autour de ses produits, chantiers et services, générant des retombées qualitatives. L'ensemble de ces actions reflète un travail continu mené auprès de la presse spécialisée et régionale afin de garantir une information fiable et cohérente sur les activités, les réalisations et les actualités du Groupe.

> Société civile

HERIGE entretient un dialogue régulier et structuré avec la société civile, en s'appuyant sur une variété de canaux pour assurer une communication ouverte, transparente et accessible. Le Groupe participe activement aux initiatives locales, collabore avec les associations, les organisations professionnelles et les acteurs territoriaux, et partage les orientations et engagements de ses activités au travers d'échanges réguliers. Cette démarche est complétée par une présence renforcée sur ses différents réseaux sociaux, qui constituent un vecteur essentiel pour relayer l'actualité du Groupe, valoriser ses réalisations, présenter ses engagements RSE et maintenir un lien direct avec le grand public. En combinant interactions de terrain et communication digitale, HERIGE contribue ainsi à nourrir une relation continue et constructive avec la société civile, en cohérence avec sa mission et ses valeurs.

ATTESTATION DE L'EXPERT-COMPTABLE RELATIVE À DES INDICATEURS INTÉGRÉS DANS LE RAPPORT DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE VOLONTAIRE EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Au Président du Directoire,

En notre qualité d'expert-comptable et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation relative à 10 indicateurs ESG portant sur la période de 12 mois se terminant au 31 décembre 2025 figurant dans le document ci-joint, et qui sont intégrés dans votre rapport de performance extra-financière volontaire.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la Direction de la société HERIGE.

Il nous appartient d'attester la concordance d'une sélection d'informations quantitatives avec les données internes du Groupe.

Notre intervention a été effectuée selon les règles déontologiques de notre profession et la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable aux missions d'assurance sur des informations autres que des comptes complets historiques. Elle aboutit à exprimer une assurance de niveau modéré.

Afin d'établir la présente attestation, nous avons mené les diligences suivantes :

- Prise de connaissance des méthodes utilisées pour produire les indicateurs listés dans le document ci-joint ;
- Prise de connaissance des procédures de collecte et de contrôle des données utilisées pour établir ces indicateurs ;
- Vérification de la conformité de ces indicateurs au Référentiel ;
- Appréciation du caractère approprié des critères utilisés pour mesurer et évaluer ces indicateurs ESG ;
- Vérification que les indicateurs couvrent le périmètre indiqué dans le Référentiel ;
- Vérification de la correcte application des méthodes de calcul définies par le groupe pour établir ces indicateurs ;
- Contrôle de l'exactitude arithmétique des calculs ;
- Sur la base d'échantillons, vérification des pièces justificatives supportant les indicateurs.

L'étendue de nos travaux ne comprend pas tous les contrôles propres à ceux afférents à une mission d'assurance de niveau raisonnable, conduisant ainsi à un niveau d'assurance moins élevé.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause les indicateurs présentées dans le document ci-joint et intégrés dans le rapport RSE volontaire pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Paris, le 21 avril 2026

Aca Nexia représenté par Sandrine GIMAT

■ DÉCLARATION INDICATEURS ESG HERIGE RAPPORT DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2025

Au titre de l'exercice arrêté au 31 décembre 2025, vous trouverez ci-après les résultats des indicateurs soumis à vérification, assortis des référentiels et des méthodologies retenus. Nous confirmons les niveaux de performance des données présentées.

> Indicateurs audités

Social

Indicateurs	Données	Référentiel - Définition	Méthodologie - Formule
Taux de fréquence des accidents de travail 1 (TF1)	19,9	Nombre d'accidents du travail avec arrêt pour 1 million d'heures travaillées.	Nombre d'accidents du travail avec arrêt, hors intérimaires et stagiaires non rémunérés / nombre total d'heures travaillées x 1 000 000
Taux de gravité des accidents de travail	1,1	Nombre de jours d'absence pour incapacité temporaire de travail (I.T.) pour 1 000 heures travaillées.	Nombre de jours d'absence suite à un accident du travail, hors intérimaires et stagiaires non rémunérés / Nombre total d'heures travaillées x 1 000
Taux de roulement	14 %	Proportion des départs d'employés en contrat à durée indéterminée (CDI) parmi l'effectif moyen des employés en en contrat à durée indéterminée (CDI).	Nombre de départs en CDI* / Effectif moyen en CDI * y compris les fins de période d'essai, hors les départs liés à des mutations ou à des transformations de contrat.
Taux d'absentéisme	5 %	Proportion de jours d'absence (en jours calendaires) par rapport au nombre total de jours calendaires.	Nombre de jours d'absence calendaires suite à une maladie, suite à un accident du travail, suite à un accident de trajet, suite à une maladie professionnelle + nombre de jours d'absence calendaire « non autorisées » + nombre de jours d'absence calendaire « grève » / Nombre total de jours calendaires *100
Note moyenne de satisfaction exprimée au baromètre social	6,9/10	Données issues de l'outil de baromètre social « Bleexo »	
Taux de femmes dans l'effectif	23,6 %	Proportion de femmes parmi l'effectif total au sein de l'entreprise.	Effectif féminin / Effectif total * 100
Taux de femmes cadres dans l'effectif	23,8 %	Proportion de femmes cadres parmi l'effectif cadre au sein de l'entreprise.	Effectif féminin cadre / Effectif cadre *100

Environnement

Indicateurs	Données	Méthodologie - Formule
Emissions de GES – Scopes 1 & 2 (en tCO2éq.)	7 344,00	Le bilan carbone est réalisé suivant la méthodologie réglementaire v5.0 basée sur la norme ISO 14064-1:2018 et le rapport technique ISO/TR 14069.
Emission de GES – Scope 3 (en tCO2éq.)	265 200,32	Le bilan carbone est réalisé suivant la méthodologie réglementaire v5.0 basée sur la norme ISO 14064-1:2018 et le rapport technique ISO/TR 14069.
Intensité carbone monétaire – Scopes 1, 2 & 3 (kgCO2éq./k€CA)	718,32	Émissions totales de GES – scopes 1, 2 & 3 en kgCO2éq./ k€CA

Gouvernance

Indicateurs	Données	Méthodologie - Formule
Taux de personnes à risques formées à l'anticorruption sur l'ensemble des personnes à risques identifiées	100 %	Proportion des employés en contrat à durée indéterminée (CDI), considérés comme les plus exposés au risque de corruption et de trafic d'influence, formés à l'anticorruption, dans l'année ou l'année suivante.

> Référentiel

Les indicateurs sociaux, environnementaux et sociétaux ont été établis sur la base des obligations et des exigences de l'article L225-102-1 du Code de commerce et conformément à l'article précisée à l'article R225-104. Ils ont été intégrés au reporting de performance extra-financière volontaire, fondé sur le référentiel européen NFRD (Non-Financial Reporting Directive), qui encadrait précédemment

la publication des informations extra-financières, ainsi que sur le cadre de référence VSME (Voluntary Standard for Micro, Small and Medium Enterprises).

Le périmètre retenu est le groupe métropole. Il se décompose en 15 sociétés comprenant 73 établissements basés en France métropolitaine.

Sociétés	Informations sectorielles	Nombre d'établissements
HERIGE	Autres activités	1
INCOBOIS		3
EDYCEM		1
EDYCEM BÉTON	Activité Béton	27
BÉTON DES OLLONNES		2
BÉTON D'ILLE-ET-VILAINE (BIV)		2
LE BÉTON DU POHER		5
C.H. Béton		2
PPL (Préfa des Pays de Loire)		1
AUDOIN & FILS BÉTONS		3
ATLANTEM Industries	Activité Menuiserie	15
FINANCIÈRE BLAVET		1
TBM (Transport Bois Matériaux)		1
PORALU BOIS		2
PORALU MENUISERIES		7
TOTAL		73

Fait à Montaiçu, le 2 avril 2026

Benoit HENNAUT, Président du Directoire

Rapport de gestion du Directoire

03

ATLANTEM
Menuiseries AM-X
Réhabilitation d'un immeuble
de bureaux à Montrouge (92)
Entreprise générale : EIFFAGE Construction

1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET CONJONCTUREL

En 2025, l'économie mondiale demeure résiliente mais montre des fragilités, avec une croissance qui ralentit à 3,2 %, freinée par la montée des droits de douane, l'incertitude liée à l'action publique et la persistance des tensions géopolitiques. Ces obstacles pèsent progressivement sur l'investissement et les échanges internationaux, affectant directement les secteurs industriels dépendants des chaînes d'approvisionnement mondialisées. Selon l'OCDE, la normalisation des anticipations commerciales et le tassement de l'activité contribuent également à ce ralentissement, tandis que les hausses de tarifs douaniers continuent de se répercuter sur l'économie mondiale.

La croissance européenne a été plus forte que prévu en 2025, avec un PIB de la zone euro en hausse de 1,5 %, dépassant les prévisions initiales malgré les tensions commerciales. L'activité est restée stable sur le dernier trimestre (+0,3 %). Pour le marché du travail : le chômage est descendu à 6,2 % en décembre, contre 6,3 % le mois précédent. Pour l'ensemble de l'Union européenne, la croissance a atteint 1,6 % et le chômage est resté stable à 5,9 %, proche de son plus bas historique. Ces résultats reflètent une conjoncture plus favorable qu'attendu selon Eurostat.

En 2025, la croissance française s'établit à 0,9 %, portée notamment par la reprise de la consommation des ménages, notamment en fin d'année (+0,3 % au 4^e trimestre après +0,1 %), tirée par les achats de biens fabriqués et les services de transport. Cette amélioration de la demande des ménages permet d'amortir le ralentissement de l'investissement productif et une activité globale moins dynamique, soutenant ainsi la progression modérée du PIB au dernier trimestre.

Sur le plan macroéconomique, 2025 bénéficie d'un net reflux de l'inflation, tombée autour de 0,9 %, ce qui améliore le pouvoir d'achat mais ne suffit pas à dissiper la prudence des ménages dans un climat toujours incertain. La stabilisation des conditions de crédit, portée par l'assouplissement monétaire de l'Eurosystème et les réformes gouvernementales, crée un environnement plus propice au financement, sans provoquer pour autant une accélération notable des commandes. L'élargissement du Prêt à Taux Zéro, désormais accessible à tous les logements neufs depuis avril 2025, renforce la solvabilisation des primo-accédants, tandis que le recentrage de MaPrimeRénov' sur les rénovations d'ampleur limite son impact immédiat sur l'activité du secteur.

Le secteur du bâtiment demeure contraint par un environnement financier tendu, une demande intérieure prudente et un recul de l'investissement immobilier. La baisse des prix de l'énergie soutient toutefois les filières matériaux et réduit les pressions sur les coûts de production. Dans l'ensemble, l'année 2025 se caractérise par une industrie française résiliente, tirée par les exportations ; une construction en redressement limité, freinée par la conjoncture financière et la faiblesse de la demande ; un environnement mondial et européen encore marqué par les tensions commerciales et l'incertitude politique.

Ainsi, malgré des conditions financières moins contraignantes et des mesures publiques plus favorables, la demande de travaux progresse peu en 2025. Le secteur reste marqué par une activité contenue, un marché en recomposition et une reprise encore trop fragile pour compenser le repli observé depuis 2023. Il faudra une confiance renforcée des ménages et une stabilisation durable des dispositifs d'aide pour que l'amélioration du contexte économique se traduise réellement en regain d'activité pour les entreprises du bâtiment.

L'année 2025 apparaît comme une période de transition pour le bâtiment, avec une activité qui demeure en-deçà des standards historiques malgré quelques signaux de redressement. Le marché du neuf se stabilise mais à un niveau faible : environ 379 000 permis de construire ont été délivrés (+15 % vs 2024) et 274 600 logements ont été mis en chantier (+5 %), des volumes qui restent nettement inférieurs aux moyennes d'avant-crise. Parallèlement, l'artisanat du bâtiment enregistre un repli de 3,8 %, touchant autant le neuf que l'entretien-amélioration, dans un contexte de demande hésitante et de visibilité réduite sur les dispositifs de soutien à la rénovation énergétique.

Le logement ancien, moteur traditionnel des travaux, amorce une reprise progressive : les transactions remontent lentement et les prix se stabilisent (+0,7 % sur un an au T3 2025), créant un environnement légèrement plus favorable aux projets d'achat mais insuffisant pour enclencher un rebond marqué des travaux post-acquisition.

En 2026, l'économie française entrerait dans une phase de croissance stable, après une croissance modérée en 2025 (environ 0,9 %). La Banque de France et la Commission européenne anticipent une croissance proche de 1 %, portée par la détente des conditions financières, l'assouplissement monétaire engagé depuis 2025 et l'amélioration graduelle de la confiance économique. Cependant, la persistance des tensions géopolitiques, notamment au Moyen-Orient, accentue l'incertitude sur la croissance et sur les conditions de marché pour 2026, en raison de la volatilité potentielle des prix de l'énergie et des matières premières dans le secteur du bâtiment.

Le marché du travail, en léger ralentissement en 2025, resterait sous tension en 2026. Parallèlement, la désinflation se confirme : après un atterrissage marqué en 2024 puis 2025, l'inflation totale remonterait légèrement à 1,3 %, tout en demeurant durablement sous les 2 %, consolidant progressivement le pouvoir d'achat des ménages.

L'assouplissement des taux directeurs – avec un taux de dépôt abaissé à 2,75 % en janvier 2025, soit 1,25 point de baisse cumulée depuis 2023 – continuerait d'améliorer les conditions de financement pour les ménages comme pour les entreprises, soutenant l'investissement et la consommation en 2026.

Ainsi, l'année 2026 devrait marquer une normalisation économique, avec une croissance légèrement plus soutenue, portée par le redressement progressif de la consommation des ménages et de l'investissement privé. L'inflation resterait faible et les conditions financières deviendraient plus favorables, même si la reprise resterait graduelle du côté des ménages et de l'emploi.

Les réglementations environnementales et de durabilité continuent à se renforcer (seuils 2025 de la RE 2020 / CSRD) et les enjeux liés à l'économie circulaire incitent notre secteur à s'adapter et à innover. Les difficultés de recrutement restent également des défis majeurs. Bien que des efforts pour former les collaborateurs soient déployés, il est nécessaire de poursuivre les initiatives afin de renforcer l'attractivité des métiers industriels.

Ces changements s'inscrivent dans une démarche globale RSE, dans laquelle HERIGE est déjà engagé.

Le Groupe reste également attentif à l'essor de l'intelligence artificielle et des nouvelles technologies, qui contribuent à développer des approches innovantes permettant d'améliorer l'efficacité de ses dispositifs. Le Groupe s'appuie sur un modèle économique diversifié et résilient pour créer de la valeur à long terme.

2 FAITS MARQUANTS

MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ADAPTATION DU GROUPE

Face à la baisse inédite et durable des marchés de la construction neuve et de la rénovation, HERIGE a annoncé le 3 décembre 2024 s'engager dans un projet de transformation visant à adapter son organisation afin de préserver sa compétitivité. Ce projet s'est articulé autour de 4 axes principaux :

- l'amélioration de la performance opérationnelle et de l'efficience organisationnelle afin de préserver les niveaux de marge,
- la rationalisation du maillage industriel afin d'optimiser les ressources et de renforcer la compétitivité,
- l'optimisation de l'organisation commerciale pour mieux répondre aux enjeux du marché,
- la mise en œuvre d'un projet de cessions d'actifs non stratégiques représentant un chiffre d'affaires de l'ordre de 4,0 M€.

Ce projet s'est inscrit dans une démarche de dialogue social constructif, ayant conduit à un accord collectif majoritaire validé par l'administration.

3 COMPTES DU GROUPE

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

Répartition du chiffre d'affaires consolidé (en M€)	2025	2024 périmètre comparable	2024 publié	Variation % comparable
Négoce de matériaux	-	-	122,6	-
Menuiserie industrielle	219,2	235,7	233,4	-7,0 %
Industrie du Béton	132,8	135,2	135,2	-1,8 %
Autres	36,4	43,7	48,8	-16,6 %
Éliminations inter-secteurs	-9,0	-11,4	-14,3	-
TOTAL CA consolidé	379,4	403,2	525,7	-5,9%

Au 31 décembre 2025, à périmètre comparable, le chiffre d'affaires s'établit à 379,4 M€, en diminution de -5,9 % par rapport à 2024. Cette évolution reflète à la fois un marché de la construction toujours très dégradé et une crise politique en France ayant instauré un climat d'incertitudes pour les ménages.

L'évolution du chiffre d'affaires se décompose comme suit :

- un effet de base de -0,6 %,
- un effet marché de -5,4 %,
- un effet inflation de +1,5 %,
- un effet performance commerciale de -1,4 %.

L'industrie du Béton enregistre un repli de -1,8 %, reflet d'un marché sous tension caractérisé par une pression accrue sur les prix. Dans ce contexte, HERIGE a su s'orienter vers des segments à forte dynamique, notamment les bétons spéciaux et les bétons à empreinte carbone réduite de la gamme Vitaliss®. Le recul du marché de -4,3 % est partiellement compensé par de l'inflation répercutée (+1,4 %) et de la performance commerciale (+0,9 %).

ACQUISITION DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ BÉTON DES OLNONES

Au 1^{er} octobre 2025, la société EDYCEM BÉTON a acquis l'ensemble des titres détenus par la société HOLDING ROUSSEAU HCP dans le capital de la société BÉTON DES OLNONES. Suite à cette opération, EDYCEM BÉTON devient l'associée unique de la société BÉTON DES OLNONES.

La Menuiserie industrielle affiche un recul de -7,0 % subissant, d'une part, l'attentisme lié aux évolutions constantes du dispositif de MaPrimeRenov' et, d'autre part, un recul des ventes de logements anciens et des travaux d'entretien-amélioration.

Le recul du marché de -5,7 %, les difficultés commerciales rencontrées (-2,6 %) et l'effet négatif du taux de change entre l'euro et le dollar canadien (-0,4 %) sont partiellement compensés par l'effet inflation (+1,6 %).

Enfin, l'activité « Autres » enregistre un recul de -16,6 % de son chiffre d'affaires sur l'exercice. À La Réunion, le chiffre d'affaires se contracte de -10,5 %, sous l'effet d'un marché en baisse d'environ -14 % et de la fermeture du site de Sainte-Marie, des facteurs dont l'impact n'a été que partiellement compensé par une performance commerciale positive de +6,5 %. S'agissant de l'activité charpente, malgré une reprise du marché estimée à +5 %, les difficultés commerciales rencontrées, conjuguées à la fermeture du site du Gua, se traduisent par une diminution du chiffre d'affaires de -15,0 %.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe présente une diminution de -5,9 % par rapport à 2024, reflétant la baisse des marchés de la construction et l'impact des tensions géopolitiques.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe présente une diminution de -5,9 % par rapport à 2024, reflétant la baisse des marchés de la construction et l'impact des tensions géopolitiques.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe présente une diminution de -5,9 % par rapport à 2024, reflétant la baisse des marchés de la construction et l'impact des tensions géopolitiques.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe présente une diminution de -5,9 % par rapport à 2024, reflétant la baisse des marchés de la construction et l'impact des tensions géopolitiques.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe présente une diminution de -5,9 % par rapport à 2024, reflétant la baisse des marchés de la construction et l'impact des tensions géopolitiques.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe présente une diminution de -5,9 % par rapport à 2024, reflétant la baisse des marchés de la construction et l'impact des tensions géopolitiques.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe présente une diminution de -5,9 % par rapport à 2024, reflétant la baisse des marchés de la construction et l'impact des tensions géopolitiques.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe présente une diminution de -5,9 % par rapport à 2024, reflétant la baisse des marchés de la construction et l'impact des tensions géopolitiques.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe présente une diminution de -5,9 % par rapport à 2024, reflétant la baisse des marchés de la construction et l'impact des tensions géopolitiques.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe présente une diminution de -5,9 % par rapport à 2024, reflétant la baisse des marchés de la construction et l'impact des tensions géopolitiques.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe présente une diminution de -5,9 % par rapport à 2024, reflétant la baisse des marchés de la construction et l'impact des tensions géopolitiques.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe présente une diminution de -5,9 % par rapport à 2024, reflétant la baisse des marchés de la construction et l'impact des tensions géopolitiques.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe présente une diminution de -5,9 % par rapport à 2024, reflétant la baisse des marchés de la construction et l'impact des tensions géopolitiques.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe présente une diminution de -5,9 % par rapport à 2024, reflétant la baisse des marchés de la construction et l'impact des tensions géopolitiques.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe présente une diminution de -5,9 % par rapport à 2024, reflétant la baisse des marchés de la construction et l'impact des tensions géopolitiques.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe présente une diminution de -5,9 % par rapport à 2024, reflétant la baisse des marchés de la construction et l'impact des tensions géopolitiques.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe présente une diminution de -5,9 % par rapport à 2024, reflétant la baisse des marchés de la construction et l'impact des tensions géopolitiques.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe présente une diminution de -5,9 % par rapport à 2024, reflétant la baisse des marchés de la construction et l'impact des tensions géopolitiques.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe présente une diminution de -5,9 % par rapport à 2024, reflétant la baisse des marchés de la construction et l'impact des tensions géopolitiques.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe présente une diminution de -5,9 % par rapport à 2024, reflétant la baisse des marchés de la construction et l'impact des tensions géopolitiques.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe présente une diminution de -5,9 % par rapport à 2024, reflétant la baisse des marchés de la construction et l'impact des tensions géopolitiques.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe présente une diminution de -5,9 % par rapport à 2024, reflétant la baisse des marchés de la construction et l'impact des tensions géopolitiques.

COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Compte de résultat (en M€)	2025	2024	Variation
Chiffre d'affaires	379,4	525,7	-146,3
Résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition	0,1	1,9	-1,8
Marge d'exploitation	0,0 %	0,4 %	-0,3 pt
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	-4,9	-15,7	10,8
Résultat d'exploitation après dotation aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition	-4,8	-13,7	9,0
Résultat financier	-0,3	-1,6	1,3
Résultat exceptionnel	-2,7	28,1	-30,8
Impôts sur les résultats	0,0	-1,7	1,7
Résultat net des sociétés intégrées	-7,8	11,0	-18,8
Résultat net lié aux entités mises en équivalence	0,1	-	0,0
Résultat net de l'ensemble consolidé	-7,7	11,0	-18,8
Marge nette	-2,0%	2,1 %	-4,1 pts
Résultat net part du Groupe	-7,8	10,9	-18,7

Au 31 décembre 2025, le résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition ressort à 0,1 M€ contre 1,9 M€ (0,4 % du chiffre d'affaires en 2024). L'évolution entre ces deux exercices fiscaux se décompose principalement de la manière suivante :

- un effet de variation de périmètre lié à la cession du négoce de +2,9 M€ (+0,5 point de chiffre d'affaires),
- un effet de base de -1,3 M€ (-0,3 point de chiffres d'affaires),
- un effet marché de -8,3 M€ (-2,1 points de chiffres d'affaires),
- un effet inflation de +0,8 M€ (+0,2 point de chiffres d'affaires),
- un effet performance commerciale de -2,8 M€ (-0,8 point de chiffres d'affaires),
- un effet performance taux de marge de +1,8 M€ (+0,5 point de chiffres d'affaires),
- un effet charges de +5,0 M€ (+1,3 point de chiffre d'affaires).

Les dotations aux amortissements des écarts d'acquisition s'établissent à -4,9 M€ en 2025 contre -15,7 M€ en 2024. Retraitées de l'activité de Négoce de matériaux cédée au 30 avril 2024, les dotations aux amortissements et provisions des écarts d'acquisition s'établissent à -15,2 M€ en 2024. Depuis 2024, le Groupe a décidé d'amortir l'écart d'acquisition de la Menuiserie sur une durée de 20 ans, soit un amortissement de 1,6 M€ par exercice. Pour le Béton, au 31 décembre 2025, l'écart d'acquisition est désormais totalement amorti.

Le résultat financier s'élève à -0,3 M€ en 2025 contre -1,6 M€ en 2024, soit une amélioration de +1,3 M€. Retraité de l'activité de Négoce de matériaux cédée au 30 avril 2024, le résultat financier s'élève à -0,3 M€ en 2025 contre -0,6 M€ en 2024, soit une amélioration de +0,3 M€ en raison principalement :

- de la mise en sommeil du contrat d'affacturage générant une baisse des intérêts à hauteur de +1,0 M€,
- de la baisse des produits d'intérêts de placement de -1,0 M€. Le taux moyen de placement évolue à la baisse en passant de 3,63 % en 2024 à 2,91 % en 2025. L'assiette moyenne de placement diminue également en passant de 60,9 M€ en 2024 à 49,7 M€ en 2025,
- de la diminution de la charge d'intérêts d'emprunts de +0,3 M€ en l'absence de souscription de nouveaux emprunts en 2025.

Le résultat exceptionnel s'élève à -2,7 M€ en 2025 contre +28,1 M€ en 2024, soit une dégradation de -30,8 M€. Retraité de l'activité de Négoce de matériaux cédée au 30 avril 2024, le résultat exceptionnel s'élève à -2,7 M€ en 2025 contre 28,2 M€ en 2024, soit une dégradation de -30,9 M€ en raison principalement :

- de la plus-value « brute » de cession de 2024 de l'activité Négoce de matériaux à hauteur de 37,7 M€ diminuée des coûts annexes liés au projet de cession à hauteur de 2,9 M€,
- de la plus-value « brute » de cession de 2024 de l'activité VM Guadeloupe à hauteur de 0,5 M€ diminuée des coûts annexes liés au projet de cession à hauteur de 0,1 M€,
- des coûts de départs de salariés en 2025 n'ayant pas fait l'objet d'une provision à fin 2024 pour 1,7 M€,
- des honoraires de conseil et d'accompagnement liés au plan d'adaptation pour 0,6 M€ en 2025,
- de l'impact de la fermeture de sites pour -1,6 M€ en 2025.

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 0,0 M€ en 2025 contre -1,7 M€ en 2024 (dont un impôt sur la plus-value de cession de l'activité Négoce de matériaux à hauteur de -1,7 M€).

Le résultat net consolidé s'établit à -7,7 M€ en 2025 contre +11,0 M€ en 2024, soit une baisse de -18,8 M€. Retraité de l'activité de Négoce de matériaux cédée au 30 avril 2024, le résultat net consolidé s'établit à -7,7 M€ en 2025 contre +15,4 M€ en 2024, soit une baisse de -23,1 M€, liée principalement :

- à la plus-value « nette » de cession de l'activité Négoce de matériaux pour +33,1 M€,
- à la dépréciation des écarts d'acquisition du Béton pour -10,3 M€ en 2024,
- au recul du résultat d'exploitation de -5,0 M€, partiellement compensé par l'évolution positive du résultat exceptionnel à hauteur de +3,9 M€.

Le résultat par action part du Groupe s'établit à -2,71 € en 2025 contre 3,81 € en 2024.

RÉSULTAT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Résultat d'exploitation (en M€) (avant dotation aux amortissements des écarts d'acquisition)	2025		2024 périmètre comparable		Variation		2024 publié	
	Montant	% CA	Montant	% CA	Montant	% CA	Montant	% CA
Négoce de matériaux	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	-2,9	-2,3 %
Menuiserie industrielle	5,7	2,6 %	8,3	3,6 %	-2,6	-31,4 %	8,3	3,5 %
Industrie du Béton	-1,3	-1,0 %	-1,1	-0,9 %	-0,2	17,4 %	-1,1	-0,8 %
Autres	-4,2	-15,0 %	-2,0	-5,2 %	-2,2	109,5 %	-2,4	-5,1 %
Total REX consolidé (avant dotation aux amortissements des écarts d'acquisition)	0,1	0,0 %	5,2	1,3 %	-5,0	0,3 %	1,9	0,4 %

La contribution de l'activité de Négoce de matériaux cédée au 30 avril 2024 au résultat d'exploitation du Groupe s'élève à -2,9 M€ sur les 4 premiers mois de l'exercice 2024.

Le résultat d'exploitation de l'activité Menuiserie s'élève à 5,7 M€ en 2025 versus 8,3 M€ en 2024, en baisse de -2,6 M€, principalement lié à :

- un effet de recul du marché de -6,3 M€ (-2,6 points de CA),
- un effet de performance commerciale pour -3,0 M€ (-1,3 point de CA),
- un effet de base de +0,8 M€ (+0,4 point de CA),
- un effet inflation de +1,7 M€ (+0,8 point de CA),
- un effet de performance du taux de marge de +0,3 M€ (+0,1 point de CA),
- un effet charges de +3,9 M€ (+1,8 point de CA)

Le résultat d'exploitation de l'activité Béton s'établit à -1,3 M€ en 2025 versus -1,1 M€ en 2024, en baisse de -0,2 M€, principalement lié à :

- un effet de base pour -0,7 M€ (-0,5 point de CA),
- un effet de recul du marché de -1,4 M€ (-1,2 point de CA),
- un effet inflation de -0,8 M€ (-0,6 point de CA)
- un effet de performance commerciale de +0,6 M€ (+0,5 point de CA),
- un effet de performance du taux de marge de +1,3 M€ (+1,0 point de CA)
- un effet charges de +0,8 M€ (+0,6 point de CA).

La diminution de -2,2 M€ du résultat d'exploitation de l'activité « Autres » intègre notamment le recul du résultat d'exploitation de l'activité charpente (-0,7 M€), affectée par des difficultés commerciales, et celui des activités à La Réunion (-0,2 M€), fortement impactées par le retournement du marché.

STRUCTURE FINANCIÈRE

Le total du bilan ressort à 301,0 M€, en diminution de -41,8 M€ par rapport au 31 décembre 2024.

Actif (en M€)	2025	2024	Variation	Passif (en M€)	2025	2024	Variation
Immobilisations	135,6	141,6	-6,0	Capitaux propres	143,0	151,3	-8,2
Stocks	40,7	39,9	0,8	Provisions	20,8	22,9	-2,1
Clients	65,5	47,2	18,3	Dettes financières	68,2	98,8	-30,7
Autres créances	20,4	25,6	-5,2	Dettes fournisseurs	43,3	42,6	0,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	38,8	88,4	-49,6	Autres passifs	25,7	27,2	-1,5
Total Actif	301,0	342,8	-41,8	Total Passif	301,0	342,8	-41,8

> Actif net courant - BFR

Le besoin en fonds de roulement est passé de 41,8 M€ (37,9 jours de chiffre d'affaires trimestriel) au 31 décembre 2024 à 55,9 M€ (52,3 jours de chiffre d'affaires trimestriel) au 31 décembre 2025, soit une augmentation de 14,1 M€ (+14,4 jours de chiffre d'affaires trimestriel). Cette augmentation s'explique par :

- un effet lié à la mise en sommeil du contrat d'affacturage qui impacte les créances clients de +17,7 M€,
- un effet rotation de -3,6 M€, dont :
 - +1,1 M€ sur les stocks essentiellement liés à l'activité Menuiserie avec une hausse de la production sur le mois de décembre,
 - +2,5 M€ sur les clients dont +0,7 M€ sur la Menuiserie, +0,6 M€ sur le Béton, +0,5 M€ sur la Charpente et +0,8 M€ sur la Réunion,
 - 2,9 M€ lié aux fournisseurs, qui s'explique par l'allongement des délais sur la Menuiserie à la suite de l'arrêt des escomptes avec un fournisseur,
 - +1,0 M€ sur les dettes fiscales, sociales et autres dettes,
 - 5,3 M€ sur les autres créances, dont -2,0 M€ lié au compte de dépôt d'affacturage à la suite de sa mise en sommeil sur l'exercice 2025.

> Immobilisations et investissements

Le montant des investissements s'élève à 15,5 M€ contre 14,9 M€ en 2024.

> Capitaux propres

Au 31 décembre 2025, les capitaux propres part du Groupe s'établissent à 141,9 M€ contre 150,1 M€ au 31 décembre 2024, soit une diminution de -8,2 M€, dont :

- 7,8 M€ liés au résultat net de 2025,
- 0,1 M€ de variation des actions propres,
- 0,2 M€ d'impact d'écart de conversion.

Capitaux part du Groupe (en M€) au 1 ^{er} janvier 2025	150,1
Résultat de la période	-7,8
Augmentation de capital	-
Distribution de dividendes	-
Écarts de conversion	-0,2
Variation de périmètre	-
Variation des actions propres	-0,1
Subventions d'investissement	-
Autres	-
Capitaux part du Groupe (en M€) au 31 décembre 2025	141,9

ENDETTEMENT FINANCIER NET

En M€	2025	2024	Variation
Emprunts	65,4	86,6	-21,3
Concours bancaires courants	2,8	12,2	-9,4
Trésorerie	-23,4	-66,8	43,4
Équivalents de trésorerie	-15,4	-21,6	6,2
Endettement net	29,4	10,4	19,0
Fonds Propres	143,0	151,3	
Gearing	20,5 %	6,9 %	

Au 31 décembre 2025, le gearing (ratio d'endettement financier net rapporté aux capitaux propres) ressort à 20,5 % contre 6,9 % au 31 décembre 2024, soit une augmentation de 13,6 points.

FLUX DE TRÉSORERIE

En M€	2025	2024
Trésorerie d'ouverture	75,0	-0,3
Flux de trésorerie générés par l'activité	-4,3	24,5
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-14,3	84,3
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-20,7	-33,4
Incidence de la variation des taux de change	-0,1	0
Trésorerie de clôture	35,6	75,0
Variation de trésorerie	-39,4	75,3

La position de trésorerie (hors actions propres inscrites en valeurs mobilières de placement) a diminué de 39,4 M€ en 2025 en raison de :

- flux de trésorerie liés aux investissements de -14,3 M€ (dont -14,9 M€ liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles),
- flux de trésorerie générés par l'activité de -4,3 M€ (versus +24,5 M€ en 2024),
- flux de trésorerie liés aux opérations de financement pour -20,7 M€ (dont -21,6 M€ de remboursement d'emprunts existants).

4 COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ HERIGE S.A.

FAITS MARQUANTS

> Mise en œuvre du projet d'adaptation du Groupe

Face à la baisse inédite et durable des marchés de la construction neuve et de la rénovation, HERIGE a annoncé le 3 décembre 2024 s'engager dans un projet de transformation visant à adapter son organisation afin de renforcer sa performance opérationnelle et préserver sa compétitivité.

ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Au 31 décembre 2025, le cours de l'action s'établit à 22,30 € contre 23,70 € au 31 décembre 2024.

ACTIVITÉ

Le chiffre d'affaires de la société HERIGE, société mère du Groupe, est constitué majoritairement de prestations administratives et informatiques. Il s'est élevé à 8,9 M€ en 2025 et en 2024.

RÉSULTAT

Sur l'exercice 2025, le résultat d'exploitation est en baisse de 1,1 M€ et s'élève à -3,3 M€ au 31 décembre 2025 (versus -2,2 M€ au 31 décembre 2024).

Les prestations administratives diminuent de 1,9 M€, en raison de l'arrêt de la facturation à l'activité Négoce depuis le 1^{er} mai 2024. Les prestations informatiques enregistrent une baisse de 1,1 M€. Par ailleurs, les locations immobilières reculent de 0,2 M€ à la suite de la cession de l'activité Négoce.

Les charges externes nettes des refacturations sont en baisse de 1,6 M€, essentiellement en raison de la baisse des honoraires de 0,8 M€, des partenariats de 0,2 M€, des frais de déplacements et réceptions de 0,2 M€.

Les charges de personnel enregistrent une diminution de 0,2 M€, liée à la baisse des primes d'objectifs 2025. Les autres impôts et taxes restent relativement stables sur la période.

Le résultat financier s'améliore de 9,6 M€, passant de -8,6 M€ en 2024 à 1,1 M€ en 2025. Cette progression reflète principalement la baisse des dépréciations des titres de participation (-9,2 M€) ainsi que la diminution des abandons de comptes courants (-0,6 M€).

Le résultat exceptionnel s'élève à -1,4 M€ en 2025 contre 56,0 M€ en 2024. La diminution de 57,4 M€ s'explique majoritairement par :

- la plus-value de cession des titres de participation de Financière VM Distribution au Groupe SAMSE pour +56,5 M€ en 2024,
- la moins-value de cession des titres de participation de VM Guadeloupe à JS Holding pour -0,5 M€ en 2024,

- les charges de restructuration en 2025 pour 1,6 M€ (montant net de reprises de provision).

Le produit d'impôt issu de l'intégration fiscale est en hausse de 2,2 M€ sur l'exercice (de 0,0 M€ en 2024 à 2,2 M€ en 2025).

Le résultat net ressort ainsi à -1,7 M€ sur l'exercice 2025 versus 44,7 M€ en 2024.

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Aucun frais de développement n'a été activé au cours de l'exercice par la société HERIGE.

CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Les charges non déduites fiscalement conformément à l'article 223-4 du Code Général des Impôts (CGI) sont :

- les loyers non déductibles sur véhicules pour 66 568 € et l'impôt correspondant pour 16 642 €,
- la taxe sur les véhicules de société pour 11 742 € et l'impôt correspondant pour 2 935 €.

INTÉGRATION FISCALE

Le périmètre d'intégration est constitué de la SA HERIGE et des filiales suivantes :

- SAS ATLANTEM Industries,
- SAS TBM,
- SAS EDYCEM,
- SAS FINANCIÈRE BLAVET,
- SAS EDYCEM BÉTON,
- SAS Préfa des Pays de Loire (PPL),
- SAS INCOBOIS,
- SAS PORALU BOIS,
- SAS PORALU MENUISERIES,
- SAS AUDOIN.

INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS

Les factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2025 se décomposent de la manière suivante :

	Factures reçues non réglées au 31 décembre 2025 dont le terme est échu						Factures émises non réglées au 31 décembre 2025 dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	5	7	8	6	26	47	-	-	-	-	-	-
Montant total des factures concernées (TTC en K€)	-44	-1	-1	4	-1	1	-	-	-	-	-	-
% du montant total des achats de l'exercice (TTC)	NC	NC	NC	NC	NC	NC	-	-	-	-	-	-
% du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	-	-	-	-	-	-	NC	NC	NC	NC	NC	NC
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues (TTC en K€)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours fin de mois Délais légaux : 60 jours à compter de la date d'émission de la facture						Délais contractuels : 30 jours fin de mois Délais légaux : 30 jours suivant la date d'exécution de la prestation					

RÉPARTITION DU CAPITAL

Évolution du capital sur les cinq dernières années :	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'actions composant le capital en début d'exercice	2 993 643	2 993 643	2 993 643	2 993 643	2 993 643
Nombre d'actions créées au cours de l'exercice					
- par incorporation de réserves	-	-	-	-	-
- par augmentation de capital	-	-	-	-	-
- par levée d'options de souscription d'actions	-	-	-	-	-
- par exercice des bons de souscription d'actions	-	-	-	-	-
Nombre d'actions composant le capital en fin d'exercice	2 993 643	2 993 643	2 993 643	2 993 643	2 993 643
Capital social en €	4 490 465	4 490 465	4 490 465	4 490 465	4 490 465

5 PROCÉDURES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

PLANIFICATION, PILOTAGE ET PROCESSUS DE REPORTING

Les procédures d'élaboration budgétaire et de suivi mensuel se présentent de la façon suivante :

• Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Directoire, les Directeurs généraux et les Directions supports établissent un budget annuel et le présentent, pour validation, au Directoire et au Conseil de Surveillance.

• Une réunion mensuelle des Comités de Direction d'activité a pour but de suivre et de mesurer les écarts par rapport au budget et de déterminer les actions correctives à mettre en œuvre. Chaque mois, les Directeurs généraux commentent leurs informations quantitatives et qualitatives (chiffre d'affaires, résultat, effectif, volumes, etc.) lors d'une *business review* (revue d'affaires) en présence du Directoire et des services financiers du Groupe. Ces informations alimentent le rapport d'activité trimestriel du Directoire à destination du Conseil de Surveillance. Ces procédures permettent de responsabiliser l'ensemble de l'organisation dans la poursuite des objectifs du Groupe.

PROCÉDURE D'ARRÊTÉ DES COMPTES

Les comptes consolidés du Groupe sont établis par la Direction financière Groupe, qui est également chargée de la mise à jour des procédures de consolidation, de la formation et de l'intégration des filiales dans le périmètre de consolidation, du traitement de l'information, de l'exploitation et de la maintenance des outils de consolidation. Dans le cadre de la consolidation, chaque filiale contrôle et traite ses comptes et les communique selon un calendrier fixé par le Groupe. Après examen par le Directeur général concerné, les informations financières sont remontées au service financier Groupe qui en réalise la revue et procède aux ajustements nécessaires à l'établissement des comptes consolidés selon les normes françaises. Un rapport consolidé, accompagné de commentaires et d'analyses sur les événements et les points significatifs de la période, est remis chaque mois (hors janvier et juillet)

au Directoire. Les comptes consolidés annuels sont contrôlés par le collège des Commissaires aux comptes. Les filiales font l'objet d'un contrôle de leurs comptes par leurs auditeurs. En complément des budgets et des clôtures mensuelles, le Groupe a adopté une procédure de « reprévision » de ses résultats de manière à revoir ses estimations en fonction de l'évolution réelle de ses résultats et des actions correctives en cours. L'établissement des comptes s'effectue à l'aide de l'ERP « CEGID » pour les informations des comptes individuels et de « SAP BFC » pour la réalisation de la consolidation. Ce reporting constitue l'un des fondements du contrôle interne du Groupe dans le domaine de l'information financière et comptable destinée aux actionnaires.

COMMUNICATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Chaque année, un échéancier des obligations périodiques du Groupe est réalisé et transmis aux personnes travaillant sur la communication des informations financières.

En amont, les équipes contribuant à l'élaboration de ces informations respectent un calendrier permettant de garantir le respect des échéances.

6 DÉTENTEURS DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Le capital social s'établit à 4 490 464,50 €, réparti en 2 993 643 actions de 1,50 € chacune.

	2025		2024	
	% du capital	% droit vote	% du capital	% droit vote
Groupe familial dont :	65,74 %	76,61 %	65,39 %	76,49 %
SOFICA	17,99 %	21,20 %	18,00 %	21,27 %
SOFIRO	24,21 %	28,75 %	24,21 %	28,83 %
SICAT	10,51 %	12,47 %	10,51 %	12,51 %
ROBIN Daniel	2,63 %	3,12 %	2,63 %	3,10 %
Autres personnes (physiques et morales)	10,4 %	11,07 %	10,04 %	10,78 %
Actionnariat salarié	4,18 %	3,89 %	4,92 %	4,44 %
Autodétention	4,92 %	-	5,89 %	-
Public	25,16 %	19,5 %	23,8 %	19,07 %
Total	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

ACTIONNARIAT SALARIÉ

Conformément aux dispositions de l'article L225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons la proportion du capital que représentent les actions détenues par les salariés au 31 décembre 2025, soit de manière nominative, soit par l'intermédiaire de divers fonds communs de placement : 4,18 %, soit 125 070 actions.

AUTODÉTENTION

Depuis le 30 septembre 2005, la société a confié à PORTZAMPARC SA la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'instruction de l'Autorité des Marchés Financiers du 22 mars 2005. Dans le cadre de sa mise en conformité avec la décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018, un nouveau contrat de liquidité a été conclu entre la société HERIGE et la société PORTZAMPARC, qui a pris effet au 1^{er} janvier 2019.

La société autodétient, au 31 décembre 2025, 144 454 actions HERIGE directement et 2 834 titres par le contrat de liquidité, soit un total d'autodétention de 147 288 titres représentant 4,92 % du capital social.

TRANSACTIONS DES DIRIGEANTS

Conformément à l'article L621-18-2 du Code monétaire et financier et à l'article 19 du règlement UE n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché, nous vous indiquons les transactions sur les titres de la société qui ont été déclarées au cours de l'exercice 2025 par les dirigeants d'HERIGE ou par une personne liée :

- La société ZEPHYR, personne morale liée à Monsieur Olivier ROBIN, membre du Conseil de Surveillance HERIGE : acquisition de 1 000 actions au prix de 23,00 €

en date du 18 février 2025 ; acquisition de 2 000 actions au prix de 22,75 € en date du 19 février 2025 ; acquisition de 2 000 actions au prix de 23,00 € en date du 17 avril 2025 ; acquisition de 950 actions au prix de 23,65 € en date du 19 mai 2025 ; acquisition de 500 actions au prix de 23,00 € en date du 19 mai 2025 ; acquisition de 2 000 actions au prix de 23,20 € en date du 13 juin 2025 ; acquisition de 248 actions au prix de 23,20 € en date du 16 juin 2025 ; acquisition de 500 actions au prix de 22,50 € en date du 16 juin 2025.

7 INFORMATIONS BOURSIÈRES

MARCHÉ DU TITRE HERIGE

L'action HERIGE est cotée depuis le 25 juillet 2018 sur le marché « Euronext Growth ».

Le nombre d'actions s'élève à 2 993 643 au 31 décembre 2025.

ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE EN 2025

Le nombre d'actions échangées au cours de l'exercice 2025 a été de 184 171 soit une moyenne de 722 titres par séance contre 1 703 en 2024 et 1 797 en 2023. Le total des capitaux échangés s'est élevé à 4,0 M€, soit une moyenne par séance de 15 953 € pour un cours moyen à la clôture de 21,71 €.

Le cours de Bourse du 31 décembre 2025 s'établit à 22,30 € représentant une capitalisation boursière de 66,8 M€.

Cours de l'action sur les quatorze derniers mois

Mois	Nombre de titres échangés	Capitaux en K€	Cours moyen de clôture	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Dernier cours
janv.-25	8 647	211,95	24,77	25,80	22,70	25,20
févr.-25	17 648	407,58	23,21	25,20	21,60	22,00
mars-25	16 998	388,26	23,09	24,50	21,90	22,10
avr.-25	16 556	360,38	21,88	23,40	20,00	23,00
mai-25	14 794	347,31	23,67	24,50	22,00	23,80
juin-25	11 008	248,63	22,97	24,00	21,80	22,00
juil.-25	20 479	446,48	21,91	22,40	21,00	21,60
août-25	14 073	311,04	22,37	23,30	20,60	21,80
sept.-25	19 547	400,01	20,92	22,40	18,70	21,30
oct.-25	20 109	426,71	21,48	22,20	20,10	21,30
nov.-25	6 648	137,98	20,84	21,40	20,00	20,00
déc.-25	17 664	381,71	21,71	22,30	20,10	22,30
janv.-26	8 819	189,66	21,59	22,30	20,80	21,00
févr.-26	15 350	332,45	21,83	22,40	20,60	22,00

RACHAT D' ACTIONS

> Synthèse des achats et des ventes d'actions de l'exercice

Au cours de l'exercice 2025 la société a procédé à :

- l'attribution initiale de 5 050 actions,
- l'attribution définitive de 9 300 actions dans le cadre du plan 2023,
- l'attribution définitive de 22 488 actions dans le cadre du plan complémentaire 2024,
- la sortie de 8 000 stock-options du plan 2017 suite à leur résiliation.

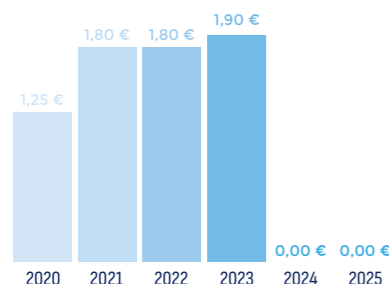
Des actions ont également été acquises et cédées au titre du contrat de liquidité :

Actions inscrites au 1 ^{er} janvier 2025	2 506
Actions achetées	10 631
Actions vendues	10 303
Actions inscrites au 31 décembre 2025	2 834

> Situation au 28 février 2026

- Pourcentage du capital autodétenu : 4,83 %
- Nombre de titres annulés : 0
- Nombre de titres en portefeuille : 144 713
- Valeur comptable du portefeuille : 3,2 M€
- Valeur de marché du portefeuille : 3,2 M€

> Dividendes par action



> Données par action

Actif net par action	2025	2024
Fonds propres consolidés (part du Groupe)	141 901 164	150 057 277
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	2 861 843	2 867 895
Actif net par action	49,58	52,32

8 FILIALES ET PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS RÉCIPROQUES

Il n'y a pas de participation réciproque dans le Groupe.

ACTIVITÉ ET RÉSULTAT DES FILIALES

Tableau de comparaison 2025/2024 des chiffres d'affaires et des résultats des filiales et sous-filiales.

Sociétés	Méthode de consolidation*	Chiffre d'affaires HT en k€		Résultat de l'exercice en k€	
		2025	2024	2025	2024
Négoce de matériaux de construction					
FINANCIÈRE VM DISTRIBUTION - Société cédée le 30 avril 2024	IG	-	905	-	86
VM DISTRIBUTION - Société cédée le 30 avril 2024	IG	-	122 691	-	-4 734
VM TRANSPORT - Société cédée le 30 avril 2024	IG	-	1 590	-	-105
Industrie du Béton & Béton Prêt à l'Emploi					
EDYCEM	IG	8 027	5 385	1 543	-10 842
EDYCEM BÉTON	IG	90 851	91 970	- 3 568	-10 159
PRÉFA DES PAYS DE LOIRE (PPL)	IG	12 417	12 075	-559	-383
BÉTON D'ILLE ET VILAINE (BIV)	IG	2 672	3 332	-52	120
CH BÉTON	IP	2 771	2 571	-62	341
BÉTON DES OLNONES	IG	4 134	5 479	232	-147
BÉTON DU POHER	IG	10 784	10 591	354	361
AUDOIN & FILS BETONS	IG	9 749	10 255	-34	-24
Menuiserie industrielle					
FINANCIÈRE BLAVET	IG	3 186	2 989	- 1679	-2 088
ATLANTEM INDUSTRIES	IG	155 505	168 457	960	-3 454
FENE-TECH	IG	12 986	12 399	-153	-354
SCI DUCLOS	IG	1 272	1 179	776	700
T.B.M.	IG	2 800	2 888	5	97
MEN-REC	ME	3 249	1 313	248	96
PORALU MENUISERIES	IG	46 730	52 811	2 409	3 095
PORALU BOIS	IG	6 032	6 975	-359	-271
SCI CAPEPORT	IG	963	901	534	531
Autres					
COMINEX - Société cédée le 30 avril 2024	IG	-	3 349	-	121
INCOBOIS	IG	8 609	10 124	- 2 029	-519
SOREPRO	IG	9 333	11 362	-587	-650
BTP SERVICES	IG	10 434	10 721	711	791
VM GUADELOUPE - Société cédée le 20 décembre 2024	IG	-	2 816	-	9

* IG : Intégration Globale - IP : Intégration Proportionnelle - ME : Mise en Équivalence

9 SUCCURSALES

La société HERIGE n'a pas de succursales.

10 ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

SIMPLIFICATION DE L'ORGANIGRAMME JURIDIQUE D'ATLANTEM ET D'EDYCEM

- Au 1^{er} janvier 2026, l'intégralité des actions composant le capital social de la société FENE-TECH a été cédée par la société HERIGE à la société FINANCIERE BLAVET.
- Au 1^{er} janvier 2026, l'intégralité des actions composant le capital social de la société INCOBOIS a été cédée par la société ATLANTEM INDUSTRIES à la société HERIGE S.A.
- Au 28 février 2026, la société BÉTON DES OLNONES, a été absorbée et fusionnée par la société EDYCEM BÉTON.

11 PERSPECTIVES 2026

En 2026, le secteur de la construction devrait poursuivre son évolution dans un environnement en mutation, marqué à la fois par des transformations structurelles profondes et par les effets durables du ralentissement conjoncturel engagé depuis plusieurs années. Dans ce contexte, le Groupe demeure pleinement mobilisé pour renforcer sa résilience et sa compétitivité. La persistance des tensions géopolitiques, notamment au Moyen-Orient, accentue l'incertitude sur la croissance et sur les conditions de marché, en raison de la volatilité potentielle des prix de l'énergie et des matières premières dans le secteur du bâtiment.

Fort de son ancrage industriel, le Groupe maintient l'ambition qui guide sa stratégie : devenir un acteur de référence et de proximité de la construction durable, capable d'apporter des solutions innovantes et responsables aux besoins des territoires. Cette ambition repose sur une dynamique d'investissement qui contribuera en 2026 à améliorer l'efficacité, la maîtrise des impacts environnementaux et la qualité des produits et services délivrés.

L'année 2026 marque également une nouvelle phase d'engagement en matière de RSE pour le Groupe. Celui-ci poursuivra la réduction progressive de son empreinte carbone, renforcera l'intégration des principes d'économie circulaire dans ses activités industrielles et développera des solutions visant à favoriser la sobriété des matériaux et la circularité des ressources. Ces efforts s'inscrivent dans une vision de long terme, alignée sur les attentes croissantes des clients, des collectivités et des partenaires en matière de construction durable.

Dans un contexte qui continue d'évoluer et exige une capacité d'adaptation permanente, le Groupe aborde 2026 avec la volonté de consolider ses fondamentaux, d'accélérer sa transformation et de construire de nouvelles opportunités. Fidèle à son histoire, il poursuit son développement avec détermination et responsabilité.

12 GESTION DES RISQUES

Le Groupe réalise ses activités dans un environnement complexe et changeant. Il est donc exposé à des risques dont les effets pourraient impacter significativement ses activités, sa situation financière et ses perspectives. À ce titre, HERIGE a décidé de structurer son approche de détection et de prévention des risques. Celle-ci se fonde sur l'actualisation de cartographies des risques par branche d'activité permettant l'identification et la gestion des principales zones de risques. Cette section présente les principaux risques auxquels le Groupe estime être exposé à la date du présent

document. Le Groupe a organisé cette section en catégorisant les risques par nature et degré d'importance.

HERIGE attire l'attention du lecteur sur le fait que d'autres risques dont le Groupe n'a pas connaissance à la date du présent document, ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette date, comme susceptible d'avoir un impact défavorable significatif, pourraient exister ou survenir.

RISQUES PROPRES AU GROUPE ET À SON SECTEUR D'ACTIVITÉ

> Risques de marché

Le marché de la construction dans lequel le Groupe évolue est cyclique et fortement influencé par le contexte économique général. En 2025, les incertitudes géopolitiques et économiques continuent de peser sur la capacité d'emprunt des ménages et leurs décisions d'achat immobilier.

Le marché de la construction neuve demeure structurellement porteur à long terme, en raison du déficit durable de logements en France, mais reste pénalisé à court terme par un net ralentissement des mises en chantier et des conditions de financement encore contraignantes. À l'inverse, le marché de la rénovation et de l'entretien-amélioration fait preuve d'une meilleure résilience. Il continue d'être soutenu par les politiques publiques en faveur de la transition énergétique — malgré un recentrage et une rationalisation de dispositifs comme MaPrimeRénov' — ainsi que par le besoin croissant de réhabiliter un parc immobilier vieillissant et énergivore.

Dans le même temps, l'environnement économique demeure incertain : les prix des matériaux restent à des niveaux élevés, tandis que les tensions sur la main-d'œuvre persistent. Le durcissement progressif des exigences réglementaires, notamment avec les nouveaux seuils de la RE 2020 applicables depuis 2025, renforce également les contraintes techniques et économiques pour les acteurs de la filière.

> Risques industriels et environnementaux

Les sites du Groupe peuvent être soumis à des risques industriels, tels que les incendies ou les bris de machines. Ils sont également soumis à des réglementations environnementales évolutives imposant de respecter des normes strictes en matière de protection de l'environnement et de Santé et Sécurité au Travail (SST).

Les risques environnementaux découlant de l'exploitation de certains sites sont essentiellement liés à des risques de pollution et/ou de gestion des déchets. Au 31 décembre 2025, 46 sites du Groupe sont classés « ICPE » au sens de la loi.

Un manquement aux réglementations environnementales en vigueur pourrait entraîner des amendes ou d'autres sanctions civiles, administratives ou pénales, notamment le retrait des permis et licences nécessaires à la poursuite de l'exploitation des activités concernées. Cela pourrait avoir un effet significatif défavorable sur les activités, la situation financière et les perspectives du Groupe.

Les changements en matière de réglementation environnementale (RE 2020, REP bâtiment, etc.), de même que la prise en compte des risques liés au changement climatique, pourraient conduire le Groupe à devoir engager des investissements significatifs. Le renforcement des réglementations environnementales et climatiques, tant au niveau national qu'europpéen (RE 2020, REP bâtiment, taxonomie européenne), est susceptible d'entraîner des investissements supplémentaires et de peser sur la rentabilité de certaines activités du Groupe. Ces évolutions pourraient également nécessiter une adaptation de certains modèles d'affaires afin d'en assurer la conformité et la pérennité à moyen et long terme.

Afin de limiter les risques industriels et environnementaux et ceux liés à la sécurité des personnes, HERIGE a mis en place, au sein de chacune de ses activités, des responsables Sécurité et Environnement. De plus, le Groupe investit chaque année dans la formation de ses collaborateurs à ces risques. Un programme d'investissements spécifiques, visant à améliorer la sécurité ainsi que la prise en

compte des contraintes réglementaires (notamment environnementales) au sein de chaque site, est déployé sur toutes ses activités.

Les conséquences pécuniaires des dommages accidentels susceptibles d'être causés aux personnes, aux biens et à l'environnement du fait de l'exploitation de ses installations sont couvertes par les programmes d'assurance du Groupe.

> Risques liés aux fournisseurs et à l'évolution des coûts des énergies et des matières premières

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est peu exposé au risque de dépendance auprès de ses fournisseurs. Néanmoins, la substitution d'un fournisseur, notamment pour les activités industrielles, peut nécessiter un long processus de sélection et d'intégration. Afin de maîtriser ce risque, HERIGE cherche à sécuriser ses approvisionnements par une rationalisation du nombre de fournisseurs et par le renforcement de la contractualisation de la relation avec ses principaux partenaires.

Par ailleurs, les fluctuations des coûts énergétiques et des matières premières renforcent l'incertitude pouvant impacter directement la rentabilité du Groupe. Afin de gérer ce risque, le Groupe a mis en place des stratégies d'approvisionnement robustes et mis en œuvre des mécanismes de fixation des prix flexibles.

> Risques liés au système d'information

Les activités du Groupe reposent sur le bon fonctionnement des infrastructures et des applications informatiques. Le risque de défaillance des systèmes d'information pourrait perturber le fonctionnement normal de l'activité du Groupe. Les menaces pesant sur les systèmes d'information ont augmenté ces dernières années, qu'elles soient d'origine exogène (cyberattaque, défaillance d'un prestataire, coupure électrique, etc.) ou endogène (erreur humaine, négligence). Elles représentent un risque important pour le Groupe. Afin d'en limiter l'impact potentiel et d'assurer la continuité de son exploitation, le Groupe a externalisé l'hébergement de ses serveurs centraux (infrastructures redondées), a renforcé sa stratégie de sauvegarde et a mis en place les moyens permettant le rétablissement de son environnement informatique dans les meilleurs délais. De plus, des solutions permettant d'améliorer son niveau de sécurité ont été déployées afin de garantir la pérennité des contrats d'assurance. Face à l'augmentation des cyberattaques et à leurs conséquences, le Groupe a également renforcé son programme de formation en mettant en place une formation cybersécurité spécifique pour ses managers et un parcours e-learning pour l'ensemble des collaborateurs ayant un accès au Système d'Information. La Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) a également été révisée en l'adaptant à la nouvelle organisation du Groupe.

> Risques liés à l'environnement d'exploitation

Le Groupe, œuvrant au service des professionnels du BTP, est dépendant de l'approvisionnement de ses fournisseurs et de la continuité d'exploitation des chantiers et des artisans, eux-mêmes dépendants des particuliers, en tant que clients finaux.

Des conditions climatiques rigoureuses, notamment en hiver, peuvent engendrer l'arrêt momentané des chantiers de construction. Cela peut générer des décalages temporaires impactant le chiffre d'affaires et la marge du Groupe.

> Risques de crédit client

Le risque de crédit est géré opérationnellement au niveau de chacune des activités du Groupe. Chaque service crédit client évalue, de manière régulière, la solvabilité des clients sur la base de leur santé financière, des données historiques et d'autres facteurs. Des limites de crédits sont fixées sur la base de notations internes et externes.

Le Groupe a également recours à un assureur crédit avec des réunions d'arbitrage régulières sur leurs expositions aux risques respectifs.

NOUVEAUX RISQUES SYSTÉMIQUES

> Risques géopolitiques et fragmentation mondiale

La guerre en Ukraine a entraîné une tension sur les approvisionnements et de fortes hausses de prix sur les énergies et sur certains matériaux, notamment en 2021 et 2022. Cette guerre et ses conséquences rendent tangibles des risques de nature

> Risques sur les synergies liés aux activités acquises

Le Groupe a mené plusieurs opérations de croissance externe ces dernières années. Ces opérations participent pleinement au projet de transformation de ses activités visant une croissance profitable et durable. Elles génèrent par essence, en cas d'insuffisante maîtrise, un risque de non-atteinte de la cible de retour sur investissement. Afin de limiter ce risque, un suivi resserré des dernières acquisitions a été mis en place. Il permet de piloter les plans d'action et de s'assurer de la correcte implémentation des synergies attendues.

géopolitique et posent la question de la capacité d'absorption des marchés en pareil cas. La persistance des tensions géopolitiques, notamment au Moyen-Orient, accentue l'incertitude sur la croissance et sur les conditions de marché pour 2026.

RISQUES JURIDIQUES ET DE CONFORMITÉ

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé à des risques juridiques et de conformité survenant dans le cadre normal de ses activités. Sur la base des informations connues, le Groupe estime qu'il est peu probable que les procédures

en cours puissent avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe. Au 31 décembre 2025, le montant total des provisions pour litiges est de 2,2 M€.

RISQUES FINANCIERS ET FISCAUX

> Risque de taux

La politique et la gestion du risque de taux sont réalisées de manière consolidée par la Direction financière d'HERIGE. Elles ont pour objectif de maîtriser la charge de la dette nette consolidée du Groupe. De même, la consolidation de la trésorerie au sein du Groupe vise à réduire sa dépendance vis-à-vis du marché bancaire. Depuis plusieurs années, dans un contexte de taux bas, le Groupe a eu recours aux financements à taux fixe. Avec la remontée des taux, le Groupe continue d'avoir recours aux financements à taux fixe, mais équilibre sa politique de financement entre souscription de nouveaux emprunts et autofinancement, de sorte à maîtriser sa charge d'intérêts. Afin de couvrir le risque d'une augmentation des taux d'intérêt sur la dette existante, le Groupe est susceptible d'utiliser des instruments financiers tels que les swaps de taux et les caps.

> Risque de liquidité

Le risque de liquidité est géré par la Direction financière du Groupe avec, comme objectif, la mise en place de financements adaptés aux besoins et l'optimisation du coût financier de la dette. Ce risque de liquidité repose sur la prévision du besoin

de financement du Groupe, fondé sur des budgets d'activités et d'investissements, ainsi que sur l'évolution du BFR et le remboursement de la dette. Le financement du Groupe est principalement réalisé au moyen d'emprunts à moyen et à long terme et de lignes de crédit.

Afin d'assurer une politique financière maîtrisée, le Groupe s'est efforcé de mettre en place des contrats financiers sans clauses de type « covenant ». Ainsi, au 31 décembre 2025, il n'existe pas de telles clauses dans les contrats d'emprunts.

> Risque de change

Actuellement, le Groupe réalise principalement ses opérations dans la zone euro. Ainsi, le risque de variation des taux de change sur le résultat consolidé du Groupe n'est pas significatif.

Toutefois, dans le cadre de son activité à l'international, le Groupe peut couvrir les risques de change sur ses transactions par des instruments dérivés dès lors qu'un engagement ferme ou hautement probable en devises étrangères est pris ou connu. Ces instruments dérivés sont limités à des contrats à terme, swaps et options de change.

> Risque sur le capital

L'objectif du Groupe, en matière de gestion du capital, est d'assurer sa capacité à poursuivre et à développer son exploitation afin de pouvoir rémunérer l'ensemble de ses partenaires et de maintenir une structure de capital optimale pour réduire le coût du capital.

Son pilotage s'effectue principalement par la maîtrise de l'endettement net, mais aussi par des opérations ponctuelles sur le capital. Le Groupe peut également revoir sa politique de dividendes versés aux actionnaires.

Outre le ratio d'endettement (endettement net / capitaux propres), le Groupe utilise de plus en plus le levier d'endettement (principalement lié au Free Cash Flow).

> Risques liés à la dépréciation des actifs corporels et incorporels

Le Groupe possède un montant significatif d'actifs incorporels, liés principalement aux écarts d'acquisition (28,7 M€). Une dotation aux amortissements des écarts d'acquisition d'un montant total de 4,9 M€ a été comptabilisée en 2025. Depuis l'exercice 2024, le Groupe a amorti l'écart d'acquisition de l'activité Menuiserie sur une durée de 20 ans, soit une dotation de 1,6 M€ sur l'exercice.

> Risques fiscaux

Sur la base des informations connues, le Groupe estime peu probable l'émergence d'une dette supplémentaire vis-à-vis du Trésor public ayant un impact significatif sur les états financiers consolidés.

ASSURANCES

La politique d'assurance et de couverture des risques est pilotée par la Direction juridique et assurances d'HERIGE. Elle s'entoure, dès que nécessaire, de conseils et de cabinets spécialisés. Les contrats souscrits auprès de compagnies

d'assurance permettent au Groupe de se prémunir contre les principaux risques auxquels il est exposé et assurent de façon raisonnable la prise en charge des coûts à engager pour maintenir la pérennité des activités.

> Couverture des dommages matériels et des pertes d'exploitation

Les principales garanties couvrant les dommages matériels et de pertes d'exploitation sont résumées dans le tableau suivant :

Nature de l'assurance	Garanties principales	Montant assuré
Tous risques (assurance multirisque)	Dommages aux biens sites Menuiserie « PVC /Alu »	Limite de 49,99 M€ par sinistre et par évènement
	Dommages aux biens sites Menuiserie « Bois »	Limite de 19,99 M€ par sinistre et par évènement
	Dommages aux biens sites Bétons préfabriqués industriels	Limite de 49,99 M€ par sinistre et par évènement
	Dommages aux biens autres sites Béton	Limite de 25,00 M€ par sinistre et par évènement
	Dommages aux biens sites de bureaux	Limite de 10,00 M€ par sinistre et par évènement
	Perte d'exploitation activités Béton (hors Bétons préfabriqués industriels)	12 mois de marge brute
	Perte d'exploitation activités Menuiserie et Béton uniquement Bétons préfabriqués industriels	18 mois de marge brute
	Bris de machine	Jusqu'à 5 M€

COUVERTURE DU RISQUE DE RESPONSABILITÉ CIVILE

Les principales garanties en termes de risques de responsabilité civile sont résumées dans le tableau suivant :

Nature de l'assurance	Garanties principales	Montant assuré
Responsabilité civile (les exclusions sont conformes au marché)	RC générale première ligne	Jusqu'à 5 000 000 € par sinistre et par an (RC après livraison) Jusqu'à 10 000 000 € par sinistre et par an (RC exploitation tous dommages corporels) Jusqu'à 5 000 000 € par sinistre et par an (RC exploitation tous dommages matériels et immatériels)
	RC générale deuxième ligne intervenant après épuisement des garanties du contrat RC générale première ligne	Jusqu'à 5 000 000 € en excédent du montant du contrat RC générale première ligne
	Décennale (concerne certaines de nos productions)	À hauteur du coût des réparations plafonnées à 15 000 000 €

> Autres couvertures

Le Groupe a également souscrit :

- un contrat d'assurance « responsabilités des dirigeants ». Sont assurés les dirigeants de droit (prévus aux statuts) et les dirigeants de fait (personnes physiques investies des fonctions de Direction, de représentation, de contrôle ou de surveillance) d'HERIGE et de toutes ses filiales. Le montant maximal garanti par année d'assurance est de 10 000 000 €,
- un contrat d'assurance « flotte automobile » destiné à couvrir l'ensemble des véhicules du Groupe (véhicules légers, camions et engins de manutention),
- un contrat « risques environnementaux » dans le cadre du renforcement de la législation environnementale. Ce programme couvre la responsabilité civile des sociétés du Groupe liée aux atteintes à l'environnement vis-à-vis des tiers, la responsabilité environnementale des filiales elles-mêmes, les frais de prévention, de réparation et d'urgence, ainsi que les frais de dépollution et de remise en état auxquels s'ajoute une garantie perte d'exploitation. Le montant maximal de garantie par sinistre et par année d'assurance est de 5 000 000 €,

- un contrat « risque fraude » couvrant principalement les conséquences d'attaques d'origine interne ou externe (l'abus de confiance, l'escroquerie, le faux et l'usage de faux, le vol, etc.). Le montant maximal de garantie par sinistre et par année d'assurance est de 5 000 000 €,
- un contrat « risque cybersécurité », couvrant principalement les dommages subis et causés consécutifs à une atteinte (disponibilité des systèmes d'information, intégrité des systèmes d'information, confidentialité des données, etc.). Le montant maximal de garantie par sinistre et par année d'assurance est de 5 000 000 €.

En parallèle, le Groupe a entrepris plusieurs démarches de prévention et de formation de ses collaborateurs visant notamment à :

- prévenir les risques liés à la cybermalveillance (campagnes de sensibilisation des collaborateurs),
- prévenir les risques incendie sur ses sites (mise en place d'un Plan de Prévention Incendie pour l'ensemble des activités du Groupe).

13 AFFECTATION DU RÉSULTAT

La proposition d'affectation du résultat contenue dans la cinquième résolution soumise à l'Assemblée est la suivante :

Résultat de l'exercice	-1 671 018,86 €
Report à nouveau antérieur	50 604 293,29 €
Montant distribuable	48 933 274,43 €
Affectation proposée	
Report à nouveau	48 933 274,43 €

En application de l'article 243 bis du CGI, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende	
	par action	global ⁽¹⁾
2022	1,80 €	5 388 557,40 €
2023	1,90€	5 687 921,70€
2024	Néant	Néant

(1) montant incluant les actions d'autodétention

14 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Le montant de la rémunération globale à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2025 est proposé dans la septième résolution pour une somme de 110 333 €.

15 MANDATS DES DIRIGEANTS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Catherine FILOCHE arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, nous vous proposons à la huitième résolution de le renouveler pour une période de trois exercices qui expirera lors de l'Assemblée tenue en 2029 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Nous vous rappelons la nomination en qualité de membre du Conseil de Surveillance

de Monsieur Julien CAILLAUD, faite à titre provisoire par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 12 décembre 2025, en remplacement de Monsieur Laurent CAILLAUD membre du Conseil de Surveillance décédé. En application des dispositions légales et statutaires, nous vous proposons de ratifier cette décision à la neuvième résolution.

Aucun mandat de Commissaire aux comptes n'arrive à expiration lors de la présente Assemblée.

16 AUTORISATION D'ACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES ACTIONS

La dixième résolution soumise à l'Assemblée propose le renouvellement de l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 23 mai 2025 de procéder à des achats en bourse d'actions de la société, dans les conditions et limites définies par les articles L22-10-62 et suivants du Code de commerce et conformément à celles du règlement européen 596/2014 (règlement MAR).

Les objectifs du programme de rachat sont les mêmes que l'année précédente.

L'autorisation d'acquisition est donnée pour une durée de dix-huit mois et dans les conditions suivantes :

- le nombre maximal d'actions susceptibles d'être rachetées ne pourra excéder 10 % du capital social,
- le prix d'achat maximal par action est fixé à 60 € et le montant global affecté à ce programme est fixé à 17 961 840 €.

17 RAPPORT DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Six résolutions aux conditions de quorum et de majorité extraordinaires vous sont soumises.

AUTORISATION D'ANNULATION DES ACTIONS AUTODÉTENUES

Si vous renouvelez l'autorisation d'achat d'actions évoquée précédemment, conformément aux dispositions de l'article L22-10-62 du Code de commerce, il conviendra d'autoriser le Directoire à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la société détenues par celle-ci et de lui conférer tous pouvoirs pour constater la ou les réductions de capital, procéder

aux modifications corrélatives des statuts et, d'une façon générale, pour accomplir toutes formalités nécessaires. Les actions annulées ne pourront dépasser 10 % du capital social par période de vingt-quatre mois.

L'autorisation d'annulation est donnée pour la même durée que l'autorisation de l'acquisition, à savoir dix-huit mois.

AUTORISATION CONFÉRÉE AU DIRECTOIRE DE CONSENTIR DES STOCK-OPTIONS

Aux termes de la douzième résolution, nous vous proposons d'autoriser le Directoire à consentir, au profit des mandataires sociaux et des salariés de la société (et/ou des sociétés qui lui sont liées) ou de certains d'entre eux, des options donnant droit à la souscription d'actions de la société à émettre ou à l'achat d'actions existantes dans le cadre des dispositions des articles L 225-177 et suivants du Code de commerce.

Les conditions légales d'attribution de ces options sont les suivantes :

- le prix de souscription ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera déterminé par le Directoire le jour où les options seront consenties. Ce prix ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourses précédant le jour où les options de souscription ou d'achat d'actions seront consenties. Il ne pourra être également inférieur à 80% du cours moyen d'achat des actions détenues par la société pour les options d'achat,
- ce prix ne pourra ensuite être modifié, sauf si, pendant la période durant laquelle les options pourront être exercées ou levées, la société vient à réaliser une des opérations financières sur titres prévues par la loi ; dans ce cas, le Directoire procédera dans les conditions réglementaires, à un ajustement du prix et du nombre

des actions comprises dans les options consenties pour tenir compte de l'incidence de l'opération prévue,

- aucune opération de souscription ou d'achat d'actions ne pourra être consentie moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital.

Le nombre total des options ne pourra donner droit à la souscription ou à l'achat d'un nombre d'actions supérieur aux limites fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, et le Directoire pourra prévoir l'interdiction de revente immédiate des actions acquises ou souscrites sans toutefois que le délai imposé pour la convention des titres puisse excéder trois ans à compter de la levée d'option.

Votre autorisation comportera, au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

Conformément à la loi, lecture vous est faite du rapport spécial de vos Commissaires aux comptes sur cette opération.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous proposons, aux termes des treizième, quatorzième et quinzième résolutions soumises à votre approbation, de modifier les statuts afin de conférer au Conseil de Surveillance la compétence de révoquer les membres du Directoire.

Les articles modifiés sont les suivants :

- l'article 13 relatif au Directoire et sa composition,
- l'article 18 relatif à l'organisation et le fonctionnement du Conseil de Surveillance,
- l'article 19 relatif aux pouvoirs et attributions du Conseil de Surveillance.

Nous vous proposons également, aux termes de la seizième résolution, de modifier l'article 23 relatif aux Assemblées Générales, en harmonie avec le décret n°2026-94 du 13 février 2026 avec la prise en compte des actions détenues au cinquième jour ouvré précédent l'Assemblée pour la participation des actionnaires aux Assemblées – et non plus au deuxième jour.

Informations financières

États financiers consolidés

Normes françaises au 31 décembre 2025

BILAN CONSOLIDÉ

Actif en K€	Notes	2025	2024
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	5	38 578	41 366
<i>Dont écarts d'acquisition</i>	5	28 668	33 565
Immobilisations corporelles	6	95 547	98 627
Immobilisations financières	7	1 404	1 612
Titres mis en équivalence		66	5
Total actif immobilisé		135 595	141 611
Actif circulant			
Stocks et en-cours	8	40 711	39 941
Clients et comptes rattachés	9	65 529	47 217
Autres créances et comptes de régularisation ⁽¹⁾	10	20 358	25 596
Valeurs mobilières de placement	11	15 391	21 563
Disponibilités	12	23 389	66 839
Total actif circulant		165 378	201 156
Total actif		300 974	342 767

(1) - dont impôts différés passifs (note 14 des états financiers consolidés)
- dont avances et acomptes, et fournisseurs débiteurs

Passif en K€	Notes	2025	2024
Capitaux propres (Part du Groupe)			
Capital	15	4 490	4 490
Réserves consolidées		149 332	138 667
Actions autodétenues	15	-4 156	-4 031
Résultat part du Groupe		-7 766	10 931
Total capitaux propres (Part du Groupe)	16	141 901	150 057
Intérêts minoritaires			
Réserves		1 074	1 068
Résultat		68	129
Total intérêts minoritaires	16	1 143	1 197
Fonds propres de l'ensemble consolidé		143 044	151 254
Provisions			
Provisions pour risques et charges	17-18	20 827	22 941
Total provisions		20 827	22 941
Dettes			
Emprunts et dettes financières	19	68 151	98 807
Dettes fournisseurs	20	43 266	42 596
Autres dettes et comptes de régularisation ⁽¹⁾	20	25 685	27 168
Total dettes		137 103	168 571
Total passif		300 974	342 767

(1) - dont impôts différés passifs (note 14 des états financiers consolidés)
- dont dettes fiscales et sociales

04

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Compte de résultat consolidé en K€	Notes	2025	2024
Chiffre d'affaires	21	379 419	525 713
Autres produits d'exploitation ⁽¹⁾	22	6 889	10 372
Achats consommés ⁽²⁾		-186 803	-282 869
Charges de personnel	23	-94 658	-114 826
Autres charges d'exploitation	24	-82 654	-104 436
Impôts et taxes		-4 405	-5 953
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	25	-17 650	-26 061
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		137	1 940
Dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-4 894	-15 684
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-4 757	-13 744
Charges et produits financiers	26	-298	-1 617
Charges et produits exceptionnels	27	-2 730	28 059
Impôts sur les résultats	28	26	-1 661
Résultat net des sociétés intégrées		-7 759	11 036
Résultat net lié aux entités mises en équivalence	29	61	24
Résultat net de l'ensemble consolidé		-7 698	11 060
Intérêts minoritaires		68	129
Résultat net (Part du Groupe)		-7 766	10 931
Résultat par action	30	-2,71 €	3,81 €
Résultat dilué par action	30	-2,71 €	3,81 €

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

HERIGE est centré sur l'univers du Bâtiment, à travers quatre domaines d'activité :

- Industrie du Béton : Béton Prêt à l'Emploi, Béton Préfabriqué Industriel et Valorisation et granulats recyclés.
- Menuiserie industrielle : fabrication de menuiseries extérieures (fenêtres et portes en PVC, aluminium, bois ou hybride), de fermetures (volets roulants, portails, portes de garage).

• Structures bois (fermettes, charpentes traditionnelles et panneaux bois).

• Négoce de matériaux (distribution de matériaux de construction pour le bâtiment et les travaux publics) basée à La Réunion.

Les titres HERIGE sont cotés sur Euronext Growth.

Ces états financiers sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire. Ils ont été arrêtés par le Directoire du 27 mars 2026.

2 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont établis conformément aux normes comptables françaises applicables aux comptes consolidés, telles que définies par le règlement ANC n°2020 01 du 6 mars 2020. Pour les méthodes comptables non spécifiquement traitées par ce règlement, le Groupe applique les dispositions du Plan comptable général (règlement ANC n°2014 03), tel que modifié notamment par les règlements ANC n°2015 06, n°2016 07, n°2018 01, n°2020 09 et n°2022 06.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

PRINCIPES SOURCES D'ESTIMATION

La présentation des états financiers consolidés, conforme aux dispositions du règlement ANC 2020-01, nécessite la prise en compte par la Direction d'hypothèses et d'estimations qui ont une incidence sur l'évaluation des résultats, des actifs et des passifs consolidés.

Ces estimations sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement et peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles

étaient fondées évoluent. Les montants effectifs peuvent naturellement diverger de ces estimations.

Ces dernières concernent les tests de valeur des écarts d'acquisition, l'évaluation des engagements de retraite, les provisions pour risques et charges, les provisions pour autres passifs, les impôts différés, ainsi que les dépréciations de stocks.

MÉTHODES COMPTABLES

L'application des méthodes du règlement ANC 2020-01 est la suivante :

Méthodes	ANC 2020-01	Application par le Groupe
Activation des crédits-bails	Obligatoire	Oui
Comptabilisation des impôts différés	Obligatoire	Oui
Étalement des frais d'émission d'emprunt	Obligatoire	Non appliqué car non significatif
Activation des frais de développement	Obligatoire	Oui
Comptabilisation en charges des frais de constitution	Obligatoire	Non concerné
Activation des frais d'actes liés à l'acquisition des actifs	Obligatoire	Oui
Neutralisation des écritures passées pour la seule application des législations fiscales	Obligatoire	Oui
Provision des engagements de retraite	Référence	Oui
Reprise en résultat des subventions d'investissement immédiate ou étalée (immédiates et étalées, mais uniquement s'il s'agit des subventions)	Choix de méthode	Étalement des subventions
Réévaluation des immobilisations corporelles et financières au niveau des seuls comptes consolidés	Optionnel	Non
Enregistrement en résultat des écarts de conversion	Interdit	Écarts de conversion des créances et des dettes en devises comptabilisés en écarts de conversion actif et passif

> Changement de méthode

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 appliquent pour la première fois le nouveau règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Cette évolution constitue un changement de méthode comptable en raison de la modification de la réglementation comptable dont les principaux impacts sont la disparition de la mécanique du transfert de charge et la limitation de l'utilisation de la rubrique exceptionnelle aux événements inhabituels et majeurs. Les changements de méthodes comptables induits par l'application de ce nouveau règlement

s'appliquent à compter de l'exercice de première application (exercice 2025) uniquement et non de manière rétrospective.

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 appliquent également pour la première fois le nouveau règlement ANC 2024-05. Cette évolution constitue un changement de méthode comptable en raison de la modification de la réglementation comptable. L'application de ce règlement n'a pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du groupe.

3 PRINCIPES COMPTABLES LIÉS AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

> Intégration globale

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement le contrôle exclusif de droit et de fait sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Toutes les transactions significatives entre les filiales consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au Groupe (plus-values, dividendes).

Les résultats des filiales acquises sont consolidés à compter de la date à laquelle le contrôle est exercé. Elles ne sont plus consolidées à partir de leur date de cession.

> Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le contrôle conjoint est exercé sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

> Mise en équivalence

Une entreprise associée est une société sur laquelle le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de la société, sans toutefois contrôler exclusivement ou conjointement ces politiques. L'influence notable est présumée lorsque plus de 20 % des droits de vote sont détenus.

La quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence est présentée après le « résultat net des sociétés intégrées » sur la ligne « quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence ».

CONVERSION DES ENTREPRISES ÉTRANGÈRES

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle du Groupe. Les comptes des sociétés hors zone euro sont convertis selon les principes suivants :

- les postes de bilan sont convertis au taux de clôture,
- les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de l'exercice,
- les différences de conversion sont portées directement dans les capitaux propres sous la rubrique « Ecarts de conversion ».

Les opérations en monnaie étrangère sont comptabilisées au taux de change de la date d'opération. Les gains ou les pertes résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des créances et dettes en monnaie étrangère sont enregistrés au compte de résultat.

Les écarts d'acquisition constatés lors d'un regroupement d'entreprises avec une activité à l'étranger sont comptabilisés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise. Ils sont ensuite convertis au cours de clôture dans la monnaie de présentation du Groupe, les différences résultant de cette conversion étant portées dans les capitaux propres consolidés.

4 FAITS MARQUANTS

MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ADAPTATION DU GROUPE

Face à la baisse inédite et durable des marchés de la construction neuve et de la rénovation, HERIGE a annoncé le 3 décembre 2024 s'engager dans un projet de transformation visant à adapter son organisation afin de préserver sa compétitivité. Ce projet s'est articulé autour de 4 axes principaux :

- l'amélioration de la performance opérationnelle et de l'efficacité organisationnelle afin de préserver les niveaux de marge,
- la rationalisation du maillage industriel afin d'optimiser les ressources et de renforcer la compétitivité,
- l'optimisation de l'organisation commerciale pour mieux répondre aux enjeux du marché,
- la mise en œuvre d'un projet de cessions d'actifs non stratégiques représentant un chiffre d'affaires de l'ordre de 4,0 M€.

Ce projet s'est inscrit dans une démarche de dialogue social constructif, ayant conduit à un accord collectif majoritaire validé par l'administration.

ACQUISITION DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ BÉTON DES OLLONNES

Au 1^{er} octobre 2025, la société EDYCEM BÉTON a acquis l'ensemble des titres détenus par la société HOLDING ROUSSEAU HCP dans le capital de la société BÉTON DES OLLONNES. Suite à cette opération, EDYCEM BÉTON devient l'associée unique de la société BÉTON DES OLLONNES.

En synthèse :

En K€	31 décembre 2024 Publié	Retraitement des résultats 2024 des entités cédées	Inter-secteurs	31 décembre 2024 Pro forma
Chiffre d'affaires	525 713	-128 360	5 874	403 227
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	1 940	3 214	-0	5 155
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-15 684	489	0	-15 195
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-13 744	3 703	-0	-10 040
Résultat financier	-1 617	495	0	-1 122
Résultat courant avant résultat exceptionnel	-15 361	4 199	-0	-11 162
Résultat exceptionnel	28 059	130	0	28 189
Résultat avant impôt de l'ensemble consolidé	12 697	4 329	-0	17 026

INCIDENCE DES CESSIIONS SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES ET LE RÉSULTAT DU GROUPE

Les résultats 2025 ne sont pas directement comparables à ceux de l'année 2024 en raison de la cession des activités Négoce de matériaux, de travaux publics et de pierres naturelles (Financière VM Distribution, VM Distribution, VM Transport et Cominex) au Groupe SAMSE en date du 30 avril 2024 ainsi que de la cession de VM Guadeloupe en date du 20 décembre 2024. Ces cessions ont permis à HERIGE de réaliser une plus-value de cession « nette » de 33,6 M€ (correspondant à une plus-value « brute » de 38,3 M€ de laquelle sont déduits les coûts annexes à la cession à hauteur de 2,9 M€ et l'impôt sur les sociétés à hauteur de 1,7 M€).

Compte tenu de l'impact significatif de ces cessions, il a été établi un compte de résultat proforma du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Le calcul de l'impôt n'étant pas réalisé et suivi lors des reportings mensuels, l'information pro forma est volontairement limitée au Résultat avant impôt de l'ensemble consolidé.

Le résultat proforma s'établit à 17,0 M€ contre 12,7 M€ en données publiées compte-tenu de la contribution négative sur 2024 du périmètre cédé.

Le retraitement de +4,3 M€ se décompose en :

- Résultat d'exploitation après amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition pour +3,7 M€ dont :
 - 3,2 M€ de contribution négative des activités Négoce de matériaux, de travaux publics et de pierres naturelles sur les 4 premiers mois de l'exercice 2024,
 - 0,5 M€ de contribution négative de VM Guadeloupe sur les 12 mois de l'exercice 2024.
- Résultat financier pour +0,5 M€ dont :
 - 1,0 M€ de contribution négative des activités Négoce de matériaux, de travaux publics et de pierres naturelles sur les 4 premiers mois de l'exercice 2024,
 - 0,6 M€ liés à l'abandon de compte courant vis-à-vis de VM Guadeloupe.
- Résultat exceptionnel négatif de 0,1 M€ de VM Distribution.

5 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles (coûts de développement, logiciels, marques et licences) sont évaluées au coût d'acquisition, révisées périodiquement en cas de perte de valeur.

Les marques sont comptabilisées séparément du goodwill lorsqu'elles constituent des éléments susceptibles d'être évalués séparément dans des conditions permettant un suivi de leur valeur. Des critères de notoriété et de pérennité sont alors pris en compte pour apprécier la durée de vie de la marque.

Par ailleurs, le Groupe capitalise ses coûts de développement lorsque les critères d'éligibilité sont réunis.

Dans le cas où une marque constitue une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéfinie, celle-ci n'est pas amortie, mais fait l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur potentielle.

	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Écarts d'acquisition	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES					
Durée d'utilisation	2 à 5 ans	8 ans à 20 ans	N/A	20 ans	
Mode d'amortissement	Linéaire	Linéaire	N/A	Linéaire	
Au 1^{er} janvier 2024	10 423	1 082	1 287	54 471	67 263
Variation de périmètre ⁽¹⁾	-6 434	-18	-400	-5 222	-12 073
Investissements	783	-	2 706	-	3 489
Cessions et réductions diverses	-0	-	-	-	-0
Écarts de conversion	-0	-	-	-	-0
Reclassement	1 041	-	-1 028	-	13
Dotations aux amortissements	-1 569	-73	-	-5 684	-7 326
Dotations aux dépréciations	-	-	-	-10 000	-10 000
Au 31 décembre 2024	4 245	991	2 564	33 565	41 366
Variation de périmètre ⁽²⁾	-	-	-	-3	-3
Investissements	377	-	3 032	0	3 409
Cessions et réductions diverses	-	-	-7	-	-7
Écarts de conversion	-	-	-	-	-0
Reclassement	462	-	-475	-	-13
Dotations aux amortissements	-1 236	-44	-	-4 894	-6 174
Dotations aux dépréciations	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2025	3 848	947	5 115	28 668	38 578
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES					
Au 31 décembre 2024	18 312	3 639	2 564	71 380	95 895
Au 31 décembre 2025	19 132	3 639	5 115	71 047	98 932
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR					
Au 31 décembre 2024	-14 067	-2 647	-	-37 814	-54 529
Au 31 décembre 2025	-15 284	-2 692	-	-42 378	-60 355

ÉCARTS D'ACQUISITION

> Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de la juste valeur. Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité sur laquelle le Groupe acquiert un contrôle exclusif, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués à leur valeur actuelle à la date de prise de contrôle.

À cette date, l'écart d'acquisition est évalué comme étant la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation à la valeur actuelle des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Le coût d'acquisition des titres est égal au prix d'acquisition majoré du montant net d'impôt de tous les autres coûts directement imputables à l'acquisition.

L'évaluation des actifs et passifs identifiables doit être finalisée dans un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert après l'exercice de l'acquisition. Au-delà du délai d'affectation, les plus et moins-values constatées par rapport aux valeurs attribuées lors de la première consolidation sont comptabilisées en résultat.

En cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale déjà intégrée globalement, un écart d'acquisition complémentaire est constaté sans que les évaluations opérées à la date de prise de contrôle soient remises en cause.

> Amortissement des écarts d'acquisition et perte de valeur

Le Groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition.

Lorsqu'il existe une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée. Un test de dépréciation est par ailleurs réalisé chaque année.

Pour les besoins des tests de dépréciation, il convient de retenir le niveau pertinent d'affectation de l'écart d'acquisition au groupe d'actifs auquel il est rattaché et ses performances.

Les tests de valeur ont été réalisés sur les activités du Groupe afin de déterminer la valeur recouvrable des actifs.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité :

- le prix de vente net de l'actif correspond à une estimation à partir de multiples critères financiers (chiffre d'affaires, résultat...),
- la valeur d'utilité est calculée sur la base des prévisions à 5 ans établies par les branches d'activité et revues par la Direction financière Groupe. Ces plans sont validés par la Direction.

Le Groupe a déterminé les règles à appliquer selon les activités ; ces règles sont détaillées ci-dessous :

ACTIVITÉ BÉTON

Les écarts d'acquisition de l'activité Béton étaient amortis à compter de l'exercice 2021 sur une durée de 15 ans en raison de l'entrée en vigueur en janvier 2022 de la réglementation RE 2020, dans la lignée de l'Accord de Paris, remettant en question l'hypothèse d'une pérennité à l'infini des modèles d'affaires de l'activité Béton.

Le modèle opérationnel du béton « carboné » en serait profondément bouleversé. Le processus de transformation interviendrait sans rupture brutale, mais sur une période de transition à un horizon de 15 ans, nécessaire pour l'innovation et l'émergence de nouveaux modèles constructifs.

Les difficultés rencontrées en 2023 avec le retournement du marché, l'accélération sensible des bouleversements impactant le modèle opérationnel, ainsi que les incertitudes sur les années 2024 et 2025, ont conduit le Groupe à accélérer la dépréciation de l'écart d'acquisition dans les comptes consolidés. La durée d'amortissement résiduelle de l'écart d'acquisition a ainsi été ramenée de 13 à 6 ans dans les comptes consolidés à compter du 1^{er} janvier 2023.

En 2024, le Groupe a décidé de constater une dépréciation additionnelle de 10,0 M€ de l'écart d'acquisition dans les comptes consolidés, comptabilisée en deux temps (5,0 M€ au 30 juin 2024 et 5,0 M€ au 31 décembre 2024). Cette dépréciation additionnelle traduit le violent retournement conjoncturel du marché, sans pour autant remettre en question l'ambition du Groupe à moyen-long terme (notamment les perspectives en préfabrication béton, l'enrichissement de l'offre, et l'allègement des coûts fixes).

Au 31 décembre 2025, l'écart d'acquisition est totalement amorti.

ACTIVITÉ MENUISERIE

L'écart d'acquisition de l'activité Menuiserie n'était pas amorti jusqu'au 31 décembre 2023. La baisse sensible des résultats en 2024 ainsi que l'évolution très forte des paradigmes de marché ont conduit la Direction à remettre en cause l'hypothèse d'une pérennité à l'infini du modèle d'affaires de la Menuiserie tel qu'il existe aujourd'hui. Le Groupe entend toutefois continuer à peser sur l'évolution des marchés par une politique de l'offre fondée sur une innovation active et sur la croissance externe.

Dans un contexte général d'incertitude renforcée, le Groupe a donc décidé, par prudence, de revoir son approche et d'amortir l'écart d'acquisition de l'activité Menuiserie sur une durée de 20 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

La valeur d'utilité des unités de regroupement est déterminée par référence à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction du Groupe. Lorsque la valeur d'utilité des unités de regroupement se révèle inférieure à leur valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée sur la ligne « Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition » du compte de résultat.

Dans le cas où un scénario de cession est concrètement envisagé, la valeur recouvrable des actifs est déterminée selon le prix de cession envisagé par le Groupe.

Lors de la réalisation des tests de valeur, la valeur est calculée à partir d'une valorisation multicritère (multiples boursiers, DCF et multiples de place). L'actualisation des flux de trésorerie a été réalisée en utilisant un coût moyen du capital de 10, 5 % pour l'activité Menuiserie. L'extrapolation des prévisions de la dernière année projetée à l'infini est déterminée en appliquant un taux de croissance de 1,5 %, identique à celui retenu pour l'exercice 2024.

Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition ont été réalisés sur la base des dernières prévisions préparées par le management et approuvées par le Conseil de Surveillance. Ces tests intègrent des hypothèses, notamment le taux de croissance à l'infini et le taux d'actualisation.

Une hausse d'un point du taux d'actualisation combinée à une diminution d'un point du taux de croissance à l'infini n'aurait pas conduit à comptabiliser une dépréciation de l'écart d'acquisition de l'activité menuiserie.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des écarts d'acquisition par secteurs opérationnels avec indication des principales entités de regroupement auxquelles ils se rapportent.

	2025	2024	Entités de regroupement
Négoce	-	-	Négoce
Menuiserie	28 651	30 454	Menuiseries - Fermetures
Béton	0	3 083	Béton
Autres	17	29	Charpentes
Total Groupe	28 668	33 565	

Le tableau ci-dessous présente la répartition entre amortissement et dépréciation par secteurs opérationnels.

	2025		2024	
	Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation
Négoce	-	-	-465	-
Menuiserie	-1 603	-	-1 603	-
Béton	-3 290	0	-3 591	-10 000
Autres	-2	-	-26	-
Total Groupe	-4 894	0	-5 684	-10 000

6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, à l'exception des terrains qui ne sont pas dépréciés du fait de leur durée de vie infinie.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leurs durées d'utilité sont significativement différentes.

La base amortissable des immobilisations corporelles est constituée du coût d'acquisition, qui inclut les dépenses directement attribuables à l'acquisition, diminué le cas échéant de la valeur résiduelle.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Lorsque la valeur comptable d'une immobilisation est supérieure à son montant recouvrable estimé, une dépréciation de l'actif est comptabilisée.

LOCATIONS FINANCIÈRES

Les contrats de location-financement portant sur des immobilisations corporelles sont immobilisés lorsque le Groupe supporte substantiellement tous les avantages et risques inhérents à la propriété du bien. Les immobilisations corporelles financées par des contrats de location-financement sont capitalisées à leur valeur actuelle correspondant aux montants des redevances à payer. Chaque redevance est partagée entre une dette financière et une charge financière. Le solde entre les redevances et les charges financières est inclus dans le poste « dettes financières ». La charge financière est comptabilisée dans le compte de résultat sur la période du leasing. Les constructions, les aménagements et équipements acquis lors d'un contrat de crédit-bail sont amortis sur la durée de vie estimée de l'actif. Les contrats de location qui ne confèrent pas au Groupe l'intégralité des risques et des avantages sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués pour ces contrats sont comptabilisés en charges sur la durée des contrats.

	Terrains et Constructions	Installations, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	Total
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES					
Durée d'utilisation	10 à 30 ans	3 à 12 ans	3 à 10 ans	N/A	
Mode d'amortissement	Linéaire	Linéaire	Linéaire	N/A	
Au 1 ^{er} janvier 2024	74 312	47 638	19 776	3 436	145 163
Variation de périmètre	-23 774	-8 409	-9 593	-832	-42 608
Investissements	2 413	6 644	1 786	3 131	13 974
Cessions et réductions diverses	-639	-158	-584	-438	-1 819
Écarts de conversion	-40	-29	-12	-4	-86
Reclassement	716	1 522	73	-2 324	-13
Dotations aux amortissements	-4 455	-8 227	-3 301	-	-15 983
Au 31 décembre 2024	48 534	38 981	8 144	2 968	98 627
<i>dont locations financements</i>	<i>2 104</i>	<i>1 984</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>4 088</i>
Variation de périmètre ⁽¹⁾	-0	-	-	-	-0
Investissements	1 929	3 285	986	5 891	12 091
Cessions et réductions diverses	-	-238	-61	-534	-833
Écarts de conversion	-140	-121	-44	-0	-305
Reclassement	690	975	16	-1 679	2
Dotations aux amortissements	-3 643	-8 002	-2 391	-	-14 036
Au 31 décembre 2025	47 370	34 881	6 650	6 646	95 547
<i>dont locations financements</i>	<i>2 002</i>	<i>1 559</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>3 560</i>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES					
Au 31 décembre 2024	90 736	132 739	28 099	2 968	254 542
<i>dont locations financements</i>	<i>4 955</i>	<i>9 386</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>14 342</i>
Au 31 décembre 2025	93 095	135 033	28 010	6 646	262 784
<i>dont locations financements</i>	<i>4 955</i>	<i>9 386</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>14 342</i>
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR					
Au 31 décembre 2024	-42 202	-93 758	-19 955	-	-155 914
<i>dont locations financements</i>	<i>-2 851</i>	<i>-7 402</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-10 253</i>
Au 31 décembre 2025	-45 725	-100 151	-21 360	-	-167 237
<i>dont locations financements</i>	<i>-2 954</i>	<i>-7 828</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-10 781</i>

7 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Titres divers	Dépôts, prêts, cautionnements et autres	Total
Au 1 ^{er} janvier 2024	113	3 477	3 591
Variation de périmètre	-75	-1 199	-1 274
Variation de l'exercice	-6	-699	-705
Au 31 décembre 2024	33	1 580	1 612
Variation de périmètre	-0	-	-0
Variation de l'exercice	-1	-207	-208
Au 31 décembre 2025	32	1 372	1 404

8 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks sont comptabilisés au montant le plus faible entre le coût historique et la valeur réalisable nette. Le coût est déterminé en utilisant la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré. Le coût des produits finis et des en-cours de production inclut le coût des matières premières, le coût de la main d'œuvre directe, les coûts directs et les frais de production correspondants. La valeur nette réalisable

correspond au prix de vente estimé dans le cadre de l'activité normale, net des coûts restant à encourir pour l'achèvement ou la réalisation de la vente. Une dépréciation de stocks est comptabilisée lorsque la valeur réalisable est inférieure à la valeur historique.

Évolution de la valeur brute

	2025	2024
Matières premières	19 882	20 690
En-cours	1 733	1 798
Produits intermédiaires et finis	9 550	8 127
Marchandises	10 904	10 686
Total	42 070	41 301

Évolution de la dépréciation

	2024	Dotation	Reprise	Autres variations	2025
Matières premières	-547	-508	523	23	-510
En-cours	-	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-238	-3	1	0	-241
Marchandises	-574	-34	0	-	-608
Total	-1 359	-546	524	23	-1 358

9 CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

CRÉANCES CLIENTS

Les créances clients sont valorisées à leur valeur probable d'encaissement. Une estimation est faite pour les créances douteuses à partir d'une revue des créances dues à chaque clôture. Les pertes sur créances irrécouvrables sont passées en charges l'année où la capacité du Groupe à les encaisser est dépassée.

L'ensemble des créances clients comptabilisées au 31 décembre 2025 a une échéance inférieure à 1 an.

	2025	2024
Clients	67 356	49 198
Dépréciations clients	-1 827	-1 980
Clients nets	65 529	47 217

Évolution de la valeur brute

Au 31 décembre 2024	49 198
Variation de périmètre	-
Variation de l'exercice	18 158
Au 31 décembre 2025	67 356

AFFACTURAGE

Dans le cadre de sa politique de financement, le Groupe avait mis en place un contrat d'affacturage. Celui-ci avait permis au Groupe d'augmenter ses liquidités à court terme et se traduisait par une cession sans recours pour les créances cédées et assurées. Les créances cédées au Factor étaient soldées quelles que soient les conditions prévues au contrat d'affacturage.

Évolution de la dépréciation

Au 31 décembre 2024	-1 980
Variation de périmètre	-
Dotations	-1 057
Reprises	1 205
Écarts de conversion	5
Au 31 décembre 2025	-1 827

Au 31 décembre 2024, suite à la cession de l'activité Négocio de matériaux, le Factor s'était engagé à mettre à la disposition du Groupe une ligne de financement global d'un montant maximum de 35,0 M€. En février 2025, le contrat d'affacturage a été mis en sommeil et il n'y a donc plus d'en-cours de créances financées par le Factor au 31 décembre 2025 :

	2025	2024
Créances cédées	-	17 726

10 AUTRES CRÉANCES ET COMPTES DE RÉGULARISATION

	2025	2024
Avances et acomptes	159	460
Fournisseurs débiteurs	6 960	7 484
Créances fiscales et sociales	6 522	6 964
Impôts différés actifs	2 822	2 807
Dépôt de garantie affacturage	-	2 041
Créances diverses nettes	965	2 766
Charges constatées d'avance	2 929	3 072
Total	20 358	25 596

11 ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les équivalents de trésorerie comprennent les actions propres attribuées aux salariés, les valeurs mobilières de placement cessibles à court terme (c'est-à-dire à moins de trois mois), très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie. Ils figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

	2025	2024
Valeurs mobilières de placement	15 005	20 305
Actions propres	387	1 259
Dépréciation valeurs mobilières de placement	0	0
Dépréciation actions propres	-0	-0
Valeurs mobilières de placement	15 391	21 563

STOCK-OPTIONS

Des options sur actions ont été attribuées aux dirigeants et à certains salariés sans condition de performance. Le prix d'exercice des options octroyées est égal au prix du marché des actions à la date d'octroi. La levée des options est subordonnée à l'accomplissement de deux années de service. Le Groupe n'est tenu par aucune obligation contractuelle ou implicite de racheter ou de régler les options en numéraire.

Le nombre d'options en circulation est détaillé ci-après :

	2025	2024
Au 1 ^{er} janvier	8 000	12 150
Octroyées	-	-
Exercées	-	-1 150
Annulées	-8 000	-3 000
Au 31 décembre	8 000	8 000

	Plan 2017
Type d'option	Achat
Année de départ	2019
Année d'expiration	2025
Prix d'exercice (€)	26,80
Solde au 31 décembre 2024	8 000
Attribuées	-
Exercées	0
Annulées	-8 000
Solde au 31 décembre 2025	-

ACTIONS GRATUITES

Des plans d'attribution d'actions gratuites ont également été mis en place par le Groupe en faveur de certains salariés. L'évolution du nombre d'actions gratuites sur la période est la suivante :

	Plan 2023	Plans 2024		Plan 2025	
Date d'attribution	Avril 2023	Février 2024	Avril 2024	Décembre 2024	Mai 2025
Nombre en circulation en début d'exercice 2025	9 400	3 688	25 850	3 688	0
Nombre exercé	9 300	3 688	18 800		0
Nombre annulé	100	0	300		0
Nombre attribué	0	0	0		5 050
Nombre en circulation en fin d'exercice 2025			6 750	3 688	5 050

12 DISPONIBILITÉS

Pour le bilan, le poste « trésorerie » comprend les disponibilités bancaires, qui sont principalement constituées de comptes de caisse et de comptes bancaires. Les découverts bancaires sont inclus dans les dettes financières au passif du bilan.

	2025	2024
Disponibilités	23 389	66 839
Concours bancaires et escomptes	-2 787	-12 164
Disponibilités nettes	20 602	54 675
Valeurs mobilières de placement nettes (hors actions propres)	15 005	20 305
Trésorerie nette	35 607	74 979

13 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

En k€	2025	2024
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net total consolidé	-7 698	11 060
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- amortissements et provisions	17 326	39 268
- autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	653	888
- plus et moins-values de cession et autres	680	-38 916
Marge brute d'autofinancement	10 961	12 300
Dividendes reçus des sociétés non consolidées	0	0
Élimination de la variation des impôts différés	-511	-538
Variation du BFR lié à l'activité	-14 730	12 740
- dont variation des stocks et en-cours	-956	5 984
- dont variation des clients nets	-18 438	753
- dont variation des fournisseurs	766	6 759
- dont autres variations	3 898	-756
- dont variation avances et acomptes & fournisseurs débiteurs	806	1 082
- dont variation autres créances et cptes de régularisation	12 780	-589
- dont variation des dettes fiscales	-1 237	-289
- dont variation des autres dettes et comptes de régularisation	-8 451	-960
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	-4 280	24 502
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-14 936	-15 073
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	267	7 221
Variation nette des actifs financiers non courants	222	771
Incidence sur la variation de périmètre ⁽¹⁾	128	91 344
Autres flux liés aux opérations d'investissement	-	-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-14 319	84 263
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires	-	-5 397
Dividendes versés aux tiers détenant des participations ne donnant pas le contrôle des sociétés intégrées	-48	-18
Augmentations de capital en numéraire	-	-
Émissions d'emprunts	341	201
Remboursements d'emprunts ⁽²⁾	-21 608	-27 604
Rachats et reventes d'actions propres et de VMP	633	-625
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	-20 682	-33 442
Incidence de la variation des taux de change	-92	-41
Variation de trésorerie hors équivalents de trésorerie	-39 373	75 282
Trésorerie d'ouverture	74 979	-303
Trésorerie de clôture	35 607	74 979
Variation de trésorerie hors équivalents de trésorerie	-39 373	75 282

(1) dont 73,6 M€ liés au produit de cession des activités Négocio de materiais, de travaux publics et de pierres naturelles (Financière VM Distribution, VM Distribution, VM Transport et Cominex) et 17,6 M€ à la sortie de périmètre de la trésorerie des entités cédées sur l'exercice 2024.

(2) Remboursements d'emprunts arrivés à échéance sur l'exercice dont 6,2 M€ sur EDYCEM Béton, 3,5 M€ sur Financière Blavet, 8,2 M€ sur ATLANTEM Industries et 1,9 M€ sur HERIGE SA

14 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Un impôt différé est calculé pour toutes les différences temporaires existantes entre la valeur comptable inscrite au bilan consolidé et la valeur fiscale des actifs et passifs. Le taux d'impôt utilisé est celui que le Groupe s'attend à payer ou à recouvrer auprès des administrations fiscales et qui a été adopté ou quasi adopté à la date d'arrêté des comptes.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés respectivement au bilan en « autres créances » et en « autres dettes ». Les impôts différés actifs sont constatés s'il existe une réelle probabilité de récupération de ces impôts sur les exercices futurs.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si les entités possèdent un droit légal de compensation et relèvent de la même administration fiscale.

Au 31 décembre 2025, 1,2 M€ d'impôts différés actifs sont activés au titre des déficits reportables antérieurs en raison de perspectives économiques plus favorables. Le délai de récupération de ces impôts différés est estimé entre un et cinq ans.

Au 31 décembre 2025, le taux d'impôt utilisé pour les variations de l'année est de 25 %.

	2025	2024
Impôts différés actifs	2 822	2 807
Impôts différés passifs	-1 207	-1 709
Total	1 614	1 098

	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2025
Impôts imputés au compte de résultat	511	
Autres dont écarts de conversion	5	
Variation de périmètre	0	
Au 31 décembre 2025	1 614	

15 CAPITAL APPORTÉ

Lorsque la société ou ses filiales achètent leurs propres actions et ne les attribuent pas à leurs salariés, le prix payé incluant les frais afférents à leur acquisition, net de taxes, est déduit des capitaux propres dans le poste « actions autodétenues » jusqu'à leur cession. Au moment de leur cession, la plus ou moins-value réalisée est comptabilisée en capitaux propres.

Le Groupe n'est soumis à aucune contrainte au titre de son capital et ne dispose pas de dettes gérées en tant que capital. Les charges externes directement connectées à une émission d'actions nouvelles viennent en moins de la prime d'émission et sont nettes de taxes.

	Nombre d'actions	Dont nombre d'actions propres ⁽¹⁾	Actions ordinaires	Primes	Actions propres	Total
Au 1 ^{er} janvier 2024	2 993 643	131 992	4 490	22 510	-4 164	22 837
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-
Variation des actions propres	-	-6 244	-	-	133	133
<i>Dont contrat de liquidité</i>	-	716	-	-	12	12
Au 31 décembre 2024	2 993 643	125 748 ⁽²⁾	4 490	22 510	-4 031	22 970
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-
Variation des actions propres	-	6 052	-	-	-125	-125
<i>Dont contrat de liquidité</i>	-	328	-	-	-4	-4
Au 31 décembre 2025	2 993 643	131 800 ⁽³⁾	4 490	22 510	-4 156	22 845

(1) hors actions attribuées aux salariés qui sont classées dans les équivalents de trésorerie

(2) dont contrat de liquidité : 2 506

(3) dont contrat de liquidité : 2 834

16 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Primes	Actions propres	Réserves consolidées	Total capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Au 1 ^{er} janvier 2024	4 490	22 510	-4 164	121 513	144 350	1 090	145 439
Résultat de la période	-	-	-	10 931	10 931	129	11 060
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-5 397	-5 397	-18	-5 415
Écarts de conversion	-	-	-	-73	-73	-	-73
Transaction sans perte ou prise de contrôle	-	-	-	-	-	-	-
Variation des actions propres	-	-	133	95	228	-	228
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Subv Investissement inscrites en capitaux propres	-	-	-	15	15	-	15
Autres	-	-	-	4	4	-4	0
Au 31 décembre 2024	4 490	22 510	-4 031	127 087	150 057	1 197	151 254
Résultat de la période	-	-	-	-7 766	-7 766	68	-7 698
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	0	0	-48	-48
Écarts de conversion	-	-	-	-230	-230	-	-230
Transaction sans perte ou prise de contrôle	-	-	-	-	-	-75	-75
Variation des actions propres	-	-	-125	-7	-132	-	-132
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Subv Investissement inscrites en capitaux propres	-	-	-	-28	-28	-	-28
Autres	-	-	-	-0	-0	-	-0
Au 31 décembre 2025	4 490	22 510	-4 156	119 056	141 901	1 143	143 044

17 PROVISIONS

Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation à la date de la clôture vis-à-vis d'un tiers résultant d'événements passés, dont le montant peut être estimé de façon fiable et qui se traduira probablement par une sortie de ressources. Dans le

cas d'une restructuration, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution à la date de clôture.

	Engagements de retraite	Médailles du travail	Litiges	Restructuration	Autres	Total
Au 1 ^{er} janvier 2024	13 322	253	1 813	6 353	1 200	22 941
Dotations	-	23	1 417	882	377	2 700
Reprise de provisions non utilisées	-	-	-313	-1 235	-12	-1 561
Reprise de provisions utilisées	-	-12	-709	-2 341	-909	-3 971
Autres dont écarts de conversion	-	-	-5	-	-	-5
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Avantages du personnel	721	-	-	-	-	721
Au 31 décembre 2024	14 043	264	2 203	3 660	656	20 827

La variation de la provision pour restructuration entre 2024 et 2025 est liée au plan d'adaptation pour renforcer la performance opérationnelle et préserver la compétitivité d'HERIGE.

18 ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILÉS

Conformément aux lois et pratiques en vigueur, HERIGE participe à des régimes de retraite, d'indemnités de fin de carrière et d'autres avantages à long terme. Les prestations versées dépendent de différents facteurs, tels que l'ancienneté, les salaires, les fonds accumulés chez les gestionnaires indépendants ou les cotisations versées à des assureurs.

Le Groupe, basé essentiellement en France, est engagé par des régimes à prestations définies qui se caractérisent par une obligation de l'employeur vis-à-vis de ses salariés. Si ces régimes ne sont pas entièrement préfinancés, ils donnent lieu à la constitution de provisions. Les engagements sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées.

Ces régimes sont principalement des régimes d'indemnités de fin de carrière.

Les différentes entités françaises du Groupe dépendent de conventions collectives différentes. Celles-ci prévoient le versement d'indemnités au moment du départ à la retraite des salariés toujours présents dans l'entreprise, dont l'âge est considéré comme étant celui de la liquidation des droits du régime général de la Sécurité

Sociale. Ces indemnités sont déterminées comme étant égales à un pourcentage du dernier salaire d'activité (pourcentage déterminé selon l'ancienneté du salarié au moment de son départ).

Ces indemnités sont, de plus, soumises à des charges sociales qui varient selon la catégorie socioprofessionnelle.

Ces engagements de retraite sont calculés pour la clôture par un actuaire indépendant. Ils sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base des conventions collectives en vigueur dans chaque société. Ces évaluations tiennent compte du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel. Les engagements de retraite sont comptabilisés au bilan, déduction faite de la juste valeur des actifs versés par les sociétés du Groupe à des fonds de retraite. La variation de ces engagements est comptabilisée en résultat d'exploitation et en résultat financier selon la nature du sous-jacent. Les gains et pertes actuariels, qui résultent principalement des modifications d'hypothèses actuarielles, et les résultats effectifs sont comptabilisés en résultat d'exploitation selon la méthode du corridor.

HYPOTHÈSES

Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont évalués selon des techniques actuarielles qui tiennent compte d'hypothèses à long terme. Les hypothèses principales utilisées par les actuaires indépendants sont le taux d'actualisation et le taux de croissance des salaires pour les engagements sociaux évalués.

En France, le taux d'actualisation est déterminé en utilisant l'outil de l'actuaire du Groupe. Il est fondé sur une courbe analytique du taux de rendement attendu d'obligations d'entreprises privées de première catégorie, en relation avec la durée de la dette correspondante.

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	2025	2024
Taux d'actualisation	3,90 %	3,40 %
Taux d'augmentation future des salaires :		
- cadres	1,50 %	3,50 %
- non cadres	1,00 %	3,00 %

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité futurs reposent sur des données provenant de statistiques publiées et de données historiques.

SITUATION FINANCIÈRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Le rapprochement des données au bilan avec l'obligation actuarielle des plans à prestations définies s'analyse comme suit :

Situation financière	2025	2024
Valeur actualisée de l'engagement	9 290	10 733
Juste valeur des actifs du régime	0	-222
Coûts des services passés	363	401
Gains actuariels non reconnus	4 390	2 410
Provisions comptabilisées au bilan	14 043	13 322

Les avantages du personnel relatifs à ces régimes s'élèvent à 9,3 M€. La provision a varié de la manière suivante lors des deux derniers exercices :

Variation de la provision	2025	2024
Au 1 ^{er} janvier	13 321	21 569
Variation de périmètre	0	-8 230
Charge imputée au compte de résultat	1 022	573
Cotisations versées	-300	-591
Transfert de salariés		
Au 31 décembre	14 042	13 322

La charge relative aux provisions se décompose de la manière suivante :

Charge comptable	2025	2024
Coût d'une année d'ancienneté	750	323
Intérêts	410	378
Amortissement des coûts passés	-38	-38
Amortissements des écarts actuariels	-101	-90
Charge de l'exercice	1 022	573

Les gains et pertes actuariels non reconnus en application de la méthode du corridor sont les suivants :

Montant des gains et pertes actuariels non reconnus	2025	2024
Au 1 ^{er} janvier	-2 410	-5 034
Variation de périmètre	0	2 891
Montant actuariel non reconnu sur l'exercice	-2 120	-361
Impact des réductions/liquidations de régime	39	
Amortissements des écarts actuariels	101	93
Au 31 décembre	-4 390	-2 410

Les coûts passés non reconnus en application de la méthode du corridor sont les suivants :

Montant des coûts passés non reconnus	2025	2024
Au 1 ^{er} janvier	-401	-438
Coûts des services passés de la période		0
Amortissement des coûts des services passés	38	38
Au 31 décembre	-363	-401

Les prestations versées par les différents régimes pour les dix prochaines années sont estimées comme suit :

Prestations estimées	
Prestations attendues sur 2026	136
Prestations attendues sur 2027	269
Prestations attendues sur 2028	613
Prestations attendues sur 2029	915
Prestations attendues sur 2030	1 050
Prestations attendues sur 2031-2035	5 614

19 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

VARIATION DES DETTES FINANCIÈRES AU COURS DE L'EXERCICE

	2025	2024
Dettes financières à l'ouverture	98 807	178 168
Nouveaux emprunts	280	1 470
Remboursement d'emprunts ⁽¹⁾	-21 515	-27 465
Variation des découverts bancaires	-9 377	9 786
Variation de périmètre	0	-62 647
Autres variations (crédit-bail, intérêts courus, écarts de conversion)	-43	-505
Dettes financières à la clôture	68 151	98 807

(1) Emprunts arrivés à échéance sur l'exercice dont 6,0 M€ sur EDYCEM Béton, 3,6 M€ sur Financière Blavet, 7,2 M€ sur ATLANTEM Industries et 1,7 M€ sur HERIGE SA.

ANALYSE DES DETTES FINANCIÈRES

	2025	2024
Emprunts bancaires	64 274	85 335
Capital restant dû sur crédits-bails et locations	503	946
Emprunts et dettes financières diverses	588	362
Total des emprunts et dettes financières hors concours bancaires	65 365	86 643
Concours bancaires	2 787	12 164
Dettes financières brutes	68 151	98 807
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-38 780	-88 402
Dettes financières nettes	29 371	10 405

ÉVOLUTION DES EMPRUNTS ET DES DETTES FINANCIÈRES

	2024	Flux de trésorerie		Variation non cash		2025
		Souscription	Remboursement	Variation de périmètre	Autres variations	
Emprunts bancaires	85 335	11	-21 071	-	-	64 274
Capital restant dû sur crédits-bails et locations	946	-	-444	-	-	503
Emprunts et dettes financières diverses	362	269	-	-	-43	588
Dettes financières	86 643	280	-21 515	-	-43	65 365

	2023	Flux de trésorerie		Variation non cash		2024
		Souscription	Remboursement	Variation de périmètre	Autres variations	
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	152 668	-	-26 272	-41 062	-	85 335
Capital restant dû sur crédits-bails et locations	3 286	1 420	-955	-2 805	-	946
Emprunts et dettes financières diverses	1 138	50	-239	-338	-249	362
Dettes financières	157 092	1 470	-27 465	-44 205	-249	86 643

ÉCHÉANCE DES EMPRUNTS ET DES AUTRES DETTES FINANCIÈRES

	2025	2024
À moins d'1 an	19 114	21 718
N+2	16 782	19 107
N+3	12 866	16 355
N+4	8 285	12 866
N+5	3 625	8 285
À plus de 5 ans	4 692	8 313
Total	65 365	86 643

	2025	2024
Dettes financières brutes	68 151	98 807
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-38 780	-88 402
Dettes financières nettes	29 371	10 405
Total des capitaux propres	143 044	151 254
Ratio d'endettement net	21 %	7 %

20 AUTRES DETTES

	2025	2024
Dettes fournisseurs	43 266	42 596
Impôts différés passifs	1 207	1 709
Avances et acomptes	498	404
Clients créditeurs	4 855	3 604
Dettes sociales	11 611	11 221
Dettes fiscales	3 877	5 525
Autres dettes	164	1 894
Ecart de conversion passif	-	110
Dettes sur immobilisations	3 121	2 557
Produits constatés d'avance	352	143
Total	68 952	69 764

DÉCOMPOSITION DES EMPRUNTS ET DES AUTRES DETTES FINANCIÈRES ENTRE TAUX FIXE ET VARIABLE

	2025	2024
Emprunts et dettes financières à taux fixe	65 356	86 623
Emprunts à taux variable	9	20
Total	65 365	86 643

21 INFORMATIONS SECTORIELLES

Les secteurs opérationnels sont des composantes du Groupe qui exercent des activités. Leurs résultats opérationnels sont revus par le Directoire du Groupe (principal décisionnaire opérationnel) afin de mesurer les performances de chacun de ces secteurs et de permettre ainsi les prises de décision en matière d'allocation des ressources.

Les principaux indicateurs suivis sont le chiffre d'affaires (CA), le résultat d'exploitation (REX), le besoin en fonds de roulement (BFR) et l'endettement net.

Les informations présentées sont extraites du reporting interne du Groupe et les données financières par secteur opérationnel sont établies selon les mêmes règles que celles utilisées pour les états financiers consolidés.

Conformément aux dispositions du règlement ANC 2020-01 sur l'identification des secteurs opérationnels et après prise en compte des critères de regroupement, les secteurs présentés sont les suivants :

- Industrie du Béton,
- Menuiserie industrielle (France et Canada),
- Autres (comprenant la holding du Groupe, les activités à La Réunion et l'activité Charpente).

RÉSULTATS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL AU 31 DÉCEMBRE 2025 ET AU 31 DÉCEMBRE 2024

2025	Menuiserie	Béton	Autres	Groupe
Total Chiffre d'Affaires	219 245	132 767	36 424	388 436
Inter-Secteurs	-494	-188	-8 335	-9 017
Chiffre d'affaires	218 750	132 579	28 090	379 419
Résultat d'exploitation	5 701	-1 339	-4 224	138
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	-1 603	-3 290	-1	-4 894
Résultat financier	-2 746	-576	3 024	-298
Résultat exceptionnel	-282	-32	-2 416	-2 730
Impôt sur les bénéfices	-1 269	-646	1 941	26
Résultat net lié aux entités mises en équivalence	61	0	0	61
Résultat net de l'ensemble consolidé	-138	-5 883	-1 676	-7 697

Afin d'être en mesure de comparer les données, les chiffres de l'année fiscale 2024 ont été retraités en déduisant l'activité liée au négoce et à VM Guadeloupe.

2024 périmètre comparable	Menuiserie	Béton	Autres	Groupe
Total Chiffre d'Affaires	235 687	135 196	43 695	414 578
Inter-Secteurs	-3 281	-2 836	-5 235	-11 351
Chiffre d'affaires	232 406	132 361	38 460	403 227
Résultat d'exploitation	8 311	-1 141	-2 016	5 155
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	-1 603	-13 591	-2	-15 195
Résultat financier	-1 941	-364	1 183	-1 122
Résultat exceptionnel	-5 425	-196	33 810	28 188
Résultat net avant impôt de l'ensemble consolidé	-658	-15 292	32 975	17 026

2024 publié	Négoce	Menuiserie	Béton	Autres	Groupe
Total Chiffre d'Affaires	122 623	235 687	135 196	46 495	540 001
Inter-Secteurs	-364	-3 281	-2 836	-7 808	-14 288
Chiffre d'affaires	122 258	232 406	132 361	38 687	525 712
Résultat d'exploitation	-2 877	8 311	-1 141	-2 353	1 940
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	-465	-1 603	-13 591	-26	-15 684
Résultat financier	-1 032	-1 941	-364	1 719	-1 617
Résultat exceptionnel	-130	-5 425	-196	33 810	28 059
Impôt sur les bénéfices	-2	-1 393	-89	-178	-1 661
Résultat net lié aux entités mises en équivalence	0	24	0	0	24
Résultat net de l'ensemble consolidé	-4 505	-2 026	-15 381	32 972	11 060

ACTIFS ET PASSIFS SECTORIELS ET ACQUISITIONS D'ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2025 ET AU 31 DÉCEMBRE 2024

2025	Négoce	Béton	Menuiserie	Autres	Elimination inter-secteurs	Groupe
Stocks	0	5 385	25 510	9 816	0	40 711
Autres actifs	0	40 757	130 570	127 309	-38 375	260 262
Quote-part des sociétés mises en équivalence						0
Total actifs	0	46 142	156 080	137 125	-38 375	300 973
Total dettes		57 175	106 997	11 022	-38 091	137 103
Total acquisitions immobilisations corporelles et incorporelles	0	5 414	7 152	2 934	0	15 499

2024	Négoce	Béton	Menuiserie	Autres	Elimination inter-secteurs	Groupe
Stocks		5 043	25 255	9 644		39 941
Autres actifs		46 518	124 371	150 953	-19 016	302 825
Quote-part des sociétés mises en équivalence		-	-	-	-	0
Total actifs	0	51 561	149 626	160 596	-19 016	342 767
Total dettes		56 988	100 148	30 167	-18 732	168 571
Total acquisitions immobilisations corporelles et incorporelles	2 565	4 174	8 216	2 508	0	17 463

22 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	2025	2024
Indemnités assurances clients	-	692
Produits de cessions d'immobilisations	277	1 112
Transferts de charges	-	350
Production immobilisée	826	821
Production stockée	1 383	-1 509
Subventions	192	187
Autres produits divers	1 421	1 060
Reprises de provisions pour risques et charges	1 061	1 690
Reprises de dépréciations d'actifs	1 729	5 971
Autres produits d'exploitation	6 889	10 372

23 CHARGES LIÉES AUX AVANTAGES DU PERSONNEL

EFFECTIF MOYEN EN ETP (ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN) SUR LA PÉRIODE

La baisse des effectifs est essentiellement liée à la sortie des effectifs de l'activité Négoce au 30 avril 2024. En 2024, la part des salariés du Négoce dans les effectifs représentait 348 ETP.

	2025	2024
Effectifs ETP	1 689	2 034

PARTICIPATION, PLAN D'INTÉRESSEMENT ET PRIMES

Le Groupe comptabilise un passif et une charge au titre de la participation, des intéressements et des primes. Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation contractuelle ou si, du fait d'une pratique passée, il existe une obligation implicite.

	2025	2024
Traitements et salaires	-60 848	-76 839
Charges sociales	-24 821	-28 705
Intérimaires	-5 614	-5 655
Intéressement et participation	-2 550	-2 671
Charges de retraite	-825	-955
Total Charges liées aux avantages du personnel	-94 658	-114 826

INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Les indemnités de fin de contrat de travail sont dues lorsque l'entreprise met fin au contrat de travail d'un salarié. Le Groupe comptabilise ces indemnités lorsqu'il est manifestement engagé à mettre fin au contrat de travail.

COÛTS MÉDICAUX

Le Groupe n'a pas d'obligation au titre des coûts médicaux.

24 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	2025	2024
Charges externes	-80 519	-101 395
Créances irrécouvrables	-1 186	-1 470
VNC des immobilisations cédées	-86	-372
Redevances	-853	-672
Autres charges	-10	-527
Autres charges d'exploitation	-82 654	-104 436

25 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

	2025	2024
Dotations aux amortissements	-14 810	-17 294
Dot./dép. des stocks	-546	-4 677
Dot./dép. des créances clients	-1 057	-2 670
Autres dot. aux prov. d'exploitation	-1 238	-1 420
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-17 650	-26 061

26 CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

	2025	2024
Dividendes	-	-
Produits de cessions de titres	-	-
Gains de change	1	4
Escomptes obtenus	236	289
Autres produits financiers	1 733	3 203
Produits financiers	1 970	3 496
Charges d'intérêts	-1 139	-1 755
Charges d'intérêts sur engagements retraite	-410	-407
VNC des titres cédés	-	-
Pertes de change	-2	-1
Escomptes accordés	-257	-306
Autres charges financières	-459	-2 645
Charges financières	-2 268	-5 113
Charges et produits financiers	-298	-1 617

27 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 appliquent pour la première fois le nouveau règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Cette évolution constitue un changement de méthode dont l'impact est notamment la limitation de l'utilisation de la rubrique exceptionnelle aux événements inhabituels et majeurs.

Le résultat exceptionnel comprend les coûts de restructuration et les coûts relatifs aux mesures d'adaptation des effectifs.

	2025	2024
Plus-value « brute » de cession de l'activité Négoco de matériaux	0	37 749
Plus-value « brute » de cession de VM Guadeloupe	0	540
Coûts annexes liés aux cessions de l'activité Négoco de matériaux et de VM Guadeloupe	-128	-2 981
Cessions d'immobilisations	0	31
Coûts liés au plan d'adaptation du Groupe	-2 602	-6 226
Dépenses projets CEGID & D365	0	-577
Dépréciation et amortissement exceptionnel	0	-327
Autres charges & produits	0	-151
Charges et produits exceptionnels	-2 730	28 059

Le résultat exceptionnel 2025 est principalement constitué :

- des coûts engagés dans le cadre de la cession de l'activité de Négoco de matériaux et de VM Guadeloupe pour -0,1 M€,
- des coûts liés au plan d'adaptation du Groupe qui se décomposent de la façon suivante :
 - des coûts de licenciement nets des reprises de provisions pour restructuration constituées à fin 2024 pour +1,2 M€,
 - des coûts de départs des salariés n'ayant pas fait l'objet d'une provision à fin 2024 pour -1,7 M€,
 - des honoraires de conseil et d'accompagnement liés au plan d'adaptation pour -0,6 M€,
 - de l'impact de la fermeture de sites (frais de remise en état, moins-value de cessions des actifs, etc.) pour -1,6 M€.

S'agissant du résultat exceptionnel 2024, les produits et charges suivants constituent des éléments du résultat exceptionnel conformes à la nouvelle définition apportée par le règlement ANC n°2022-06 :

- la plus-value « brute » de cession de l'activité Négoco de matériaux pour +37,7 M€,
- la plus-value « brute » de cession de VM Guadeloupe pour +0,5 M€,
- les coûts annexes liés aux cessions de l'activité Négoco de matériaux et de VM Guadeloupe pour -3,0 M€,
- les coûts liés au plan d'adaptation du Groupe pour -6,2 M€.

La décomposition du résultat exceptionnel par activité est la suivante :

Charges et produits exceptionnels ventilés par activité	2025	2024
Négoco	0	-130
Menuiserie	-81	-5 425
Béton	-32	-196
Autres	-2 617	33 810
Total Groupe	-2 730	28 059

28 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

	2025	2024
Impôts courants	-485	-2 199
Impôts différés	511	538
Total Impôts	26	-1 661

L'impôt sur le résultat du Groupe est différent de l'impôt théorique qui ressortirait du taux d'imposition réel applicable aux résultats des sociétés consolidées en raison des éléments suivants :

	2025	2024
Résultat net consolidé des sociétés intégrées	-7 698	11 060
Impôts courants et différés	26	-1 661
Résultat avant impôts	-7 724	12 721
Déficits des filiales n'ayant pas généré d'impôts différés	807	1 243
Reports déficitaires utilisés non reconnus précédemment	-155	-423
Quote-part taxable des plus-values de cession de titres	-	6 781
Crédit d'impôt recherche	-173	-176
Différences permanentes	4 094	-15 094
Résultat fiscal consolidé	-3 149	5 053
IS au taux normal en vigueur	-164	-1 761
Réductions d'impôts diverses	191	99
Total impôts de l'exercice	26	-1 661

29 RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence de 61 k€ concerne les résultats de la société MENREC détenue à hauteur de 24,75 %.

30 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, hors actions propres rachetées par la société. Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré

d'actions en circulation, du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif. La société ne possède pas d'instrument ayant un effet potentiellement dilutif.

RÉSULTAT

	2025	2024
Résultat net part du Groupe utilisé pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action	-7 766	10 931

RÉSULTAT PAR ACTION

En €	2025	2024
Résultat de base	-2,71	3,81
Résultat dilué	-2,71	3,81

NOMBRE D'ACTIONS

	2025	2024
Nombre d'actions composant le capital	2 993 643	2 993 643
Actions propres retraitées en fonds propres	-131 800	-125 748
<i>dont actions attribuées aux opérations de croissance externe</i>	-128 966	-123 242
<i>dont contrat liquidité</i>	-2 834	-2 506
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	2 861 843	2 867 895
Effet de dilution	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation utilisé pour le calcul du résultat dilué	2 861 843	2 867 895

31 DIVIDENDE VERSÉ PAR ACTION

	2025	2024
Nombre d'actions composant le capital	2 993 643	2 993 643
<i>dont actions propres au moment du paiement</i>	NA	152 893
<i>dont actions propres ouvrant droit à dividendes</i>	NA	2 840 750
Montant total du dividende versé (en €)	0	5 397 425
Dividende par action versé (en €)	0,00	1,90

32 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements hors bilan donnés	Engagements hors bilan donnés	2025	2024
Engagements liés au périmètre du Groupe	Engagements de prise de participations		
Engagements liés au financement	Garanties financières données (cautions, ...)	44 569	57 223
Engagements liés aux activités opérationnelles	Autres engagements liés aux activités opérationnelles		

Par ailleurs, le Groupe a accordé une garantie triennale au bénéfice du Groupe Samse dans le cadre de la cession des activités Négoce de matériaux, de travaux publics et de pierres naturelles.

33 OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS (HORS CHARGES SOCIALES)

	2025	2024
Rémunérations brutes et avantages en nature	877	1 005
<i>dont part fixe</i>	694	761
<i>dont part variable</i>	183	244
Indemnités de départ à la retraite	0	0
Indemnités de fin de contrat	81	0
Total	958	1 005

TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES

Les autres parties liées correspondent à des loyers d'un montant de 0,3 M€, facturés par des SCI à des conditions de marché et de règlement habituelles pour ce type de prestations. Ces SCI sont détenues majoritairement par des actionnaires du Groupe, ainsi que par des membres de la gouvernance.

34 TAUX DE CONVERSION

Taux en euros		Cours de clôture		Cours moyen annuel	
Pays	Unité monétaire	2025	2024	2025	2024
Canada	Dollar Canadien	0,621581	0,668986	0,633700	0,674807

35 LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Société consolidante					
HERIGE	85600	Montaigu-Vendée			
Sociétés intégrées			Méthode de consolidation	% contrôle	% intérêt
Industrie du Béton					
EDYCEM	85600	Montaigu-Vendée	IG	100,00	100,00
PRÉFA DES PAYS DE LOIRE (PPL)	85600	Montaigu-Vendée	IG	100,00	100,00
EDYCEM BÉTON	85600	Montaigu-Vendée	IG	100,00	100,00
BÉTON DU POHER	85600	Montaigu-Vendée	IG	70,00	70,00
BÉTON D'ILLE ET VILAINE (BIV)	85600	Montaigu-Vendée	IG	60,00	60,00
CH BÉTON	49440	Candé	IP	50,00	50,00
BÉTON DES OLNONES	85340	Olonne-sur-mer	IG	100,00	100,00
AUDOIN & FILS BETONS	33700	Mérignac	IG	100,00	100,00
Menuiserie industrielle					
FINANCIÈRE BLAVET	56920	Noyal-Pontivy	IG	100,00	100,00
FENE-TECH Inc.		Amqui	IG	100,00	100,00
ATLANTEM INDUSTRIES	56920	Noyal-Pontivy	IG	100,00	100,00
T.B.M.	56920	Noyal-Pontivy	IG	100,00	100,00
SCI DUCLOS	22120	Hillion	IG	100,00	100,00
MENREC	56500	Saint-Allouestre	ME	24,75	24,75
PORALU MENUISERIES	01460	Port	IG	100,00	100,00
PORALU BOIS	01460	Montréal-la-Cluse	IG	100,00	100,00
SCI CAPEPORT	01460	Port	IG	100,00	100,00
Autres					
INCOBOIS	85600	Montaigu-Vendée	IG	100,00	100,00
BTP SERVICES	97420	Le Port	IG	100,00	100,00
SOREPRO	97491	Saint-Denis	IG	100,00	100,00

IG : Intégration globale

IP : Intégration proportionnelle

ME : Mise en équivalence

FUSION DE SOCIÉTÉS

Aucune fusion n'est à signaler au titre de l'exercice fiscal 2025.

36 HONORAIRES COMMISSARIAT AUX COMPTES

	2025			2024		
	EY	Groupe Y Boisseau	Total	EY	Groupe Y Boisseau	Total
Commissariat aux comptes, certification des comptes, examen des comptes sociaux et consolidés						
HERIGE	49	39	89	48	37	86
Filiales intégrées globalement	89	99	187	93	104	196
Services autres que la certification des comptes						
HERIGE		0	0		0	0
Filiales intégrées globalement			0			0
Total audit	138	138	276	141	141	282
Autres prestations						
Juridique, fiscal et social			0			0
Autres			0			0
Total autres prestations	0	0	0	0	0	0
Total honoraires	138	138	276	168	168	282

37 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

> Simplification de l'organigramme juridique d'ATLANTEM et d'EDYCEM

- Au 1^{er} janvier 2026, l'intégralité des actions composant le capital social de la société FENE-TECH a été cédée par la société HERIGE à la société FINANCIERE BLAVET.
- Au 1^{er} janvier 2026, l'intégralité des actions composant le capital social de la société INCOBOIS a été cédée par la société ATLANTEM INDUSTRIES à la société HERIGE
- Au 28 février 2026, la société BETON DES OLLONNES, a été absorbée et fusionnée par la société EDYCEM BETON.

Comptes annuels 2025

HERIGE S.A.

BILAN HERIGE S.A.

Actif en K€	2025			2024
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	-	-	-	-
Frais d'établissement (II)	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	7 172	6 114	1 058	736
Fonds commercial (a)	114	114	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	2 226	-	2 226	1 224
Immobilisations corporelles				
Terrains	395	84	311	311
Constructions	336	313	23	26
Installations techniques, matériels et outillages industriels	21	21	-	-
Autres immobilisations corporelles	620	429	191	83
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	5	-	5	-
Immobilisations financières ⁽¹⁾				
Participations	53 940	13 774	40 166	40 982
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	4 404	1 296	3 108	3 371
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)	69 233	22 145	47 088	46 733
Stock et en cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	1	-	1	8
Créances ⁽²⁾				
Créances clients et comptes rattachés	1 995	-	1 995	1 192
Autres créances	45 149	-	45 149	15 018
Charges constatées d'avance	406	-	406	536
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres	387	-	387	1 259
Autres titres	-	-	-	-
Instruments financiers à terme et jetons détenus	35 000	-	35 000	60 113
Disponibilités	625	-	625	23 805
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	83 563	-	83 563	101 931
Frais d'émission des emprunts (V)	-	-	-	-
Primes de remboursement des emprunts (VI)	-	-	-	-
Écarts de conversion et différence d'évaluation actif - Actif (VII)	200	-	200	-
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	152 996	22 145	130 851	148 664

(a) dont 108 K€ dépréciation fonds de commerce

(1) dont part à moins d'un an

(2) dont à moins d'un an

Passif en K€	2025	2024
Capitaux propres		
Capital social	4 490	4 490
Primes d'émission, de fusion, d'apport	22 510	22 510
Réserve légale	449	449
Réserves réglementées	541	541
Autres réserves	42 814	42 814
Report à nouveau	50 604	5 902
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-1 671	44 703
Provisions réglementées	23	25
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	119 760	121 434
Provisions pour risques	489	953
Provision pour charges	127	532
TOTAL DES PROVISIONS (II)	616	1 485
Dettes financières		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 292	6 996
Emprunts et dettes financières divers ⁽¹⁾	3	15 177
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	902	1 080
Dettes fiscales et sociales	1 568	1 963
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	209	334
Autres dettes	2 501	85
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL DES DETTES⁽²⁾ (III)	10 475	25 635
Écart de conversion et différence d'évaluation passif- Passif (IV)	-	110
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+II+III+IV)	130 851	148 664

(1) dont emprunts participatifs

(2) dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

COMPTE DE RÉSULTAT HERIGE S.A.

Compte de résultat en K€	2025	2024
Produits d'exploitation		
Production vendue	8 878	8 861
Montant net du chiffre d'affaires	8 878	8 861
Production immobilisée	135	28
Subventions	-	-
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	9	675
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Autres produits	164	-
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	9 186	9 564
Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes ⁽¹⁾	6 912	5 779
Impôts, taxes et versements assimilés	170	197
Charges de personnel		
Salaires	3 526	3 747
Cotisations sociales	1 316	1 596
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	358	317
Dotations aux dépréciations sur immobilisations	-	-
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	-	-
Dotations aux provisions	32	11
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	-	-
Autres charges	155	155
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	12 469	11 802
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-3 283	-2 238
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	-	-
Produits financiers		
De participation ⁽²⁾	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé ⁽²⁾	-	-
Autres intérêts et produits assimilés ⁽²⁾	2 538	2 733
Reprises sur dépréciations et provisions	221	644
Différences positives de change	-	-
Produits des cessions d'immobilisations financières	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	-	-
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	2 759	3 377
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 461	10 548
Intérêts et charges assimilées ⁽³⁾	229	1 405
Différences négatives de change	-	-
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	9	9
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	1 699	11 962
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	1 060	-8 585
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-IV)	-2 223	-10 823
Produits exceptionnels (VII)	1 191	78 820
Charges exceptionnelles (VIII)	2 626	22 803
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-1 435	56 017
Participation des salariés aux résultats (IX)	247	507
Impôts sur les bénéfices (X)	-2 234	-16
TOTAL DES PRODUITS (I+II+V+VII)	13 136	91 761
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	14 807	47 058
BÉNÉFICE ou PERTE	-1 671	44 703

(1) Y compris : redevances de crédit-bail mobilier, redevances de crédit-bail immobilier

(2) Dont produits concernant les entités liées : 474 K€

(3) Dont intérêts concernant les entités liées : -479 K€

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX D'HERIGE S.A.

1 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Les états financiers ci-après sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

MISE EN OEUVRE DU PROJET D'ADAPTATION DU GROUPE

Face à la baisse inédite et durable des marchés de la construction neuve et de la rénovation, HERIGE a annoncé le 3 décembre 2024 s'engager dans un projet de transformation visant à adapter son organisation afin de renforcer sa performance opérationnelle et préserver sa compétitivité.

MOUVEMENTS DE TITRES DE PARTICIPATION

Sur l'exercice 2025, HERIGE SA n'a acquis ni cédé aucun titre.

ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Au 31 décembre 2025, le cours de l'action s'établit à 22,30 € contre 23,70 € au 31 décembre 2024.

2 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

RÈGLES GÉNÉRALES

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règlement ANC n°2014-03 relatif au PCG, modifié par les règlements ANC n°2015-06, ANC n°2016-07, ANC n°2018-01, ANC n°2020-09 et ANC n°2022-06).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 appliquent pour la première fois le nouveau règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Cette évolution constitue un changement de méthode comptable en raison de la modification de la réglementation comptable dont les principaux impacts sont la disparition de la mécanique du transfert de charge et la limitation de l'utilisation de la rubrique exceptionnelle aux événements inhabituels et majeurs.

Les changements de méthodes comptables induits par l'application de ce nouveau règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application (exercice 2025) uniquement et non de manière rétrospective. En revanche, étant donné que la colonne comparative (exercice 2024) est présentée selon les nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat prévus par le règlement et que ceux-ci diffèrent de ceux applicables avant son entrée en vigueur, des modifications de présentation ont été opérés dans la colonne comparative 2024, dans le seul objectif de se conformer à ces nouveaux modèles. Ces modifications de présentation ne constituent pas un retraitement de la colonne 2024, il n'est pas fourni de comptes pro-forma.

Nous vous présentons ci-après une note explicative des principaux reclassements effectués dans la colonne comparative pour l'exercice 2024 afin de respecter les nouveaux modèles :

- regroupement des charges et produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes, sur les deux lignes « Produits exceptionnels et charges exceptionnelles ». Les montants inscrits en 2024 sont montrés sans être réappréciés dans leur qualification,

- reclassements et regroupements entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, notamment les charges constatées d'avances sont présentées parmi les éléments constituant la rubrique des « créances »,

- reclassements liés à la suppression de la technique des transferts de charges : les transferts de charges d'exploitation 2024 sont présentés dans la colonne comparative 2024 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ».

- en 2025, les transferts de charges ont été comptabilisés en chiffre d'affaires.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont composées essentiellement de logiciels amortis en linéaire sur trois à sept ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, y compris les frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les éléments de l'actif immobilisé font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la nature et les conditions probables d'utilisation des biens.

Les taux et les durées généralement retenus sont les suivants :

Terrains		
Agencements et aménagements des terrains	10 ans	Linéaire
Constructions		
Constructions structure	30 ans	Linéaire
Constructions toiture	20 ans	Linéaire
Agencements et aménagements des constructions	10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériel et outillage		
Matériel et outillage industriels	3 à 5 ans	Linéaire
Autres immobilisations corporelles		
Matériel de transport	3 à 4 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	Linéaire
Mobilier	3 à 10 ans	Linéaire

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VMP

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute des titres. La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette et des perspectives de rentabilité revues annuellement.

Les perspectives de rentabilité sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Lorsque la quote-part de la société dans les capitaux propres des participations est négative et si la situation le justifie, les autres actifs sont dépréciés (comptes courants).

ACTIONS AUTODÉTENUES

Les actions HERIGE autodétenues sont inscrites en « valeurs mobilières de placement » lorsque ces titres sont destinés à couvrir des plans d'options d'achat et d'attributions d'actions de performance. A contrario, les autres actions autodétenues sont classées en « autres titres immobilisés ». Pour les plans jugés exerçables (valeur de marché de l'action supérieure au prix d'exercice de l'option) pour lesquels une sortie de ressources est probable, les actions correspondantes sont classées dans

un compte spécifique « valeurs mobilières de placement ». Lorsque la valeur de marché des actions devient inférieure à leur prix d'acquisition, une provision pour risque est enregistrée, du montant de la différence. Ces actions sont attribuées à des salariés du Groupe. Quand la provision enregistrée concerne des salariés des filiales d'HERIGE, elle est refacturée aux sociétés en question par le biais d'une convention de refacturation.

CHARGE RELATIVE AUX PLANS D'OPTIONS ET D'ATTRIBUTIONS D'ACTIONS DE PERFORMANCE

La charge relative aux plans d'options et d'attributions d'actions de performance portant sur des actions HERIGE est répartie de manière linéaire sur la période d'acquisition des droits par les employés.

Cette charge correspond :

- pour les plans d'options d'achat, à la différence entre la valeur en portefeuille, nette de dépréciation, des actions affectées à ces plans et le prix d'exercice correspondant s'il est inférieur,
- pour les plans d'attributions d'actions de performance, à la valeur en portefeuille des actions affectées à ces plans.

Les plans de souscriptions d'actions ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'une charge.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

OPÉRATIONS EN DEVICES

Les dettes et créances libellées en devises sont converties aux taux en vigueur au 31 décembre. L'écart de conversion qui en résulte est inscrit au bilan sous la rubrique « Ecart de conversion ». Les pertes de change latentes sont provisionnées en totalité,

sauf dans les cas où ces pertes sont compensées par des gains de change latents constatés sur des créances et dettes ou des engagements hors bilan exprimés dans les mêmes devises et dont les termes sont suffisamment proches.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

INTÉGRATION FISCALE

HERIGE forme avec les filiales ci-dessous un groupe d'intégration fiscale tel que défini par l'article 223 A du Code Général des Impôts (CGI) :

- SAS ATLANTEM INDUSTRIES,
- SAS TBM,
- SAS EDYCEM,
- SAS FINANCIÈRE BLAVET,
- SAS EDYCEM BÉTON,
- SAS PRÉFA DES PAYS DE LOIRE,
- SAS INCOBOIS,
- SAS PORALU BOIS,
- SAS PORALU MENUISERIES,
- SAS AUDOIN.

HERIGE est redevable vis-à-vis du Trésor public de l'impôt calculé sur la somme des résultats fiscaux des sociétés intégrées.

L'économie d'impôt résultant de l'écart entre la charge d'impôt du Groupe fiscal et la charge d'impôt des sociétés bénéficiaires est comptabilisée en produits sur l'exercice.

3 NOTES ANNEXES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Ces états financiers sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES BRUTES

	2024	Immobilisations acquises Reclassement	Immobilisations sorties	2025
Immobilisations incorporelles	7 877	1 646	-11	9 512
Terrains et agencements	395	-	-	395
Constructions et agencements	336	-	-	336
Installations techniques, matériel et outillage	21	-	-	21
Autres immobilisations corporelles	468	152	-	620
Immobilisations en cours	-	5	-	5
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	1 220	157	-	1 377
Total immobilisations	9 097	1 803	-11	10 889

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	Durée amortissement	Mode amortissement	2024	Dotations	Reprises	2025
Immobilisations incorporelles	1 à 7 ans	Linéaire	5 809	311	-	6 120
Terrains et agencements	10 ans	Linéaire	84	-	-	84
Constructions et agencements	10 à 30 ans	Linéaire	310	3	-	313
Installations techniques, matériel et outillage	3 à 5 ans	Linéaire	21	-	-	21
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans	Linéaire	385	44	-	429
Immobilisations corporelles			800	47	-	847
Total amortissements			6 609	358	-	6 967

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES BRUTES

	2024	Immobilisations acquises Reclassement	Immobilisations sorties	Reclassement	2025
Titres de participation	53 940	-	-	-	53 940
Autres immobilisations financières	4 338	593	-527	-	4 404
<i>dont dépôts et cautionnements</i>	-	-	-	-	-
<i>dont actions propres</i>	3 966	129	-	-	4 095
<i>dont actions propres contrat liquidité</i>	64	235	-238	-	61
<i>dont autres créances immobilisées contrat liquidité</i>	40	229	-235	-	34
<i>dont autres créances immobilisées actions propres</i>	268	-	-54	-	214
<i>dont mali de fusion sur titres</i>	-	-	-	-	-
Immobilisations financières	58 278	593	-527	-	58 344

Les actions propres et le contrat liquidité sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

	Nombre		Prix moyen d'acquisition	Cours au 31/12/2025	Montant (K€)	
	2024	2025	(€)	(€)	Total	Dépréciation
Actions propres autres (attribution des actions en opérations de croissance externe)	123 242	128 966	31,75	22,30	4 095	1 296
Actions propres contrat liquidité	2 506	2 834	21,47	22,30	61	-
Autres créances immobilisées - Contrat liquidité	-	-	-	-	34	-
Autres créances - Actions propres autres	-	-	-	-	214	-

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

	2024	VMP acquises	VMP sorties	Reclassement	2025
Actions propres employés affectées plans déterminés ⁽¹⁾	1 074	-	-793	106	387
Actions disponibles pour employés	185	-	-	-185	-
Actions propres	1 259	-	-793	-79	387

(1) Actions détenues conformément aux décisions de l'Assemblée Générale du 23 mai 2025.

Les actions propres sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

	Nombre		Prix moyen d'acquisition	Cours au 31/12/2025	Montant (k€)		
	2024	2025	(€)	(€)	Total	Provision ⁽¹⁾	Dépréciation
Actions propres employés affectées plans déterminés	42 626	15 488	24,97	22,30	387	284	-
Actions disponibles pour employés	8 000	-	-	22,30	-	-	-

(1) Une provision pour risque de 284 K€ a été constatée pour couvrir les moins-values liées à l'attribution d'actions gratuites.

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

	2024	2025	Ventilation		
			-1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Créances clients	1 192	1 995	1 995	-	-
Autres créances	15 018	45 149	45 149	-	-
<i>dont personnel et comptes rattachés</i>	3	1	1	-	-
<i>dont État - impôts et taxes</i>	1 868	1 703	1 703	-	-
<i>dont Groupe et associés</i>	12 586	43 092	43 092	-	-
<i>dont débiteurs divers</i>	561	353	353	-	-
Charges constatées d'avance	536	406	406	-	-
Total	16 746	47 550	47 550	-	-

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

	2025	2024
Résultat net	-1 671	44 703
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	-	-
Dotations nettes des reprises aux amortissements, dépréciations et provisions	631	11 459
Plus value de cession	120	-59 892
Quote part des subventions virées au compte de résultat	-	-
Marge brute d'autofinancement	-920	-3 730
Variation de besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-1 456	1 026
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-2 375	-2 704
Acquisitions d'immobilisations	-2 154	-2 173
Produits des cessions d'immobilisations	489	79 295
Variation des dettes sur immobilisations	793	274
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-871	77 396
- Dividendes versés aux actionnaires	-	-5 397
+ Augmentation de capital	-	-
+ Emission d'emprunts	-	-
- Remboursement d'emprunts	-1 703	-1 944
Variation d'actions propres	-161	-899
Incidence de la variation des comptes courants	-43 185	16 752
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-45 049	8 512
Variation de trésorerie	-48 296	83 204
Trésorerie d'ouverture	83 918	714
Trésorerie de clôture	35 622	83 918
Variation de trésorerie	-48 296	83 204

INFORMATIONS SUR LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total capitaux propres
Situation au 31 décembre 2023	4 490	22 510	53 364	1 739	207	82 310
Affectation résultat 2023	-	-	1 739	-1 739	-	-
Variation de capital	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-5 397	-	-	-5 397
Résultat de l'exercice	-	-	-	44 703	-	44 703
Provisions réglementées	-	-	-	-	-182	-182
Situation au 31 décembre 2024	4 490	22 510	49 706	44 703	25	121 434
Affectation résultat 2024	-	-	44 703	-44 703	-	-
Variation de capital	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-1 671	-	-1 671
Provisions réglementées	-	-	-	-	-2	-2
Situation au 31 décembre 2025	4 490	22 510	94 408	-1 671	23	119 760

ÉTAT DES PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	2024	Dotations	Reclassement	Reprises utilisées	Reprises sans objet	2025
Provisions réglementées						
Amortissements dérogatoires	25	-	-	-2	-	23
Total des provisions réglementées	25	-	-	-2	-	23
Provisions pour risques et charges						
Sur valorisation des stock-options ⁽¹⁾	953	112	-	-781	-	284
Médailles du travail	5	-	-	-1	-	4
Pertes de change	-	200	-	-	-	200
Litiges	-	5	-	-	-	5
Divers	177	28	-	-122	-	82
Provision pour restructuration	350	-	-	-309	-	41
Total des provisions pour risques et charges	1 485	345	-	-1 214	-	616
Dépréciations						
Titres de participation ⁽²⁾	12 957	816	-	-	-	13 773
Immobilisations incorporelles	108	-	-	-	-	108
Immobilisations financières	967	333	-	-4	-	1 296
Actions disponibles pour employés ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-
Créances diverses	-	-	-	-	-	-
Total des dépréciations	14 032	1 149	-	-4	-	15 177
Total provisions	15 542	1 494	-	-1 220	-	15 816
Dotations et reprises d'exploitation	-	33	-	-9	-	-
Dotations et reprises financières	-	1 461	-	-221	-	-
Dotations et reprises exceptionnelles	-	-	-	-990	-	-

(1) Voir note « État des immobilisations financières » ci-avant

(2) Les mouvements sur les dépréciations des titres de participation de l'exercice concernent FENE-TECH Inc (+816 k€).

ÉCHÉANCES DES DETTES

	2024	2025	Ventilation		
			-1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 996	5 292	1 608	3 684	-
Emprunts et dettes financières divers	-	3	3	-	-
Groupe et associés	15 177	2 497	2 497	-	-
Dettes fournisseurs	1 080	902	902	-	-
Dettes fiscales et sociales	1 963	1 568	1 568	-	-
Dettes sur immobilisations	334	209	209	-	-
Autres dettes	85	4	4	-	-
Total	25 635	10 475	6 791	3 684	-

Les emprunts et financements d'exploitation sont principalement calculés avec des taux fixes. Il n'existe plus de contrats de couverture depuis janvier 2016.

CHARGES ET PRODUITS - RÉGULARISATIONS - CHARGES À PAYER

	2025	2024
Charges à payer		
Emprunts et dettes financières diverses	3	4
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	495	547
Dettes fiscales et sociales	1 177	1 413
Dettes sur immobilisations	48	1
Autres dettes	-	64
Total charges à payer	1 723	2 029
Produits à recevoir		
Clients et comptes rattachés	810	285
Autres créances	2	11
Total produits à recevoir	812	296
Charges constatées d'avance	406	536
Produits constatés d'avance	-	-

TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION

Depuis le 1^{er} janvier 2025, le règlement ANC 2022-06 a supprimé la possibilité d'utiliser les comptes 79-Transfert de charges.

En 2024, la rubrique « Transfert de charges » de la société comprend principalement des rétrocessions de factures reçues au nom du Groupe mais concernant les filiales d'HERIGE.

	2025	2024
Rétrocessions assurances	-	214
Rétrocessions de mise à disposition de moyens	-	-
Rétrocessions de locations de logiciels	-	72
Rétrocessions sous-traitance informatique	-	57
Rétrocessions d'honoraires	-	192
Rétrocessions de taxes foncières	-	64
Rétrocessions diverses	-	52
Total	-	651

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 appliquent pour la première fois le nouveau règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Cette évolution constitue un changement de méthode dont l'impact est notamment la limitation de l'utilisation de la rubrique exceptionnelle aux événements inhabituels et majeurs.

	2025	2024
Produits exceptionnels		
Reprise amortissements dérogatoires	2	182
Reprises de provisions pour risques et charges	-	-
Reprise provision restructuration	987	-
Autres produits exceptionnels	-	-
Transfert de charges exceptionnelles	202	151
Prix de cession de l'immobilier cédé	-	4 537
Prix de cession des immobilières financières cédées	-	73 950
Total des produits exceptionnels	1 191	78 820
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles diverses de restructuration	2 626	3 321
Valeur nette comptable de l'immobilier cédé	-	410
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées	-	17 890
Valeur nette comptable des immobilisations corporelles cédées	-	40
Dotations provision restructuration	-	1 142
Total des charges exceptionnelles	2 626	22 803

Les produits exceptionnels sont principalement constitués en 2025 :

- de la reprise de provision des charges de restructuration à hauteur de 0,3 M€,
- de la reprise de provision concernant les actions gratuites 2024 attribuées dans le cadre de la cession du négoce à hauteur de 0,7 M€,
- de la refacturation des honoraires de restructuration à la branche menuiserie à hauteur de 0,2 M€.

Les charges exceptionnelles sont principalement constituées en 2025 :

- de dépenses projets liées aux évolutions de périmètre du Groupe à hauteur de 0,8 M€,
- de dépenses liées au projet d'adaptation à hauteur de 1,8 M€.

Les produits exceptionnels sont principalement constitués en 2024 :

- de la cession des titres de participation de l'activité négoce pour 73,5 M€ et de VM Guadeloupe pour 0,4 M€,
- de la cession de l'immobilier à SAMSE pour 4,5 M€.

Les charges exceptionnelles sont principalement constituées en 2024 :

- de dépenses projet associées au déploiement de l'ERP Finance Groupe CEGID à hauteur de -0,5 M€,
- de dépenses projets liées aux évolutions de périmètre du Groupe à hauteur de -2,6 M€,
- de la valeur nette comptable des titres de participation de l'activité négoce pour 17,0 M€ et de VM Guadeloupe pour 0,8 M€.

VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	Compte de résultat	Réintégrations	Déductions	Bases	Impôt
				Total	
Résultat courant	-2 223	1 170	-450	-1 502	-376
Résultat exceptionnel	-1 435	-	-584	-2 019	-505
Intéressement et participation	-247	-	-299	-546	-136
Plus-values long terme	-	-	-	-	-
Produit lié à l'intégration fiscale	-	50	-	50	13
Déduction liée à l'intégration fiscale	-	-	-	-	-
Total	-3 905	1 220	-1 332	-4 017	-1 005
Annulation de l'IS du fait du déficit d'ensemble					1 005
Contribution sociale	-	-	-	-	-
Impôt réel des filiales intégrées	-	-	-	-	-
Crédits d'impôt recherche	-	-	-	-	-173
Crédits d'impôt mécénat	-	-	-	-	-187
Crédits d'impôt famille	-	-	-	-	-4
Montant total de l'impôt à payer					-364
Montant de l'impôt reversé par les filiales intégrées					-1 870
Autres produits et charges d'impôts					-
Montant de l'impôt net comptable					-2 234

SITUATION FISCALE LATENTE

Décalages temporaires	Base au 31 décembre 2024	Variation	Base au 31 décembre 2025	Impôt théorique (25,00 %)
Ecart de conversion passif	110	-110	-	-
Participation	300	-300	-	-
Provision perte de change	-	200	200	50
Total	410	-210	200	50

ENGAGEMENTS FINANCIERS

	2025	2024
Engagements donnés		
Effets escomptés non échus	-	-
Avals et cautions	43 952	55 835
Nantissements de titres de participation	-	-
Autres	-	-
Total des engagements donnés	43 952	55 835
Engagements reçus		
Avals, cautions et garanties	-	-
Autres engagements reçus	-	-
Total des engagements reçus	-	-
Autres engagements		
Montant des engagements en matière de retraite	766	686
Total des autres engagements	766	686

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés mais inscrits en engagements hors bilan. Ils sont évalués selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées sur la base des conventions collectives en vigueur.

	2025	2024
Taux d'actualisation	3,90 %	3,40 %
Taux d'augmentation future des salaires		
Cadres	1,50 %	3,50 %
Non cadres	1,00 %	3,00 %

L'estimation de ces engagements a été réalisée par un actuair indépendant, en fonction des hypothèses ci-après et en appliquant l'étalement des gains et pertes résultant des modifications d'hypothèse et/ou de la différence entre les résultats estimés et effectifs, selon la méthode du corridor.

IDENTITÉ DES SOCIÉTÉS MÈRES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés

Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale

Nom	HERIGE
Siège	BX TWO - 10 Rue Augustin Fresnel PA de la Bretonnière 85600 MONTAIGU-VENDÉE
N° d'identification si entité française	Siret 54555016200097

OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ET LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE

La société HERIGE n'a pas identifié de transactions significatives non conclues aux conditions normales de marché réalisées avec ses principaux actionnaires et les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance.

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

En 2025 la société HERIGE n'a pas financé d'heures de formation au titre des comptes personnels de formation (CPF).

CRÉDIT BAIL

Il n'y a plus de contrat de crédit-bail en cours au 31 décembre 2025.

INFORMATIONS SOCIALES

Effectif moyen réparti par catégorie socioprofessionnelle :

Effectif moyen	2025	2024
Employés, techniciens, agents de maîtrise	10	10
Cadres et ingénieurs	29	30
Total	39	40

Rémunérations allouées aux membres des organes de Direction :

	2025	2024
Rémunération brute globale des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance	951 K€	996 K€

PLAN D'OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTIONS D'ACTIONS

	Plan 2017
Date de l'Assemblée Générale	23/05/2014
Date du Directoire	25/01/2017
Nombre d'options attribuées aux mandataires	12 500
Nombre d'options attribuées aux salariés	-
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou acquises	12 500
Point de départ d'exercice des options	25/01/2019
Date d'expiration	24/01/2025
Prix d'achat ou de souscription	26,80 €
Nombre d'options annulées ou résiliées	9 500
Nombre d'options levées	3 000
Nombre d'options restantes	-

ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Date d'attribution	Mai 2025	Décembre 2024	Avril 2024	Avril 2024	Février 2024	Avril 2023
Nombre d'actions attribuées à l'origine	5 050	3 688	7 050	18 800	3 688	9 400
Nombre d'actions annulées	-	-	300	-	-	100
Nombre d'actions exercées	-	-	-	18 800	3 688	9 300
Solde des actions gratuites au 31.12.2025	5 050	3 688	6 750	-	-	-
Période d'attribution	2 ans	1 an	2 ans	1 an	1 an	2 ans
Période de conservation	0 an	0 an	0 an	0 an	0 an	0 an

OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La société HERIGE n'a pas identifié de transactions avec les parties liées non conclues à des conditions normales de marché.

HONORAIRES COMMISSARIAT AUX COMPTES

Honoraires commissariat aux comptes En K€	EY		Groupe Y BOISSEAU		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Audit						
Commissariat aux comptes, certification des comptes, examen des comptes sociaux et consolidés	49	48	39	37	88	85
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	-	-	-	-	-	-
Total de l'audit	49	48	39	37	88	85
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement						
Juridique, fiscal et social	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total des autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-
Total	49	48	39	37	88	85

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

> Simplification de l'organigramme juridique d'ATLANTEM et d'EDYCEM

- Au 1^{er} janvier 2026, l'intégralité des actions composant le capital social de la société FENE-TECH a été cédée par la société HERIGE à la société FINANCIERE BLAVET.
- Au 1^{er} janvier 2026, l'intégralité des actions composant le capital social de la société INCOBOIS a été cédée par la société ATLANTEM INDUSTRIES à la société HERIGE

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiale : société détenue à plus de 50 %.

Participation : société détenue entre 10 % et 50 %.

	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu (% de contrôle)	Valeur comptable des titres détenus		Montants des prêts et avances consentis par la société	Montant des engagements donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société consolidante au cours de l'exercice (*)
			Brute	Nette					
Renseignements concernant les filiales (+50% du capital détenu par la société)									
SAS FINANCIÈRE BLAVET L'Herbergement	8 364	100,00 %	12 429	12 429	20 404	19 242	3 186	-1 679	-
SAS EDYCEM L'Herbergement	18 572	100,00 %	26 937	16 937	14 504	34	8 027	1 543	-
FENE-TECH Inc. Amqui - Québec	2 898	100,00 %	4 316	2 898	4 167	-	12 986	-153	-
SAS SOREPRO Saint-Denis	1 098	100,00 %	2 785	2 335	3 813	2 050	9 333	-587	-
SAS BTP SERVICES Le Port	7 050	100,00 %	7 453	5 548	-	1 839	10 434	711	-
A - Total des filiales	37 982		53 920	40 146	42 887	23 165	43 966	-166	-
Renseignements concernant les participations (10 à +50% du capital détenu par la société)									
	-		-	-	-	-	-	-	-
B - Total des participations	-		-	-	-	-	-	-	-
C - Total des filiales et des participations (A+B)	37 982		53 920	40 146	42 887	23 165	43 966	-166	-

RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En €	Date d'arrêté	2021	2022	2023	2024	2025
	Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Capital en fin d'exercice						
Capital social		4 490 465	4 490 465	4 490 465	4 490 465	4 490 465
Nombre d'actions						
- ordinaires		2 993 643	2 993 643	2 993 643	2 993 643	2 993 643
- à dividende prioritaire (sans droit de vote)		-	-	-	-	-
Nombre maximum d'actions à créer						
- par conversion d'obligations		-	-	-	-	-
Opérations et résultat de l'exercice						
Chiffre d'affaires HT		6 539 272	8 658 638	9 661 063	8 860 902	8 877 507
Résultat avant impôt, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions		-723 179	11 497 847	-1 259 581	56 444 704	-3 273 589
Impôt sur les bénéfices		-348 193	-284 022	-1 376 735	-16 441	-2 233 660
Participation des salariés		-	-	-	300	-
Dotations aux amortissements et provisions		719 076	1 240 951	846 706	11 458 973	631 090
Résultat net		163 079	13 418 816	1 738 786	44 702 611	-1 671 019
Résultat distribué ⁽¹⁾		5 388 557	5 388 557	5 687 922	-	-
Résultat par action						
Résultat après impôt, participation des salariés, avant dotations aux amortissements et provisions		-0,13	3,94	0,04	18,76	-0,35
Résultat après impôt, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions		0,05	4,48	0,58	14,93	-0,56
Dividende attribué ⁽¹⁾		1,80	1,80	1,90	-	-
Personnel						
Effectif moyen des salariés		29	33	33	32	38
Masse salariale de l'exercice		2 772 810	3 111 247	3 537 838	3 747 209	3 526 296
Sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)		1 187 727	1 256 809	1 453 435	1 595 153	1 315 310

(1) Montant incluant les actions d'autodétention

Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise



05

En application de l'article L225-68 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise, lequel contient l'ensemble des informations prévues aux articles L22-10-9 à L22-10-11 et L225-37-4 du Code de commerce, informations relatives à la composition, au fonctionnement et aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance, à la rémunération des mandataires sociaux, ainsi qu'aux éléments susceptibles

d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange. Ce rapport vous présente également nos observations sur le rapport de gestion du Directoire et sur les comptes de l'exercice.

Ce rapport a été rédigé en collaboration avec la Direction du Groupe et sa Direction financière et juridique, puis revu et commenté avec le Comité d'audit et des risques. Il a été approuvé par le Conseil de Surveillance dans sa séance le 27 mars 2026.

1 COMPOSITION, FONCTIONNEMENT ET CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La société HERIGE fonctionne sous la forme de société avec Directoire et Conseil de Surveillance depuis une décision des actionnaires du 5 juin 1998.

Le Conseil de Surveillance a adopté le code Middlednext comme référentiel de gouvernement d'entreprise, code publié le 17 décembre 2009 et révisé en septembre 2016 puis en septembre 2021, ainsi que les recommandations RSE 2024, qui complètent le Code de gouvernement d'entreprise, consultables sur le site de

Middlednext (www.middlednext.com). Conformément à la recommandation R22, le Conseil de Surveillance déclare avoir pris connaissance des points de vigilance qui figurent dans le code et en avoir fait la revue à l'occasion de l'établissement du présent rapport.

Toutes les recommandations du code ont été étudiées : la société s'y conforme ou apporte des explications circonstanciées.

LE DIRECTOIRE

> Composition et fonctionnement

Le Directoire est nommé pour une durée de quatre ans. Il est composé de deux membres : Monsieur Benoît HENNAUT, Président, et Madame Hélène DELAUNAY. Le 23 mai 2025, le Conseil de Surveillance a décidé de nommer Madame Hélène DELAUNAY en remplacement de Monsieur Stéphane JAN, membre du Directoire démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir jusqu'au prochain renouvellement du Directoire, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Le Directoire se réunit au moins une fois par trimestre pour établir un rapport à destination du Conseil de Surveillance, et aussi souvent que l'intérêt de la société le nécessite, sur convocation du Président.

Liste des mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2025 par chaque membre du Directoire :

Nom, Prénom	Société	Fonction
HENNAUT Benoît	SA HERIGE	Président du Directoire
	FENE-TECH Inc.	Président
	AIMCC	Vice-président
	EuPC	Président
	MEDEF Pays de la Loire	Administrateur
	FIB	Vice-président
	CERIB	Président
DELAUNAY Hélène	VALOBAT	Administrateur
	SA HERIGE	Membre du Directoire

Il est précisé que le contrat de travail de Monsieur Benoît HENNAUT en qualité de Directeur général de la société HERIGE a pris fin lors de sa nomination en qualité de Président du Directoire. En revanche, Madame Hélène DELAUNAY a conservé son contrat de travail en qualité de Directrice Administrative et Financière Groupe, le Conseil n'ayant pas estimé opportun d'y mettre fin du fait de l'exercice de fonctions effectives distinctes de son mandat social, ce en conformité avec la recommandation R18 du code Middlednext.

> Pouvoirs

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Toutefois, à titre de mesure interne non opposable aux tiers, le Directoire doit requérir :

- l'approbation du Conseil de Surveillance notamment sur la stratégie, la politique de financement, les budgets d'exploitation et d'investissements annuels qu'il définit,
- l'autorisation du Conseil de Surveillance pour réaliser certaines opérations dès lors qu'elles dépassent un certain seuil, telles que les cessions ou acquisitions d'immeubles, les cessions ou prises de participation, les souscriptions d'emprunt ou les investissements non prévus au budget, ainsi que les décisions affectant la propriété et l'usage des éléments incorporels et les décisions relatives aux cadres dirigeants de la société.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

> Composition

Le Conseil de Surveillance est composé, au 31 décembre 2025, de huit membres, figurant dans le tableau ci-après.

Nom, Prénom, fonction	Membre indépendant	Année de 1 ^{re} nomination	Échéance du mandat	Comité d'audit	Comité des rémunérations	Comité RSE	Expérience et expertise apportée
CAILLAUD Jérôme Président	Non	2006	2028	-	Membre	-	Dirigeant d'entreprise Membre familial
CAILLAUD Julien Membre provisoire <i>en remplacement de Laurent CAILLAUD</i>	Non	2026	2028	-	-	-	Dirigeant d'entreprise Membre familial
CAILLAUD Sébastien Membre	Non	2014	2028	Membre	-	-	Dirigeant cabinet d'expertise Comptable Membre familial
CHOTARD Nathalie Membre représentant les salariés	Non	2024	2027	-	-	-	Représentante des salariés Connaissance métier Menuiserie
FILOCHE Catherine Membre	Oui	2017	2026	Présidente	-	Membre	Cadre d'entreprise Experte en finances et immobilier
ROBIN Daniel Vice-président	Non	2017	2028	-	Membre	Membre	Ancien dirigeant du Groupe Connaissance métier Béton Membre familial
ROBIN Olivier Membre	Non	1998	2028	-	-	-	Dirigeant d'entreprise Membre familial
ROBIN-RAVENEAU Marie-Laure Membre	Non	2013	2028	-	Présidente	Membre	Cadre d'entreprise Membre familial

La durée du mandat est actuellement de trois exercices. Compte tenu de cette courte durée, le Conseil n'a pas jugé opportun de mettre en place un échelonnement des mandats.

Le Conseil de Surveillance compte trois femmes parmi ses membres.

Madame Catherine FILOCHE est membre indépendant du Conseil et remplit les cinq critères d'indépendance au sens du Code de gouvernance Middlednext.

Le Comité Social et Économique HERIGE, lors de sa réunion tenue le 12 septembre 2024, a désigné Madame Nathalie CHOTARD aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés pour une période de trois années, conformément aux dispositions statutaires.

La majorité des membres a acquis des expériences différentes et complémentaires dans le monde de l'entreprise permettant d'avoir un Conseil pluridisciplinaire.

Chaque proposition de nomination ou de renouvellement de mandat fait l'objet d'une résolution distincte permettant aux actionnaires de se prononcer librement sur la composition du Conseil de Surveillance, et les informations relatives à la biographie et à l'expérience des candidats et à la nomination ou au renouvellement sont mises en ligne sur le site Internet de la société préalablement à l'Assemblée, conformément à la recommandation R10.

Liste des mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2025 par chaque personne composant le Conseil de Surveillance

Nom, Prénom	Société	Fonction
CAILLAUD Jérôme	SA HERIGE	Président du Conseil de Surveillance
	SAS S.I.LUG	Président
	SARL IMMOBILIÈRE SAINT-GEORGES	Co-gérant
	SCI CAS COMANDANT	Co-gérant
	GLADEL INVEST	Président
	SCI CAGER	Gérant
	SC LEGACY	Gérant
CAILLAUD Julien En remplacement de Monsieur Laurent CAILLAUD	SA HERIGE	Membre du Conseil de Surveillance
	ROTURIER SAS	Président
	JUCAFI	Gérant
	BALERION	Co-gérant
CAILLAUD Sébastien	VAGHAR	Co-gérant
	SA HERIGE	Membre du Conseil de Surveillance
	SAS ACCIOR & Associés	Président
	SC FINANCIÈRE KEYSTONE	Gérant
	SARL ARCDEV	Gérant
CHOTARD Nathalie	SC SHARECA	Gérant
	SA HERIGE	Membre du Conseil de Surveillance
FILOCHE Catherine	SA HERIGE	Membre du Conseil de Surveillance
	SAS KERGALLEN	Directeur Général Associé
	SCI KERMARIA	Co-gérante
ROBIN-RAVENEAU Marie-Laure	SA HERIGE	Membre du Conseil de Surveillance
	SAS 8 OCTOBRE CONSEILS	Vice-présidente
	SAS HESTIA	Présidente
	SC SOFIMALO	Gérante
ROBIN Daniel	SA HERIGE	Vice-président du Conseil de Surveillance
	SAS SIROCO	Président
	SARL CONTACT PLUS	Gérant
	SC SOFIBAX	Gérant
	SCI ROLONNE	Gérant
	SCI DAMIRO	Gérant
	ICES A LA ROCHE SUR YON	Administrateur
MEDEF Vendée	Administrateur	
ROBIN Olivier	SA HERIGE	Membre du Conseil de Surveillance
	SARL MENUISERIE THIREAU	Gérant
	SAS ATELIER PEAU	Président
	SARL PROSTYL	Gérant
	SARL ELAIA GROUPE	Gérant
	SARL ALIOTH	Gérant
	SARL ATELIER SENAND	Gérant
	SARL SALINE	Gérant
	SARL MAHE	Gérant
	SARL ZEPHIR	Gérant
	SC LOC	Gérant

> Missions

Les missions du Conseil de Surveillance sont celles dévolues par la loi et par les statuts de la société. Ce Conseil a notamment pour mission principale le contrôle permanent de la gestion de la société faite par le Directoire. À cet effet, il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer tous documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission. Il nomme le Directoire, en désigne le Président et les éventuels Directeurs généraux et fixe leurs rémunérations. Il délivre les autorisations préalables à la conclusion de certaines opérations par le Directoire, conformément à l'article 16 des statuts de la société. Le Conseil de Surveillance présente à l'Assemblée Générale annuelle ses observations sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice.

Au cours de l'exercice 2025, le Conseil a notamment examiné et approuvé les comptes semestriels et annuels, les orientations stratégiques du Groupe, sa politique d'investissement et de développement, et délivré les autorisations nécessaires à certaines décisions du Directoire.

Le Conseil de Surveillance vérifie également annuellement la politique engagée en matière de diversité et d'équité au sein du Groupe, tant dans les instances dirigeantes qu'à chaque niveau hiérarchique de l'entreprise (recommandation R15).

> Fonctionnement

En conformité avec la recommandation R9 du code Middlednext, le Conseil de Surveillance s'est doté d'un règlement intérieur dont la dernière mise à jour a été approuvée le 26 mars 2021. Le règlement intérieur est consultable sur le site Internet de la société.

Conformément à la recommandation R1, chaque membre du Conseil est sensibilisé aux responsabilités et obligations qui lui incombent, notamment au moment de sa nomination, par la remise qui lui est faite du règlement intérieur rappelant l'ensemble des droits et devoirs des membres du Conseil, les modalités de fonctionnement de ce dernier, ainsi que les règles de déontologie qu'ils se doivent d'appliquer. Une attention particulière est portée aux situations de conflits d'intérêts et le Conseil a adopté, au cours de sa réunion du 1^{er} juillet 2022, une procédure de gestion des conflits d'intérêts, conformément à la recommandation R2. Les membres du Conseil sont également invités, pour chaque réunion du Conseil, à déclarer un éventuel conflit d'intérêts.

Il n'est pas fixé un nombre minimal d'actions à détenir pour les membres du Conseil, les statuts de la société ayant supprimé cette obligation en mai 2010, conformément aux dispositions légales.

LES COMITÉS SPÉCIALISÉS

> Comité d'audit et des risques

Missions/composition/fonctionnement

Le Conseil a constitué en son sein un Comité d'audit et des risques ayant pour missions principales :

- de suivre les questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. À cet effet, il suit le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité. Il examine les projets de comptes semestriels et annuels consolidés du Groupe, les comptes annuels de la société, la présentation de la Direction décrivant l'exposition aux risques et les engagements hors bilan significatifs du Groupe, ainsi que les options comptables retenues,

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige ou que la législation l'impose et au moins une fois par trimestre. Au cours de l'exercice écoulé, il s'est réuni à dix reprises. Le taux de participation moyen constaté au cours de ces réunions a été de 90 %. Par ailleurs, et conformément à la recommandation R6, les membres du Conseil échangent entre eux régulièrement et de manière informelle hors cadre des réunions.

Conformément à la recommandation R4, et selon les conditions spécifiées dans le règlement intérieur, les membres du Conseil reçoivent, préalablement aux réunions, les documents nécessaires à leur mission dans des délais suffisants, et des situations d'exploitation leur sont régulièrement envoyées. Ils sont également informés de tout événement affectant de manière significative la vie du Groupe et reçoivent les principaux communiqués de presse concernant HERIGE.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance sont établis à l'issue de chaque réunion et leur approbation est effectuée au cours du Conseil suivant.

Conformément à la recommandation R5 du code Middlednext, les membres du Conseil sont informés régulièrement de l'ensemble des nouvelles réglementations et directives, existantes ou à venir, impactant spécifiquement l'entreprise et son secteur d'activité.

Conformément à la recommandation R13, les membres du Conseil sont également invités chaque début d'année à s'exprimer, par le biais d'un questionnaire d'autoévaluation, sur le fonctionnement du Conseil, de ses Comités, et sur la préparation de ses travaux au cours de l'exercice écoulé. Une synthèse des avis donnés dans ces questionnaires a été présentée le 12 décembre 2025 par le Président du Conseil aux membres du Conseil de Surveillance.

> Censeurs

Les statuts de la société prévoient la possibilité pour le Conseil de Surveillance de nommer des censeurs pour une durée qu'il détermine lors de la nomination. Les censeurs prennent part aux délibérations avec voix consultative. Ils ne sont pas comptabilisés dans le calcul du quorum.

Aucun censeur n'est actuellement nommé au Conseil de Surveillance.

- de s'assurer de l'existence et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de l'audit interne, ainsi que de la gestion des risques les plus significatifs et de procéder au moins une fois par an, suite au renforcement de ses missions à ce titre, à une revue d'ensemble des principaux risques auxquels le Groupe peut être confronté dans le cadre de ses activités,
- d'assurer le suivi du contrôle légal des comptes consolidés annuels et semestriels du Groupe et des comptes annuels de la société, de veiller à l'indépendance des Commissaires aux comptes et, plus généralement, d'assurer le suivi de la réalisation de leurs missions.

Le Comité d'audit et des risques est composé, au 31 décembre 2025, de deux personnes :

Nom, prénom	Qualité	Membre indépendant	Compétences et expériences
FILOCHE Catherine	Présidente	Oui	Finances et gouvernance
CAILLAUD Sébastien	Membre	Non	Finances et comptabilité

Depuis le 25 mai 2018, la présidence a été confiée à Madame Catherine FILOCHE, membre indépendant, conformément à la recommandation R7 du code Middlednext.

Messieurs François et Martial CAILLAUD sont invités permanents.

Les membres ont à la fois des compétences en matière financière et comptable ou connaissent le secteur d'activité du Groupe. Leurs compétences et leurs parcours permettent au Comité de remplir sa mission avec l'expérience requise.

Le Comité d'audit et des risques s'est assuré de l'indépendance des Commissaires aux comptes. Des échanges nourris entre le Comité et les Commissaires ont eu lieu à l'occasion de l'établissement du rapport que ces derniers doivent présenter au Comité d'audit et des risques.

Le Comité a fait part au Conseil de Surveillance des résultats des travaux menés ; il a également expliqué au Conseil comment l'audit légal contribuait à l'intégrité du reporting financier et a précisé quel rôle il avait joué dans ce process. Les recommandations du Comité ont été suivies par le Conseil de Surveillance.

Intégrité du reporting financier

Le Groupe ne confie aucune mission autre que la certification des comptes à ses Commissaires aux comptes ; le Comité d'audit s'est assuré auprès de la Direction financière de l'absence de mission de cette nature.

Au cours du dernier exercice, le Groupe a procédé au renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société ERNST & YOUNG AUDIT, demeurant 3 Rue Emile Masson – 44019 NANTES CEDEX 01, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

Au cours de l'exercice 2025, le Comité d'audit et des risques a rencontré quatre fois les Commissaires aux comptes avec lesquels il a échangé sur le plan d'audit et sur les problématiques ou changements significatifs dans l'activité du Groupe.

Il a revu les comptes consolidés semestriels et annuels du Groupe, ainsi que les conditions dans lesquelles les cabinets ont procédé à la réalisation de leur mission.

Le Comité d'audit et des risques a interrogé les cabinets d'audit quant à une éventuelle inspection du H2A et a pris acte qu'ils n'avaient pas été contrôlés dans le cadre de leur mission pour le Groupe. Les Commissaires aux comptes ont également soumis au Comité leur rapport préalablement à l'émission de leur rapport définitif.

Le Comité d'audit et des risques a discuté avec les cabinets des points clés de l'audit et en particulier des pistes d'amélioration du dispositif de contrôle interne et du système comptable.

Le Comité d'audit et des risques s'est penché sur le process de reporting financier du Groupe et a fait part de ses remarques et recommandations afin de s'assurer de l'intégrité de ce reporting. Il s'est penché sur l'efficacité du système de gestion des risques et du dispositif de contrôle interne.

Principales activités du Comité au cours de l'exercice écoulé

Le Comité s'est réuni cinq fois au cours de l'année 2025, avec un taux de présence de 100 %, pour examiner les arrêtés de comptes, les travaux liés à la maîtrise des risques, au contrôle et à l'audit interne. Au cours de l'exercice, il s'est efforcé de répondre à sa mission d'assistance et d'information du Conseil de Surveillance. Après chaque réunion du Comité, il lui a fait part de ses travaux et synthèses et a émis des recommandations sur des points d'attention particuliers. Ces recommandations ont été débattues au sein du Conseil. Au-delà de ses missions principales, le Comité a fait un rapport au Conseil sur :

- le suivi des principales zones de risques et du système de contrôle interne : revue du budget de l'année, des cartographies des risques métiers, des principaux constats et recommandations issus des missions d'audit interne et revue des risques cyber et/ou liés aux systèmes d'information,
- le suivi des dispositifs de conformité : dispositifs de lutte contre la corruption (loi Sapin II) et de protection des données à caractère personnel (RGPD),
- le suivi de l'indépendance des Commissaires aux comptes,
- la revue des fraudes éventuelles,
- le suivi de la gestion de trésorerie et notamment des lignes bancaires.

> Comité des rémunérations et des nominations.

Ce Comité a pour mission de revoir et de proposer au Conseil de Surveillance les rémunérations fixes et variables des membres du Directoire et de certains responsables clés du Groupe. Ce Comité a également pour mission de proposer au Conseil de Surveillance la nomination et le renouvellement de ses membres, ainsi que de ceux du Directoire. Il s'est réuni à sept reprises au cours de l'exercice 2025 pour statuer notamment comme chaque année sur les modes de rémunération fixe et variable des membres du Directoire, l'anticipation des départs connus et le suivi de l'intégration des profils clés.

Par ailleurs, des travaux spécifiques ont concerné :

- le suivi de l'évolution du CODIR Menuiserie,
- l'évolution de la politique de rémunération variable (primes d'objectifs et intéressement),
- le suivi du projet d'adaptation (dont PSE Menuiserie) sur le plan social, financier et organisationnel,
- la politique salariale globale (NAO, inflation ...),
- le recrutement de dirigeants /membres codirs.

La question de la succession des dirigeants (recommandation R17) est également régulièrement mise à l'ordre du jour du Comité afin de réfléchir aux solutions à mettre en place en cas d'accident ou d'indisponibilité brutale.

Au 31 décembre 2025, les membres du Comité des rémunérations sont Madame Marie-Laure ROBIN-RAVENEAU, Présidente du Comité, Messieurs Jérôme CAILLAUD et Daniel ROBIN. Monsieur Benoît HENNAUT, Président du Directoire, et Monsieur Guillaume DE KERVENOËL, Directeur des ressources humaines, assistent également aux réunions. Monsieur Alain MARION est invité permanent depuis mai 2025. Monsieur Jean-Michel RENAUDEAU, membre du Comité stratégique de l'activité Menuiserie, est également invité permanent depuis décembre 2021.

> Comité Responsabilité Sociétale et Environnementale

En conformité avec la recommandation R8 du code Middlednext, un Comité RSE a été constitué au sein du Conseil de Surveillance en septembre 2020, composé de : Monsieur Daniel ROBIN, Madame Catherine FILOCHE, membre indépendant et Madame Marie-Laure ROBIN-RAVENEAU. Madame Caroline CAILLAUD a été nommée par le Conseil de Surveillance en tant que nouveau membre du comité RSE le 23 mai 2025. Monsieur Benoît HENNAUT, Président du Directoire, et Madame Caroline LUTINIER, Directrice RSE et communication, sont invités permanents.

Le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Caroline WEBER, Présidente du Comité RSE a pris fin le 23 mai 2025 suite au non-renouvellement de

son mandat. À date, il n'a pas été procédé à son remplacement. Ce Comité a pour principales missions d'examiner les engagements et les politiques développés par le Groupe en matière d'éthique, de responsabilité sociétale et environnementale, de la mise en œuvre de ces politiques et leurs résultats, et de formuler au Conseil de Surveillance tout avis ou recommandation. Il lui appartient dans ce cadre de s'assurer, en lien avec le Comité d'audit, de l'existence de dispositifs d'identification et de gestion des principaux risques liés à ces domaines de responsabilité et de la conformité avec les dispositifs légaux et réglementaires. Le Comité examine par ailleurs la politique du Groupe en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la démarche globale engagée en faveur de la parité. Il participe également, en lien avec le Comité des rémunérations et des nominations, aux réflexions sur la mise en œuvre de critères de RSE dans la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

Le comité RSE s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice 2025 avec un taux de participation de 85%. En complément, une réunion spécifiquement dédiée à la validation de la Déclaration de Performance Extra Financière a également été organisée. Les principaux thèmes abordés ont porté sur les actions et perspectives du Groupe en matière de RSE, sur l'analyse des indicateurs environnementaux et sociaux et les politiques mises en œuvre tout au long de l'année.

Le comité a partagé l'avancement des initiatives et des travaux menés au sein

du Groupe en matière de responsabilité sociétale. Les échanges ont porté sur le déploiement de la politique d'achats responsables, sur la mise en œuvre des leviers de la trajectoire carbone dans chacune des activités, ainsi que sur le suivi de la politique sociale et de ses indicateurs clés. Le comité a également examiné les évolutions réglementaires en cours et leurs impacts potentiels sur l'ensemble de ses métiers, afin de garantir une adaptation continue de ses pratiques et de ses dispositifs internes.

> Comités stratégiques de branche

Depuis 2015, des Comités stratégiques ont été constitués au sein des branches d'activité du Groupe, composés du Directoire et de membres actionnaires familiaux. Réunis au moins une fois par trimestre, leur rôle est consultatif et ils émettent des avis sans voix délibérative. Les Comités stratégiques permettent la remontée d'informations au niveau de la holding et s'assurent de la cohérence des choix stratégiques avec les résultats attendus et les équilibres financiers.

L'ouverture de ces Comités à des membres indépendants, souhaitée par les actionnaires familiaux, est effective depuis l'exercice 2020, chacun des Comités ayant accueilli au moins un membre externe indépendant expert dans le domaine d'activité de sa branche : Monsieur Jean-Michel RENAUDEAU pour l'activité Menuiserie et Monsieur Jean-Michel HAYÉ pour l'activité Béton.

2 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance est fondée sur l'allocation d'une rémunération dont la somme globale est fixée par l'Assemblée Générale et répartie entre ses membres à la discrétion du Conseil, selon le principe suivant : une partie fixe, avec un montant doublé pour les membres indépendants, et une partie variable en fonction de la présence des membres aux réunions du Conseil et des Comités spécialisés le cas échéant, conformément à la recommandation R12. La répartition peut également prendre en compte la réalisation de certaines missions spécifiques.

Le Président et le Vice-président du Conseil de Surveillance perçoivent également une rémunération fixée lors de leur nomination et révisée annuellement en fonction de l'évolution des prix à la consommation. Cette rémunération s'est élevée pour 2025 à 27 328 € pour le Président et à 18 771 € pour le Vice-président.

Les montants perçus sont mentionnés dans le tableau ci-dessous :

Membres du Conseil de Surveillance		Montants versés en 2025	Montants versés en 2024
Jérôme CAILLAUD	Rémunération de Conseil de Surveillance HERIGE	10 100	8 200
Jérôme CAILLAUD	Rémunération de Président de Conseil de Surveillance HERIGE	16 667	-
Jérôme CAILLAUD	Rémunération de Vice-président de Conseil de Surveillance HERIGE	7 323	18 200
Jérôme CAILLAUD	Rémunération de Comité Stratégique Négoce	-	3 000
Laurent CAILLAUD	Rémunération de Conseil de Surveillance HERIGE	8 900	8 200
Laurent CAILLAUD	Rémunération de Comité Stratégique Béton	2 500	3 000
Sébastien CAILLAUD	Rémunération de Conseil de Surveillance HERIGE	10 800	9 400
Nathalie CHOTARD	Rémunération de Conseil de Surveillance HERIGE	-	-
Marie-Annick COUÉ	Rémunération de Conseil de Surveillance HERIGE	6 035	9 300
Catherine FILOCHE	Rémunération de Conseil de Surveillance HERIGE	18 300	16 700
Alain MARION	Rémunération de Conseil de Surveillance HERIGE	5 650	10 700
Daniel ROBIN	Rémunération de Conseil de Surveillance HERIGE	16 200	12 700
Daniel ROBIN	Rémunération de Vice-Président du Conseil de Surveillance HERIGE	11 448	-
Daniel ROBIN	Rémunération de Président de Conseil de Surveillance HERIGE	10 661	26 496
Olivier ROBIN	Rémunération de Conseil de Surveillance HERIGE	9 600	7 800
Olivier ROBIN	Rémunération de Comité Stratégique Menuiserie	2 500	2 500
Marie-Laure ROBIN-RAVENEAU	Rémunération de Conseil de Surveillance HERIGE	11 200	12 200
Caroline WEBER	Rémunération de Conseil de Surveillance HERIGE	18 600	17 000
Total		166 484	165 396

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

La politique de rémunération du Directoire du Groupe HERIGE est alignée sur les valeurs de l'entreprise et les dirigeants mandataires sociaux sont associés dans leurs rétributions au développement, à la rentabilité et à la pérennité du Groupe.

Pour l'exercice 2025, le Conseil de Surveillance a validé les rémunérations fixes et variables des membres du Directoire proposées par le Comité des rémunérations et des nominations, à savoir :

- Monsieur Benoît HENNAUT, Président du Directoire : une rémunération fixe brute mensuelle de 29 536 € et une rémunération variable calculée sur une base cible de 45 % de la rémunération fixe annuelle,
- Monsieur Stéphane JAN est rémunéré au titre de son contrat de travail de Directeur administratif et financier Groupe. Sa rémunération fixe brute mensuelle est de 15 838 € et sa rémunération variable est calculée sur une base cible de 40 % de sa rémunération fixe annuelle,

• Madame Hélène Delaunay succède à Monsieur Stéphane JAN au poste de Directrice administrative et financière Groupe, membre du Directoire à compter du 23 mai 2025. Sa rémunération mensuelle fixe est de 11 079 € et sa rémunération variable est calculée sur une base cible de 40 % de sa rémunération fixe annuelle.

La rémunération variable des membres du Directoire est fondée à 80 % sur des objectifs de performance économique (notamment EBITDA) et à 20 % sur des objectifs de transformation RSE..., chaque objectif étant évalué selon une grille de conversion pouvant octroyer jusqu'à 140 % en cas de performance supérieure à 120 % sur l'indicateur concerné. Cette rémunération variable peut être bonifiée de 15 % en cas de dépassement d'un seuil de surperformance REX Groupe.

Les membres du Directoire bénéficient également d'actions attribuées gratuitement, de l'avantage en nature constitué par leur véhicule de fonction, ainsi que des accords d'intéressement et de participation du Groupe.

Les différents éléments de rémunération attribués aux membres du Directoire au titre de l'exercice 2025 sont les suivants :

Benoît HENNAUT, Président du Directoire		Au titre de l'exercice 2024	Au titre de l'exercice 2025		
		Montant attribué	Montant attribué	Montant versé	Montant restant dû
Rémunération fixe	Rémunération fixe	354 432	361 816	361 816	-
	Avantages en nature	9 838	9 838	9 838	-
Rémunération variable	Rémunération variable hors intéressement	89 549	97 690	-	97 690
	Intéressement	32 489	17 721	-	17 721
Rémunération exceptionnelle au titre de la cession des titres des sociétés Financière VM Distribution et Cominex au Groupe SAMSE		173 000	-	-	-
Total		659 308	487 065	371 654	115 411
Valorisation des options ou actions gratuites attribuées au cours de l'exercice ⁽¹⁾		138 540	23 110	-	-

(1) détaillées dans le tableau ci-après

Hélène DELAUNAY, Directrice Administrative et Financière Groupe à compter de sa nomination en tant que membre du Directoire		Au titre de l'exercice 2025		
		Montant attribué	Montant versé	Montant restant dû
Rémunération fixe	Rémunération fixe	99 711	99 711	-
	Avantages en nature	6 921	6 921	-
Rémunération variable	Rémunération variable hors intéressement	36 675	-	36 675
	Intéressement	6 647	-	6 647
Rémunération exceptionnelle		-	-	-
Total		149 954	106 632	43 322
Valorisation des options ou actions gratuites attribuées au cours de l'exercice ⁽¹⁾		4 622	-	-

(1) détaillées dans le tableau ci-après

Stéphane JAN, Directeur administratif et financier Groupe jusqu'à sa démission en tant que membre du Directoire	Au titre de l'exercice 2024		Au titre de l'exercice 2025		
		Montant attribué	Montant attribué	Montant versé	Montant restant dû
Rémunération fixe	Rémunération fixe	190 056	47 514	47 514	-
	Avantages en nature	4 297	1 074	1 074	-
Rémunération variable	Rémunération variable hors intéressement	40 000	19 400	19 400	-
	Intéressement	17 421	4 751	-	4 751
Rémunération exceptionnelle <i>au titre de la cession des titres des sociétés Financière VM Distribution et Cominex au Groupe SAMSE</i>		93 000	-	-	-
Total		344 774	72 739	67 988	4 751
Valorisation des options ou actions gratuites attribuées au cours de l'exercice		73 401	-	-	-

Le tableau ci-dessus intègre uniquement les rémunérations fixes et variables

ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT DURANT L'EXERCICE

Nom du dirigeant mandataire social	Date du plan	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Date attribution effective	Période de conservation
Benoît HENNAUT	27 mai 2025	23,11	1 000	28 mai 2027	-
Hélène DELAUNAY	27 mai 2025	23,11	200	28 mai 2027	-

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE

Les mandataires sociaux et membres du Conseil de Surveillance n'ont pas levé d'options d'achat d'actions au cours de l'exercice 2025.

Le Conseil de Surveillance du 27 mars 2020, statuant en application des articles

L225-185 alinéa 4 et L225-197-1 II alinéa 5 du Code de commerce, a fixé à 10 % la quantité de titres issus de levées d'options ou d'attributions gratuites d'actions que les mandataires sociaux sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

ENGAGEMENTS DE TOUTE NATURE PRIS PAR LA SOCIÉTÉ AU BÉNÉFICE DE SES MANDATAIRES SOCIAUX, CORRESPONDANT À DES RÉMUNÉRATIONS, DES INDEMNITÉS OU À DES AVANTAGES DUS OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DUS À RAISON DE LA PRISE, DE LA CESSATION OU DU CHANGEMENT DE LEURS FONCTIONS OU POSTÉRIEUREMENT À L'EXERCICE DE CELLES-CI

Aucun engagement de cette nature n'a été pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux.

3 AUTRES INFORMATIONS

CONVENTIONS CONCLUES ENTRE LES DIRIGEANTS OU LES ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS ET LES FILIALES DE LA SOCIÉTÉ

Conformément à l'article L225-37-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune convention, intervenue directement ou par personne interposée, entre un mandataire social ou un actionnaire significatif et une filiale de la société n'a été conclue au cours de l'exercice 2025.

DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Aucune délégation accordée par l'Assemblée Générale au Directoire en matière d'augmentation de capital n'est en cours de validité.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors qu'il justifie de sa qualité d'actionnaire au cinquième jour ouvré précédant l'Assemblée, à zéro heure, heure de Paris, et conformément aux dispositions légales. La qualité d'actionnaire résulte de l'enregistrement comptable des titres :

- soit dans les comptes de titres nominatifs de la société,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

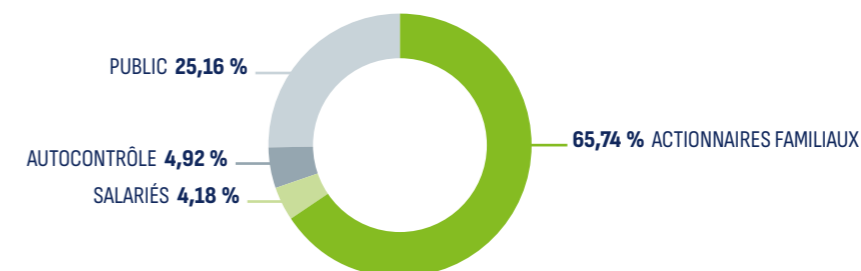
Conformément à la recommandation R14 du code Middenext, le Conseil de Surveillance a pris connaissance des votes en Assemblée Générale et constaté que la majorité des minoritaires avait voté dans le sens des résolutions agréées par le Directoire.

Par ailleurs, les dirigeants se tiennent à la disposition des actionnaires qui souhaiteraient échanger ou obtenir des informations en dehors des Assemblées Générales.

4 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU D'ÉCHANGE

Conformément aux dispositions de l'article L22-10-11 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

STRUCTURE DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2025



RESTRICTIONS STATUTAIRES ET ACCORDS RELATIFS AUX TRANSFERTS D'ACTIONS

Aucune clause statutaire ne restreint la libre cession des actions, qui peuvent être nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les frais de garde et de gestion liés à la détention des titres nominatifs sont à la charge de la société. Les frais de courtage dus sur les cessions de titres nominatifs sont les suivants :

- ordre transmis par internet : 0,30 % du montant brut de la transaction avec un minimum de 9 €,
- ordre transmis par courrier, téléphone : 0,30 % du montant brut de la transaction avec un minimum de 9 €.

PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES

La société SOFIRO détient plus du 1/5^{ème} du capital et plus de 1/4 des droits de vote, la société SOFICA détient plus des 3/20^{ème} du capital et plus du 1/5^{ème} des droits de vote,

la société SICAT détient plus du 1/10^{ème} du capital et des droits de vote de la société.

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

En plus des franchissements de seuils légaux, l'article 11 des statuts de la société prévoit que tout actionnaire détenant 1,5 % au moins du capital est tenu d'en informer immédiatement la société par lettre recommandée avec avis de réception, cette

obligation s'appliquant à chaque franchissement d'un multiple de ce pourcentage.
 • Au cours de l'exercice 2025, les FCPE « HERIGE FORCE 30 » ont déclaré un franchissement à la baisse du seuil des 3.0% le 7 octobre 2025.

DROIT DE VOTE

Un droit de vote double est attribué depuis le 11 juin 2007 à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins.

CONVENTIONS ENTRE ACTIONNAIRES

Un pacte d'actionnaires a été conclu le 26 juin 2002 au sein du Groupe familial CAILLAUD-ROBIN agissant de concert. Ce pacte a fait l'objet d'un avis au Conseil des Marchés Financiers, publié le 17 octobre 2003.

À ce titre, deux engagements collectifs de conservation d'actions ont ainsi été souscrits par les membres familiaux en juin 2024, dans le cadre des dispositions de l'article 787-B du CGI.

Par ailleurs, les précédents engagements collectifs de conservation d'actions souscrits par les membres familiaux, en date du 23 décembre 2011 et du 1^{er} septembre 2021 ayant été dénoncés, de nouveaux engagements ont été établis.

POUVOIRS DU DIRECTOIRE EN MATIÈRE DE RACHAT D' ACTIONS

L'Assemblée Générale du 23 mai 2025 a autorisé le Directoire, pour une durée de dix-huit mois à compter de ladite Assemblée, conformément aux dispositions légales, à procéder à des achats d'actions de la société, afin :

- d'attribuer les titres rachetés aux mandataires sociaux et/ou salariés de la société ou de son Groupe dans le cadre des plans d'options d'achat d'actions, des attributions gratuites d'actions, au titre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion ou dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise,
- de remettre les actions de la société, à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, aux porteurs desdites valeurs mobilières,
- de conserver ces actions et les remettre à titre d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe,

- d'animer le marché ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la pratique de marché admise par l'autorité des marchés financiers,
- d'annuler tout ou partie des actions rachetées sous réserve d'une autorisation spécifique de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Le prix d'achat maximal par la société de ses propres actions ne peut excéder 60 € par action, le montant global affecté à ce programme de rachat ne pouvant être supérieur à 17 961 840 €.

Le nombre maximal d'actions susceptibles d'être rachetées par la société ne peut excéder 10 % du capital social.

MÉCANISMES DE CONTRÔLE PRÉVUS DANS UN SYSTÈME D'ACTIONNARIAT DU PERSONNEL

L'article 17-5 des statuts de la société prévoit la nomination, lorsque les conditions légales sont réunies, d'un membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires par l'Assemblée Générale des actionnaires. Les candidats à la nomination sont désignés par le Conseil de Surveillance du fonds commun de placement des salariés d'HERIGE.

L'article 17-6 des statuts de la société prévoit, lorsque les conditions légales sont réunies, la désignation par le Comité d'entreprise de la société d'un membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés, pour une durée de trois années. Madame Nathalie CHOTARD a été désignée à cette fonction à compter du 26 octobre 2024 par le CSE HERIGE, lors d'une réunion tenue le 12 septembre 2024.

5 OBSERVATIONS DU CONSEIL SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE ET SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE

RAPPORT DU DIRECTOIRE

Tout au long de l'exercice, le Directoire nous a régulièrement tenus informés de la marche des affaires sociales et de ses principales décisions de gestion. Le rapport du Directoire nous apparaît comme une information suffisamment complète et fidèle de

l'activité de la société et des résultats de l'exercice 2025. Le Conseil de Surveillance n'a pas d'observation à formuler sur les termes de ce rapport.

COMPTES DE L'EXERCICE

Les états financiers détaillés de l'exercice écoulé nous ont été transmis dans les délais réglementaires et nous avons pu obtenir auprès de la société toute information nécessaire. Après exercice de notre mission de vérification et de contrôle, nous n'avons pas d'observation à formuler sur le bilan, le compte de résultat et l'annexe, lesquels font apparaître un total de bilan de 130 851 447,91 € et un résultat de -1 671 018,86 €.

De même, la vérification et le contrôle des comptes consolidés, faisant apparaître un résultat net consolidé de -7 697 604 €, dont part du Groupe -7 765 880 €, n'ont soulevé aucune remarque particulière.

RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le Conseil de Surveillance a pris connaissance du projet des résolutions soumises à l'Assemblée Générale annuelle et en approuve les termes.

Nous vous précisons que, conformément à l'article L22-10-71 du Code de commerce, nos Commissaires aux comptes vous présenteront, dans un rapport joint au rapport de gestion du Directoire, leurs observations sur le présent rapport.

Rapport des Commissaires aux comptes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS HERIGE S.A.

À l'Assemblée Générale de la société HERIGE,

I – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HERIGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III – Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC n° 2022-06.

IV – Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Participations, autres titres immobilisés, VMP » du paragraphe « 2 - Principes et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels présente les modalités

de détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation, conduisant à la constitution éventuelle d'une dépréciation.

Nous avons apprécié la pertinence des approches mises en œuvre par votre société sur la base des éléments disponibles à ce jour, ainsi que le caractère pertinent des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

V – Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441.6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

VI – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

06

VII – Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-

détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Roche-sur-Yon et à Nantes

Le 29 avril 2026

Les Commissaires aux comptes

Groupe Y – BOISSEAU	ERNST & YOUNG Audit
Christophe POISSONNET	Willy ROCHER

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

À l'Assemblée Générale de la société HERIGE,

I – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société HERIGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II – Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III – Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe des comptes consolidés :

- la note « 2- Référentiel comptable - Méthodes comptables - Changement de méthode » relative à la première application du règlement ANC n° 2022-06 ;
- les notes « 4- Faits marquants » et « 21- Informations sectorielles » qui présentent un compte de résultat 2024 proforma retraité des activités cédées en 2024.

IV – Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note « 5 - immobilisations incorporelles » de l'annexe des comptes consolidés décrit les modalités de traitement des écarts d'acquisition de votre groupe. Votre groupe a procédé à des tests de valeur des écarts d'acquisition selon les modalités décrites dans cette note.

Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes appliquées au traitement de ces écarts d'acquisition, à revoir les données utilisées et la documentation disponible, à apprécier le caractère pertinent des hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, et à apprécier que cette note de l'annexe des comptes consolidés donne une information appropriée de ces sujets.

V – Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

VI – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

VII – Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les

informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à La Roche-sur-Yon et à Nantes

Le 29 avril 2026

Les Commissaires aux comptes

Groupe Y – BOISSEAU ERNST & YOUNG Audit
Christophe POISSONNET Willy ROCHER

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

À l'Assemblée Générale de la société HERIGE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à La Roche-sur-Yon et à Nantes

Le 29 avril 2026

Les Commissaires aux comptes

Groupe Y – BOISSEAU ERNST & YOUNG Audit
Christophe POISSONNET Willy ROCHER

Autres informations

1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

IDENTITÉ

Dénomination sociale :

HERIGE

Date de création de la société :

1941

Nationalité :

Française

Forme juridique :

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance

Siège social :

BX TWO, 10 Rue Augustin Fresnel, PA de la Bretonnière
– 85600 MONTAIGU-VENDÉE

Registre du commerce et des sociétés :

545 550 162 RCS La Roche-sur-Yon

Code APE :

7010Z

Durée :

La société prendrait fin en 2058, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Objet social (extrait) :

La société a pour objet en France et dans tous pays directement ou indirectement :

- le commerce, la fabrication, la mise en œuvre et le transport de tous matériaux et fournitures se rapportant au bâtiment, aux travaux publics et à l'environnement,
- l'acquisition et la gestion de tous biens mobiliers et immobiliers, notamment de toutes participations dans le capital de toutes sociétés françaises ou étrangères,
- la prestation de tous services se rapportant aux activités ci-dessus exposées.

Exercice social :

Du 1^{er} janvier au 31 décembre

Capital et caractéristiques (au 31 décembre 2025) :

Le capital est de 4 490 464,50 €.

Il est divisé en 2 993 643 actions d'une valeur nominale de 1,50 € chacune, toutes entièrement libérées et portant jouissance courante.

Introduction en Bourse :

Le 17 mai 1990.

Marché Euronext Growth Paris depuis le 25 juillet 2018

Codes Boursiers :

ISIN : FR0000066540

Reuters :

ALHRG.PA Bloomberg : ALHRG.FP Code mnémonique :

ALHRG Éligible PEA / PEA-PME

Appartenance aux indices :

EURONEXT FAMILY BUSINESS, EURONEXT GROWTH ALL SHARE, ENTERNEXT@ PEA-PME 150

Répartition statutaire des bénéfices :

Le bénéfice distribuable est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

Responsable de l'information :

Benoît HENNAUT Tél. 02.51.08.08.20

Les documents et renseignements relatifs à la société sont mis à la disposition des actionnaires et du public au siège social, ainsi que sur le site Internet du Groupe (espace investisseurs) : www.herige-industries.fr

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président :

Jérôme CAILLAUD

Vice-président :

Daniel ROBIN

Membres :

Nathalie CHOTARD,

Catherine FILOCHE,

Marie-Laure ROBIN-RAVENEAU,

Julien CAILLAUD (*en remplacement de Laurent CAILLAUD*),

Sébastien CAILLAUD,

Olivier ROBIN.

DIRECTOIRE

Président :

Benoît HENNAUT

Membres :

Hélène DELAUNAY, à compter du 23 mai 2025

Stéphane JAN jusqu'au 23 mai 2025,

CONTRÔLE

Commissaires aux comptes titulaires :

ERNST & YOUNG Audit Tour First La Défense FR
1-2, place des Saisons
92037 Paris

Groupe Y BOISSEAU

52, rue Jacques-Yves Cousteau
85000 La Roche-sur-Yon

07

2 ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Montaigu-Vendée, le 29 avril 2026

Le Président du Directoire,

Benoît HENNAUT

3 RÉOLUTIONS

TEXTE DES RÉOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 29 MAI 2026

> Première résolution

Résolution à caractère ordinaire

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport du Directoire sur la gestion de la société pendant l'exercice écoulé et sur les comptes dudit exercice du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025,
- du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels,
- des rapports du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise et des Commissaires aux comptes prévus aux articles L225-68 et L22-10-71 du Code de commerce, approuve les comptes dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et faisant apparaître une perte de 1 671 018,86 €.

> Deuxième résolution

Résolution à caractère ordinaire

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du CGI, s'élevant à 66 568 €, ainsi que l'impôt correspondant s'élevant à 16 642,06 €.

> Troisième résolution

Résolution à caractère ordinaire

L'Assemblée Générale donne quitus aux membres du Directoire de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé et donne décharge aux membres du Conseil de Surveillance de l'accomplissement de leur mission.

> Quatrième résolution

Résolution à caractère ordinaire

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire sur la gestion du Groupe et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, faisant apparaître un résultat net consolidé de -7 697 604 € (dont part du Groupe -7 765 880 €).

> Cinquième résolution

Résolution à caractère ordinaire

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit une perte de 1 671 018,86 €, de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	-1 671 018,86 €
Report à nouveau antérieur	50 604 293,29 €
Montant distribuable	48 933 274,43 €
Affectation proposée	
Report à nouveau	48 933 274,43 €

En application de l'article 243 bis du CGI, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action	Dividende global ⁽¹⁾
2022	1,80 €	5 388 557,40 €
2023	1,90 €	5 687 921,70 €
2024	Néant	Néant

(1) montant incluant les actions d'autodétention

> Sixième résolution

Résolution à caractère ordinaire

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux comptes, prévu par les articles L225-88 et suivants du Code de commerce, prend acte de l'absence de conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice, ainsi que de nouvelle convention conclue au cours de l'exercice.

> Septième résolution

Résolution à caractère ordinaire

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide de fixer à 110 333 €, le montant de la rémunération à allouer au Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice 2025.

> Huitième résolution

Résolution à caractère ordinaire

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Catherine FILOCHE, pour une période de trois exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

> Neuvième résolution

Résolution à caractère ordinaire

L'Assemblée Générale ratifie la nomination en qualité de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Julien CAILLAUD, faite à titre provisoire par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 12 décembre 2025, en remplacement de Monsieur Laurent CAILLAUD, membre du Conseil de surveillance décédé.

En conséquence, Monsieur Julien CAILLAUD exercera lesdites fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

> Dixième résolution

Résolution à caractère ordinaire

L'Assemblée Générale autorise le Directoire, pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée, conformément aux dispositions des articles L22-10-62 et suivants du Code de commerce et à celles du règlement européen n°596/2014 du 16 avril 2014, à procéder à des achats d'actions de la société, afin :

- d'attribuer les titres rachetés aux mandataires sociaux et/ou salariés de la société ou de son Groupe dans le cadre des plans d'options d'achat d'actions, des attributions gratuites d'actions, au titre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion ou dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise,
- de remettre les actions de la société, à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, aux porteurs desdites valeurs mobilières, de conserver ces actions et les remettre à titre d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- d'animer le marché ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers,
- d'annuler tout ou partie des actions rachetées sous réserve d'une autorisation spécifique de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Le prix maximal d'achat par la société de ses propres actions est fixé à 60 € par action et le montant global affecté à ce programme de rachat d'actions à 17 961 840 €, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, le prix et le montant maximum des fonds destinés à la réalisation du programme d'achat d'actions seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le nombre maximal d'actions pouvant être rachetées par la société dans le cadre de la présente délégation ne pourra excéder 10 % du capital social, étant rappelé que lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité de l'action dans les conditions définies par le règlement général de l'AMF, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

L'Assemblée Générale confère au Directoire tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation et effectuer toutes formalités nécessaires à son exécution. Cette autorisation annule et remplace celle précédemment donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2025.

> Onzième résolution

Résolution à caractère extraordinaire

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Directoire, conformément aux dispositions de l'article L22-10-62 du Code de commerce, avec faculté de subdélégation, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions détenues par celle-ci, conformément à l'autorisation d'achat d'actions donnée par l'Assemblée au Directoire aux termes de la résolution précédente. Conformément à la réglementation en vigueur, les actions annulées ne pourront dépasser 10 % du capital social par période de 24 mois.

La présente autorisation est donnée pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Directoire pour constater la ou les réductions de capital consécutives aux opérations d'annulations autorisées par la présente résolution, procéder à la modification corrélative des statuts et, d'une façon générale, pour accomplir toutes formalités nécessaires.

> Douzième résolution

Résolution à caractère extraordinaire

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Directoire, en application des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir, au profit des mandataires sociaux et des salariés de la société (et/ou des sociétés qui lui sont liées) ou de certains d'entre eux, des options donnant droit à la souscription d'actions de la société à émettre ou à l'achat d'actions existantes.

Cette autorisation, dont il pourra être fait usage en une ou plusieurs fois, est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter de la présente Assemblée.

Le nombre total des options ne pourra donner droit à la souscription ou à l'achat d'un nombre d'action supérieur aux limites fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'Assemblée Générale décide :

- que le prix de souscription ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera déterminé par le Directoire le jour où les options seront consenties. Ce prix ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options de souscription ou d'achat d'actions seront consenties. Il ne pourra également être inférieur à 80% du cours moyen d'achat des actions détenues par la société pour les options d'achat,
- que ce prix ne pourra ensuite être modifié, sauf si, pendant la période durant laquelle les options pourront être exercées ou levées, la société vient à réaliser une des options financières sur titre prévues par la loi ; dans ce cas, le Directoire procédera dans les conditions réglementaires, à un ajustement du prix et du nombre d'actions comprises dans les options consenties pour tenir compte de l'incidence de l'opération prévue,
- qu'aucune option de souscription ou d'achat d'actions ne pourra être consentie moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital,
- que le Directoire fixera la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, étant précisé que la durée de ces options ne pourra excéder une période de dix ans à compter de leur date d'attribution,
- que le Directoire pourra prévoir l'interdiction de revente immédiate des actions acquises ou souscrites, sans toutefois que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois ans à compter de la levée de l'option.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Directoire pour fixer dans les limites précédemment définies, toutes autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée, et notamment pour :

- arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires,
- fixer la ou les périodes d'exercice des options.

L'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription d'actions sera définitivement réalisée du seul fait de la déclaration de levée d'option accompagnée du paiement correspondant en numéraire ou par compensation avec des créances sur la société.

Lors de sa première réunion suivant la clôture de chaque exercice, le Directoire constatera, s'il y a lieu, le nombre et le montant des actions émises pendant la durée de l'exercice, apportera les modifications nécessaires aux statuts et effectuera les formalités de publicité.

> Treizième résolution

Résolution à caractère extraordinaire

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, décide de modifier le huitième paragraphe de l'article 13 des statuts relatif au Directoire et sa composition, comme suit :

Article 13 - DIRECTOIRE - COMPOSITION

« 3 – Tout membre du Directoire peut être révoqué par l'Assemblée générale ainsi que par le Conseil de Surveillance, dans les conditions de quorum et de majorité

précisées à l'article 18 ci-après. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

> Quatorzième résolution

Résolution à caractère extraordinaire

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, décide de modifier le treizième paragraphe de l'article 18 des statuts relatif à l'organisation et le fonctionnement du Conseil de Surveillance, comme suit :

Article 18 - ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

« 4- Sans préjudice de la possibilité pour tout membre du conseil de s'opposer à ce qu'il soit recouru à cette modalité, le Conseil de Surveillance peut également prendre par consultation écrite les décisions relevant des attributions propres du conseil limitativement prévues par la loi, conformément à l'article L225-82 du code de commerce, ainsi que les décisions de transfert du siège social dans le même département et les décisions de révocation des membres du Directoire. Le choix de ce mode de consultation sera fait par le Président du Conseil selon les modalités définies dans le règlement intérieur. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

> Quinzième résolution

Résolution à caractère extraordinaire

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, décide de modifier le deuxième paragraphe de l'article 19 des statuts relatif aux pouvoirs et attributions du Conseil de Surveillance, comme suit :

Article 19 - POUVOIRS ET ATTRIBUTIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

« Il nomme les membres du Directoire, en désigne le Président et éventuellement les Directeurs généraux ; il peut révoquer les membres du Directoire ou proposer à l'Assemblée Générale leur révocation et il fixe leur rémunération. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

> Seizième résolution

Résolution à caractère extraordinaire

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, décide de modifier le deuxième paragraphe de l'article 23 des statuts relatif aux Assemblées Générales afin de le mettre en harmonie avec la législation en vigueur, et notamment avec le décret n°2026-94 du 13 février 2026, comme suit :

Article 23 – ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Dans le deuxième paragraphe, le mot « deuxième » est remplacé par « cinquième ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

> Dix-septième résolution

Résolution à caractère ordinaire

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion pour effectuer tous dépôts, publications et formalités nécessaires.



HERIGE
INDUSTRIES

BX TWO - PA de la Bretonnière
10, rue Augustin Fresnel
85600 MONTAIGU-VENDÉE Cedex

www.herige-industries.fr

Retrouvez-nous sur 